This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 05681187 4

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME SECOND.

Année 1726.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.

MDCCXLVIII.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
573621
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBE
DE MONTGON,
Publiez par lui-même.

LEs entrevues & les conversations, que nous avions Dom J. B. de Zuloaga & moi, quoique peu fréquentes pendant le Ministere du Duc de Ripperda, avoient néanmoins produit, comme je l'ai dit dans mon premier Tome, une confiance réciproque entre nous. La disgrace de ce premier Ministre nous dispensant d'user désormais de tous les ménagemens, que nous avions été obligés d'observer par la crainte de lui devenir suspects; notre intelligence & notre con-

tance s'augmentoient, chaque jour il ne s'en passoit guère, où nous allions l'un chez l'autre. Ayant en-tretien dans une de ces visites, de l' trétenu assez long tems, d'un projet jamais formé, de présenter diffé-rens moyens à leurs Maj. Cath. pour en-gager infailliblement la France à se dép-der de la ligue d'Hanovre, & d'accéder Traité de Vienne; il me parut au-dessus de le lire qu'auparavant de consentir à le faire rendu.

Une pareille vue, & une entre-prise extraordinaire, eu égard aux conjon-ctures du tems, & à la conversation nous avions eue précédemment sur ce sujet, Dom Juan & moi, pourroient paroître avec raison, à ceux qui liront ces Mémoires directement opposées aux idées que j'avois reçues, & à ma pru-dence. Je vais donc commencer la bonne foi que je tâche d'observer dans ces Mémoires, exposer quelles étoient mes intentions, & l'innocen-tiste que je cherchois à employer, je prendrai un peu l'essor, & loin de ton de simple faiseur de gazettes, à q s'étoient presque bornés jusqu'alors mes opérations & mon travail.

. Reine d'Espagne étoit si fort pré-
e en faveur de la Cour de Vien-
dont elle attendoit dans le tems
je parle, les plus vastes établissemens
l'Infant Dom Carlos; que le des-
d'attaquer directement le Traité de
ne étoit totalement chimerique, &
capable même d'attirer une disgra-
certaine à celui qui l'auroit fo[illegible]

Pour éviter un inconvénient si
ux, & pour travailler néanmoins
ruire l'espéce de charme, qui ten
les objets si differens de ce qu'ils
nt aux yeux de cette Princesse; je
qu'il faloit adoucir, autant qu'il me
possible, l'amertume que la Reine
t trouver à être désabusée. Et très
adé que souvent la vérité même la
interessante, ne peut être présentée
Rois qu'après bien des précautions;
e proposois en rendant cette vérité
ble dans le Mémoire que je meditois
re; de la travestir cependant de ma
, qu'elle n'effrayât point S. M. C.
au contraire Elle pût se familiariser
elle. Afin donc de suivre ce plan, je
is d'exciter d'abord la curiosité de la
e, en lui offrant differens moyens
ire réussir, ce qu'elle paroissoit de-

ſirer ardemment (je veux dire, de
tacher la France de l'Angleterre p
la réunir à l'Eſpagne & à l'Empereur
& de conduire enſuite imperceptiblem
cette Princeſſe à remarquer elle-même,
ce que je dirois ſur les véritables intér
de la Maiſon d'Autriche, & des aut
Puiſſances de l'Europe, combien il ét
impoſſible de les ajuſter avec ſes v
particulieres ; & à quoi, en un mot,
s'expoſoit, en ſe livrant, ſi abſolum
aux idées de la Cour Imperiale ; p
qu'en ſuppoſant même à cette Cour
volonté la plus ſincere d'exécuter les p
meſſes qu'elle avoit faites à Sa Maje
C., elle devoit cependant infailliblem
en être empêchée par les obſtacles, q
toutes les puiſſances y mettroient.

C'eſt donc ſous l'appas ſéducteur d
ne acceſſion de la part de la France
Traité de Vienne, qui devoit pourt
diſparoître à meſure qu'on liroit m
Mémoire, que je formai le projet
faire naître à la Reine d'Eſpagne
réflêxions, qu'il eût été auſſi témérai
qu'inutile, de lui ſuggerer ſans ces p
cautions. Et peu effrayé de ce qui pouv
dans ce plan allarmer un Négotiateur tir
d

de, je cherchois ſeulement, pour arriver à mon but, à prendre une route où l'on me laiſſât marcher en liberté; & à commencer en même tems d'accoûtumer peu à peu leurs Maj. Cath., à m'entendre parler des matieres qui faiſoient l'objet de ma miſſion.

Le ſeul homme dont je pouvois me ſervir, pour faire paſſer entre les mains de la Reine d'Eſpagne, le Mémoire que je voulois écrire, étoit ſon Confeſſeur. Mais comme les moindres atomes faiſoient peur à ce Prélat, & que c'eût été m'expoſer à un refus certain, de lui propoſer de lire un ouvrage, qui devoit traiter de pluſieurs matieres délicates; & dans leſquelles il auroit indubitablement cru, même ſans le voir, que je lui tendois quelque piege: ce fut à Dom Juan Bautiſta de Zuloaga, que je m'adreſſai, pour le prier de ſonder quelles pourroient être les diſpoſitions de l'Archevêque d'Amida, à l'égard du projet que j'avois formé; & ſi, au cas que je priſſe la réſolution de mettre mon Mémoire au net, il ſeroit tenté d'en faire la lecture, & de juger de ſon utilité.

Dom J. B. de Zuloaga, qui, se
nant au simple exposé que je lui a
fait du plan de mon ouvrage, cro
que je n'avois effectivement d'autre
sein, que celui de proposer des e
diens pour rompre les engageme
que la France avoit pris avec l'A
terre & la Prusse; se chargea avec b
coup de plaisir de faire part de tou
que je lui disois à l'Archevêque
mida; & celui-ci, qui ne songeoit
flatter les vues de la Reine d'Espag
entendant parler qu'un François, f
connu comme je l'étois malgré to
mes précautions, d'entretenir une ét
te correspondance avec le Ministre
Roi Très-Chrétien, faisoit cepen
entre-voir comme possible l'accession
ce Monarque au Traité de Vienne; f
avec empressement l'occasion, de f
part à Sa Maj. Cath. d'une idée si
attendue, & si conforme aux desir
cette Princesse; il répondit donc tout
suite à Dom J. B. de Zuloaga, qu'il li
avec grand plaisir le Mémoire que
voulois écrire; & il lui fit même
grand éloge des bonnes intentions
je montrois, & du zele, que je par
sois avoir pour les véritables inté
des deux Couronnes. D

Dom J. B. de Zuloaga voyant l'Archevêque si bien disposé, vint m'en instruire sur le champ ; & m'exhorter, de travailler incessamment à mettre au net les différentes idées dont je l'avois entretenu ; afin de profiter de la curiosité du Prélat, avant que quelque changement ne l'affoiblit, ou peut être ne l'éteignit tout à fait.

Je remerciai beaucoup Dom J. B. de Zuloaga de la sagesse & de la prudence, avec laquelle il avoit su menager un homme aussi méfiant & aussi timide que l'Arch. d'Amida : & lui promettant de m'appliquer au plutôt à écrire le Mémoire, qui devoit contenir mon projet, je convins de le lui remettre dès qu'il seroit fini ; afin qu'il le présentât lui-même à ce Prélat.

La situation où je me trouvois à Madrid, dans la conjoncture où la désunion & l'aigreur entre la Cour d'Espagne & celle de France, paroissoient extrêmes, ne me permettant point de m'ouvrir à personne, ni de me confier à aucun Secretaire ; je n'ai pu retrouver que quelques brouillons du Mémoire que j'écrivis : & comme l'original, dont je n'eus point le tems de tirer alors une

copie exacte, est resté entre les mains de leurs Maj. Cath. ; ce n'est pas sans peine que je me vois hors d'état d'insérer ici cet écrit tout au long ; & de continuer à donner, par sa lecture, une nouvelle preuve de l'exacte vérité de tous les faits, dont je rappelle le souvenir. Cependant comme je retrouve à peu près dans ce qui me reste de ce Mémoire, le précis & la substance de toutes les raisons que j'employois, pour dissiper les préjugés de la Reine d'Espagne, & pour lui faire sentir le peu de solidité des vastes espérances, que lui donnoit la Cour de Vienne ; ce que j'en rapporterai ici succinctement, pourra peut-être suffire à faire connoitre le plan que je m'étois proposé.

J'exposois dans le préambule, que le principal objet des Rois, dans tous les desseins qu'ils forment, doit être la gloire de Dieu, l'avantage de la Religion, & le bonheur de leurs peuples : puisque le pouvoir qu'ils ont reçu du Tout-puissant, ne leur a été donné que pour ces différentes fins. J'ajoutois, qu'ils en pervertis-

* Si delectamini sedibus & sceptris, ô Reges populi, diligite sapientiam, ut in perpetuum regnetis. *Sap. C. VI.*

tissoient l'usage, quand, s'abandon-
à l'ambition, ou à la vengeance,
ntreprenoient légerement des guer-
pour satisfaire l'une ou l'autre de
assions ; & que le sang de leurs
, qu'ils faisoient couler dans ce
avec si peu de scrupule, formoit
voix terrible contr'eux devant le
itable Tribunal de Dieu, qui ne
oit être trompé par les spécieuses
s de leurs manifestes : ni les ef-
de sa justice, arrêtés par leur fra-
Puissance. Parlant après cela du
tere des différens Princes, qui é-
t assis, dans le tems que j'écrivois,
s principaux Trônes de l'Europe,
ois d'heureux présages pour la con-
tion de la tranquilité publique, des
nens de Religion, de modération
équité, dont ils paroissoient rem-
& je ne voyois rien, disois-je,
ût troubler la bonne intelligence,
i souhaittoit qui regnât entr'eux ;
rs que ces Monarques, bannissant
ujets de méfiance, qu'ils paroissoient
de leurs desseins réciproques, cher-
ient, en s'expliquant sur cet arti-
vec une entiere bonne foi, à pré-

venir les suites funestes que pouvoient entraîner de semblables doutes.

Venant après ce début à examiner insensiblement, les motifs qui paroissoient avoir déterminé les principales Puissances de l'Europe, à prendre differens engagemens par les deux Traités de Vienne & d'Hanover, je faisois une courte analyse de l'un & de l'autre : & bien loin de montrer aucune partialité en faveur de ce dernier, j'affectois au contraire de louer infiniment les vues de paix & de réconciliation, que les deux Monarques, qui s'étoient unis par le Traité de Vienne, avoient eus en le faisant. Je laissois entre-voir ensuite, à quel point il pouvoit être utile à leurs Majestés Cath., d'engager peu à peu la France à entrer dans cette nouvelle alliance, & à se détacher de celle qu'elle avoit contractée avec les Puissances Protestantes. Mais comme ma véritable intention, en suggerant quelques moyens apparens de réussir dans ce projet, étoit néanmoins d'en faire adroitement sentir l'impossibilité ; & sous le prétexte de justifier le Traité de Vienne, de détruire peu à peu les illusions sur lesquelles il étoit établi ; je déplo-

roi

rois d'abord l'union si étroite, qui s'étoit formée entre la France, l'Angleterre, la Prusse & la Hollande, comme pouvant devenir un jour tres fatale à la Religion: mais en même tems, pour justifier la conduite de la France, je donnois suffisamment lieu de remarquer, que la subite conclusion du Traité de Vienne, dans le tems que l'Espagne, justement irritée, disois-je, du renvoi de l'Infante, sembloit être résolue à tirer vengeance de l'affront qu'elle prétendoit avoir reçu, étoit le véritable & même l'unique motif, qui avoit forcé cette Couronne à prendre ce parti, & à chercher des alliés, qui pussent assurer sa tranquillité. Enfin par la description, que cette precaution de la France me conduisoit tout naturellement de faire, de la Puissance formidable de la Ligue d'Hanover, je mettois leurs M. Cath. en etat de juger par Elles mêmes, combien celle de Vienne lui etoit à tous égards inégale, & peu capable par consequent de leur procurer les avantages qu'Elles en esperoient.

La Cour d'Espagne, où les plus légeres esperances etoient alors facilement converties en certitudes infaillibles, ne

cessoit de vanter les grands secours, que devoit procurer l'accession de l'Imperatrice * de Russie au Traité de Vienne, & la disposition où étoit la Pologne de suivre cet exemple; mais je tâchois de faire sentir le peu de solidité de ces flatteuses idées, & de reduire les objets à leur juste proportion. C'est en vain, disois-je, qu'on se persuaderoit, que S. M. I. peut contre-balancer les forces que les Alliés d'Hanover sont en état d'assembler quand ils voudront, en leur opposant celle qu'elle peut tirer de la Moscovie & de la Pologne: car qui ne sait que la premiere, par la jalousie que les conquêtes qu'elle a faites sur les Perses ont excité dans l'Empire des Turcs contr'elle, & par la révolution singuliere qui y est arrivée à la mort du feu Empereur PIERRE I. paroit avoir plus besoin de conserver ses forces chez elle pour se maintenir en paix, que de songer à les faire passer chez ses voisins? Et à l'égard de la Pologne, que peut on penser du secours que cette Couronne est en état d'offrir, quand on la voit sans cesse agitée de troubles domesti-

* CATHERINE.

domeſtiques, & aſſembler, & puis diſſoudre perpetuellement des conſeils & des dietes, ſans qu'il reſulte juſqu'ici autre choſe de ces aſſemblées, que de vains projets, qui reſtent toujours ſans exécution ?

Paſſant de ces réflexions, qui avoient une toute autre étendue dans mon Mémoire, à celles qui touchoient de plus près les intérêts de leurs Maj. Cath., & à l'établiſſement de l'Infant Dom Carlos, j'expoſois (en ſuppoſant dans l'Empereur la volonté la plus ſincere d'exécuter fidelement, & litteralement, tous les engagemens ſecrets qu'il pouvoit avoir pris à cet égard par le Traité de Vienne) j'expoſois, dis-je, les difficultés & les obſtacles, qu'il trouveroit de la part de tout le Corps Germanique, & même de l'Europe entiere, à faire paſſer tous ſes vaſtes Etats à l'Infant Dom Carlos, en donnant en mariage à ce Prince l'aînée des Archiducheſſes ſes filles. Et dans les objections pour & contre que je faiſois ſur cet article, comme pour mieux éclaircir les choſes, j'inſinuois par les unes, combien de moyens & de prétextes, la Cour de Vienne ſeroit toujours en état d'em-

d'employer pour éluder l'accompliſſement de ſes promeſſes ; & je montrois aſſez par la foibleſſe des autres, que rien n'étoit plus important, que de prendre des meſures promptes & efficaces, pour profiter ſans delai des favorables diſpoſitions où paroiſſoit être l'Empereur.

Bien perſuadé que ce Monarque ſi ſage ne devoit, à la fleur de ſon âge, & dans un tems où il pouvoit eſperer que Dieu lui accorderoit un fils, avoir formé le deſſein d'aſſurer la poſſeſſion du Trone Imperial à un Prince, d'une maiſon qui de tout tems avoit été la rivale de la ſienne ; & n'étant guere plus diſpoſé à croire, qu'il vit avec plaiſir ce même Prince poſſeder des Etats en Italie, qui donnaſſent de nouveau à l'Eſpagne une entrée dans ce pais-là, & un moyen par conſequent d'y recouvrer ſes anciens domaines : je diſois, comme par pur ſentiment de zele pour les intérêts de leurs Maj. Cath., qu'il étoit, ſelon moi, de leur ſageſſe dans la conjoncture preſente, que ſans détruire les eſperances qu'elles pouvoient avoir conçues de parvenir un jour à faire élire l'Infant Dom Carlos Roi des Romains, & qu'enſeveliſſant ſeulement dans un

profond

profond silence les moyens dont Elles pouvoient se proposer de faire usage pour l'exécution de ce projet, elles n'insistassent (& en ceci on verra sans peine, que je tendois à les mettre promptement en état de devoiler clairement les intentions de la Cour de Vienne) qu'à exiger de l'Empereur de consentir, qu'en faisant introduire des Troupes Espagnoles dans les Duchés de Toscane & de Parme, elle s'assurassent d'abord la possession de ces deux Etats. Et au cas, disois-je ensuite, que l'Empereur desirant de rendre l'union qui s'est formée entre leurs Maj. Cath. & lui, plus étroite & plus durable, se déterminât à conclure le mariage d'une des Archiduchesses ses filles avec l'Infant Dom Carlos; il seroit alors très convenable que leurs Maj. Cath. profitassent de cette disposition, pour exiger de l'Empereur, non point d'entreprendre un ouvrage aussi difficile que celui de faire élire actuellement l'Infant Roi des Romains, & de le designer pour le successeur de tous ses Royaumes; mais de demembrer simplement à l'occasion du mariage de la Princesse sa fille, &

pour

pour lui ſervir de dot, quelques-uns
Etats qu'il poſſede en Italie : comme
exemple le Duché de Milan, qui venar
ſe joindre après la mort du grand I
de Toſcane, & du Duc de Parme,
Etats de ces deux Princes, former
un établiſſement en Italie, digne
l'auguſte naiſſance de l'Infant, & de
Princeſſe qui lui ſeroit deſtinée p
épouſe.

Peu content de ſuggerer à leurs M
Cath. de mettre ainſi à l'épreuve la bon
volonté, (que je devois ſuppoſer, p
être écouté) qu'avoit la Cour de Vienn
je ne crus pas moins néceſſaire, de fa
regarder encore comme un point déciſ
de porter Sa Majeſté Imperiale à p
mettre que l'Archiducheſſe, qui ét
deſtinée à devenir l'épouſe de l'Inf
Dom Carlos, pût être conduite en 1
pagne ; & de prévenir par-là tous
évenemens qui pouvoient dans la ſu
cauſer quelque changement à une
liance ſi convenable. Enfin je flattoi
autant qu'il m'étoit poſſible, les vues
les deſſeins de la Reine d'Eſpagne. J'all
juſqu'à paroître preſque perſuadé du ſu
cès qu'elles auroient. Mais en même te

je ne laissois pas de présenter à cette Princesse, sans qu'elle pût s'en offenser, plusieurs ouvertures pour dissiper promptement la séduisante illusion qui l'enchantoit.

Il m'étoit revenu si souvent, que S. M. Cath. affectoit de se plaindre, que la France s'opposoit plus qu'aucune autre Puissance, à l'accomplissement des projets qu'elle avoit formés ; que je crus devoir profiter de la liberté qu'on m'accordoit de m'expliquer, pour faire appercevoir combien cette prévention étoit mal fondée. Je commençois pour cet effet, par rappeller le souvenir des différentes tentatives que la Cour de France avoit faites, depuis le fatal renvoy de l'Infante, pour prevenir une rupture avec l'Espagne ; & je citois, comme une preuve de leur sincerité, les offres réiterées de cette Couronne, d'employer tout son pouvoir à l'entiere exécution des vues de L. M. Cath.

J'ajoutois, que quand on voudroit juger sans partialité des véritables dispositions du Roi Tres Chrét. pour le Roi & la Reine d'Espagne, & du zele que le Prince qui étoit le dépositaire de sa confiance, avoit pour les inté-

rets

rêts de leurs Majestés ; au contraire que ce qui en empêchoit l'effet, é- uniquement cette totale interruption commerce & de relation, qui se t voit malheureusement entre les d Cours ; & qui ne leur permettoit p de s'expliquer ni de s'entendre. par l'intervention de certains médiate qui, suivant toute apparence, avo un secret intérêt d'altérer un peu expressions dont ils étoient les orga ou à répandre des quelque ou peut-être à les rendre inintelligib l'empressement, dis-je, qu'ils tém gnent à réconcilier les deux Cour nes, après avoir fait tant d'efforts p dant plusieurs années pour les désu me semble un peu équivoque, & les prétextes qu'ils allèguent pour y parver au moins susceptibles de quelque am guïté.

Pour prouver que mes soupçons cet article n'étoient pas sans fondem & justifier d'ailleurs qu'en attestant une ... de la bonne volonté du M nistère d'Angleterre, je tiendrois un l gage qui ne pourroit déplaire ; je présenterai, que depuis près d'un an la France faisoit passer par le canal

cet Ambassadeur tant de différentes propositions d'accommodement, & les offres les plus sinceres de donner à leurs Maj. Cath. telle satisfaction qu'Elles mêmes voudroient exiger, tout étoit sourd en Espagne à la voix de cette Couronne; que le mal s'aigrissoit chaque jour, bien loin de diminuer; qu'on s'éloignoit de plus en plus de paix & d'[illegible], par les nouveaux engagemens qu'on prenoit avec differentes Puissances; & qu'ainsi la désunion des deux Couronnes, par un point d'honneur mal entendu, donnoit un avantage & une satisfaction à leurs ennemis communs, que la guerre aussi sanglante que longue, que ceux-ci avoient entreprise uniquement pour parvenir à ce but, n'avoit pu leur procurer.

Puisqu'il ne s'agit donc, poursuivois-je, que de s'expliquer pour mettre fin à un refroidissement entre les deux Rois, qui peut avoir des suites si funestes à leur bonheur & à la tranquillité de toute l'Europe; & que le zele si officieux des Médiateurs dont on s'est servi jusqu'à présent pour conduire cette Négociation à une heureuse fin, a produit si peu d'effet; pourquoi leurs Maj. Cath. sans

negliger

négliger les bons offices qu'offrent ces mêmes Médiateurs, ne laisseroient-elles point transpirer jusqu'en France d'une maniere plus directe, ou par le Nonce de Sa Sainteté, ou par qui elles jugeroient à propos, & sans qu'il parût qu'elles eussent fait les premieres avances, quelle est la satisfaction qu'elles exigent de la part de cette Couronne, & à quel prix elles consentent de lui rendre leur amitié? Pourquoi ne feroient-elles point encore la même ouverture à l'Empereur, & n'engageroient-elles point un Prince si sage, si moderé, & si zélé comme tous ses Augustes Ancêtres pour les intérêts de la Foi, à concourir par ses bons offices à une reconciliation, qui ne pourroit manquer d'être suivie d'une étroite alliance entre les trois plus redoutables Puissances de l'Europe, déja unies entr'elles par les liens sacrés d'une même communion?

Apres ce raisonnement qui tendoit à engager peu a peu la Reine d'Espagne à travailler par elle-même, ou par l'entremise du Nonce du Pape à la reconciliation; je représentois combien ce renouvellement d'amitié, entre les deux Couronnes, procureroit ensuite de facili-

tez

tez à leurs Maj. Cath. de réussir dans tous leurs projets, & de se convaincre par Elles-mêmes, que le Roi leur Neveu desiroit sincerement d'employer sa puissance, à leur procurer tous les avantages qu'Elles pouvoient souhaiter.

Cet article ne pouvant qu'être intéressant, j'entrois, sur ce qui le concernoit, dans un assez long détail; & je montrois le plus évidemment qu'il m'étoit possible, que cette démarche de la part du Roi & de la Reine d'Espagne, devoit être regardée comme la voye la plus courte & la plus infaillible, de faire connoître au Roi Très-Chrêtien, si ses nouveaux Alliés travailloient sincerement à la reconciliation des deux Couronnes; & si d'un autre côté l'Empereur agissoit de bonne foi dans les engagemens qu'il avoit pris avec L. M. Cath.: puisque, si ce Monarque étoit dans l'intention de les tenir fidelement, il ne pourroit qu'être bien aise de voir la France concourir avec lui à l'exécution de ses projets.

Sur quelle Puissance, disois-je ensuite, en terminant ces réflexions, doivent compter plus solidemment leurs Maj. Cath. que sur celle du Roi leur

Neveu,

Neveu, dès que leur reconciliation ave
sera conclue ? Et quel Prince en Eu
peut être plus véritablement inte
que lui, à entrer dans les vues d'ap
dissement qu'Elles ont pour les Pri
leurs enfans ? Que peut souhaite
France plus ardemment, que de
les Trônes & les Empires se multi
dans l'Auguste Maison, qui regne si
rieusement sur elle depuis tant de
cles ? Et enfin quel usage plus no
plus grand & plus juste, le Roi
Chrêtien peut-il faire de la Puissance
midable qu'il possede, qu'à souteni
intérêts d'un Monarque qui lui tient
de Pere ; en concourant avec lui, à a
nir tous les obstacles que leurs e
mis communs essayeroient d'oppos
l'accomplissement des promesses de l
pereur ?

Quant au reproche qu'on faisoit
à la France, d'avoir préferé l'all
des Princes Protestans à celle des
tholiques, & de s'être unie aux
miers pour demander qu'on leur a
dât de nouveaux privileges ; je ta
dans mon Mémoire, de justifier la
duite de cette Couronne, en ra
lant en peu de mots, ce que j'avo

des véritables motifs qui avoient obligé le Roi Très-Chrét., après le Traité de Vienne, à dissiper les desseins qu'il paroissoit qu'on formoit contre lui, en s'unissant à l'Angleterre & à la Prusse. Je donnois à examiner à tout homme sensé & incapable de se laisser aller aux puériles préventions du peuple, si cette résolution du Roi, dans la circonstance présente, ne devoit point être regardée plutôt comme l'effet de l'impossibilité que l'on avoit trouvée, à calmer le ressentiment de l'Espagne, que de la prétendue préférence, que Sa Maj. T. Chrêt. se sentoit disposée de donner à l'amitié des anciens ennemis de sa Couronne sur celle de l'Espagne, pour laquelle la France avoit répandu tant de sang, & épuisé tant de trésors.

Quant à ce qu'on imputoit encore au Roi, de s'être rendu le protecteur des Protestans, je montrois combien une pareille supposition étoit vaine & chimerique, en renvoyant ceux qui la débitoient au Traité d'Hanover, où ils pourroient lire, quand ils le jugeroient à propos, que ce Monarque n'avoit rien stipulé en faveur des Puissances Protestantes, que ce qui leur avoit été autrefois

trefois accordé par un Traité solem *, & du consentement de l'Empere aussi-bien qu'avec la garantie toutes les Puissances Catholiques d'Al magne.

Les trois derniers articles de m Mémoire rouloient sur la suppression la Compagnie d'Ostende, ou sur sa tra lation à Trieste, déja proposée à l'E pereur; sur la restitution de Gibralt & sur un nouveau Traité de Commer qui servit à fixer les droits des dif rentes Puissances. Je proposois p tout cela differens moyens, d'accom les intérêts des deux Ligues de Vien & d'Hanover; afin de lever tout-à-f les obstacles, qui s'opposoient à l réunion.

En commençant par la suppression la Compagnie d'Ostende, je disois, q étoit juste d'examiner en évitant to partialité, si l'obligation que S. M. I. av contractée en entrant en possession Païs-Bas, d'en jouir aux mêmes con tions que les Rois d'Espagne ses pré cesseurs, avoit cessé par quelque Tr postérieur, qui eût annullé le premi

* Le Traité de Westphalie.

& en fe , si la gl re
vantages qui pouve t et à l
arque, en soutenant C j l
lui devoient paroit us sol ,
ceux que la revocat on l'C r
lui demandoit pouvoit lui cu

Pour faire cette exacte discuss , il suffisoit, ajoutois-j , de lire sans prévention les différe s Ecrits, qui, dès la naissance de la Compagnie d'Ostende, avoient expliqué d'une maniere évidente, combien cet ét ment étoit contraire à ce qui avoit reglé, en premier lieu, par l'an Traité de Munster, & depuis, par x d'Utrecht & de la Barriere, qu'aucun sterieur n'avoit détruit. Et comme il me sembloit après cela très-inutile, disois-je encore, de repeter dans mon Mémoire ce qui étoit déja suffisamment prouvé dans ceux qui avoient traité à fond cette matiere; je croyois devoir me borner à considerer seulement, si les avantages qui pouvoient resulter pour Sa Maj. Imp. de la conservation de la Compagnie d'Ostende, étoient plus grands que ceux qu'elle devoit esperer de recueillir de sa suppression.

Suppoſant, comme il étoit vrai, qu
de ſon abolition, ou de ſa conſerva
tion, dépendoit la paix ou la guerre
je paroiſſois perſuadé, que quand l'Em
pereur voudroit bien réfléchir ſérieuſe
ment ſur la ſituation de ſes Etats, qui
repandus en differentes parties de l'Eu
rope, exigeoient qu'il entretint des ar
mées conſidérables pour les défendre
ſur la facilité, par conſéquent, que le
Puiſſances de la Ligue d'Hanovre au
roient de s'emparer de ceux qui ſeroien
à leur bienſéance; ſur les deſſeins ſe
crets que pourroient peut-être concevoi
les Proteſtans, de profiter d'une con
jončture telle que celle d'une guerre
où les Puiſſances Catholiques ſe trouve
roient diviſées, pour s'attribuer le droi
de faire monter un jour un Prince d
leur communion ſur le Trône Imp.; &
ſur les projets que les Turcs pourroient
former, de s'emparer des Provinces qu'il
avoient perdues, ou de faire même d
nouvelles conquêtes: je paroiſſois, dis-
je, perſuadé, qu'un Monarque tel que
l'Empereur, encore plus recommanda-
ble par ſes vertus & ſa ſageſſe, que pa
l'éclat de tant de Couronnes qu'il poſſe-
doit, ne voudroit point, par l'unique
motif

motif de : n Octroi, à abolir une Con Commerce, non ſeulement une guerre cruelle dans toute l , & cauſer dans le Corps Germaniq de funeſtes diviſions ; mais de plus, expoſer au ſort douteux des armes, ſes vaſtes Etats, & donner lieu enfin à des projets auſſi contraires à la Religion qu'à ſa puiſſance.

Si l'intérêt de l'Em , diſois-je enſuite, demande, comı vient de le remarquer, d'éviter ı guerre, dont la déclaration pourroit être ı rdée comme l'époque de la décad ıa puiſſance ; il n'eſt pas moins de ſa oi l'entrer dans les ſentimens de paix lui propoſé. En effet, trouvera-t-on quelqu'un ſur la terre, qui puiſſe comparer le vain point d'honneur de ſoutenir l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, avec la gloire que procure la fidele obſervation des traités ; le deſir de prévenir par cette exacte bonne foi, des événemens capables de porter inſenſiblement un coup mortel à la Religion en Allemagne ; d'éteindre par ſa modération juſqu'à la moindre étincelle de la guerre ; & de faire voir à l'Univers, que l'on eſt tou-

 jours

jours diſpoſé à conſerver, même pai
ſacrifice de quelques avantages, un b
auſſi précieux que celui de la paix? En
le titre de Pacificateur de l'Europe, q
ne tient qu'à Sa Maj. Imp. d'acqui
par un ſi leger ſacrifice, ne peut-il
la dédommager de celui de Protect
de la Compagnie d'Oſtende?

Après avoir eſſayé de porter leurs
Cath. à faire uſage de ces differen
conſiderations, pour perſuader l'Em
pereur à ſe relâcher un peu ſur
point, qui ſervoit de vrai, ou au mo
de ſpécieux prétexte à l'Angleterre &
la Hollande, de rejetter toutes les p
poſitions d'acommodement qu'on le
faiſoit; & qui par conſéquent mett
de nouveaux obſtacles à la réunion
deux Couronnes, par la néceſſité où
trouvoit la France de ſoutenir les p
tentions de ſes Alliés: je paſſois à
qui concernoit la reſtitution de Gibr
tar. Et pour montrer encore à ce
jet, que la reconciliation de l'Eſpag
avec la France étoit un des moyens
plus certains dont on pût ſe ſervir p
l'obtenir, je faiſois enviſager cette re
tution, comme le fruit des bons offi
de cette Couronne auprès du Roi d'A
gleterr

erre ; comme la recompenſe de ceux
l'Eſpagne auprès de l'Empereur ,
ır la ſuppreſſion, ou ſimplement la
nslation de la Compagnie d'Oſtende
Trieſte ; & enfin, comme le prix au-
el leurs Maj. Cath. feroient achetter
'Angleterre le retour d'une amitié &
ne bonne intelligence, qu'il étoit ſi
portant à cette Couronne d'acquerir
de conſerver, pour éviter la ruine
ale de ſon Commerce.
Entrant enſuite dans l'examen de ce
i regardoit ce dernier article en gé-
al, j'expoſois en peu de mots, que
nme je me trouvois obligé de parler
une matiere qui m'étoit très-incon-
e, j'avouois ingenuement, que je ne
ſentois pas capable de pouvoir pro-
ſer des expédiens qui puſſent lever les
ets de plaintes des parties qui ſe croy-
nt lezées, ou en faire connoître l'in-
tice : mais qu'il me paroiſſoit cepen-
nt, qu'en faiſant du Traité d'Utrecht,
nt les differentes Puiſſances de l'Eu-
pe avoient paru contentes, la baze &
fondement de celui qu'on établiroit
nouveau ; ou au cas que quelqu'un
s articles du même Traité d'Utrecht
voriſât quelques parties au préjudice

des autres, en redressant à l'amiable, dans le dernier que je proposois de faire, ce qui paroîtroit contraire à la parfaite égalité de traitement, qu'on vouloit établir pour toutes les nations: elles n'auroient plus lieu de se plaindre, & ne pourroient point, sans se rendre suspectes de mauvaise volonté, faire des mêmes conventions, qui avoient déja contribué à une pacification générale, le sujet d'une nouvelle rupture.

Enfin pour prévenir tout ce qui pouvoit exciter de nouveaux troubles dans l'Europe, & exposer les deux Couronnes à prendre les armes l'une contre l'autre, je terminois mes réflexions, en disant, que comme il paroissoit que les Puissances Protestantes de la Ligue d'Hanover ne demandoient, sur ce qui avoit rapport à leur Religion, que le redressement de quelques griefs, & le rétablissement & la conservation des Droits & des Privileges, que le Traité solemnel de Westphalie leur avoit accordé; il me sembloit, que s'en tenant à ce que ce fameux Traité avoit reglé, & en exigeant de ces Puissances, d'observer avec les Catholiques répandus dans leurs Etats, la même équité, & la même douceur,

ouceur, qu n pour ceux
e leur communion, it fu plain-
, & par conséqu t ire,
oit être ôté. Qu fi ti ois, aj
ois-je, les Princes l ftans ient
lus loin leurs vue , el ient à
cher, fous les term s l-
ques qu'ils employent, quelqu
ins pernicieux à l) on (tel
exemple, que celui unir entr'eux
ous prétexte du re ment de quel-
ues griefs, pour élire Roi des
Romains un Prinv leur commu-
ion); la fageffe la modération,
ue l'Empereur & le re Maj. Cath. au-
roient fait voir, en trant dans les
ues de paix & de conciliation qu'on
rend la liberté de leur propofer dans
e Mémoire, & qui ne laiffent aucun
ujet de plainte legitime aux Puiffances
qui font entrées da is la ligue d'Hano-
re, deviendroient, j'ofe le dire, com-
me l'heureux inftrument, qui, décou-
rant à la France la mauvaife foi & les
ernicieux projets de fes Alliés, lui don-
eroit en même tems le plus jufte de
ous les prétextes de s'en détacher, &
e fe réunir avec l'Empereur, l'Efpa-
gne & les autres Rois Catholiques, pour

B 4 travail-

travailler ensuite de concert à conserve
sur le Trône Imperial, un Prince qui pû
porter légitimement l'Auguste Titre d
Protecteur de la Foi & de l'Eglise.

Dans les moyens qu'on s'est propos
d'offrir par ce Mémoire, disois-je, e
le finissant, pour prévenir les troubles
la guerre dont toute l'Europe est me
nacée, & pour procurer en même tem
à leurs Maj. Cath. des avantages plu
solides & plus réels, que ceux qu'elle
peuvent espérer de recueillir d'une sa
tisfaction purement personnelle; j'ai év
té, comme on voit, d'en employer au
cun qui tendit à engager l'Espagne,
la France, à manquer l'une ou l'autr
aux traités qu'elles ont faits avec leur
Alliés: & j'ai aisément senti, combie
une pareille proposition auroit paru r
dicule à des Monarques, aussi respecta
bles par l'étendue de leur Puissance
que par la bonne-foi & la fidélité qu'il
observent dans tous les engagemens qu'il
prennent. Ce n'est aussi qu'après avo
remarqué, que les deux Traités de Vien
ne & d'Hanover, au moins selon c
qu'ils expriment, tendent également
conserver la paix; que j'ai essayé de mon
trer, comment on pourroit lever le

prin

principaux obstacles, qui empêchent qu'ils ne se confondent l'un dans l'autre, & que les Monarques qu'ils partagent, ayant, disent-ils, le même objet, ne puissent cependant arriver à la même fin.

Qu'exige-t-on cependant du desir sincere que ces Princes témoignent de conserver la tranquillité publique? Rien assurément, dont ils ne so t déja convenus par plusieurs Trai : Et il ne s'agit point dans ce 'on leur propose, de démembre elq parties des Etats dont ces Sc av t en possession. On ne cl contraire qu'à leur en assurer isible jouissance, & à leur procu en même tems la gloire, de pouvoir donner à leurs sujets la consolation de dire, que sous leur Empire, comme sous celui du plus sage de tous les Monarques: *Unusquisque* * *habitabat absque timore sub vite sua & sub ficu sua.* Selon le project qu'on présente, Sa Maj. Imp. ne perdra de tous les Etats qu'Elle possede, que ce qu'elle en séparera pour servir de dot à la Princesse sa fille. L'Espagne, la France, l'Angleterre & la Hollande restent dans le même état où elles sont actuellement.

B 2 Et

* Livre III. des Rois Chap. IV.

Et c'est ainsi que, par la restitution d'une seule place en Espagne; par l'assurance d'une succession en Italie pour l'Infant Dom Carlos, que les Puissances, dont on vient de parler, ont déja garantie; par le redressement de quelques griefs de Religion en Allemagne; & enfin par la suppression, ou simplement par la translation d'une Compagnie de Commerce: l'incompatibilité apparente des deux Traités de Vienne & d'Hanover s'évanouit; les phantômes que la méfiance, l'aigreur & le ressentiment avoient formés, disparoissent; & la bonne foi & la paix rétablie, assurent à l'Europe une parfaite tranquillité.

Tel fut le premier * Mémoire que je présentai à leurs Majestés Catholiques. On voit que je pris la liberté de leur parler sur des points très-délicats, & dans la conjoncture qui m'autorisoit le moins à le faire, avec toute la respectueuse assurance, qu'auroit pu inspirer

* Il étoit terminé par un compliment au Roi d'Espagne, dont la seule copie que j'avois gardée se trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par le Cardinal de FLEURY.

rer le caractere le plus connu de Ministre public. Je n'ignorois pas au reste, tous les périls où cette démarche pouvoit m'exposer ; & dont le moindre seroit, de passer dans l'esprit du Roi & de la Reine d'Espagne, pour un homme qui vouloit insensiblement se rendre nécessaire, & peut-être pénétrer dans leurs vues, en s'ingerant à leur donner des conseils. Dailleurs j'étois bien persuadé que le jugement qu'elles porteroient de mes intentions & de mon Mémoire, seroit indubitablement celui, auquel on ne manqueroit pas en France de se conformer. Mais quoique ces considérations me parussent importantes, persuadé néanmoins, qu'en matiere de Négociation, il est des circonstances où un excès de précaution, & si j'ose dire, de prudence, est plus sûr qu'utile, & encore moins glorieux ; je crus ne devoir pas m'y arrêter, & qu'il étoit tems au contraire, de me défaire des sentimens de timidité, que j'avois écouté jusqu'alors.

Afin de ne rien commettre cependant d'indiscret, & pour qu'il continua a paroître dans mes démarches une certaine modestie, qui prévient toujours en faveur de ceux en qui on la remarque ; je jugeai qu'il

étoit à propos, avant de présenter mon Mémoire, que j'affectasse de desirer de connoître encore plus particulierement, quelles pourroient être les matieres sur lesquelles leurs Maj. Cath. me permettoient de m'étendre, & de m'attirer par cette nouvelle déference pour leurs ordres, une espece d'approbation anticipée, qui pût à tout évenement, non seulement justifier, mais même autoriser ma conduite à la Cour de France. Dans cette vue j'écrivis à Dom Juan Bautista de Zuloaga, pour le prier de m'informer s'il me seroit permis, sans m'exposer à encourir l'indignation de leurs Maj. Cath., de faire entrer certains articles dans mon Mémoire, qui, eu égard à beaucoup de circonstances, dont il étoit aussi-bien instruit que moi, pourroient être pris en mauvaise part; afin, ajoutois-je, que ne sortant point des bornes qu'on m'auroit prescrites, je ne présentasse rien à L. Maj. qui pût leur déplaire.

Ma lettre, que Dom Juan communiqua à l'Arch. d'Amida & au Comte de Salazar, produisit le bon effet que j'en attendois. Il me répondit dès le lende-

lendemain par un billet, * que je pouvois être très-assûré, que bien loin que leurs Maj. Cath. désaprouvassent ce dont nous étions convenus ensemble pour le contenu du Mémoire que je voulois leur faire présenter, Elles desiroient au contraire de le recevoir promptement; & qu'ainsi je pouvois le lui remettre, quand je l'aurois mis au net. Voyant alors la conduite que j'avois tenue pleinement approuvée, je portai le Mémoire à Dom Juan Bautista de Zuloaga le jour que je lui avois promis. Ce fut dans cette occasion que lui ayant fait part de ce que j'ai dit précédemment qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart; je le priai (ce Ministre n'étant plus en place) de découvrir, s'il étoit possible, si ce que je lui apprenois qu'il avoit fait écrire en France, étoit connu de leurs M. C.; me paroissant, que dans la lettre que Stalpart avoit écrite au Comte de Morville, par l'ordre du Duc de Ripperda, il y avoit certaines propositions au sujet des droits du Roi d'Espagne sur la Couronne

* Dans les papiers enlevés par le Cardinal de FLEURY.

ronne de France, dont il n'étoit guere vraiſemblable que ce Monarque voulût faire dépendre ſa reconciliation avec le Roi ſon Neveu.

Je laiſſai paſſer quelques jours àvant d'aller chez Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, tant pour lui donner le tems d'examiner mon Mémoire, qu'afin qu'il pût auſſi ſavoir comment on l'auroit reçû. Quand je retournai chez lui, il m'apprit, qu'en ſon particulier il avoit été très-content de tout ce que j'avois expoſé dans cet écrit; que le Comte de Salazar & l'Arch. d'Amida l'avoient également approuvé; & qu'à l'égard du Roi & de la Reine d'Eſpagne, ils avoient témoigné autant d'envie de le recevoir, que de ſatisfaction après l'avoir vû. Cela doit, ajoûta Dom Juan, vous faire eſperer, que les raiſons dont vous vous êtes ſervi, pour faire ſentir l'importance d'une prompte reconciliation entre les deux Couronnes, ne pourront produire que de très-bons effets; & donner lieu à leurs Maj. Cath., de juger plus ſainement qu'Elles ne faiſoient, des véritables intentions de la Cour de Vienne.

Dom

Dom Juan-Bautista de Zuloaga me
rlant ensuite de la lettre, que je lui
ois appris que le Duc de Ripperda
oit fait écrire par Stalpart, me dit
e le Roi d'Espagne n'en avoit eu au-
ne connoissance; & que c'étoit sans
ordre & sans sa participation que
te lettre avoit été écrite & envoyée
France. Il ajoûta que leurs Maj.
th. desiroient d'être exactement infor-
es de ce qu'elle contenoit, aussi-bien
e de la reponse du Comte de Mor-
le; & qu'Elles me chargeoient de
vailler avec soin, à leur procurer les
yens d'approfondir une Négociation,
renfermoit des articles si intéressans
ır Elles.

Dom Juan-Bautista de Zuloaga me dit
ore, que la Reine avoit marqué un
ressentiment de l'imprudence que le
ıe de Ripperda avoit eue, de com-
mettre le Roi Cath. avec la France,
des propositions aussi hors de saison
étoient celles que ce Ministre s'étoit
ardé de faire écrire au Comte de
rville; & que cette Princesse parois-
fort inquiete des suites de cette
ıarche.

Quoique

Quoique je n'ignoraſſe pas l'abus que font certains Miniſtres de la confiance des Rois ; j'étois cependant bien éloi-gné de penſer, qu'ils étendiſſent cette licence, juſqu'à faire parler leurs Maî-tres ſur des matieres importantes ſans en avoir obtenu la permiſſion : & j'a-voue, que je fus très-ſurpris d'appren-dre par Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, la témérité qu'avoit eue à cet égard le Duc de Ripperda. Plus je reflechiſſois ſur les propoſitions qu'il avoit fait paſ-ſer en France, & ſur le parti qu'il avoi pris d'y parler de reconciliation, dan le tems qu'il ſavoit à quel point l Reine d'Eſpagne paroiſſoit oppoſée à un pareille démarche, & plus ſon proced me paroiſſoit extraordinaire. Enſorte qu j'étois tenté de croire, que c'étoit peut être la Reine elle-même, qui avoit o donné au Duc de Ripperda de faire la France quelque ouverture d'accom modement, dans la vue de rendre bonne foi de cette Couronne ſuſpecte ſes Alliés ; mais qu'enſuite cette Pri ceſſe s'appercevant que la tentative éto hors de ſaiſon, elle cherchoit à rejett ſur ce Miniſtre l'eſpece de confuſion q reſulte toujours de l'inexécution d'u deſſein qu'on a formé.

Ro

Pour tâcher de démêler ſi mes conjectures étoient bien fondées, je fis plusieurs queſtions à Dom Juan-Bautiſta de Zulonga, qui tendoient preſque toutes à découvrir, ſi la Reine, par l'extrême envie qu'elle avoit d'engager S. M. Très-Chrétienne à acceder au Traité de Vienne, ne ſe ſeroit point perſuadée, que dans la circonſtance où ce jeune Monarque avoit donné l'adminiſtration de ſon Royaume au Duc de Bourbon, l'appas frivole, mais ſéducteur d'une renonciation plus ample & plus authentique du Roi ſon Mari à la Couronne de France, pourroit déterminer ce Prince, par l'intérêt qu'il devoit naturellement prendre à une pareille démarche, à conſeiller au Roi de France de faire celle que le Duc de Ripperda propoſoit.

Dom Juan-Bautiſta de Zulonga prévenu, comme c'eſt l'ordinaire, en faveur de ſa Nation, étoit très-perſuadé que le ſacrifice de perdre la Couronne de France, quand on devoit par-là s'aſſurer pour toujours celle d'Eſpagne, ne devoit pas paroître fort conſiderable. Ainſi il panchoit aſſèz, à former le même jugement que moi, des intentions ſecrettes de la Reine d'Eſpagne. Et

comme

comme je le pressois de s'expliquer plus clairement, il me répondit, que le Comte de * Salazar & l'Arch. d'Amida, n'ayant point jugé à propos d'entrer dans aucun détail particulier avec lui, sur ce qui faisoit l'objet de ma curiosité, il lui étoit impossible de la satisfaire. Nous nous séparames là-dessus, & je le priai seulement, en prenant congé de lui, d'approfondir avec les deux personnes qu'il venoit de me nommer, quelle part la Reine d'Espagne pouvoit avoir eue dans ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart; & de les assurer en même tems, que je travaillerois de mon mieux à exécuter ce que leurs Maj. Cath. m'avoient fait l'honneur de me prescrire.

Il est aussi nécessaire, quand on est chargé d'une négociation, de ne rien négliger de ce qui sert à découvrir les desseins des personnes principales avec qui on doit être en relation; qu'il est utile

* Leurs Maj. Cath. me firent dire par Dom Juan-Bautista de Zuloaga, de communiquer au Comte de Salazar ou à l'Arch. d'Amida, tout ce que j'avois à leur dire, par l'entremise du seul Dom Juan, afin que cette relation fut plus secrette.

utile de convertir pour cet effet en moyens, plusieurs petits événemens qui surviennent assez fréquemment dans les Cours. Suivant ce principe, je crus devoir profiter du mouvement que causoit dans celle d'Espagne ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart, pour tâcher de démêler, quelles pourroient être les vues de leurs Maj. Cath., au cas que le Roi leur Neveu vînt à mourir sans héritier. Mais pour éviter que ma curiosité, sur une matiere si délicate, ne parût téméraire, j'observai toujours, de ne laisser entrevoir à Dom Juan-Bautista de Zuloaga d'autre sentiment, que celui de paroître étonné que le Duc de Ripperda eût prétendu, qu'un acte tendant à éteindre de nouveau les droits du Roi d'Espagne sur la Monarchie Françoise, dût être une preuve, que ce Prince reprenoit pour elle les sentimens de bienveuillance qu'il avoit eu, & qu'il étoit disposé à se reconcilier avec le Roi son Neveu. Je n'hazardois rien en cela d'indiscret. Au contraire, j'entrevoyois, par ce que Dom Juan m'avoit dit, que cette maniere de censurer indirectement la légereté, ou l'imprudence du Duc de Ripperda,

Ripperda, ne pouvoit déplaire; qu'elle feroit infailliblement rendue à L. Maj. Cath.; & qu'elle pourroit attirer certaines explications, capables de me faire connoître une partie de ce que je defirois.

L'impoffibilité où j'étois de demander à L. M. Cath. une audience à ce fujet, bien loin de mettre obftacle à l'exécution de mon projet, y étoit au contraire très-favorable; puifqu'elle m'offroit un moyen de m'expliquer bien plus librement, par un écrit, fur des queftions fi délicates, que je n'aurois pu faire en parlant au Roi & à la Reine d'Efpagne. D'ailleurs, l'ordre qu'ils m'avoient donné l'un & l'autre, de leur rendre un compte exact de tout ce qui m'étoit revenu de la converfation du Duc de Ripperda avec Stalpart, m'autorifoit à leur faire préfenter un Mémoire, qui leur en fit le détail. J'en écrivis donc un, qui ne parût contenir que la fimple relation qu'on m'avoit enjoint de faire; mais qui ne laiffoit pas de renfermer des remarques ou des refléxions convenables au deffein que j'avois. J'expofois, fur l'article des nouvelles renonciations que le Duc de Ripperda ofroit, qu'une

d'une pareille proposition ne pouvoit contribuer en rien, dans la conjonctu- re où l'on se trouvoit, à la réunion des deux Couronnes ; & qu'elle ne serviroit au contraire, qu'à répandre parmi toutes les Puissances de l'Europe de justes soupçons, qu'il y avoit eu de la collusion entre les deux Rois, dans les actes so- lemnels qui avoient déja été passés sur cette matiere lors de la paix d'Utrecht, & desquels on avoit encore tout ré- cemment rappellé le souvenir dans le Traité de Vienne. Cet exposé étoit accompagné de refléxions, qui ten- doient, les unes à faire voir que la multiplication de semblables renoncia- tions, loin de les rendre plus solides, serviroit au contraire à en manifester l'in- justice & la foiblesse ; & les autres à réveiller d'une maniere imperceptible dans le cœur du Roi d'Espagne, non- obstant l'égalité que j'affectois d'établir entre les deux Monarchies, les mouve- mens d'amour & de préference que tous les hommes ont naturellement pour leur Patrie, & que l'esperance de posseder un Royaume aussi florissant & aussi puissant que celui de France, ne peut jamais manquer d'exciter.

Dès

Dès que j'eus achevé d'écrire ce Mémoire, je le portai à Dom J. B. de Zuloaga, pour qu'il pût être présenté à L. M. Cath. par le Comte de Salazar, ou par l'Archevèque d'Amida. J'avois été très-attentif à ne rien dire, qui pût blesser les préventions d'aucun des trois en faveur de la Monarchie Espagnole. Aussi jugerent-ils, après l'avoir lû, que je n'avois eu d'autre dessein, que celui de présenter au Roi d'Espagne, selon qu'on me l'avoit ordonné, une relation exacte de la démarche que le Duc de Ripperda avoit faite si légerement : & c'est dans cette opinion qu'ils remirent mon Mémoire à S. M. Cath.

Cet Ecrit, dont une copie se trouve dans les papiers que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever, devint dans la suite le principe d'une autre négociation, aussi secrette qu'importante, dont j'ai été chargé ; & qui, accompagnée par mes soins de tout le succès qu'on pouvoit desirer, n'a eu cependant pour recompense à la Cour d'Espagne, que le traitement rigoureux & presque sans exemple, dont j'aurai dans la suite occasion de parler.

Traiter

raiter ouvertement de l'extrême im-
nce dont il étoit pour leurs Maj.
., de ne point retarder la conclu-
de leur reconciliation avec le Roi
Neveu ; en offrir les moyens ; en
même indirectement dépendre l'ac-
lissement des promesses de l'Empe-
, comme on vient de voir que
le fait dans mon premier Mémoi-
& parler dans le second d'une ma-
aussi intéressante que celle des re-
lations, me paroissoit, pour un no-
comme moi dans l'art de négocier,
heureusement commencé à appla-
dien des obstacles. Mais si j'étois
ieurement flatté que Dieu eût dai-
permettre, que sans caractere, sans
cité, & environné d'une infinité
eils, j'eusse pu cependant servir
ment ma Patrie, & en soutenir les
êts, dans une Cour que j'avois
rée si animée contr'elle : je ne lais-
pas de craindre, que cette foule de
ures que le Ministre de l'Empereur,
tenoit, ou certains François aussi in-
s qu'envieux, avec lesquels j'étois
é de vivre, ne me fissent tôt ou
succomber aux efforts de leur mau-
volonté, & ne continuassent au
moins

moins à mettre tout en uſage pour découvrir mes deſſeins, afin de les contrecarrer.

La Cour d'Eſpagne étoit dans ce tems-là ſi indéfiniſſable, que ce qui ſembloit un jour avoir ſon approbation, encouroit ſouvent le lendemain ſa cenſure; cette fréquente variation me faiſant craindre que mon Mémoire n'éprouvat le même ſort; j'eus recours, pour ſortir de cette incertitude, à un artifice, qui, tout innocent qu'il étoit, ne laiſſa pas de me procurer les éclairciſſemens que je deſirois.

Je fis répandre inſenſiblement dans Madrid, un bruit ſourd, que je devois bien-tôt recevoir ordre d'en ſortir. Dès que je ſûs par mes domeſtiques, à qui d'autres, ſur ce qu'ils en avoient entendu parler à leurs Maîtres, le raconterent, que cette nouvelle commençoit à ſe débiter; j'écrivis à Dom Juan-Bauttiſta de Zuloaga, comme pour l'engager à me rendre le bon office, de s'informer de l'Arch. d'Amida & du Comte de Salazar, ſi ces bruits avoient quelque fondement: afin, lui diſois-je dans ma lettre, que ſi mon ſéjour à Madrid étoit déſagréable à leurs Maj. Cath. je puſſe

n me retirant, éviter la confu-
en ſortir par quelque ordre ſubit;
on en donne aux intriguans, ou
rſonnes ſuſpectes.
s le tems que je tâchois de dé-
l'effet qu'avoit produit mon der-
lémoire, & de regler ma con-
ır les avis que me donneroit Dom
autiſta de Zuloaga; Milord Har-
ı me remit une lettre du Comte
rville en datte du 25. May. Ce
contient fort au long, ſert de
ſi convaincante de tous les faits
i rapporté juſqu'ici, & de l'en-
atisfaction qu'avoient le Duc de
m & le Miniſtre qui m'écrivoit,
ırques de mon zele pour le ſervi-
Roi, & de tout ce que j'avois
ſqu'alors à la Cour d'Eſpagne;
ſt aiſé de comprendre, combien
t ſenſible de ne pouvoir ſoutenir
ɔareille autorité, la relation que je
ns ces Mémoires. Mais cette let-
trouvant dans le nombre de cel-
e le Cardinal de Fleury m'a fait
r, c'eſt déſormais de la Cour de
: que je dois attendre la juſtice
la rendre; & d'y laiſſer voir au
:, ces expreſſions dont le Comte de

Morville

Morville se servoit, à l'occasion de ce que j'ai rapporté d'une conversation que nous avions eue Dom Juan Bautista de Zuloaga & moi, & dont je lui avois rendu compte : *votre conduite Mr., dans les receptions & les reponses que vous avez faites à Dom Juan Bautista de Zuloaga, est bien louable ; & les effets de la sagesse & de l'habilité ne peuvent aller plus loin.*

A la suite de ces termes obligeants, le Comte de Morville me faisoit part, des intimations que le Duc de Ripperda avoit fait faire au sujet de la reconciliation, par le moyen du Sieur Stalpart ; &, en m'apprenant comment il avoit répondu à ce dernier, il me chargeoit de l'informer exactement de l'effet que produiroit sa lettre ; & sur tout, de faire ensorte qu'elle pût tomber entre les mains du Roi d'Espagne.

La nouvelle de la disgrace du Duc de Ripperda n'arriva à Paris, qu'après le départ de la lettre que le Comte de Morville écrivoit à Stalpart ; parce que le Courier que Milord Harrington avoit dépeché pour la porter, fut arrêté quelques jours à Vittoria. Le Comte de Morville, qui ignoroit cet événe-

ient, avoit répondu exactement les articles de la lettre de Stal- comme devant être remise au pre- Ministre d'Espagne, à qui effecti- elle s'adressoit indirectement; & osité pour savoir les suites qu'elle , étoit proportionnée à l'intérêt prenoit alors à tout ce qui avoit e rapport à la reconciliation avec ur d'Espagne. Leurs Majestés Ca- es ne desiroient pas moins de tre une négociation d'autant plus are, qu'elle s'étoit entamée à leur & c'étoit de moi qu'Elles atten- , aussi-bien que le Comte de le, d'être instruites de tout ce qui passé.

upé donc à chercher les moyens ntenter les deux partis, sans que t pût pénétrer mon dessein, ce- vint m'apprendre, comme une de la premiere confidence qu'il t faite, que le Comte de Mor- voit répondu à sa lettre; & en tems il me lut celle de ce * Mi-

le est dans le nombre des autres, dont linal de FLEURY s'est emparé.

Elle contenoit, autant que je puis m'en ſouvenir, les témoignages les plus forts, du deſir qu'avoit le Roi très-Chr. de voir leurs Maj. Cath. lui rendre leur amitié, & Mr. le Duc de Bourbon, de mériter le retour de leur bienveillance. Le Comte de Morville les accompagnoit enſuite de quelques réflexions fort modérées & fort judicieuſes, ſur le peu de bienſéance qu'il y avoit, de propoſer au Roi, comme faiſoit le Duc de Ripperda, une démarche auſſi contraire à la bonne foi & à la gloire de Sa Maj., qu'étoit celle de manquer aux engagemens qu'elle avoit pris avec ſes Alliés, & de vouloir en faire dépendre la reconciliation des deux Couronnes; & il ne laiſſoit aucune eſpérance que l'on admit une pareille propoſition. Ce Miniſtre faiſoit remarquer auſſi, avec combien peu de raiſon on préferoit en Eſpagne l'amitié de la Cour de Vienne à celle de la France; & il ajoutoit, ſur ce que le Duc de Ripperda avoit paru ſurpris qu'il n'y eût perſonne à Madrid chargé de ménager les intérêts de la France, que dès lors que leurs M. C. conſentiroient à recevoir un Ambaſſadeur du Roi, Sa Maj. en envoyeroit un qui

qui contribueroit de ſon mieux à renouveller & à augmenter de plus en plus une bonne intelligence entre les deux Cours. Enfin, le Comte de Morville, parlant des nouvelles renonciations à la Couronne de France de la part du Roi d'Eſpagne, que le Duc de Ripperda avoit fait offrir; diſoit qu'il lui paroiſſoit auſſi peu néceſſaire que convenable, de remettre ſur le tapis une ſemblable propoſition; & encore plus, d'en vouloir faire dépendre la reconciliation des deux Couronnes.

Stalpart après m'avoir lû la lettre dont je rapporte à peu près la ſubſtance, me parût ſenſiblement touché, qu'elle fût arrivée préciſément au moment que le Duc de Ripperda, pour qui elle étoit principalement écrite, venoit d'être diſgracié. Après bien des lamentations, ſur la perte des avantages qu'il auroit pû retirer des liaiſons qu'il commençoit de former avec ce premier Miniſtre, ſi ſa faveur eût été de plus longue durée; que dois-je faire, me dit-il, de la lettre que je viens de vous lire? Me conſeillez-vous de la ſupprimer, ou d'en rendre compte ſimplement à Mr. le Marquis de Grimaldo; ou croyez-vous que

 je

je puisse demander une audience au Roi d'Espagne, pour la lui présenter ? Ce dernier parti, étant celui que je savois qui seroit le plus du goût de S. M. C., fut aussi celui que je conseillai fort au Sr. Stalpart de préférer à tout autre : & sans lui rien témoigner du desir secret que ressentoit le Roi d'Espagne de voir la lettre qu'il avoit écrite en France, & la réponse qu'il venoit de recevoir ; je tachai simplement de le déterminer, à recourir à la voye de l'audience, comme la plus convenable, lui dis-je, & même la plus honorable pour lui, dans la circonstance où il se trouvoit.

Il est toujours flatteur d'avoir quelque chose à ménager avec les Rois, & de paroître honoré à leurs yeux de la confiance des Ministres de son Souverain. Stalpart, qui n'étoit pas moins susceptible qu'un autre de ces sentimens, entra sans peine dans ceux que je cherchois à lui inspirer. Ainsi, après avoir raisonné long tems l'un & l'autre, de l'effet que cette lettre pourroit produire sur l'esprit du Roi Cath., par ordre duquel Stalpart croyoit toujours que Ripperda l'avoit fait écrire en France ; il me quitta pour aller chez l'Am-

bass.

assadeur d'Angleterre, à qui il étoit de mon devoir de communiquer aussi ce qui venoit de lui arriver.

Dès qu'il fut sorti de chez moi j'écrivis à Dom Juan-Baptista de Zuloaga, pour lui donner avis, que la réponse du Comte de Morville à la lettre de Stalpart étoit arrivée. Et comme nous étions convenus, que je mettrois toujours dans un écrit séparé, les choses que l'Archevêque d'Amida seroit obligé de rapporter à leurs Maj. Cath. la mémoire infidele de ce Prelat exigeant de prendre cette précaution ; j'expliquai en peu de mots, dans une espece de petit Mémoire, ce que contenoit la lettre du Comte de Morville. J'ajoutai, que j'avois déterminé Stalpart à demander l'audience ; & que pourvû que l'Ambassadeur d'Angleterre, chez qui il étoit actuellement, ne lui fit point changer de dessein, il me paroissoit résolu de suivre le conseil que je lui avois donné.

Dom Juan-Baptista de Zuloaga reçut mon billet, comme il revenoit du Palais, où il étoit allé rendre compte au Comte de Salazar & à l'Archevêque d'Amida, de celui que je lui avois écrit au sujet du bruit que j'avois fait répan-

dre, qu'on me donneroit inceſſamment l'ordre de ſortir de Madrid. Comme il ſavoit l'empreſſement de leurs M. C., d'examiner par Elles-mêmes tout ce qui concernoit la négociation clandeſtine du Duc de Ripperda; il retourna ſur le champ au Palais, dès qu'il eut lû mon billet, pour remettre à l'Archevêque d'Amida le précis que j'avois fait de la réponſe du Comte de Morville, qui commençoit à mettre au fait le Roi & la Reine d'Eſpagne de ce qu'elle contenoit, en attendant que Stalpart pût la leur préſenter en original.

La précipitation avec laquelle Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga avoit été au Palais, ne lui ayant pas donné le tems de répondre à aucune des deux lettres que je lui avois écrites, ce ne fut que le ſoir aſſez tard, du jour qu'il les avoit reçues, qu'il m'informa par † un billet; que le Mémoire, où je parlois des renonciations du Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, avoit été reçu auſſi favorablement que je pouvois le deſirer; qu'à l'égard des diſpoſitions où leurs Maj.

† Il ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de FLEURY.

Maj. Cath. étoient pour moi, je pouvois être très-assuré, que bien loin de vouloir m'éloigner de leur Cour, la residence que je faisois à Madrid, leur étoit au contraire très-agréable : en un mot, que je pouvois compter sur l'honneur de leur protection.

Le Sieur Stalpart, qui étoit allé chez l'Ambassadeur d'Angleterre, pour lui rendre compte de la lettre qu'il avoit reçue du Comte de Morville, repassa chez moi au sortir de chez ce Ministre ; &, par le récit qu'il me fit de leur conversation, il me parut que Milord Harrington l'avoit fortement dissuadé de demander une audience. Je voyois avec peine, que s'il perséveroit dans ce sentiment, je ne pouvois plus insister à engager Stalpart à suivre le mien, sans donner lieu à Milord Harrington de me soupçonner, de savoir certains misteres au sujet de toutes ces lettres, que je voulois lui cacher ; ou peut-être aussi de se persuader, que je voulois affecter ridiculement l'air de Ministre, en voulant, de mon chef, déterminer un particulier de ma nation, à faire une démarche à la Cour d'Espagne contre son avis. J'avois pour Milord Harrington,

nonſeulement les égards qu'exigeoit ſon caractere ; mais ceux encore qu'il s'attira perſonnellement. Son amitié m'étoit d'ailleurs auſſi néceſſaire que précieuſe ; & je me trouvois en certains momens preſque reſolu, pour ne lui point déplaire, de conſeiller à Stalpart de ſuivre l'avis qu'il lui avoit donné. Mais en même tems je ſouffrois, de voir échaper l'occaſion qui ſe préſentoit, de procurer à leurs Maj. Cath., & en même tems au Comte de Morville, la ſatisfaction de découvrir les effets de la ſinguliere négociation qu'avoit entamée le Duc de Ripperda ; & de les diſpoſer favorablement pour moi, par l'adreſſe avec laquelle ils verroient que j'avois ſû trouver le ſecret de contenter leur curioſité.

Le deſir d'acquerir de l'eſtime & de la reputation, fait trouver bien de la reſſource dans certaines circonſtances déciſives ; & ce n'eſt jamais qu'avec une peine tres-ſenſible qu'on en voit échaper les moyens. Ces ſentimens, joints à l'opinion que j'ai, qu'il y a peu d'obſtacles inſurmontables à la patience & à la fermeté, me déterminerent à vaincre, à quelque prix que ce fût, ceux que j'entre-

j'entrevoyois que Stalpart alloit trouver pour obtenir une audience. Et comme la situation où nous nous trouvâmes tous deux, lui, de me demander conseil sur le parti qu'il devoit prendre, & moi, de refléchir sur ce qu'il convenoit de lui répondre, lui fit remarquer que je paroissois occupé, & que je tournois sans cesse, comme on dit, autour du pot; „décidez donc, me dit-il en riant: „vous faites avec moi depuis une demi „heure l'Avocat pour & contre; & au „bout de tous vos raisonnemens je me „trouve dans la même incertitude. Fi„nissons ce plaidoyer. Demanderai-je „l'audience?" Oui, lui dis-je en riant à mon tour: car je vois bien que l'érudition, avec laquelle je prétendois faire préceder ce conseil, commence à vous ennuyer. Avouez à présent, que la décision que je viens de prononcer est de votre goût; & comme je suis bien aise aussi de la rendre sans appel, je vais dans le moment chez l'Ambassadeur d'Angleterre, lui demander la confirmation de mon Arrêt. „Remplissez „bien" (me repartit alors le Sr. Stalpart, qui désiroit extrêmement de s'attirer la distinction de parler au Roi)

„ l'engagement que vous prenez. Et
„ je vous supplie, quand vous aurez
„ parlé à l'Ambassadeur d'Angleterre, de
„ m'informer du resultat de la conversa-
„ tion que vous aurez eue avec lui ".

Il étoit près de neuf heures du soir, quand Stalpart sortit de chez moi. Mais comme il me parut absolument nécessaire de déterminer promptement Milord Harrington en faveur de l'audience, avant que les Espions sans nombre, qu'il avoit jusques dans l'intérieur du Palais, lui donnassent quelque avis de ce qui se passoit sur ce sujet, & lui fissent prendre une derniere résolution; je me disposois à aller chez lui, lorsqu'il arriva à ma porte, pour me parler de la même chose qui m'engageoit à l'aller chercher.

La conversation, après les premiers complimens, tomba bien-tôt, entre Milord Harrington & moi, sur ce qui s'étoit passé dans celle qu'il venoit d'avoir avec Stalpart. Ce Ministre s'étendit beaucoup sur l'extrême empressement que celui-ci avoit, de faire demander une audience au Roi d'Espagne, afin de lui rendre compte des ordres qu'il avoit reçu du Duc de Ripperda, & de ce qui s'en étoit suivi; & il ajouta, qu'il n'avoit pas voulu lui

con-

conseiller de faire usage de ce moyen, jusqu'à-ce qu'il eût appris si je l'approuvois.

A travers ce langage flatteur de l'Ambassadeur d'Angleterre, je crus entrevoir qu'il ne vouloit me découvrir son véritable sentiment, qu'après avoir pénétré le mien, & cette réserve me servant de leçon sur celle que je devois observer avec lui; j'affectai d'abord, pour l'engager à s'expliquer plus clairement, de regarder comme très indifférentes les démarches que Stalpart faisoit, pour informer leurs Majestés Catholiques de la relation qu'il avoit eue avec le Duc de Ripperda. J'attribuai aussi l'envie qu'il avoit de demander une audience, à quelque secrette démangeaison de se procurer peut être par là, une petite distinction à la Cour, & de paroître honoré, aux yeux du Roi & de la Reine d'Espagne, de la confiance des Ministres de France. J'ajoutai enfin, que suivant toute apparence, Stalpart cherchoit à faire naître la pensée à ces mêmes Ministres, de l'employer à quelque Négociation, ou au moins à la continuation de celle dont le Duc de Ripperda l'avoit chargé.

Mes

Mes vues, en parlant de la forte à l'Ambassadeur d'Angleterre, ne se bornoient point à lui cacher ce que je savois de l'imprudence & de la légereté, avec laquelle le Duc de Ripperda avoit fait écrire à la Cour de France à l'insû du Roi d'Espagne. Je voulois aller plus loin; & comme je savois toutes les tentatives que le même Duc de Ripperda avoit faites, pour jetter quelque semence de division entre la France & ses Alliés; & que j'avois été témoin des fréquentes conférences qu'il avoit eues sur ce sujet avec les deux Ministres d'Angleterre & d'Hollande: je croyois le moment venu d'approfondir, si la lettre que le Sieur Stalpart avoit écrite n'étoit pas un piege, que le premier Ministre d'Espagne tendoit à la France de concert avec ces deux Ambassadeurs; & si les uns & les autres ne se flattoient point, de découvrir, à l'aide de ces artifices, jusqu'à quel point on pouvoit compter sur la fidélité du Roi à observer le Traité d'Hanovre; & si elle prévaudroit sur l'envie qu'on ne doutoit nullement que Sa Majesté Très-Chrétienne ne ressentit de renouer une sincere intelligence avec l'Espagne.

Atten-

Attendant donc, pour éclaircir mes doutes, de voir quel intéret Milord Harrington continueroit de prendre aux démarches du Sieur Stalpart, peu s'en fallut, je l'avoue, que la réponse qu'il me fit, ne me déterminât à croire, que quelque motif secret, qui ne pouvoit être selon moi que celui que je soupçonnois, l'engageoit à vouloir faire ensevelir dans le silence tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart.

En effet, l'Ambassadeur d'Angleterre, sur ce que j'avois dit que l'audience, que Stalpart vouloit demander, ne me paroissoit tirer à aucune conséquence, m'ayant reparti qu'elle ne pouvoit être aussi d'aucune utilité : & puis ayant ajouté que si le Duc de Ripperda, dont nous connoissions lui & moi l'imprudence & la légereté, s'étoit déterminé à engager Stalpart d'écrire au Comte de Morville, sans en rien communiquer au Roi d'Espagne; ce Prince, quand il viendroit à découvrir une démarche si téméraire, feroit peut-être ressentir quelque nouvel effet de son indignation au Duc de Ripperda. Ce ménagement de Milord Harrington

rington pour ce Ministre disgracié, qui ne procedoit, comme je le vis après, que d'un sentiment d'humanité, me fit porter cependant un jugement bien different, dans le premier moment que je le remarquai. Je me persuadai que c'étoit par son conseil, & par celui de l'Ambassadeur d'Hollande, que le Duc de Ripperda avoit fait écrire Stalpart en France. Cette opinion me fit encore naitre la pensée que Milord Harrington craignoit à présent, que si la lettre de Stalpart venoit à la connoissance du Roi d'Espagne, & que ce Prince en desavouat le contenu, le Duc de Bourbon ne découvrit, ou au moins ne soupçonnat le piege qu'on auroit voulu lui tendre, & le peu de justice que les Alliés du Roi T. Chrét. rendoient à sa bonne foi: & que par consequent, le Ministre Anglois cherchoit adroitement à supprimer cette secrette négociation, ou à faire remettre l'examen & le détail des suites qu'elle avoit eues au Marquis de Grimaldo; bien assuré que celui-ci, par les étroites liaisons qu'ils avoient ensemble, ne feroit que l'usage qu'il lui permettroit, de tout ce qui passeroit par ses mains.

Je dissimulai cependant l'effet qu'avoit produit sur mon esprit, ce que Milord Harrington venoit de me dire ; &, sans insister sur ce que Stalpart demandât une audience, je repliquai au Ministre Anglois : qu'il me paroissoit extraordinaire, & même inconcevable, que le Duc de Ripperda, à l'insû du Roi son Maître, eût fait passer des propositions d'acommodement en France ; dans le tems que l'Espagne étoit à la veille d'en venir à une rupture avec cette Couronne ; & qu'à moins de soupçonner ce Ministre, d'avoir voulu de gayeté de cœur passer pour extravagant en France, & pour le plus téméraire des hommes aux yeux de L. M. Cath., il falloit croire, qu'il avoit agi par leur ordre : que j'avouois au surplus de bonne foi, que n'ayant jamais rien eu à démêler, ni à traiter avec des Ministres aussi absolus que le Duc de Ripperda, j'ignorois jusqu'où ils croyoient pouvoir pousser leur indépendance : & qu'enfin, ce qui m'avoit fait pancher à croire, qu'il étoit à propos que la lettre du Comte de Morville tombât directement entre les mains du Roi d'Espagne, étoit, qu'il s'y trouvoit un article,

article, où ce Miniſtre parloit de la délicateſſe du Roi Très-Chrètien à obſerver fidelement le Traité d'Hanover, d'une maniere qui ne pouvoit que contribuer beaucoup à déſabuſer leurs M. Cath., de réuſſir à mettre entre S. M. Très-Chrèt., & ſes Alliés, quelque déſunion. Après tout, dis-je enſuite à Milord Harrington, je ſoumets en cela, comme en tout le reſte, mes ſentimens aux vôtres, & je ne prendrai point ſur moi, de déterminer Monſieur Stalpart à faire d'autres démarches, que celles que vous jugerez à propos de lui conſeiller.

La réflexion que je venois de faire, ſur l'effet que la lettre du Comte de Morville pouvoit produire dans l'eſprit du Roi d'Eſpagne; convenant parfaitement à ce que Milord Harrington pouvoit deſirer; il ſe détermina à ne plus s'oppoſer à ce que Stalpart demandât une audience: & il m'aſſura, en ſe retirant, qu'il lui parleroit dans ce ſens là le lendemain matin, qu'il devoit venir chez lui.

Il étoit plus d'onze heures du ſoir, lorſque l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſortit de chez moi; & j'écrivis cependant un

mot à Stalpart, pour lui apprendre ce qui s'étoit paſſé. Mais comme il n'étoit plus poſſible, à cette heure-là, d'en uſer de même envers Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, par l'éloignement où ſa maiſon étoit de la mienne (car il demeuroit dans la rue d'Alcala, & moi dans celle de St. Bernard), je remis au lendemain matin à l'informer, que j'étois enfin parvenu à exécuter ce que le Roi & la Reine d'Eſpagne m'avoient ordonné; & que leurs Maj. pouvoient compter, que Stalpart leur feroit demander cette même journée, ou la ſuivante, une audience.

Cet avis que Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga fut auſſi-tôt porter au Palais à l'Archevêque d'Amida, y fut reçu avec grand plaiſir. Le Prélat & le Comte de Salazar approuverent fort, à ce qu'il me rapporta, la maniere dont je m'y étois pris pour faire entrer l'Ambaſſadeur d'Angleterre dans mes ſentimens; & quand le Marquis de la Roche demanda le lendemain au Roi d'Eſpagne, comme je l'avois annoncé, d'agréer que Stalpart eût l'honneur de lui parler, cette grace fut facilement accordée.

Le moment de l'audience venu, Stalpart fut admis dans le cabinet du Roi d'Espagne ; & il fit à Sa Maj. un détail fort circonstancié, & très-vrai, de tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & lui ; & de la réponse qu'il avoit reçue du Comte de Morville. Le Roi d'Espagne, qui l'avoit écouté sans l'interrompre, & sans lui laisser entrevoir qu'il fût déja instruit de tout ce qu'il lui disoit, lui demanda simplement, après qu'il eut cessé de parler, la copie de la lettre que le Duc de Ripperda lui avoit fait écrire, & la réponse en original que le Comte de Morville y avoit faite. Stalpart, qui les avoit portées l'une & l'autre avec lui, les présenta aussi-tôt à Sa Maj. ; & le Roi les ayant prises, lui dit alors avec la même tranquillité : *Je suis d'autant plus surpris de tout ce que vous venez de me raconter, que Ripperda ne m'en a jamais donné la moindre connoissance ; & que c'est sans avoir reçu aucun ordre de moi, & entierement à mon insu qu'il a fait cette démarche, & qu'il s'est servi de vous.*

Il est aisé d'imaginer, quelle surprise causa au Sieur Stalpart cette réponse, &

& dans quel embarras elle le jetta. Cependant la droiture & la bonne foi avec laquelle il s'étoit comporté, le rassurant (car rien n'égale la confiance, que donne une conduite qui les a eu pour principe) il représenta au Roi d'Espagne, à quel point ce que Sa Maj. venoit d'avoir la bonté de lui apprendre, l'étonnoit & l'affligeoit en même tems; puisqu'Elle devoit naturellement être blessée, qu'il eût servi d'instrument à l'exécution des desseins que Mr. le Duc de Ripperda avoit eu la témérité de former & d'exécuter sans son agréement. Il ajouta, qu'il esperoit cependant, que quand Sa Maj. voudroit bien faire attention, que tout autre sur qui Mr. le Duc de Ripperda eut jetté les yeux pour le faire écrire en France, seroit vraisemblablement tombé dans le même inconvénient que lui; Elle voudroit bien lui pardonner une faute, qui ne procedoit que de son ignorance, & de son zele pour le service de Sa Maj., & pour celui du Roi son Neveu.

Le Roi d'Espagne, qui, dans l'audience qu'il avoit accordée à Stalpart, souhaittoit seulement de se rendre Maître des lettres que celui-ci avoit entre les mains,

que je reçus alors du Marquis de Bissy, & qui se trouve dans le nombre de celles que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever.

Le même jour que le Duc de Ripperda fut disgracié, l'Infant de Portugal Dom Emanuel, qui venoit de Vienne, arriva à Madrid accompagné de *Dom Gaspard* GIRON, Majordome de semaine du Roi d'Espagne, qui étoit allé au devant de ce Prince à Alcala avec les Carosses de Sa Maj. . Il fût reçu & traité à la Cour d'Espagne avec tous les honneurs dûs à son rang: & c'est pendant le séjour assez long qu'il y a fait, que j'ai eu l'honneur d'être connû de S. A. R., & d'en recevoir des marques de bonté & de confiance, dont j'aurai occasion de parler dans la suite, & auxquelles je suis trop sensible, pour n'en pas rappeller ici l'époque avec plaisir.

Quoique les principales Puissances de l'Europe, que les deux Traités de Vienne & d'Hanover partageoient, affectassent d'être également portées à conserver la tranquillité publique, elles cherchoient cependant, chacune de son côté, à se fortifier par de nouvelles alliances:

&

t on n'entendoit parler de toutes parts
ue de négociations qui tendoient à ce
ut. Sur l'avis que reçut la Cour d'Ef-
agne par le Marquis de St. Philippe,
e la réfolution que la Province d'Hol-
nde avoit prife, & exécutée, d'accé-
er au Traité d'Hanover; & de la dif-
ofition où étoient les autres Provinces
e la République, de fuivre bien-tôt
et exemple: on dépêcha plufieurs Cou-
iers à ce Miniftre, avec ordre de faire
out fon poffible, pour retarder l'entiere
cceffion des Etats Généraux au Traité
'Hanover.

L'entreprife n'étoit pas facile; & le
Marquis de St. Philippe le voyoit bien.
our exécuter cependant les ordres qu'on
ui donnoit, il préfenta à L. H. P. le
Mémoire qu'on trouvera à la fin de ce
olume *. On verra en le lifant, que
malgré la repugnance que la République
'Hollande montroit, d'entrer dans les
ues de la Cour d'Efpagne; celle-ci ne
e rebutoit pourtant point de l'en folli-
iter, & de faire valoir fa bonne vo-
nté, quoique fort inutilement.

* Pieces Juftificatives. N°. I.

Les repréſentations du Marquis de St. Philippe eurent auſſi peu de ſuccès, que toutes celles que le Comte de Konikſeg Erps, & le Sieur Olivier avoient déja faites ſur le même ſujet. Les Etats Généraux jugeoient avec raiſon, qu'en accédant au Traité d'Hanover, ils parviendroient bien plus ſurement à faire abolir la Compagnie d'Oſtende, & à obtenir les autres avantages qu'ils deſiroient pour leur Commerce, que par l'entremiſe de la Cour d'Eſpagne, dont la bonne volonté leur paroiſſoit fort ſuſpecte. Ainſi ils remercierent fort poliment le Marquis de St. Philippe du zele officieux que le Roi ſon Maître vouloit bien avoir pour leurs intérêts. Mais ils s'en tinrent là; & ce Miniſtre de ſon côté, voyant qu'il retiroit peu de fruit de toutes les tentatives qu'il faiſoit auprès de leurs Hautes Puiſſances, pour les engager à entrer dans ſes vues, ſe dégoûta de les renouveller. Elles auroient été en effet bien inutiles, puiſque les Etats Généraux, preſſés par les Miniſtres des Rois alliés, de terminer l'affaire de leur acceſſion au Traité d'Hanover, firent communiquer à ces Miniſtres le 27. Avril, par leurs Députés,

que

que la résolution qu'ils avoient prise à cet égard, étoit entierement conforme aux desirs de ces Monarques. Cependant, comme cette résolution ne se trouvoit point unanime, les deux Provinces d'Utrecht & de Groningue n'ayant pas jugé à propos de suivre l'exemple des autres; ce ne fut que quelque mois après, que cet obstacle ayant été levé, l'accession des Provinces Unies devint publique.

Le Marquis de Saint Philippe, qui s'attendoit à cet événement, & qui l'avoit annoncé comme prochain à la Cour d'Espagne, ne le vit pourtant point arriver: car il mourut le 11. Juin 1726. d'une attaque d'apoplexie, à son retour d'Amsterdam, où il étoit allé retirer des mains du Comte de Lambilli, les papiers dont le Duc de Ripperda l'avoit chargé, en le faisant partir pour aller à la Cour de Russie.

L'Empereur & le Roi d'Espagne, pour se dédommager du mauvais succès des négociations, qui se passoient à la Haye, travailloient de concert à faire entrer d'autres Puissances dans leur Alliance; & S. M. Imp. envoya à ce sujet des Ministres en differentes Cours d'Al-

lemagne, d'Italie & du Nord. J'ai dit que le Comte de RABUTIN avoit été choisi pour celle de l'Imperatrice de Russie. Le Comte de ZINZENDORF, grand Chancelier de la Cour Imperiale, accompagné de tous les Conseillers de la Chancelerie, & du Comte de KUFSTEIN Conseiller Aulique, partit de Vienne le 28. Avril pour se rendre à Munich, sous le prétexte de complimenter le nouvel Electeur sur la mort du Prince son Pere; mais dans le fond pour l'engager, aussi-bien que l'Electeur de Cologne son Frere, à accéder au Traité de Vienne; & en attendant que le Comte d'HARRACH, qu'on vouloit charger d'une commission toute semblable pour la Cour de Turin, pût s'en acquitter, l'Empereur ordonna au Comte de DAUN, Gouverneur du Milanois, de commencer à entamer avec le Roi de Sardaigne quelque négociation sur cet article.

La Cour de Vienne, en cherchant à grossir le plus qu'elle pouvoit le nombre de ses Partisans, ménageoit sur tout l'Imperatrice de Russie; & il paroissoit en Espagne, qu'on y comptoit aussi beaucoup sur les favorables dispositions où

où cette Souveraine étoit, d'embrasser les intérêts de leurs Majestés Imperiale & Catholiques, & d'employer en leur faveur ses forces, tant de Terre que de Mer.

L'Imperatrice Catherine, après avoir succedé, par l'événement le plus singulier, à l'Empereur PIERRE I. son Epoux, soutenoit dignement la gloire que ce grand Prince avoit procurée à la Nation Russienne; & elle regnoit avec autant d'autorité que lui. Les liaisons qu'elle paroissoit avoir avec l'Empereur, & par conséquent avec l'Espagne; & le dessein où l'on croyoit qu'elle étoit, de faire rentrer le Duc d'Holstein son Gendre dans la possession du Duché de *Sleswick*, dont le Roi de Dannemarck s'étoit emparé, & même de le faire déclarer futur * successeur du Royaume de

D 3 Suede,

* Le Duc d'Holstein étoit Fils de la Sœur aînée de CHARLES XII. Roi de Suede, & de la Reine de Suede, ULRIQUE ELEONOR, morte le 5 Decembre 1741. On lui accorda en Suede, par le Traité d'Alliance qui y fut signé le 4. Mars 1724. avec la Russie, le titre d'Altesse Royale, avec promesse d'être mis sur les rangs lors de l'Election d'un nouveau Roi, s'il survivoit à leurs Majestés Suedoises, & qu'elles mourussent sans lignée.

Suede, mettant tout le Nord en mouvement, & sur tout le Roi de † Dannemark; ce Monarque qui craignoit d'être le premier attaqué, augmenta considérablement ses forces navales, & fit d'autres préparatifs de guerre. Mais afin qu'ils ne donnassent aucun ombrage à la Suede, où il savoit que le Duc d'Hollstein avoit beaucoup de Partisans, le Secretaire de l'Ambassadeur de Dannemarck à Stockholm, qui, pendant l'absence de son Maître, y étoit chargé des affaires de cette Couronne, présenta le 28. Fevrier un Mémoire au Roi de Suede, par lequel il lui représentoit: que le Roi son Maître ayant été informé de bonne part que le Duc d'Hollstein avoit dessein d'exécuter l'Eté prochain, avec l'assistance de l'Imperatrice de Russie, tant par Terre que par Mer, le projet formé depuis long-tems de l'attaquer; Sa Majesté Danoise se trouvoit obligée de prendre les mesures convenables pour se mettre en état de défense, & de déclarer en même tems au Roi de Suede, que les préparatifs & armemens qu'Elle faisoit, ne tendoient qu'à

† CHRETIEN VI.

qu'à cela : que ſon intention étant donc, de vivre toujours en bonne intelligence avec Sa Majeſté Suedoiſe ; Elle ne doutoit nullement, que Sa dite Majeſté ne fût de ſon côté dans les mêmes diſpoſitions, & ne lui donnât de nouvelles preuves de ſon amitié, en ne ſe prêtant point aux inſtances que le Duc d'Holſtein pourroit lui faire, d'embraſſer ſes intérêts ; & en n'accordant à ce Prince aucun ſecours, qui pût cauſer quelque préjudice à Sa Maj. Danoiſe, ou enfreindre les Traités mutuels.

Le Roi de Suede differa près d'un mois à répondre à ce Mémoire. Il eſt vraiſemblable qu'il voulut prendre ce tems-là, pour s'informer, ſi les allarmes du Roi de Dannemarck étoient bien fondées ; & pour examiner, quelle part il lui convenoit de prendre aux deſſeins qu'on attribuoit au Duc d'Holſtein. Il ne parut pas que ce Monarque les crût auſſi étendus qu'on vouloit le faire croire : au moins ne jugea-t-il point à propos d'entrer, ſur cet article, dans aucun détail. Sa Réponſe portoit en ſubſtance : que Sa Maj. Suedoiſe étoit très-ſenſible à la marque d'amitié & de confiance que le Roi de Dannemarck lui

donnoit, en lui communiquant le motif de ses armemens: Que Sa Majesté étant toujours disposée à observer religieusement les Traités & les conventions qu'elle avoit conclus avec d'autres Puissances; Elle pouvoit aussi assurer le Roi de Dannemarck, qu'Elle exécuteroit ponctuellement tout ce qui étoit stipulé par les Traités entre les deux Royaumes; & qu'Elle donneroit en toute occasion des preuves d'une amitié & d'une confiance reciproque; d'autant plus qu'elle étoit persuadée, que S. M. Danoise seroit disposée de son côté, à contribuer, en tout ce qui dépendroit d'Elle, au maintien de la tranquillité dans le Nord.

Une Réponse si générale ne satisfit point pleinement le Roi de Dannemarck. Certains bruits qui s'étoient répandus, qu'il regnoit entre la Suede & la Russie une fort étroite intelligence, laquelle, ajoutoit on, donnoit lieu aux armemens qu'on leur voyoit faire; ces bruits dis je, laissoient toujours S. M. Danoise dans l'incertitude sur les desseins de ces deux Puissances. Afin donc d'en prévenir les suites, ce Monarque sollicita vivement le Roi d'Angleterre, d'en-

d'envoyer, pour conſerver la tranquillité dans le Nord, une Eſcadre dans la Mer Baltique, à laquelle il offrit d'en joindre une autre. Pour rendre même ſes inſtances plus perſuaſives, S. Maj. Danoiſe ne manqua pas de faire ſentir au Roi d'Angleterre, qu'en conſentant à ce qu'Elle lui propoſoit, il acquerroit, non ſeulement la gloire de diſſiper l'orage qui ſembloit menacer le Nord; mais qu'il donneroit auſſi plus d'autorité aux négociations de Monſieur * POINTZ à Stockholm, qui paroiſſoient y être fort languiſſantes.

Cet avis du Roi de Dannemarck, confirmé par les lettres qu'on recevoit de Mr. Pointz, ne contribua pas peu à déterminer le Roi d'Angleterre d'envoyer l'Eſcadre qu'on lui demandoit. Il crut d'autant plus important d'obſerver de près les deſſeins qu'on pouvoit former dans le Nord, & de déterminer s'il étoit poſſible la Couronne de Suede d'accéder au Traité d'Hanover; que ce Monarque prétendoit avoir découvert, par certaines lettres interceptées d'un Agent du Prétendant en Moſcovie, que les

D 5 Parti-

* Miniſtre Plenipotentiaire d'Angleterre.

Partisans de ce Prince avoient trouvé le moyen d'y achetter trois vaisseaux de guerre, qui étoient partis vers la fin de 1725., pour se rendre à Cadix, afin de servir à l'exécution de certains projets secrets, des deux Cours de Petersbourg & de Madrid.

Les plus légeres apparences d'un dessein qui tend à ravir à un Souverain la possession de sa Couronne, font une vive impression sur son esprit, & excitent autant son attention que sa vigilance. Le Roi d'Angleterre, déja prévenu par Mr. de St. Saphorin, & par Milord Harrington, de tout ce qu'on soupçonnoit qui se tramoit à Vienne & en Espagne en faveur du Prétendant, & qui croyoit aussi remarquer que l'Imperatrice de Russie entroit dans les mêmes projets; ordonna à Milord Harrington, de s'informer soigneusement du lieu où étoient arrivés, sur les côtes d'Espagne, les vaisseaux Moscovites, & des desseins qui pouvoient les y avoir attirés. Ce Ministre, dont l'activité à découvrir ce qu'on vouloit tenir le plus caché étoit extrême, exécuta promptement les ordres du Roi son Maitre. Il informa Sa Maj., que les vaisseaux en

question

question étoient effectivement venus à Cadix ; que de là ils avoient passé à S. Ander, où quatre autres vaisseaux du Roi d'Espagne, à qui on avoit donné des vivres pour cent jours, devoient les joindre, & servir vraisemblablement à embarquer le corps de troupes Espagnoles, qui se trouvoient dans le voisinage de ce Port.

L'intelligence qu'un tel avis faisoit connoître au Roi d'Angleterre qu'il y avoit entre la Russie & l'Espagne, & ce qu'il prétendoit savoir, que l'Empereur devoit tenir six mille hommes à Ostende prêts à y être embarqués, reveillant de plus en plus son attention sur les vues de ces trois Puissances ; il crût enfin les avoir pénétrées : & selon ce que ses Ministres repandirent alors dans differentes Cours de l'Europe, & qu'il confirma ensuite dans la harangue qu'il fit à son Parlement, le 28. Janvier 1727., il parut qu'une revolution en Angleterre devoit être le fruit de l'union qui regnoit entre l'Empereur, l'Imperatrice de Russie & le Roi d'Espagne. Cependant comme on n'étoit pas persuadé, même en Angleterre, que ce projet fût bien certain ; on publia dans ce

tems-là plusieurs Ecrits à Londres pour convaincre les incrédules.

Dans ces Ecrits on s'attachoit à dévoiler les avantages, que L. M. Imp. & Cath. & l'Imperatrice de Russie se flattoient de recueillir de leurs desseins. On y annonçoit, que malgré la bonne intelligence que S. M. Imp. de Russie affectoit de vouloir conserver avec le Roi de Suede, elle cachoit des desseins bien opposés; puisque la flotte qu'elle devoit envoyer à Stockholm, sous le spécieux prétexte d'engager ce Monarque à concourir avec elle au retablissement du Duc d'Holstein dans le Duché de Sleswik, étoit secretement destinée à soutenir les partisans, en assez grand nombre, que ce Prince avoit en Suede, & à lui frayer le chemin pour monter promptement sur le Trône de cette Monarchie, après avoir reduit Sa Majesté Suedoise à l'abandonner. Enfin on donnoit clairement à entendre, que l'Imperatrice Catherine tendoit, par la révolution qu'elle méditoit d'exciter en Suede, à unir étroitement ses intérêts à ceux de cette Monarchie, & à s'assujettir ainsi tout le Nord.

Cette

Cette Princesse, selon les mêmes Ecrits, après avoir menagé cet événement, devoit envoyer quinze vaisseaux en Espagne, pour, de concert avec L. M. Cath. produire une revolution toute semblable en Angleterre en faveur du Prétendant. Ce Prince, pour reconnoître un service si important, s'engageoit de son côté, quand il seroit devenu paisible possesseur du Trône de la grande Bretagne, de protéger la Compagnie Imperiale d'Ostende, en accordant à ses vaisseaux une libre entrée dans les Colonies Angloises; de restituer à l'Espagne Gibraltar & Port-mahon; de contribuer à maintenir le Duc d'Holstein sur le Trône de Suede; de lui procurer aussi la restitution du Duché de Sleswik; enfin, d'agir en tout de concert avec les Puissances, auxquelles il seroit redevable de son rétablissement.

Tels étoient les projets qu'on s'efforçoit de persuader à Londres & dans les Cours de l'Europe, qu'avoient formé les trois Puissances dont je viens de parler. Il étoit de l'intérêt du Roi d'Angleterre que Sa Maj. Suedoise les crût au moins vraisemblables; & qu'en même tems la terreur panique de l'intro-

duction

duction du Papisme en Angleterre, concilliât plus fortement à ce Monarque l'attachement assez équivoque des Anglois, qu'on est toujours certain de mettre en mouvement, dès qu'on leur présente cette espece de marotte.

Une grande justesse d'esprit, & le talent particulier d'approfondir & d'éclaircir les choses les plus abstraites, sont en quelque façon le partage de la Nation Angloise. Comment se peut-il (qu'on me pardonne cette reflexion) qu'avec tant de lumieres, elle n'apperçoive cependant dans la doctrine toûjours uniforme de l'Eglise Romaine, sur la pureté du culte divin & sur la fidélité que les sujets doivent à leurs Souverains, qu'idolatrie & que cruauté; & que par une prévention aussi injuste que palpable, elle veuille † confondre ce que la superstition, ou un zele indiscret, & même insensé, a fait entreprendre, ou écrire quelques fois à certains Pasteurs ou Ministres de cette Eglise, avec les maximes si opposées qu'elle enseigne, &

* *Quisquis ab hac unitate, vento superbiæ tanquam sola palea separatur, area dominica propter commixtam paleam quid calumniatur?* Augustin. de agon. Christi. c. 12.

& que tant de grands hommes ont suivi en Angleterre, avant que la funeste époque de l'incontinence d'Henry VIII. y eût introduit le schisme & l'erreur ?

Soit que le Roi de la grande Bretagne fût véritablement persuadé qu'on songeoit à lui enlever sa Couronne, soit que, pour faciliter l'exécution de ses desseins, il crût nécessaire de paroitre avoir cette opinion ; on lui doit toûjours la justice de dire, que par les mesures pleines de sagesse & de vigueur qu'il prit, il parvint également, dans la conjoncture critique où il se trouvoit, à affermir sa Puissance en Angleterre, & à la faire respecter en même tems dans le reste de l'Europe.

On ne voyoit point dans ce tems-là, l'Angleterre couvrir la Manche de vaisseaux, comme on l'a vû quelques années après ; & un secret enchantement les empêcher ensuite de sortir. Entre la résolution d'armer & de faire partir trois Escadres, il ne se passa que le tems nécessaire pour les équipper. L'Amiral HOZIER, qui mit à la voile le 19. Avril 1726., alla bloquer à *Porto-Belo* l'argent qui devoit servir à la réus-

ſte des vaſtes projets des Alliés de Vienne. L'Amiral WAGER, qui en fit autant le 28. du même mois, pour ſe rendre dans la Mer Baltique, après s'être joint, près de l'Isle de *Nargin*, avec la flotte Danoiſe, renferma la marine naiſſante de l'Imperatrice de Ruſſie, dans les ports de *Revel* & de *Cronslot*, pour tout le reſte de l'Eté.

Par cette démarche le Roi d'Angleterre conſerva, avec autant de promptitude que de gloire, la tranquillité dans le Nord. Il ne fût plus queſtion de faire un embarquement en Gallice, ni de ſe ſervir des vaiſſeaux Ruſſiens qui y étoient venus à cette fin. Le départ de l'Amiral Hozier obligea la Cour d'Eſpagne, d'envoyer en Amerique les vaiſſeaux armés à Cadix pour un voyage bien different : & ceux de Ruſſie, au lieu des armes & des troupes qu'ils devoient tranſporter en Ecoſſe avec les vaiſſeaux Eſpagnols, reprirent triſtement la route de Petersbourg, chargés d'huile & d'autres ſemblables denrées.

On attribuoit au Duc de WARTHON, qui s'étoit déja acquis beaucoup de réputation en Angleterre, d'avoir mis en mouvement toutes ces differentes

ferentes Puiſſances, en faveur du Prétendant. Les voyages de ce Seigneur en Allemagne, à Vienne, à Rome, & en Eſpagne, avoient fait du bruit; & il étoit regardé comme un homme, capable de former & d'exécuter les plus grands projets. Il ſe trouvoit à Madrid lors de la diſgrace du Duc de Ripperda; Je cherchai à le connoître; & il parut avoir ſur mon ſujet le même empreſſement. Cette diſpoſition reciproque nous donna lieu de nous voir aſſez familierement. Mais les converſations que j'eus avec lui, diminuerent beaucoup l'idée que je m'étois faite de ſon genie; ſes talens me parurent ſemblables aux fruits, qui, cueillis trop tôt, conſervent je ne ſai quelle aprèté qui en ôte tout le prix. D'ailleurs, dans le choix des moyens qu'il paroiſſoit prendre pour la réuſſite de ſes projets, on remarquoit aiſément, qu'il ne ſe donnoit guere le tems de reflêchir ſur ceux qui étoient plus ou moins convenables, & que ſon humeur ſeule en décidoit.

Un trait que ce Duc me rapporta, à deſſein ſans doute de me faire valoir la fermeté avec laquelle il avoit embraſſé le parti du Roi Jacques, ſera encore mieux

mieux connoître son caractere. Il me raconta un jour, que dans le tems qu'il étoit à Londres, ayant † celebré publiquement à *Morlak*, en deçà de *Richemont*, le jour de la Naissance du Roi Jacques, par un grand diné, avec le Comte de SCARSDALE & divers autres Seigneurs Anglois, ils allerent après le repas, en remontant la Tamise, sous la terrasse du Palais qu'habitoit le Prince de Galles, qui est aujourd'hui le Roi d'Angleterre; & qu'arrivez là, ils firent jouer, par divers instrumens de Musique, qu'ils avoient dans leur Barge, un air, dont les paroles avoient été composées dans le tems du rétablissement de la Famille Royale, & qui commence

† Sa légereté sur cet article étoit d'autant plus singuliere, que quelque mois auparavant, dans un discours qu'il tint dans la Chambre des Pairs du Parlement d'Angleterre, il s'étendit beaucoup sur les avantages que procuroit l'abdication du Roi d'Espagne, par l'éloignement du Ministere Italien, qui sous ce Monarque favorisoit le parti du Prétendant; & qu'en parlant ensuite des Officiers de l'Armée Angloise, dans le tems de l'arrivée du Prince d'Orange en Angleterre, il attribua le bonheur dont on jouissoit au refus qu'ils avoient fait de concourir aux desseins du Roi JACQUES II.

ce par ces mots, *Bien-tôt le Roi rentrera dans son héritage* : accompagnant une pareille licence de beaucoup de santés, & de propos très équivoques. Le Duc de Warthon, en me faisant ce recit, paroissoit s'applaudir de ce qui en étoit le sujet : mais il s'en fallut beaucoup qu'il excitât en moi le même sentiment. Je conçus au contraire une mediocre opinion de son jugement & de sa prudence ; puis qu'il prétendoit se faire un mérite d'une pareille saillie, dont la débauche seule, qui est une mauvaise excuse, pouvoit faire tolerer l'emportement & la grossiereté.

L'idée que ce Seigneur donna de lui à la Cour d'Espagne, ne lui fut gueres plus favorable. Toutes les grandes affaires dont on le croyoit chargé, aboutirent à y épouser une jeune Irlandoise Camariste de la Reine, nommée *Madle. Auberne*, dont il devint éperduement amoureux ; & à obtenir un Brevet de Colonel au service du Roi d'Espagne. Un si petit établissement, (car la Demoiselle n'avoit pour dot que sa beauté), l'auroit mal dédommagé de celui qu'il perdoit en Angleterre ; si Dieu ne l'eût fait servir à faire embrasser au Duc

de

de Warthon la Religion Catholique, dans le sein de laquelle il eut le bonheur de mourir quatre ou cinq ans après, dans le Couvent de *Poblet*, près de Tarragone en Catalogne.

Comme il me marquoit de l'amitié & même une sorte de confiance, je dois lui rendre ici la justice de dire, que nous entretenant ensemble de sa conversion, plus d'un an après qu'elle s'étoit faite; & lui demandant si sa passion pour *Madle. Auberne*, qui n'avoit point voulu entendre parler de l'épouser tant qu'il persisteroit à rester dans l'erreur, n'avoit pas autant contribué à lui inspirer le desir de s'instruire des vérités de la Foi Cath., que les doutes où il pouvoit être sur sa Religion? Il me répondit, qu'il étoit vrai que sans le singulier motif dont je lui parlois, il eut vraisemblablement gardé, une très-exacte neutralité entre les deux Eglises Catholique & Anglicane; & que quand il s'étoit marié, il les regardoit avec autant d'indifférence l'une que l'autre: mais que depuis, il avoit bien changé de sentiment.
„ Et si je pouvois, ajouta-t-il en riant,
„ aussi-bien assujettir mes passions, que
„ ma raison, à la Foi de l'Eglise Ro-
„ maine;

, maine ; assurez-vous que vous pourriez , me regarder dès à présent comme un Saint ".

Si l'Angleterre ne négligeoit rien pour ire échouer les desseins des Cours de 'ienne & de Madrid ; la France ne preuoit pas moins de précautions pour arver au même but. Outre l'augmentation de 25. mille hommes qu'on fit ns les troupes ; le Duc de Bourbon, nformément à un projet qu'on lui opofa alors, ordonna, qu'on en leveit soixante mille de Milice dans les ovinces, qui seroient commandées par anciens Officiers reformés des vieil troupes : & cet établissement, dont a reconnu l'utilité, subsiste encore à ésent. Au moyen de ces dispositions, comptoit de pouvoir, au besoin, ettre en campagne plus de cent sointe mille Hommes. Mais malgré tous préparatifs de guerre, & ces apparces d'une prochaine rupture, les deux rtis desiroient dans le fond la Paix, ne cherchoient uniquement, qu'à se ttre en état de n'avoir rien à craindre n de l'autre.

Pendant tous les mouvemens qu'on narquoit dans les Cours de l'Europe, il

il survint à celle de Madrid, je ne sai quel subit changement dans l'esprit de leurs Majestés Cath., qui pensa disposer tout à coup les choses à une prompte reconciliation entre Elles & le Roi leur Neveu.

Dans les differens Mémoires que j'avois présentés au Roi & à la Reine d'Espagne, il y en avoit un où je parlois du caractere des principaux personnages de la Cour de France, qui pouvoient s'acquitter dignement de l'Ambassade solemnelle que le Roi Très-Chrétien offroit d'envoyer, pour reparer l'injure du renvoi de l'Infante; & j'avois fait entrer dans ce Mémoire l'éloge du Cardinal de Bissy, de sa probité, & de son attachement pour L. M. Cath.. Je savois par le Duc de Bourbon, que ce Cardinal étoit un de ceux sur qui il avoit principalement jetté les yeux, pour le charger de la commission de reconcilier les deux Cours; & je souhaitois d'autant plus que cette Eminence vint en Espagne, qu'Elle m'honoroit d'une amitié particuliere.

Soit donc qu'il fût survenu tout à coup quelque refroidissement entre L. M. Cath. & l'Empereur, ou qu'Elles eussent

voit servi de préparatif à l'événement agréable qu'il m'annonçoit. Je lui promis aussi, que quand le Cardinal de Billy seroit arrivé, il trouveroit en lui un Protecteur bien assuré auprès de leurs Maj., & à qui je ne laisserois pas ignorer les bons offices qu'il lui avoit rendu, pour l'attirer en Espagne.

Après ces premiers mouvemens de joye, je ne dissimulai point à Dom Juan, la surprise où j'étois de la nouvelle qu'il m'annonçoit; & je le priai de m'apprendre ce qui avoit operé un si heureux changement. Il me répondit qu'il n'en savoit pas un mot; ni le Comte de Salasar non plus, qui en étoit cependant aussi content que nous: & que, suivant toute apparence, l'Archeveque seul en étoit instruit. „ Mais qu'importe, „ ajouta-t-il, que nous dévoilions actuellement ce mistere. Laissons ce soin „ au Cardinal de Billy; & profitez seu„ lement des bonnes dispositions où vous „ voyez qu'on est ici de recevoir cette „ Eminence, en pressant Mr. le Duc de „ Bourbon de l'y envoyer au plutôt ".

Quoique j'eusse pour Milord Harrington toute la déference, & toute la confiance possible, je n'avois pourtant pas

jugé

jugé à propos de lui faire part de mes relations avec l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar ; & comme elles passoient uniquement par Dom Juan-Bautista de Zuloaga, il ignoroit totalement ce qui se passoit entre eux & moi. La suite aussi singuliere qu'imprévue que j'apprenois que nos liaisons alloient avoir, devenant trop importante pour ne la pas découvrir à l'Ambassadeur d'Angleterre ; je fus chez lui aussi-tôt après que Dom Juan Bautista de Zuloaga m'eut quitté ; & sans lui parler des Memoires que j'avois donné, ni des effets qu'ils pouvoient avoir produits, je me contentai de lui dire : qu'à l'occasion de certaines visites de pure bienséance, que j'avois eu lieu de faire quelquefois au Confesseur de la Reine, & des conversations que nous avions eues, sur ce qui pouvoit contribuer à la reconciliation des deux Couronnes ; ce Prélat m'avoit fait savoir ce matin là, à mon grand étonnement, que je pouvois informer Mr. le Duc de Bourbon, que leurs Maj. agréoient qu'il envoyât le Cardinal de Fleury à leur Cour : & que, ne doutant point que Son Excell. ne partageât avec moi la joye que je res-

ſentois, de voir le Roi & la Reine d'Eſpagne dans une diſpoſition ſi favorable, je venois lui en faire part.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre me parut extraordinairement ſurpris de tout ce que je lui apprenois. „ Voilà donc, „ me dit-il, la réunion des deux Cou„ronnes terminée ; & c'eſt à vous à „ qui la France en a l'obligation. Mais „ comment a-t-on changé ici ſi promp„tement? Car enfin, je puis vous cer„tifier, pour le bien ſavoir, que l'in„time union entre cette Cour & celle „ de Vienne, ne ſauroit être plus gran„de ; & que, malgré la diſette d'argent „ où l'on eſt ici, il eſt queſtion de faire „ remettre à l'Empereur tout ce qu'a ap„porté nouvellement le Vaiſſeau de Re„giſtre le St. Joſeph, qui eſt arrivé, „ comme vous ſavez, depuis peu de „ jours de Cartagene à Cadix. Com„ment allier cela avec l'arrivée du Car„dinal de Biſſy en cette Cour "?

Ne me demandez rien, repartis-je à Milord Harrington, au-delà de ce que je viens de vous dire : car il m'eſt impoſſible de ſatisfaire à cet égard votre curioſité. Je ne ſai, je vous proteſte, à quoi on peut attribuer le ſubit changement

ment dont je ſuis venu vous informer : il m'a ſurpris autant que vous ; & vous en pourrez juger par les lettres que je vous porterai demain (c'étoit le vendredi 7. Juin que tout ceci ſe paſſoit), que je compte d'écrire à Mr. le Duc de Bourbon & à Mr. de Morville, pour les faire partir lundi par la Poſte ordinaire.

Je parlois à Milord Harrington de ſi bonne-foi, que, quoiqu'il pût penſer, comme il étoit naturel de le faire en pareil cas, que je ne lui découvrois qu'une partie du ſuccès des démarches ſecretes que j'avois faites pour la reconciliation, il ne me marqua cependant là-deſſus aucun ſoupçon. Au contraire, me felicitant ſur la gloire, & ſur les avantages que je recueillirois de la bonne nouvelle que j'allois apprendre en France, il m'aſſura qu'il ne feroit point partir de Courier qui pût préceder ma lettre ; & que je verrois dans celles qu'il écriroit ſur le même ſujet, & en même tems que moi, qu'il y rendroit juſtice, avec plaiſir, à la ſageſſe de ma conduite.

J'avois ſi peu donné lieu à cet éloge, dans la circonſtance dont il s'agiſſoit,

573621

que je ne pouvois m'empêcher de rir intérieurement de toutes les louange que l'Ambassadeur d'Angleterre me pro diguoit. Mais comme je sentois, qu plus j'insisterois à m'en défendre, & lui vouloir prouver que j'étois dans un entiere ignorance de ce qui avoit déter miné leurs Maj. Cath. à m'ordonne d'écrire en France; plus il se confirme roit dans la pensée, que je voulois re server pour le seul Duc de Bourbon l connoissance de mes prétendus misteres je le quittai, après l'avoir remercié d la bonne opinion qu'il vouloit bien avoi de moi, & du témoignage avantageu: qu'il m'offroit obligeamment d'en rendre

J'étois convenu avec Dom Juan Bautista de Zuloaga, quand nous nou étions séparés, de lui porter le lende main matin les lettres que je me pro posois d'écrire au Duc de Bourbon & au Comte de Morville, afin qu'il pû les remettre à l'Archevêque d'Amida & que celui-ci en rendît compte à leur Maj., pour savoir si elles seroient con formes à leurs intentions. Je me dis posois donc, le samedi après diné, à al ler chez lui pour exécuter ma promesse lorsqu'

qu'il m'écrivit un * billet, par le-quel il m'apprenoit, que, depuis que nous nous étions quittés, il étoit arrivé dans le Palais bien du change-ment: que l'Archevêque d'Amida l'avoit envoyé chercher dès le matin, & que l'Infant lui avoit ordonné de m'infor-mer, que leurs Maj. Cath. ne jugeant pas à propos que j'écrivisse rien en France, de tout ce qui concernoit l'affaire du Cardinal de Fleury, me prioient instamment, au contraire, de garder à cet égard le silence le plus exact: qu'ainsi il étoit inutile que je lui portasse mes lettres; mais que le lendemain, jour de Pentecôte, nous pourrions aller nous promener jusqu'à Notre-Dame d'Ato-cha; & qu'alors il m'en apprendroit da-vantage.

J'avois promis à l'Ambassadeur d'An-gleterre, de passer chez lui ce même soir, pour lui rendre compte de ce que je devois écrire en France. Quoi-que je fusse très-allarmé qu'il me tint seulement la parole qu'il m'avoit don-née, de ne point envoyer de Courier; je

* Dans les papiers que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever.

je ne voulois pas cependant, en manquant à ce que je lui avois promis, l'autoriser en quelque façon à se croire dispensé du ménagement qu'il vouloit bien avoir pour moi, & en droit d'annoncer en France une nouvelle, qui, par ce que Dom Juan m'apprenoit, m'y auroit fait passer pour un visionaire. Je me rendis donc sur le champ chez ce dernier; & sur ce qu'il me parût surpris de me voir suivre de si près son domestique, je lui expliquai les raisons que j'avois eues de venir chercher moi-même, auprès de lui, certains éclaircissemens sur ce qu'il m'avoit écrit, qui m'étoient nécessaires par rapport aux précautions que je devois prendre avec l'Ambassadeur d'Angleterre; à qui, ajoutai-je, je n'avois pû laisser ignorer ce qui s'étoit passé, & qui pouvoit informer ce jour-là sa Cour & celle de France de ce que je lui aurois dit.

„ Je suis bien peu en état, me re-
„ partit alors Dom Juan-Bautista de
„ Zuloaga, de vous satisfaire: car je
„ suis aussi mal informé de ce qui a
„ donné lieu à leurs Maj. de changer
„ si promptement la resolution où elles
„ étoient

„ étoient de vous faire écrire en Fran-
„ ce, que je vous le parus hier de ce
„ qui la leur avoit fait prendre. Tout
„ ce que je puis vous dire, est, que ce
„ matin, de très-bonne heure, l'Arche-
„ vèque d'Amida m'a envoyé chercher;
„ & que dès que j'ai paru, il m'a d'a-
„ bord demandé, avec beaucoup de pré-
„ cipitation & d'inquiétude, si je croyois
„ que vous eussiez fait partir la lettre
„ que vous deviez écrire en France:
„ sur quoi lui ayant rappellé, qu'avant
„ de faire cette démarche, vous deviez
„ me charger de la lui présenter, il
„ m'a paru que ce que je lui disois l'a-
„ voit fort tranquillisé; & il m'a or-
„ donné, tout de suite, de vous écrire
„ ce que vous avez trouvé dans mon bil-
„ let, & de l'informer de votre répon-
„ se".

Ce détail de Dom Juan me faisant voir, que vraisemblablement il n'étoit plus question d'une commission aussi agréable que celle dont il m'avoit flatté la veille, me rendit un peu pensif & consterné. Dom Juan s'en étant apperçu, „ je partage, me dit-il, bien
„ sincerement, la peine que vous de-
„ vez avoir du contre-tems qui vous

 arrive;

,, arrivé ; & je comprens combien il est
,, sensible. Mais que faire? Nous ne
,, pouvons, ni vous ni moi, y reme-
,, dier, ni même savoir quel en peut
,, être le principe. Ainsi, si vous m'en
,, croyez, vous prendrez le parti de n'y
,, plus penser, & de regarder tout ce
,, qui est arrivé hier comme un songe".
Enfin, ajouta-t-il en souriant, (& en me priant de le laisser aller au Palais, apprendre que je n'avois rien écrit en France, & que je n'y écrirois point) ,, a-
,, dressez demain au S. Esprit les paro-
,, les de la Prose de la Messe : *Flecte*
,, *quod est rigidum, fove quod est frigi-*
,, *dum, rege quod est devium.* C'est le
,, meilleur conseil que je puisse vous
,, donner".

En vous remerciant, dis-je à Dom Juan, l'avis sans doute est très bon ; & si le St. Esprit daigne operer les effets que vous me conseillez de lui demander, dans les cœurs de ceux à qui j'ai eu à faire, je me flatte de n'y plus trouver tant de variation. Mais pour vous répondre sur le même ton que vous venez de me parler, vous savez ce qu'il est dit dans l'Ecriture (1) : *Spiritus ubi vult spirat*,

sed

(1) Joan. c. 3.

A nescio unde veniat, aut quo vadat. Ce ui vient de m'arriver, me met précisé-ent dans cette situation ; je ne vous suis ependant pas moins obligé de tout ce que ous avez fait, & que vous continuez e faire, pour m'en procurer une plus gréable.

Aussi-tôt après avoir quitté Dom J., e fus chez l'Ambassadeur d'Angleterre. e le trouvai avec beaucoup de monde. Mais comme ce que je lui avois dit la eille, le rendoit extrêmement curieux 'en savoir davantage ; & qu'il espéroit, n lisant les lettres que je lui avois pro-nis de lui porter, d'avoir cette satisfac-tion : nous passâmes lui & moi, com-me en nous promenant, dans une es-pece de galerie, qui joignoit la piece où l se tenoit ; & quand nous y fumes seuls : „ Tout continue-t-il à bien al-„ ler ? me dit-il ; & comptez-vous de „ faire partir après demain vos lettres ? „ J'ai écrit en partie les mémoires : vous „ les lirez, s'il vous plait ; & vous se-„ rez content, j'espere, de la maniere „ dont je m'explique sur ce qui vous „ concerne ". Votre Excellence peut abreger mon Panegyrique, repartis-je, en riant. Ce qui m'est arrivé, est pré-

ctément l'avanture du Pot au Lait des Fables de la Fontaine : &, pour ne vous pas tenir plus longtems en suspens ; on a si bien changé de sentiment depuis hier dans le Palais, que j'ai reçu ordre de l'Archevêque d'Amida, de ne pas écrire un mot en France de ce qui concernoit le voyage que le Cardinal de Bissy devoit faire en cette Cour. Voilà, comme vous voyez, toutes les flatteuses espérances que vous m'aviez données hier, évanouies. Ce que je vous dis, ne vous paroît-il pas bien surprenant?
„ Oui sans doute, me dit l'Ambassa-
„ deur, & il n'y a que cette Cour, où
„ l'on voye arriver pareille chose. Mais
„ n'avez vous pas pû pénétrer la cause
„ de cette variation?" Nullement, lui repartis-je ; & j'ignore aussi parfaitement ce qui avoit fait naître la bonne disposition où on étoit hier, que ce qui a produit la mauvaise où on est aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, je me garderai bien de parler, dans mes lettres, de ce qui s'est passé. On me croiroit en France, ou visionaire, ou pour le moins fort crédule : & j'espere que V. Exc. voudra bien, dans les siennes, user de la même discrétion.

Telle

Telle fut l'origine & la suite d'une ouverture qu'on voulut faire par mon canal, & qui pouvoit, sans le changement qui survint, terminer la réunion des deux Couronnes, dans le tems où elle paroissoit la plus éloignée. La lueur d'esperance qu'elle me donna, ne fut pas de longue durée ; elle se perdit dans des tenebres, d'où je n'ai pû depuis la faire sortir.

Deux jours après que ce que je viens de rapporter s'étoit passé, la Reine d'Espagne accoucha * d'une Princesse, qui fut nommée *Marie-Therese-Antoinette-Raphaële*. Sa naissance fut celebrée à Madrid par de grands témoignages de joye ; & entr'autres, après que la Reine fut relevée de couches, & qu'elle alla avec le Roi en cérémonie à Notre Dame d'Atocha, par une illumination de la grande place de cette Ville, qui forme un coup d'œil extrêmement agréable ; & enfin, peu de jours après, par un combat de Taureaux dans la même place. On sait que ce spectacle est fort du goût de la Nation Espagnole : la décoration

* Le onze Juin 1726. Elle épousa Mgr le Dauphin le 2[illegible]. Fevrier 174[illegible] ; & elle mourût à *Versailles* le 22. Juillet 1746.

ration en est aussi magnifique, & aussi singuliere, que l'espece de boucherie de taureaux & de chevaux, par ou il finit, me parut effroyable.

Toutes les differentes scenes de la disgrace du Duc de Ripperda, avoient tellement occupé le Public en Espagne; qu'elles lui avoient totalement fait perdre de vue, celles, a peu pres semblables, qui se passoient en France, pour faire éprouver le même sort au Duc de Bourbon, & lui ôter, comme a l'autre, la charge de premier Ministre. Pendant tout l'hyver, & sur-tout depuis le retour de l'Evêque de Frejus a la Cour de sa retraite d'Issy, on ne s'étoit entretenu que des intrigues qui se faisoient contre ce Prince a Versailles. Mais, comme on n'avoit point vû qu'elles produisissent le changement auquel on s'attendoit, les raisonnemens sur cette matiere étoient épuisés, & paroissoient tout à fait tombés.

Le calme qui regnoit sur cet article à la Cour d'Espagne, ne se remarquoit pas a celle de France. L'aigreur & la méfiance entre le Duc de Bourbon, l'Evêque de Frejus & leurs partisans, se poussoient au contraire si loin chaque

jour

jour, qu'une pareille disposition devoit entrainer nécessairement la chûte de l'un ou de l'autre. Ce Prélat, à son ordinaire, paroissoit extérieurement toujours très-éloigné de songer à remplir la premiere place: & quoiqu'elle fût l'objet de ses desirs, & qu'il eût bien résolu, comme on on a pû le remarquer ensuite, de ne partager avec personne l'autorité qu'elle donne; il vouloit qu'elle parût lui être accordée comme le prix de ses vertus & de son désinteressement; & non point comme le fruit de son ambition secrette & de ses brigues.

Le Duc de Bourbon, qui savoit parfaitement à quoi s'en tenir, sur la prétendue modération du personnage, voyoit avec un secret dépit, que le Public fût la dupe de l'espece de comédie, que le Prélat jouoit depuis longtems; & il ne se refusoit gueres le plaisir de la faire remarquer. Mais l'Evêque de Frejus, qui savoit aussi-bien se posseder qu'arriver à ses fins, & qui craignoit surtout d'être dévoilé, se hatoit de se mettre à l'abri de ces plaisanteries, en sapant l'autorité de ce Prince, & en la rendant odieuse & méprisable.

La diminution de crédit, dont le Duc de Bourbon s'appercevoit chaque jour d'une maniere sensible, & l'ascendant qu'il remarquoit, au contraire, que prenoit l'autorité de l'Evêque de Frejus, rendant la situation de ce Prince aussi désagréable qu'incertaine ; & étant d'ailleurs aussi ennuyé que piqué de toutes les tracasseries contre lesquelles il falloit sans cesse qu'il se défendit ; il voulut s'épargner le déchainement, & tous les dégouts qu'une subite disgrace entraine après elle, en priant le Roi d'agréer, qu'il put se démettre de la place de Premier Ministre. Et il m'a raconté lui-meme, qu'il exécuta cette résolution un jour qu'il se trouvoit seul avec le Roi & l'Evêque de Frejus ; après l'avoir cependant faite précéder de beaucoup de témoignages du déplaisir qu'il ressentoit, de ce que sa capacité & ses lumieres n'étoient point aussi étendues que son zele pour le service du Roi, & pour le bien de l'Etat.

La proposition du Duc de Bourbon, ayant surpris le jeune † Monarque, qui ne s'y attendoit pas ; il hésitoit à dé-

clarer

† Le Roi n'avoit que 16. ans.

clarer s'il l'admettoit, ou s'il ne jugeoit pas à propos de la recevoir. Mais l'Evèque de Frejus, qui n'avoit garde de laisser échapper une occasion si favorable, de faire valoir sa modération sans aucun danger, & de cacher en même tems ses desseins aux yeux du Duc de Bourbon, sous l'apparence du zele le plus désinteressé pour ses intérêts, adressa la parole au Roi & lui dit: „ Votre Majesté voudroit-elle consentir à „ ce que Mr. le Duc lui propose ; & „ ne pas l'engager au contraire à la ser- „ vir, comme il a fait jusqu'à présent ?" Ce discours ayant tiré le Roi de l'irresolution où il sembloit être, il répondit au Duc de Bourbon, qu'il le prioit de rester dans la place qu'il occupoit ; & il accompagna ce discours d'autres marques de bonté, & de la satisfaction qu'il avoit de ses services.

Quelque flatteurs que fussent ces témoignages, ils ne rassurerent pas entierement le Duc de Bourbon sur l'état chancelant de sa situation, ni sur la sincerité des intentions de celui qui les lui avoit attirés. En effet on continuoit de l'avertir de toutes parts de ne pas s'y fier ; & d'ailleurs il voyoit de trop

près les chofes, pour pouvoir fe diffimuler le terme où elles devoient tôt ou tard aboutir. Pour fortir donc de la perplexité où il fe trouvoit, il voulut, trois ou quatre jours avant qu'on lui otât fa place, avoir encore une explication fur fon état avec l'Evêque de Frejus. Mais celui-ci (peut-être un peu aux dépens de fa rare candeur) protefta de nouveau au Duc de Bourbon, qu'il croyoit fes foupçons très-mal fondés; qu'il ne voyoit dans le Roi aucune difpofition à faire la démarche qu'il craignoit; & qu'il devoit regarder toutes les inquiétudes qu'on cherchoit à lui donner fur cet article, comme dénuées de toute vraifemblance. Elles ne l'étoient pourtant pas autant que le Prélat vouloit le lui faire croire : car le 11. Juin 1726. après midi, le Roi étant parti de Verfailles pour aller à Rambouillet, le Duc de CHAROST, fur les fix heures du foir, vint porter au Duc de Bourbon, qui fe difpofoit à fuivre Sa Maj. une lettre de fa part, par laquelle elle le remercioit, en termes obligeans, de fes fervices; n'ayant plus befoin, difoit-Elle, de premier Miniftre, par la refolution qu'elle avoit prife de gou-

verner

verner son Royaume par Elle-même. Le Duc de Bourbon, sur cette nouvelle, ne fit que mettre ordre à quelques papiers, & monter tout de suite dans sa chaise de poste pour se rendre à sa maison de Chantilly, où le conduisit le Sieur de St. Po, Exemt des Gardes du Corps.

La Duchesse Douairiere de Bourbon étoit à *St. Maur* †, lorsqu'elle apprit, dans la nuit, ce qui s'étoit passé à Versailles. Cette Princesse alla aussi-tôt à Chantilly, où se rendirent également les Comtes de Charolois & de Clermont, & Mesdemoiselles de Charolois & de Clermont. Ils trouverent le Duc de Bourbon dans une assiette d'esprit aussi tranquille, que pouvoit lui permettre la disgrace & l'exil qu'il venoit d'essuyer.

Ce Prince me raconta, quand j'eus l'honneur de le voir à Fleuran, à mon retour d'Espagne, que bien loin d'être sensible à la perte de sa place de Premier Ministre, il l'auroit quittée avec plaisir dans le tems qu'il supplia le Roi d'agréer qu'il fît cette démarche : mais qu'il étoit vrai que l'artifice (j'adoucis le

† Maison de Campagne de cette Princesse aux environs de Paris.

le terme dont il ſe ſervit) auquel l'Evêque de Frejus avoit eu recours pour lui perſuader d'être tranquille, dans le moment préciſément, où il travailloit avec le plus de vivacité à l'éloigner de la Cour, & à lui faire eſſuyer tout l'éclat, & toute l'amertume d'un exil, l'avoit ſenſiblement piqué.

Dans le court eſpace d'environ trois ans que dura le Miniſtere du Duc de Bourbon, ce Prince ſe conduiſit dans des circonſtances également délicates & critiques, d'une maniere qui auroit dû le mettre à l'abri de l'acharnement avec lequel ſes ennemis ſe déchaînerent contre lui. Mais la paſſion & l'animoſité * permettent-elles de juger équitablement des choſes? Comme à préſent l'une & l'autre n'ont plus vraiſemblablement la même force, je me flatte que certains faits, que je vais rapporter, contribueront à faire remarquer combien elles étoient injuſtes.

On a pû voir, dans le premier Tome de ces Mémoires, la prudence avec laquelle ce Prince ſût diſſimuler, & prévenir

* *Præjudicatis opinionibus, ſæpe errores noſtros, & propria etiam vitia in alios transferimus.* SENECA.

venir ensuite par l'Alliance d'Hanover, les effets du ressentiment que leurs Maj. Cath. marquerent de la rupture du mariage du Roi Très-Chrét. avec l'Infante leur fille. La moderation du Duc de Bourbon fut d'autant plus louable, qu'il n'ignoroit point ce qui se passoit à la Cour d'Espagne de personnel contre lui.

La France vraisemblablement n'oubliera point, qu'elle est redevable à ce Prince d'une Reine, qui semble n'être montée sur le trône que pour y faire régner la vertu, & qui d'ailleurs réunit à la Monarchie, par un enchainement de circonstances que la divine Providence seule pouvoit produire, deux Duchés *, dont l'acquisition avoit toujours paru, depuis le Regne d'HENRY le Grand ** aussi utile qu'importante.

La prudence avec laquelle le Duc de Bourbon engagea l'Empereur de Russie PIERRE I. & le Grand Seigneur, à rendre le Roi arbitre de leurs differens, & à les terminer par la médiation de S. Maj., mérite autant de louanges que l'atten-

* La *Lorraine*, & le Duché de *Bar*.

** On peut voir dans les Mémoires du Maréchal de BASSOMPIERRE, la commission dont il fut chargé à cet égard.

l'attention qu'il eut par là d'attirer au Roi, dans les premieres années de ſa jeuneſſe & de ſon Regne, la gloire auſſi ſolide qu'éclatante, d'être l'auteur du bonheur des peuples de deux vaſtes Empires *.

Le ſoin de ſoutenir les intérêts de la Religion, eſt le premier & le principal devoir † des Rois & de ceux à qui ils confient

* La *Ruſſie* & l'Empire *Ottoman*, qui ſignerent un Traité de Paix le 8 Juillet 1724. par la médiation de la France. L'Empereur PIERRE I. donna au Marquis de BONAC, Ambaſſadeur du Roi à la Porte, l'Ordre de *St. André*, en reconnoiſſance des ſoins que ce Miniſtre s'étoit donnés pour la concluſion du Traité. Le Grand Seigneur remercia le Roi de ſa médiation, & Mr. de BONAC remit à Sa Hauteſſe le 24. Octobre la réponſe de Sa Majeſté.

† *Debes Imperator incunctanter advertere, regiam poteſtatem tibi non ſolum ad mundi regimen, ſed maxime ad Eccleſiæ præſidium eſſe collatam, ut auſus nefarios comprimendo, & quæ bene ſunt ſtatuta defendas, & veram pacem his quæ ſunt turbata reſtituas.* LEO Epiſt. 75. ad LEONEM Auguſtum. *Ad hoc poteſtas dominorum meorum pietati coelitus data eſt ſuper omnes homines, ut qui bona appetunt adjuventur, ut cælorum via largius pateat, ut terreſtre regnum cæleſti regno famuletur.* GREG. Epiſt. 62. ad MAURITIUM Imperat.

confient leur autorité. Le Duc de Bourbon, quoique dans un age † où l'on ne fait pas toujours une ſerieuſe attention ſur l'étendue de cette obligation, travailla cependant à la remplir, en engageant le Roi, à confirmer par une Déclaration *; tout ce que le Roi ſon Bis-Ayeul avoit ſi glorieuſement ordonné en faveur de la Religion Cath. L'Article de cette Déclaration, qui veut qu'on établiſſe dans les Paroiſſes des Maitres & Maîtreſſes d'école, afin d'inſtruire la jeuneſſe, eſt auſſi avantageux à la Religion qu'aux particuliers; puis que, ſi l'on obſervoit ce que cet article preſcrit, on remedieroit efficacément à l'ignorance, à la ſuperſtition, & à la perte d'une infinité de bons ſujets, qui, faute de moyens pour commencer à cultiver leurs talens, reſtent à charge à leurs familles, & hors de portée de ſervir utilement l'Egliſe & l'Etat.

Au zele pour la foi & pour l'Egliſe, le Duc de Bourbon ſut joindre la douceur & la bonne-foi, que la charité inſpirera toujours d'obſerver envers ceux d'une

† Il n'avoit alors que 32. ans.
* Elle eſt du 14. May 1724.

d'une communion différente. En effet; ce Prince ayant été informé, qu'au sujet de la Déclaration du Roi, dont je viens de parler; les habitans de la Province d'*Alsace*, qui font profession de la Confession d'Augsbourg, craignoient qu'on ne les contraignit d'embrasser la foi Catholique; il ordonna au Comte de Morville, d'écrire * au Maréchal DU BOURG, qui commandoit en Alsace, d'assurer ces Peuples, qu'on ne les troubleroit point dans le paisible exercice de leur Religion, que le feu Roi leur avoit accordé.

Ce n'est point, au reste, à l'occasion seule de la Déclaration dont je rappelle le souvenir, que le Duc de Bourbon donna des marques de son respect & de son attachement pour l'Eglise: l'un & l'autre parurent constamment, dans toutes les circonstances où ce Prince crut nécessaire d'en donner des preuves. J'en pourrois présenter plusieurs, mais cela me meneroit trop loin: il suffit de renvoyer ceux qui voudront se convaincre de la vérité de ce que j'avance, à l'Arrêt

* Cette Lettre se trouvera dans les *Pieces Justificatives*, N°. *XII*.

rêt du Conseil, du 12. Août 1724., au sujet d'un Arrêt du Parlement de *Metz*, * qui supprimoit un Livre composé par un Bénédictin de la Congrégation de *St. Vanne*, & à l'Extrait des Registres du Conseil du 21. Avril 1725, touchant la collection des Conciles du Pere HARDOUIN. On remarquera dans le premier, combien le Duc de Bourbon étoit attentif à faire rendre aux Constitutions Apostoliques qui sont reçues en France, le respect qui leur est dû; & dans l'autre, qu'il savoit parfaitement, qu'on peut soutenir quand on veut, les maximes du Royaume, & les libertés de l'Eglise Gallicane, sans donner aucune atteinte à la légitime & si respectable autorité du Saint Siege.

L'Edit, † donné à *Chantilly* au mois de Juillet 1724., pour reduire & fixer le nombre des Secretaires du Roi, que cette Charge annoblit, & pour supprimer le même privilege, accordé par la nécessité de certaines circonstances à un nombre

* On le trouvera dans les *Pieces Justificatives*, N°. XIII.

† Le Préambule de cet Edit se trouvera dans les *Pieces Justificatives*, N°. XIV.

nombre infini d'autres Charges également venales; fait voir que le Duc de Bourbon avoit sincerement à cœur, de conserver à l'ancienne Noblesse du Royaume, le lustre que cette multitude de nouveaux Nobles détruit. Cet Edit * est encore une preuve du louable desir que ce Prince avoit, d'adoucir aux Peuples le fardeau des impositions, en le faisant partager à ceux, qui quelquefois n'ont d'autre titre pour l'éviter, que celui que leur ont donné des Richesses acquises avec une rapidité, qui n'en manifeste que trop l'injustice.

Je pourrois, en m'étendant davantage, faire encore ici mention du sage établissement d'un Corps de soixante mille hommes de Milice, toujours subsistant, & prêt à servir au besoin, dont on est redevable au Duc de Bourbon; du désinteressement que ce Prince montra, en refusant de jouir des appointemens de Premier Ministre; & de la remise de trois millions sur les tailles, qu'il

* Le Cardinal de FLEURY, à qui apparemment les Droits de l'ancienne Noblesse étoient moins chers, fit casser cet Edit en 1728, & rétablir la multiplication des nouveaux Nobles.

ignore cependant pas, que l'imi du 50me. denier, malgré toutes résentations des Parlemens, & les des differens Ordres de l'Etat, t regarder le Duc de Bourbon un Prince, qui ne pouvoit ad- la moindre résistance à sa vo- que la prompte détermination voyer l'Infante en Espagne, sans d'avance aucune mesure pour cette démarche moins sensible à Cath., l'a fait taxer d'imprudon- qu'enfin, la passion dont le Duc rbon parut animé contre Mr. Le e, & contre plusieurs autres per- , ont autant donné lieu à l'ac- de dureté, que la disette des qui occasionna en 1725. de si

grands désordres à Paris, & dans p
sieurs Villes du Royaume.

Je n'entreprendrai point de justi
ici pleinement le Duc de Bourbon,
tout ce qu'on a publié à son desavi
tage sur ces différens articles. Tou
fois ne pourroit-on point dire, qu
au premier, que l'extrême confusio
que l'exécution des pernicieux proj
du Sr. LAW avoit jetté dans les
nances, & dans tous les ordres &
conditions de l'Etat, rendoit en quelq
façon excusable la résolution que le D
de Bourbon avoit prise, de remedie
ce désordre * par une imposition, qu
croyoit propre à produire cet effet? J
voue qu'il s'attacha avec trop de f
meté, ou, si l'on veut, d'opiniâtreté
à se faire obéir. Mais est-il toujou
bien facile d'allier la conservation
vaste dépôt de l'autorité Royale, da
toute l'étendue qu'elle a, avec une ce
taine condescendance? L'espece mên
de conviction interieure, qui peut
fai

* On peut lire le Préambule de la Décl
ration du Roi du 5. Juin 1725, pour l'établi
sement de l'impôt du 50. denier; & le M
moire contenant l'Etat présent des Finances
France publié dans la même année.

entir, de la néceffité qu'il y au-
ans quelques circonftances, de
r les effets de cette autorité, ne
elle pas facilement une foibleffe,
s conféquences font dangereufes,
t il faut fe défendre? Et ceux
rs à qui l'adminiftration du fou-
pouvoir eft remife, n'ont-ils point
érêt perfonnel à ne jamais fouffrir
puiffe avoir des bornes?
que j'ai rapporté dans mon premier
, des précautions que prit le Duc
urbon, pour faire approuver la
e des conventions du mariage du
ec l'Infante, par un certain nom-
s principaux perfonnages de l'E-
uftifie ce Prince de n'avoir fuivi
ne fes ennemis affecterent de le
que fes propres idées, dans une
fi importante. Si après cela, par
ngement qui furvint dans le Mi-
, quelqu'un de ceux qui avoient
lé, & même preffé ce Prince de
reconduire l'Infante en Efpagne,
la foibleffe de condamner cette
che; que conclure de cette va-
, fi ce n'eft, que dans tous les
il y a eu certains Courtifans,
la cenfure & l'approbation font

toujours ſubordonnées au goût de
qui gouverne, & duquel leur ſo
dépend? Les diſcours que des ger
ce caractere ont tenus au deſava
du Duc de Bourbon, de concert
ſes ennemis, ne ſauroient donc en v
porter aucune atteinte à ſa réputatio
bien de l'Etat, & le repos de
l'Europe demandoient, que ce Prir
hatât de marier le Roi à une Prin
en âge de donner des héritiers à la
ronne. Chargé de remplir un dev
eſſentiel, la prudence permettoit-ell
Duc de Bourbon d'en attendre les
ens, du ſuccès d'une négociation
l'Eſpagne, que cette Puiſſance avoi
térêt de traîner en longueur?

Il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi
d'excuſer le Duc de Bourbon, de s
laiſſé aller avec trop de vivacité
préventions qu'il avoit contre Mr.
BLANC & quelques Amis de ce Min
Il faut convenir, au contraire, que
cette occaſion, ce Prince naturelle
vrai & équitable, marqua, en ſui
les conſeils violens & pernicieux de
taines gens, qui abuſoient de ſa con
ce, une paſſion contre ces perſon
dont leur mérite perſonnel, & leur
l

qui ont n té depuis, au- dû lui faire apper oir l'injustice. alheur nous juge ns presque tou- des choses selon nos dispositions. oision que nous portons sur le mé- u les défauts des autres, nous pa- lité par une souveraine équité: & rands, qui sont d'ailleurs accoutu- voir louer jusqu'à leurs caprices, rsuadent volontiers, qu'on doit tre aux préjugés auxquels ils s'a- nnent, aussi entierement qu'à une nstration de Mathematique. Le seul, qui donne lieu aux réflexions, dissiper de semblables illusions, & appercevoir à ceux qui en sont at- , que souvent les personnes qui sont t de leur indignation, mériteroient tre de leur estime.

ns les tems de calamité, les peu- ont toujours droit d'attendre que qui les gouvernent adouciront * par agesse & leur prévoyance, au moins

F 3 une

) vere Principis officium, intercedere int- ... Magistratuum, infortunaque reddere ... fieri non oporteret: omnia inspicere, audire, & unius cuiusque invocatum, ... numen adesse, & assistere. Paneg. ... p. 113.

une partie des maux qu'ils souffrent : le privilege le plus flatteur des † Souverains, & de ceux à qui ils confient une partie de leur autorité, est d'avoir plus de moyens que le reste des hommes, de porter en tous lieux la paix & l'abondance. Le Duc de Bourbon avoit des sentimens trop conformes à sa haute naissance, pour n'être pas sensible à la satisfaction si pure, d'être l'objet de la reconnoissance & de l'estime du public ; il fut aussi vivement touché, de voir que les mesures qu'il avoit prises pour remédier à la disette qu'on éprouva en 1725. à Paris & dans plusieurs Provinces, n'avoient point produit l'effet qu'il en attendoit ; & que l'inutilité de sa bonne volonté la rendit suspecte & même inconnue. Faut-il donc après cela le rendre responsable de la négligence, de l'honteuse cupidité, & de la perfidie de quelques-uns de ceux qu'il avoit chargés du soin de faire venir des grains ? Et peut-on avec justice imputer à ce Prince une dureté, dont étoient uniquement coupables, ceux qui profiterent de

† *Non modo Principis sollicitudinem, sed & parentis affectum nunquam præstitit ; nunc consolando per edicta ; nunc opitulando quatenus suppeteret facultas.* SUETONE parlant de Tite c. 8.

la l'occasion, pour accumuler leurs ri-
hesses aux dépens des larmes, & des souf-
rances des peuples, comme il n'arrive
ue trop souvent dans de semblables cir-
onstances ?

La lettre * que le Duc de Bourbon
crivit au premier Président du Parle-
ment de Paris, achevera, j'espere, de
mettre dans tout leur jour les bonnes in-
tentions qu'il avoit; combien il étoit
ensible aux maux & aux murmures des
euples, & à quel point il desiroit d'y
emédier. C'est par ce témoignage des
entimens d'humanité & de justice du
Duc de Bourbon, que je terminerai la
uccincte apologie de son Ministere, que
e recit de ce qui se passa quand il en fut
rivé, m'a engagé insensiblement de faire.

F 4 Je

† *Audite hoc qui conteritis pauperem, & deficere facitis egenos terrae, dicentes: quando transibit mensis, & venundabimus merces, & sabbatum, & aperiemus frumentum; ut imminuamus mensuram, & augeamus siclum, & supponamus stateras dolosas; ut possideamus in argento egenos & pauperes pro calceamentis, & quisquilias frumenti vendamus. Juravit Dominus in superbiam Jacob: si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum.* Amos c. 8. ℣. 4. 5. 6. & 7.

* On la trouvera dans les *Pieces Justificati-ves* N°. XV.

Je n'ai rien avancé qui ne soit soutenu par des preuves autentiques. Il ne me reste qu'à souhaitter, que ce témoignage de ma reconnoissance de la confiance que ce Prince me marquoit **, & de mon respect pour sa mémoire †, serve à la faire honorer.

L'Evêque de Frejus, pour s'attirer modestement, mais sûrement, la souveraine autorité, avoit ménagé adroitement tous les Partis, sans montrer aucune partialité pendant le Ministere du Duc de Bourbon, ni pour la ligue d'Hanover, ni pour celle de Vienne; & si on le soupçonnoit de pancher de quelque côté, c'étoit de celui de l'Espagne préferablement à tout autre. On s'attendit aussi en Europe, quand la nouvelle fut répandue du changement arrivé en France, qu'une prompte reconciliation entre les deux Couronnes en seroit le fruit; & on peut dire même que ce fut la premiere réflexion

** Je pourrois en citer pour preuves, differentes lettres qu'il m'a écrites; mais je me contenterai, (outre celle qu'on trouvera dans les Pieces Justificatives *N° XVI.*) d'en placer quelques autres dans ces Mémoires, selon que le sujet que je traiterai, & la prudence me le permettront.

† Il est mort le 27. Janvier 1740.

réflexion que chacun fit en apprenant la diſgrace du Duc de Bourbon. Mais on ne fut pas long-tems à appercevoir combien elle étoit mal fondée.

Le refroidiſſement, & même l'interruption de tout commerce entre les deux Rois, qui ſubſiſtoit alors, n'ayant point permis à l'Evêque de Frejus d'envoyer un Courier au Roi d'Eſpagne, pour lui faire part de la reſolution que S. M. T. Chrét. avoit priſe, de ſupprimer la charge de premier Miniſtre; ce fut à Mr. MASSEI *, à préſent Cardinal, & qui étoit alors Nonce de Sa Sainteté en France, à qui il s'adreſſa pour le prier de ſe charger de ce ſoin. La propoſition ayant été acceptée, Mr. Maſſei dépêcha auſſitôt un Courier à Mr. ALDOBRANDINI Nonce en Eſpagne, qui arriva à Madrid le vingt-unieme Juin environ midi.

Ce Miniſtre ſe trouvant chez le Duc & la Ducheſſe de MEDINA COELI, lorſque le Courier arriva, ſon Auditeur qui reçut les paquets, alla les lui porter; & ſur ce qu'il dit en les lui préſentant,

* Il eſt mort pendant l'impreſſion de ces Mémoires.

que le Courier venoit de France, le Duc & la Duchesse de Medina Celi, l'Ambassadeur de Venise, & beaucoup d'autres personnes de consideration qui étoient présentes, parurent fort curieuses de savoir dequoi il s'agissoit, & prierent instamment le Nonce, qui sembloit vouloir aller chez lui, d'ouvrir ses lettres, & de leur faire part, si cela étoit possible, des nouvelles qu'elles contenoient. Ce Ministre ayant alors décacheté la lettre que Mr. Maffei lui écrivoit, dit en souriant à l'assemblée, que les nouvelles qu'on lui mandoit étoient bonnes; & comme alors les instances redoublerent pour les savoir: „ Dans une heure, leur repartit „ le Nonce, vous serez contents. Lais„ sez-moi aller au Palais; & aussi-tôt „ après que j'aurai informé Leurs Maj. „ du contenu des paquets que je reçois, „ je reviens ici vous en faire part ".

Mr. Aldobrandini partit en effet pour se rendre au Palais, où ayant été admis à l'audience du Roi & de la Reine, dans la chambre de cette Princesse, qui n'en sortoit point encore à cause de ses couches; il annonça le changement qui venoit d'arriver en France; & en même tems il présenta à L. M. les lettres

que l'Evêque de Frejus avoit l'honneur de leur écrire : mais Elles refusérent de les recevoir & de les lire. A cela près, Elles parurent avoir beaucoup de joye de la nouvelle que le Nonce leur apportoit ; & Elles s'entretinrent quelque tems avec lui sur tout ce qu'il venoit de leur apprendre, avec cet air de gayeté & de contentement, qui ne sauroit se cacher quand on apprend un événement agréable, & qui dévoile parfaitement les secrets sentimens du cœur.

L'audience qui fut assez longue étant finie, le Nonce tint exactement parole au Duc & à la Duchesse de Medina Celi, & aux personnes qu'il avoit laissées chez eux : car y étant retourné au sortir du Palais, il leur communiqua la lettre qu'il avoit reçue du Nonce en France, & leur apprit tout de suite l'extrême plaisir qu'elle avoit paru faire au Roi & à la Reine d'Espagne. Toute l'Assemblée entra alors dans la même disposition, & applaudit infiniment à la résolution que S. M. T. Chr. avoit prise, d'éloigner un Prince, dont on regardoit le Ministere comme la pierre d'achoppement à la reconciliation ; & de donner sa confiance à un Prélat, de la sagesse duquel, & de

ſon zele pour Leurs Maj. Cath., on ne doutoit pas un moment, que cette reconciliation ne fût bientôt l'ouvrage.

Je n'étois point ſorti ce jour-là de chez moi; & entre trois & quatre heures après midi, un Page de Milord Harrington me remit un billet de ce Miniſtre, par lequel il m'apprenoit l'arrivée du Courier du Nonce, & la nouvelle qu'il avoit apportée. Je ne la reçus aſſurément point avec plaiſir. Tout ce qui s'étoit paſſé entre l'Evêque de Frejus & moi, quand j'étois venu en Eſpagne, ne me permettoit point de douter qu'il ne me fût toujours contraire. Ainſi le regardant comme un homme, dont j'avois deſormais autant à redouter la mauvaiſe volonté que la puiſſance, je pris la réſolution de m'attacher entierement à Leurs Maj. Cath. qui m'avoient appellé à leur Cour; & de n'avoir plus aucune relation avec le Comte de Morville, ni avec perſonne en France, ſur ce qui concernoit les affaires du tems; à moins que ce Miniſtre, ou l'Evêque de Frejus lui-même, n'exigeaſſent de moi d'en uſer differemment.

La curioſité de ſavoir le détail de ce qui s'étoit paſſé en France, m'engagea à ſuivre

ſuivre de près le Page que Milord Harrington m'avoit envoyé. Je trouvai ce Miniſtre ſeul chez lui ; & nous raiſonnames long-tems enſemble ſur l'événement qui venoit d'arriver. Il me demanda à ce ſujet avec amitié, & par la connoiſſance qu'il avoit des bontés dont le Duc de Bourbon m'honoroit, ſi la diſgrace de ce Prince ne changeroit point ma ſituation en Eſpagne ? M'offrant en même tems obligeamment, d'écrire à l'Evèque de Frejus en ma faveur, & de lui faire connoître, combien mon ſejour à Madrid pouvoit y être utile.

Je remerciai Milord Harrington des bons offices que je le voyois diſpoſé à me rendre. Mais en meme tems je le priai, ſuppoſé qu'il fût queſtion de moi dans ſes lettres, de n'en parler qu'avec indifference, & d'une maniere qui ne donnât pas le moindre ſujet à l'Evêque de Frejus, de penſer que je vouluſſe m'attirer par ſon moyen quelque part dans la confiance de ce Prélat. Nous nous ſommes quités, ajoutai-je, avec une médiocre affection l'un pour l'autre. Depuis que je ſuis en cette Cour, je ne crois pas que cette diſpoſition ait changé. Mon empreſſement à offrir à l'Evêque de Frejus,

Frejus, dans la circonstance présente, un zele pour ses intérêts, dont il peut penser qu'il n'a aucun besoin, lui seroit à coup sûr fort suspect. Ainsi je crois devoir régler mes démarches à cet égard sur ce qu'il me fera connoître, ou sur ce que le Comte de Morville m'écrira: en attendant, je vais tâcher de répondre aux bontés que Leurs Maj. Cath. veulent bien me marquer, par un véritable attachement à leur service.

Mylord Harrington parut approuver ma maniere de penser; & comme à l'occasion de ce qui m'avoit personnellement regardé dans notre conversation, nous étions entré dans bien d'autres détails, sur les effets que produiroit en France & en Espagne la disgrace du Duc de Bourbon; il me repeta de nouveau ce qu'il m'avoit dit précédemment, que l'Evêque de Frejus seroit encore plus fidele aux engagemens que la France avoit pris avec ses Alliés, que le Duc de Bourbon lui-même; & il agira, ajouta-t-il, avec d'autant plus de fermeté, que possédant toute la confiance du Roi, il ne craindra point, comme faisoit le Prince, d'en donner des marques dans les occasions.

Ayant passé assez de tems chez l'Am-
assadeur d'Angleterre, j'allai en le quit-
nt chez Dom J. B. de Zuloaga, le pren-
re dans mon carosse pour nous aller
romener. Il avoit appris la nouvelle
u jour, dont le Palais & tout Madrid
etentissoient ; & que Leurs Maj. en té-
oignoient une joye infinie. Comme je
avois pas jugé à propos de lui décou-
rir, malgré toute ma confiance en lui,
ombien je devois me défier de l'Evê-
ue de Frejus ; & qu'il croyoit que j'é-
ois avec ce Prélat presque aussi bien
u'avec le Duc de Bourbon : il me mar-
ua une grande satisfaction de l'événe-
ent qui venoit d'arriver. „ Il ne peut
produire, me dit-il, que d'heureux
effets en Espagne. C'étoit au Duc de
Bourbon personnellement, que L. M.
attribuoient tout ce qui avoit donné
lieu aux brouilleries des deux Cou-
ronnes. Le voila éloigné de la Cour,
comme on le desiroit ici. Je suis per-
suadé que la mesintelligence cessera
bien-tôt, & que vous aurez la satis-
faction de la voir suivie d'une sincere
réunion ".

Le raisonnement de Dom Juan paroiss-
it vraisemblable. C'étoit le sentiment

unanime de tout le monde à Madrid ; & il eût été imprudent & inutile de le combattre. Auſſi lui laiſſai-je croire que le mien étoit parfaitement conforme ; & pendant tout le reſte de la journée, ſoit avec lui, ſoit avec les autres perſonnes que nous rencontrâmes à la promenade, ou ailleurs, je tachai de me comporter de façon qu'il ne parût pas que le changement qui étoit arrivé en France pût m'intéreſſer ou me cauſer la moindre inquiétude.

Les lettres dont le Courier du Nonce étoit chargé, ne faiſant mention que de l'éloignement du Duc de Bourbon, on attendoit avec impatience celles de la Poſte ordinaire de France, pour être inſtruit des ſuites de cet événement. Elles arriverent ſept ou huit jours après, avec le détail de ce qui s'étoit paſſé. On apprit alors que Mr. Le Blanc avoit été rétabli dans la place de Miniſtre de la Guerre, dont le Marquis de Breteüil qui en étoit pourvû, avoit donné ſa démiſſion (1) : que ſur ce que Mr. Dodun Control-

Control

(1) Cette démiſſion fut auſſi peu volontaire que celle du Controlleur Général. L'Evêque de Frejus, qui les connoiſſoit fort attachés au Duc de Bourbon, voulut ſe défaire d'eux ; &

il

ontrolleur Général avoit jugé à propos 'imiter l'exemple du Marquis de Breteüil, Ir. le Pelletier des Forts avoit été nomié pour remplir sa place : & qu'enfin par ne vicissitude assez ordinaire dans de semlables conjonctures, tous ceux qui penunt le Ministere du Duc de Bourbon voient été éxilés, venoient d'être rapellés ; & entr'autres le Comte (2) & Chevalier de Bellisle, Mrs. de la Jonuere & de Sechelles (3), amis de Mr. le

fallut acquiscer à sa volonté. Mais comme il y a point d'endroit où l'on cherche avec plus soin, & cependant plus inutilement, à sauer les apparences, que dans les Cours ; ces ux Ministres affecterent de répandre, que ur retraite étoit volontaire ; & l'Evêque de 'ejus, qui étoit arrivé à son but, ne s'emrrassa gueres de contredire cette opinion. Le tachement le plus héroïque paroit souvent rien couter aux Ministres ou aux Courtins disgraciés : Cependant personne n'est la ipe de leur indifference. Mais n'importe : ils appliquent à toutes sortes de circonstances, à u près comme les remedes des Charlatans.

(2) A présent Duc & Pair, Maréchal de ance, & celebre par les importantes négociams dont il a été chargé à la Diete de l'Election l'Empereur CHARLES VII. & dans plusieurs ours d'Allemagne.

(3) Intendant de l'Armée que commandoit *Bohême* le Marechal Duc de BROGLIO, depuis de celle de Flandre.

le Blanc ; pendant que d'un autre côté, la Marquise de Prie, & Mr. Paris du Vernal qui paroissoient posséder toute la confiance du Duc de Bourbon, avoient été, la premiere exilée; l'autre mis à la Bastille, & ses freres relegués dans leurs terres (4). Au reste on ne tarissoit point sur les louanges de l'Evêque de Frejus. Il étoit le Restaurateur de l'Etat. Le Peuple de Paris marquoit, disoit-on, un si grand contentement de lui voir prendre le Gouvernement, qu'on avoit été obligé d'ordonner aux Commissaires des Quartiers, de veiller à ce qu'il ne s'emportât pas à de trop grands excès de joye, ou à vouloir en donner des marques publiques ; & selon toutes ces lettres, on alloit voir revenir le Siecle d'or.

La Cour d'Espagne étoit devenue sur cette matiere l'echo de celle de France. Le Discours * que le Roi Très-Chrét. avoit prononcé dans son Conseil, y char-

(4) L'Utilité que le Cardinal de FLEURY lui-même a retiré dans la suite des lumieres de Mrs. PARIS, justifie bien l'usage que le Duc de Bourbon en faisoit, & la confiance dont il les honoroit.

* On la trouvera à la fin du volume *Pieces Justificatives*, N°. II.

charmoit tout le monde. Et comme la mémoire du grand Prince †, dont S. M. annonçoit qu'Elle vouloit suivre l'exemple, est aussi chérie que respectée par toute la nation Espagnole ; on regardoit la résolution du jeune Monarque, comme le présage le plus certain d'un Regne des plus glorieux.

Les préventions publiques sont comme les torrens, auxquels il est inutile de vouloir s'opposer dans le moment de leur violence. Je me gardai donc bien de combattre celles, où l'on étoit à Madrid sur les heureux changemens que devoit produire entre les deux Cours de France & d'Espagne, la disgrace du Duc de Bourbon ; & je paroissois persuadé, comme tout le monde, d'une prochaine réunion entre les deux Couronnes. Je ne doutois cependant point, que si leurs Maj. Cath. vouloient faire dépendre leur reconciliation avec le Roi leur Neveu, de son accession au Traité de Vienne, on ne changeât bien tôt de sentiment à Madrid. Car il n'étoit pas vraisemblable que l'Evêque de Frejus conseillât au Roi une pareille démarche,

&

† Louis XIV.

& qu'il commençat son Ministere, par détruire l'alliance que le Duc de Bourbon avoit faite si à propos, avec l'Angleterre & la Prusse, & dans laquelle la Hollande étoit sur le point d'entrer.

Mon devoir & ma situation en Espagne, exigeant que j'écrivisse à ce Prélat sur ce qui venoit d'arriver; je le fis par une lettre, où, après l'avoir félicité sur la confiance entiere dont le Roi l'honoroit, sur la satisfaction qu'on en ressentoit en France & en Espagne, & sur l'esperance qu'on concevoit dans l'un & dans l'autre Royaume, de voir bien-tôt arriver par sa sagesse la reconciliation si desirée des deux Rois, je terminois mon compliment, par le supplier de m'honorer de sa protection auprès de Sa Maj., & par les assurances du desir que j'avois de m'en rendre digne.

L'Archevêque d'Amida, le Comte de Salazar, & Dom J. B. de Zulonga, désiroient fort de savoir, si le changement de Ministere n'en porteroit aucun aux relations, qu'ils savoient que j'entretenois avec le Comte de Morville; & le dernier eut à cet égard, sans doute de concert avec les deux autres, une assez

longue

ongue explication avec moi. Mon intérêt, & la circonstance où je me trouvois, ne me permettant point de rien ire de positif sur cet article, avant que eusse appris comment on penseroit en France sur mon sujet; je me contentai d'assurer Dom J. B. de Zuloaga, que quoique véritablement je fusse plus attaché au Duc de Bourbon qu'à l'Evêque de Frejus, je n'avois cependant aucun lieu de croire que ce Prelat me sût mauvais gré de cette disposition: & que, comme suivant toute apparance, il n'ignoroit point les démarches que j'avois faites en Espagne, & la satisfaction qu'on en avoit témoignée en France; je pouvois presumer, que soit par lui, soit par le Comte de Morville, j'apprendrois bien-tôt la conduite que je devois tenir. J'ajoutai enfin, qu'ayant écrit à l'Evêque de Frejus, il falloit attendre sa réponse, pour juger de ses sentimens, & de l'usage qu'il vouloit faire de ma bonne volonté.

Dom J. B. de Zuloaga, qui prenoit un véritable interet à ce qui me regardoit, me dit alors, qu'on avoit fait entendre à l'Archevêque d'Amida, & sans doute à leurs Maj., que l'Evêque de Frejus

Frejus étoit fort peu porté à me faire plaisir : que ce Prélat, suivant toute apparance, me feroit bien-tôt revenir en France : ou que s'il me laissoit en Espagne, ce feroit sans vouloir m'employer à rien : il y a, ajoûta-t-il, des personnes ici, sur le zele desquelles l'Evêque de Frejus compte, dit-on, depuis long-tems, & auxquelles on prétend encore qu'il accordera sa confiance préferablement à vous.

Il ne me feroit pas difficile, répondis-je à Dom Juan, de vous nommer ces personnes ; mais comme vous les connoissez comme moi, cela feroit inutile. J'ignore au surplus, quelles assurances elles peuvent avoir, de la vérité de tout ce que vous m'apprenez qu'elles débitent, ou font débiter sur mon compte ; ni jusqu'où se peut être expliqué l'Evêque de Frejus avec elles, sur sa maniere de penser pour moi. Quoiqu'il en soit, je laisse à ce Prélat à décider, ou de leur bonne foi, ou de leur présomption : & tout ce que vous pouvez rapporter à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar, est, que dans l'ignorance où je suis actuellement sur tout cela, je m'en tiens, (ajoutai-

je

je en riant) à la maxime de l'almanach : *Dios sobré todo.*

Dom J. B., après m'avoir encore entretenu de ce qui m'étoit personnel, me demanda, si je connoissois les nouveaux Ministres qu'on venoit de mettre en place en France ? Je lui répondis, qu'à l'égard de Mr. le Blanc, j'avois eu avec lui des liaisons d'amitié très-grandes, malgré tous les * malheurs qui lui étoient arrivés ;

* Peu de personnes ont plus éprouvé que Mr. LE BLANC, l'inconstance de la fortune, & tout ce qu'elle peut faire ressentir de flatteur & de cruel. En effet, après avoir été choisi dans le tems de la Regence, pour remplir la place de Ministre de la guerre, dont sa capacité le rendoit digne, il la perdit le 1. Juillet 1723., par une Lettre de cachet, que le Marquis de LA VRILLIERE, Secretaire d'Etat, lui porta, & par laquelle il lui étoit ordonné de se retirer à 10 lieues de Paris. Impliqué ensuite dans des accusations de malversation, & ce qui n'est pas moins sensible, dans l'assassinat du Sr. SANDRIER, il fut mis à la Bastille, où l'on conduisit successivement ses Secretaires, son Bibliothecaire, & presque tous ceux qui avoient quelque rapport à lui. L'examen des crimes dont on l'accusoit ayant été remis au Parlement, il essuya toute l'amertume & la honte de l'interrogation qui lui fut faite sur les differens chefs d'accu-

rivés ; & que j'étois persuadé qu'il conservoit pour moi les mêmes sentimens : mais que pour Mr. Pelletier des Forts, je n'avois jamais eu aucune relation avec lui, & ne pouvois rien dire de certain sur son caractère.

Nous raisonnames ensuite sur tous les mouvemens, que ce qui s'étoit passé à la Cour de France devoit y avoir produit. Dom Juan me dit à cette occasion,

d'accusation qu'on intentoit contre lui ; & Mr. ARNAUD DE BORX, qui étoit chargé de cette Commission, poussa même cette interrogation au-delà des bornes qui lui avoient été prescrites. Enfin Mr. LE BLANC, après être parvenu à se justifier des differens crimes qu'on lui imputoit, & avoir éprouvé dans une si triste circonstance, les effets les plus marqués de la genereuse protection de Mr. le Duc d'ORLEANS & de feu Mr. le Prince de CONTI, il fut élargi en 1725, & il se retira à la Campagne dans une de ses terres, aussi accablé de malheurs que d'infirmités. Le Duc de Bourbon, qui s'étoit declaré avec le plus de vivacité contre ce Ministre, ayant dans ces entrefaites été obligé de se retirer à *Chantilly*, l'Evêque de Frejus obtint non seulement le rappel de Mr LE BLANC ; mais il le fit encore retablir dans la place de Ministre de la guerre. Son retour à la Cour fut accompagné d'un applaudissement & d'une distinction.

ɔn, que l'Archevèque d'Amida & le omte de Salazar lui avoient témoigné, ue leurs Maj. paroiſſoient un peu in-uietes des diſpoſitions où pouvoient :re pour Elles les nouveaux Miniſtres e France ; & s'ils ſuivroient tous les ièmes principes de l'Evèque de Frejus, ur les bonnes intentions duquel on les ſſuroit de toutes parts, qu'Elles pou-'oient ſurement compter. Voulez-vous, ui dis-je, que je vous mette mon ſen-iment par écrit, ſur toutes les queſ-
tions

ion, qui le dédommageoient des humiliations k des longues peines qu'ils avoit ſouffertes. Mais cet eſpece de triomphe, tout éclatant qu'il fût, ne pût cependant remedier à l'im-preſſion que la diſgrace, les chagrins, & une longue détention avoient fait ſur ſa ſanté. Elle fut toujours languiſſante, & ne lui laiſſoit goû-ter qu'imparfaitement, la douceur de voir ſon innocence reconnue, & ſes ennemis humiliés. Ce Miniſtre ſe comporta à leur égard avec une moderation qui lui fit beaucoup d'honneur ; & le ſeul Mr. ARNAUD DE BOEX, Maitre des Requêtes & Conſeiller au Parlement, qui, dans les interrogations qu'il avoit été chargé de faire à Monſieur LE BLANC, avoit montré plus de paſſion que de prudence, reçut ordre de ſe défaire de ſa Charge, & de ſe retirer à *Angoulême*.

tions que vous me faites ? „ Oui sans „ doute, me repartit Dom J. B. de Zu- „ loaga ; & vous ferez un très - grand „ plaisir aux deux personnes que je viens „ de vous nommer ". Eh bien ! revenez donc demain ; & je vous promets, ajoutai-je, de vous tenir parole : à condition cependant, que le seul Comte de Salazar lira ce que je vous donnerai. Car pour votre Archevêque, les matieres que je veux traiter, sont trop délicates pour les lui confier. Il pourroit me compromettre ici par quelque trait d'imprudence, avec les personnes dont vous venez de me parler, & qui, plus fines que lui, ne manqueroient point de faire ensuite des commentaires sur mes refléxions, qui surement ne feroient point à mon avantage.

Dom Juan, en me quittant, me promit de se conformer à ce que je souhaitois ; de mon coté j'écrivis un Mémoire, qui contenoit le portrait de l'Evêque de Frejus, & de ceux qui devoient, suivant toute apparance, avoir quelque part au Gouvernement en France. J'exposois ensuite, comme par maniere de refléxion, les effets favorables, ou contraires aux vues de leurs Maj. Cath.,

Cath., que les dispositions & les intérêts de ces personnes pouvoient produire dans la circonstance présente. C'étoit sans passion que je m'expliquois ; & je n'étois assurément prévenu d'aucun sentiment d'attachement ou de haine, envers ceux que je faisois paroitre sur la scene. Je pouvois, je l'avoue, avoir quelque méfiance sur la maniere de penser de l'Evêque de Frejus à mon égard ; mais elle ne m'empêchoit point de lui rendre justice ; & d'ailleurs je n'avois pas lieu de le regarder encore comme mon ennemi déclaré.

Mon Mémoire parut à Dom Juan Bautista & au Comte de Salazar, avoir un grand caractere de vérité, & très-propre à donner à leurs Maj. une juste idée de la situation présente de la Cour de France. Fideles cependant l'un & l'autre à me garder le secret que j'avois exigé, le Comte de Salazar me fit seulement prier par Dom Juan, de trouver bon, que sans se désaisir du papier que je lui avois confié, il le lut simplement à l'Archevêque d'Amida ; afin que ce Prélat pût satisfaire la curiosité de leurs Maj., sur plusieurs articles que contenoit mon Mémoire.

 Je

Je n'avois point alors éprouvé, comme je fis depuis, la perfidie de l'Archevêque d'Amida. Je le regardois à la vérité comme un homme d'un génie très-borné: mais j'étois fort éloigné de penser, qu'il fût capable de manquer essentiellement à la bonne-foi & à la probité. Ainsi reflêchissant, que si ce Prélat venoit dans la suite à avoir quelque connoissance du Mémoire en question, le mistere que je lui en aurois fait, seroit très-capable de l'offenser; je dis à Dom Juan, qu'ayant une confiance entiere dans la prudence du Comte de Salazar, & dans l'amitié qu'il me marquoit, je souscrivois avec plaisir à tout ce qu'il désiroit: & que je le priois seulement, quand il liroit mon Mémoire à l'Archevêque, de lui insinuer, que je comptois sur sa discrétion.

Au bout de trois ou quatre jours, Dom Juan vint me dire, que le Comte de Salazar avoit communiqué mon Mémoire à l'Archevêque; & que celui-ci en avoit été si satisfait, qu'il avoit voulu absolument le donner à leurs Maj., qui, de leur côté, en paroissoient aussi contentes, que de l'attachement que je montrois pour leurs intérêts. Il ajouta

que

que ce Mémoire étant entre les mains du Roi & de la Reine, je ne devois pas craindre, qu'ils s'en servissent pour me compromettre avec la Cour de France. Ce discours de Dom Juan me paroissant bien fondé, je me contentai de lui demander, s'il étoit bien certain que mon Mémoire eût été remis à leurs Majestés? Et comme il m'assura que le Comte de Salazar l'avoit positivement chargé de me le dire, je n'eus plus d'inquiétude à ce sujet: connoissant toute la sureté qu'il y avoit à traiter avec L. M. Cath., & leur exactitude à garder un secret quand c'étoit avec Elles personnellement qu'on avoit à faire.

La curiosité que beaucoup de personnes avoient à Madrid d'apprendre les suites qu'entraîneroit pour moi le changement de Ministere en France, m'attirant beaucoup de visites & de questions inutiles & embarassantes; je jugeai à propos, en attendant que je fusse instruit de ma destinée, de satisfaire l'envie que j'avois de voir *Tolede*. Dom J. B. de Zuloaga, qui y avoit été, m'avoit parlé avec beaucoup d'éloges des richesses de l'Eglise Cathedrale de cette Ville, & des autres raretés qui s'y re-

marquent. J'y fis donc un petit voyage, & je passai en chemin faisant, par *Aranjuez*. C'est une Maison Royale, située sur les bords du *Tage*, & du *Xarama*, dont les Jardins, quoique dans un goût ancien, sont fort agréables, & les avenues d'arbres qui conduisent au Palais, extrémement longues & belles. L'Empereur CHARLES V., qui, me dit on, avoit commencé à les faire planter, les peupla, par un goût bien singulier, de corbeaux & de corneilles, qu'il y fit apporter exprès de Flandres; car auparavant on n'en voyoit point en Espagne. Ces animaux ont si bien suivi depuis les intentions de ce Prince, qu'on peut dire, qu'ils regardent ces beaux arbres comme leur unique héritage, s'écartant si peu de ce séjour, qu'on n'en voit presque point ailleurs.

Mr. l'Archevêque * de Tolede, qui m'honoroit d'une amitié dont j'aurai plus d'une occasion de parler dans la suite, m'avoit donné une lettre pour un de ses Neveux, nommé ce me semble, *Dom* ANDREZ CAÑO, Archidiacre d'*Alcaraz*, dans l'illustre Chapitre

* Dom *Diego de Astorga y Cespedes*.

tre de cette Eglise Métropolitaine. Celui-ci s'offrit avec toute la politesse possible, de me faire voir lui-même, ce qui pouvoit le plus exciter ma curiosité : & comme elle rouloit principalement sur les richesses du tresor de l'Eglise, & sur ce qui concerne le *Rit* (1) *Mozarabique* qui s'y observe encore ; il me donna

(1) Les Visigots *Ariens*, s'étant rendus maîtres de presque toute l'Espagne, ils introduisirent dans le culte, plusieurs changemens conformes à leurs sentimens. Mais ces peuples étant rentrés dans la suite, dans le sein de l'Eglise, par les soins de leur Roi RECCAREDE, frere du St. Prince & Martyr HERMENEGILDE, & par les instructions de Saint LEANDRE, Archevêque de *Seville*; on travailla, après leur conversion, à établir un Culte uniforme dans les Eglises d'Espagne : & cette Liturgie, qui fut appellée après *Mozarabique*, est attribuée, pour l'ordre & la disposition, à St. LEANDRE, & à St. ISIDORE son Successeur, qu'on dit aussi avoir eu part à sa composition. Ainsi elle est, comme on voit, de la fin du cinquieme siecle. Il n'y a pas d'apparence cependant, que ce soit St. LEANDRE qui l'ait entierement composée : mais il est très-vraisemblable, qu'il suivit, pour le choix des prieres & des cérémonies, les usages reçus & autorisés dans les Eglises Catholiques de son tems.

donna rendez-vous le lendemain matin de mon arrivée, dans une Chapelle assez grande au bas de l'Eglise Cathedrale, où l'Office se fait, & la Messe se dit conformément à ce Rit. J'eus la satisfaction

Cette Liturgie ainsi établie ayant donc été observée par celles d'Espagne, jusqu'au tems que les Arabes s'emparerent de presque tout ce Royaume, les Chrétiens qui furent soumis a ces peuples, & qu'on nomma *Mozarabes*, n'ayant que peu de communication avec les autres Eglises Chrétiennes, conserverent toujours les mêmes usages, sans admettre les changemens qui s'etoient insensiblement introduits ailleurs dans l'Office public.

ALPHONSE VI., Roi de Castille, ayant repris *Tolede* en 1085. sur les Maures, & trouvant parmi les Chrétiens cette Liturgie, telle qu'elle étoit pratiquée depuis St. LEANDRE; ce Prince fit assembler plusieurs Evêques, pour regler les affaires de la Religion: & il vouloit, aussi-bien que la Reine CONSTANCE son Epouse, qu'on abolit l'Office *Mozarabique*, & qu'on y substituât celui de *Rome*, que presque toutes les autres Eglises Chrétiennes suivoient. Le Pape, pour favoriser ce changement, envoya RICHARD, Abbé de *St. Victor* de *Marseille*, au Roi ALPHONSE; & cet Abbé, de concert avec ce Prince, la Reine, & BERNARD, nommé à l'Archevéché de *Tolede*, travailla à établir l'usage de l'Office Romain. Mais ni, ses exhorta-

tion d'y en entendre une, celebrée selon cette ancienne & vénérable liturgie. J'examinai ensuite les livres qui la contiennent, & j'y remarquai avec plaisir, la foi de la réalité & de l'adoration de la divine

hortations, ni l'autorité du Roi, ne purent déterminer le Clergé, la Noblesse & le peuple, à consentir à la proposition Dans cette circonstance on s'avisa de recourir, pour décider l'affaire, à un expedient bien extraordinaire : car on choisit deux Chevaliers, qui devoient, dans un combat singulier, soutenir, l'un l'Office Romain, & l'autre l'Office *Muzarabique.* La chose ainsi déterminee, les deux Champions en vinrent, dit-on, aux mains; & le premier fut vaincu. Cette épreuve n'ayant apparemment point encore paru suffisante, on en admit une autre d'une espece differente : car, aprés beaucoup de prieres & de processions, on alluma un grand feu, dans lequel on jetta un Missel Romain, & un Missel Mozarabe. Le sort du premier, dit-on, fut aussi malheureux, que l'avoit précédemment eté, dans le combat, celui de son defenseur : il fut brûlé, pendant que le Missel Mozarabe resta sain & entier. Le Roi, la Reine, ni l'Abbe Richard n'oserent plus, après cet évenement, insister davantage sur le changement qu'ils avoient proposé; & on consentit, que les anciennes Paroisses continuassent de faire l'Office Mozarabique, en ordonnant seulement aux Chrétiens qui avoient vecu

divine Euchariſtie, même hors de ſc
uſage ; la priere pour les morts ; l'i
vocation des Saints, & le culte des Im
ges ; l'uſage des lumieres pendant
ſaint Sacrifice & l'Office divin ; cel
de l'encens, des Ornemens & des a
tres Ceremonies : & cette conformité
exacte de la foi de l'ancienne Egliſe
ſur des points ſi eſſentiels, avec celle
notre tems, me fit ſentir mieux que
ne puis l'exprimer, le bonheur d'èt
né dans le ſein de l'Egliſe Romaine
l'unique & fidele dépoſitaire de la v
rité. I

vécû ſous la domination des Maures, de
retirer, & qu'au ſurplus les autres Egliſes
roient l'Office Romain.

Dans la ſuite des tems, les anciennes f
milles Mozarabes venant peu à peu à s'étei
dre, & à être remplacées par de nouvelles
on introduiſit enfin dans toutes les Egliſ
l'Office Romain ; & on ſe contenta ſimpl
ment, de celebrer en certains jours la Meſ
ſelon le Rit Mozarabique.

Enfin le Cardinal XIMENES, Archevêq
de *Tolede*, deſirant avec raiſon de conſerv
dans ſon Egliſe ce précieux monument
l'antiquité, fit de nouveau imprimer à ſes fra
les Miſſels, Breviaires, Rituels & autres L
vres à l'uſage des Mozarabes : & c'étoit
ceux-là dont on ſe ſervoit encore quand
fus à *Tolede*.

De la Chapelle où le Rit Mozarabique s'observe, le Neveu de Mr. l'Archevêque de Tolede me conduisit à la Chapelle de la Sainte Vierge, qui répond parfaitement par sa richesse, à la vénération singuliere que toute la Nation Espagnole montre pour la Mere de Dieu. Il me fit voir aussi derriere le Chœur, l'Autel où le S. Sacrement repose, & que le pieux Archevêque son Oncle faisoit alors construire avec une magnificence digne de sa Religion. Nous passâmes ensuite dans ce qu'on appelle le Trésor, qui est une grande & magnifique Piece. C'est là qu'on tient beaucoup de Reliques dans des Chasses d'une grande richesse; & qu'on garde aussi un vase très-pesant, construit du premier or qui fut porté des Indes en Espagne. Ce vase est placé sur une espece de grande table d'argent, environnée d'Ornemens & de Girandoles du même métail; & il est consacré à porter le Saint Sacrement le jour de la Fête de Dieu.

La magnificence paroit de toutes parts dans cette illustre Métropolitaine d'Espagne: l'argenterie qui s'y trouve va à des sommes immenses, & ne contribue

pas peu à la Majesté avec laquelle on y fait le service divin. A la vue de tant de Richesses, je dis à l'Archidiacre Dom Andres Cano, que je pouvois lui tenir le discours de la Reine de *Saba* à *Salomon* : que dans le recit qui m'avoit été fait de la magnificence de son Eglise, on ne m'avoit pas rapporté la moitié de ce que je voyois de mes yeux. Après quelques autres propos semblables sur les diverses choses que j'avois vues, & sur la beauté des peintures du plafond du Trésor, l'Archidiacre me rapporta, sans doute pour me faire plaisir, que l'Eglise de Tolede avoit toujours honoré St. LOUIS d'un culte particulier, en reconnoissance du don de plusieurs reliques que ce St. Roi avoit fait à cette Eglise à son retour de la Terre Sainte, & qu'on m'avoit effectivement fait voir. L'ordre, ajouta-t-il, que le Roi a donné depuis qu'il est monté sur le trône, que la Fete de St. Louis fût observée dans tous ses Etats, a été reçu dans cette Eglise avec un véritable plaisir.

Presque toute la matinée s'étant passée à examiner ce que je viens de rapporter, je pris congé de l'Archidiacre

pour

pour me retirer chez moi. A peine y fus-je arrivé, qu'il m'y envoya un regal de toutes sortes de confitures de fruits, de vins & d'autres mets, en me mandant qu'il viendroit sur le soir me prendre, pour me conduire dans les autres endroits de la Ville, que je croirois digne de ma curiosité. Celui de tous que j'eusse le plus souhaité de voir, étoit l'ancien Palais des Rois Maures, nommé l'*Alcazar*, que CHARLES V. avoit fait embellir; mais qui fut brûlé par les troupes de l'Empereur CHARLES VI. au mois de Novembre 1710., quand il abandonnerent Tolede. Je crus donc très inutile d'aller considerer les ruines de cet ancien édifice, & les restes de son ancienne splendeur; & je me rendis à l'Archevêché, avant que Dom Andrez Caño sortit pour me venir chercher. Il me fit parcourir toute cette vaste maison, qui, fort dénuée d'ornemens, au moins dans ce tems-là, n'a rien de remarquable que sa grandeur. Quand nous fûmes de retour dans son appartement, il me donna toutes sortes de rafraichissemens selon l'usage du Pais; & il me mena ensuite à la promenade, dans des en-

droits.

droits d'où l'on découvre une très-belle vue. Ce fut là où nous nous separâmes, aprés toutes sortes de témoignages d'amitié & de politesses de sa part, & de reconnoissance de la mienne.

Au sortir de Tolede je vins coucher à *Illescas*, qui est une petite Ville assez jolie, à moitié chemin de Tolede à Madrid ; d'où je me rendis dans cette Capitale, cinq ou six jours après que j'en étois parti.

J'appris en y arrivant, que malgré tous les bruits qui se repandoient d'une prochaine reconciliation, leurs M. Cath. ne laissoient pas de faire passer un gros corps de troupes sur les frontieres de la France ; & qu'on comptoit de faire cantonner plus de trente mille Hommes d'Infanterie, & prés de dix mille Chevaux, le long des Pirenées, depuis *Puicerda*, jusqu'à *Rose*.

L'Archevêque de Tolede, chez qui je fus le lendemain de mon arrivée, pour le remercier de tous les témoignages d'amitié que son Neveu m'avoit donné ; me dit que le Courier, qui étoit venu porter au Nonce la nouvelle du changement de Ministere en France, étoit reparti assez brusquement ; & qu'il étoit

vrai-

vraisemblable que l'Evêque de Frejus, dans sa lettre au Roi d'Espagne, avoit fait quelques propositions d'accommodement, & vouloit se servir du Nonce, pour obtenir d'être écouté par sa médiation. „ Mais ajouta le Prélat, l'E„vêque de Frejus prend là, entre nous „ soit dit, un confident un peu suf„pect, & qui surement ne fera rien „ que de concert avec le Comte de Ko„nikseg : & ce canal, à votre avis, est„il bien sûr, ou du goût de vos nou„veaux Ministres ? "

Comme j'ignorois entierement les dispositions de l'Evêque de Frejus, & ce qu'il avoit écrit au Nonce, & à d'autres personnes de la Cour ; je ne repliquai rien à l'Archevêque de Tolede, qui pût detruire l'opinion où l'on étoit à Madrid, & où il pouvoit être lui-même, que l'Evêque de Frejus préfereroit la Ligue de Vienne à celle d'Hanover. Je me contentai de lui dire, que jusqu'à ce que l'on vît quel train prendroient désormais les affaires en France, il étoit bien difficile de juger des suites qu'auroient tous les changemens qui y étoient survenus ; mais que j'étois très-persuadé avec le public, qu'ils ne pou-

voient qu'être avantageux à la réunion des deux Couronnes.

Depuis que j'avois apris que le Duc de Bourbon étoit éxilé à Chantilli, je m'étois entierement abstenu de rien écrire au Comte de Morville de ce qui se passoit en Espagne ; & j'étois fermement resolu, comme je l'ai dit, de ne faire aucune démarche auprès de lui, qui pût autoriser l'artificieux Evêque de Frejus à me faire sentir, qu'il regardoit comme inutiles les relations que j'entrenois avec ce Ministre, & à les faire entierement cesser. Soit que le Comte de Morville soupçonnât ce que je pensois à cet égard, soit qu'il eût appris par le Duc de Bourbon, que j'étois parti de France assez mécontent de l'Evêque de Frejus : il crut devoir me rassurer par une lettre qu'il m'écrivit, en date du 24. Juin 1726, dans laquelle il m'apprenoit que l'Evêque de Frejus possedoit desormais toute la confiance du Roi ; que les changemens qui étoient arrivés, n'en devoient porter aucun au zele que j'avois montré jusqu'alors pour le service de Sa Maj. ; qu'il m'exhortoit de continuer à en donner des marques, & à l'informer, comme par le passé, de tout

ce

ce qui viendroit à ma connoissance. Malgré tous ces témoignages des bonnes dispositions où le Comte de Morville étoit pour moi, & du desir que je m'appercevois qu'il avoit que je lui écrivisse à mon ordinaire, je jugeai pourtant à propos, avant de prendre ce parti, d'attendre encore que j'eusse eu par la réponse que l'Evêque de Frejus feroit à mon compliment, si le stile de sa lettre paroîtroit conforme à ce que le Comte de Morville me disoit dans la sienne, & ce que m'écrivoit aussi Mr. le Blanc.

Dom J. B. de Zuniga, toujours très curieux de savoir dans quels sentimens les Ministres de France étoient sur mon compte, ne me voyoit point, qu'il ne me demandât là-dessus quelque nouvelle. Ainsi, ayant reçu peu de jours après mon retour de l'Escurial la lettre du * Comte de Morville, dont je viens de parler, je la lui donnai à lire. Il me pria de la lui laisser pour la communiquer à l'Archevêque d'Amida & au Comte de

* Elle est restée entre les mains de l'Archevêque d'*Amida* aussi bien que les réponses de l'Evêque de *Frejus*, & de Mr. le Blanc.

de Salazar, qui l'un & l'autre, me dit-il, souhaittent autant que moi, que votre Cour continue à vous employer dans celle-ci.

Au bout de dix à douze jours je reçus, par la Poste de France, les réponses de l'Evêque de Frejus & de Mr. le Blanc; toutes deux, autant que je puis m'en souvenir, en date du 8. Juillet 1726. Le Prélat me disoit dans la sienne, qu'il recevoit avec plaisir les assurances que je lui donnois, de la part que je prenois à ce qui le regardoit. Il ajoutoit, qu'il souhaittoit ardemment de pouvoir contribuer à la reconciliation des deux Couronnes, & en particulier de donner en toute occasion au Roi d'Espagne, des marques de son zele & de son respect. Et sans me rien dire sur la conduite que je devois tenir en Espagne, ni sur celle que j'y avois tenue depuis que j'y étois, il finissoit sa lettre par les complimens ordinaires des gens en place; que je pouvois compter sur son empressement, à me donner, en toute occasion, des preuves de l'envie qu'il avoit de m'être bon à quelque chose.

A l'égard de Mr. le Blanc, il se servoit de toutes les expressions les plus obligeantes, pour me faire connoître, que son amitié pour moi & pour ma famille étoit toujours la même. Il me prioit de lui donner souvent de mes nouvelles, & terminoit sa lettre, par me souhaiter tout le bonheur possible dans la Cour où j'étois; & sur tout, ajoutoit il, celui de pouvoir contribuer à la réunion des deux Couronnes, que tout le Royaume de France desiroit, & lui encore plus que personne.

Je remis ces deux lettres en original à Dom J. B. de Zuloaga, & il les porta à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar †. Outre ces deux lettres, je lui en communiquai aussi une * du Marquis de Bissy, où il me disoit, que le Comte de Morville, dans une conversation qu'il avoit eue avec lui, paroissoit toujours extrêmement content de ma conduite, & l'avoit même chargé de me l'apprendre, & de me dire en même tems, qu'il s'attendoit que j'aurois toujours la même exactitude à lui rendre compte de ce

† Ces lettres sont restées entre leurs mains.
* Dans les papiers enlevés par ordre du Cardinal de Fleury.

ce qui se passoit en Espagne. Le Marquis de Rilly me pressoit fort, de me conformer à ce que ce Ministre desiroit, & de cultiver par ce moyen l'amitié & l'estime qu'il témoignoit avoir pour moi. Bien persuadé de mon côté, que les marques qu'il me donnoit de l'une & de l'autre étoient sinceres, je me sentois très disposé à entretenir fidelement le commerce de lettres que j'avois avec lui : mais comme en même tems ce que j'avois éprouvé des artifices de l'Evêque de Frejus, & ce que je savois de l'espece de froideur avec laquelle nous nous étions séparés, me tenoit fort en garde contre lui ; je me proposai, dans la circonstance délicate où je me voyois, de tenir une conduite si mesurée, qu'elle ne donnât aucun sujet à ce Prélat, de me faire passer pour un homme, qui voulût s'attirer une confiance de sa part, dont peut etre il ne me jugeoit pas digne, ni de me reprocher, par un silence affecté, que je manquois de zele pour le service du Roi.

Cette précaution me parut d'autant plus nécessaire, que je ne tardai point à appercevoir, que depuis que l'Evêque de Frejus étoit à la tête des affaires en France,

ce, il paroiſſoit faire entrer dans ſa maniere d'agir, pour ſe concilier tous les partis, beaucoup de petites ruſes, qui, ne pouvant manquer d'être découvertes, devoient naturellement donner aux uns & aux autres, une méfiance commune de ſes vues.

En effet, dans le même tems que j'apprenois de Milord Harrington, que le Comte de Morville, par l'ordre ſans doute de ce Prélat, s'expliquoit dans ſes lettres d'une maniere conforme aux engagemens que la France avoit pris avec ſes Alliés : il me revenoit d'un autre côté, que l'Evêque de Frejus, dans celles qu'il écrivoit, tantôt à la Ducheſſe de St. Pierre, & tantôt au Marquis de la Roche, ou aux Peres Bermudez & l'Aubruſſel, ſembloit preſque contredire ce Miniſtre ; & s'expliquoit au moins ſi obſcurément, ſur ce qui concernoit les moyens qu'on pouvoit prendre pour terminer la reconciliation, qu'à l'entendre parler, elle pouvoit ſe conclurre, en laiſſant ſubſiſter toute l'union de la France avec l'Angleterre & la Pruſſe, & toute celle de l'Eſpagne avec l'Empereur.

Cette diſpoſition, que je remarquois dans ce Prélat, à prendre comme un Caméléon

méléon tant de formes differentes, me fit soupçonner qu'il falloit se resoudre, quand on travailloit sous ses ordres, à lui voir recueillir scrupuleusement toute la gloire du succès, & rejetter facilement sur autrui, les suites fâcheuses & embarrassantes des rafinemens de sa politique. Je laissai donc sans nulle envie, le soin & la gloire de démêler les véritables sentimens de ce Ministre, aux confidens & confidentes qu'il se ménageoit à Madrid: & il me paroissoit que j'étois amplement dédommagé, de n'être point compris dans ce nombre, par l'embarras où j'aprenois que ces personnes se trouvoient souvent, pour soutenir auprès de Leurs M. Cath., tout ce qu'elles avoient avancé des changemens favorables à leurs vues, que le ministere de l'Evêque de Frejus devoit operer.

Ce n'étoit pas au reste les partisans seuls de l'Evêque de Frejus à Madrid, qui s'efforçoient de donner cette idée. On peut dire qu'elle étoit devenue générale dans toute l'Europe; & qu'on paroissoit persuadé de toutes parts, comme je l'ai dit, que la disgrace du Duc de Bourbon, & l'élévation de l'Evêque de Frejus devoient produire infailliblement la réünion des

ux Couronnes. En effet, aussi-
ue l'une & l'autre furent sûes en
terre, on y vit baisser les fonds
s. Quant à la Cour de Vienne,
u'on affectât d'y publier, que tous
hangemens qui étoient arrivés en
ce seroient très avantageux à Leurs
Imp. & Cath., & serviroient même
nserver la bonne intelligence qui ré-
t entr'elles; on conçût néanmoins
de soupçons du contraire, & tant
rainte d'apprendre tout d'un coup la
nciliation des deux Rois conclue,
l'on envoya, dès qu'on fût instruit
la destitution du Duc de Bourbon,
Courier au Comte de Konikseg à Ma-
l, avec d'amples instructions sur la
niere dont il devoit s'y conduire pour
pêcher un pareil événement, ou pour
faire au moins dépendre de la média-
n de l'Empereur.

Le Roi de Prusse de son côté, ne
rqua pas moins d'inquiétude: il té-
igna au Comte de Rottembourg, Am-
ssadeur de cette Couronne, qu'il crai-
oit, que sous le Ministere de l'Evê-
e de Frejus, qui, par délicatesse de
con-

conſcience †, avoit jugé à propos de ſe démettre de ſon Evêché, l'Alliance du Roi Très-Chrêtien avec les Proteſtans ne fût pas de longue durée; & que Sa Maj. ne lui préferat celle qui s'étoit faite à Vienne.

Les conſéquences qui réſultoient pour la France d'une opinion ſi univerſellement

† Extrait de la Lettre Paſtorale de Mr. l'Evêque de *Frejus*, lorſqu'il etoit ſur le point de quitter le Gouvernement de ſon Diocéſe. *Du* 10. *Avril* 1715.

„ Nous ne ſentons que trop, par l'amertume „ de notre douleur, diſoit S. GREGOIRE, „ combien il eſt dur & peſant de gouverner „ dans les tems de trouble & de diviſion; avec „ combien plus de raiſon devons nous former „ la même plainte, nous qui n'avons ni les „ lumieres, ni la ſcience, ni l'autorité, ni la „ Sainteté de ce grand Pape, & qui vivons „ dans un ſiecle plus malheureux encore que „ le ſien ".

A cinquante neuf ans le gouvernement d'un Diocéſe effrayoit Mr. l'Evêque de Frejus; 17. ans après, celui d'un grand Royaume lui a paru ſi leger, que ſon attention de n'en partager les ſoins avec perſonne, a été juſqu'au ſcrupule. Eſt-ce le pur zele du bien public, ou un deſir immoderé de dominer, qui ont cauſé des ſentimens ſi oppoſés? C'eſt au public à en juger.

épandue, & qui tendoit à lui faire
tous ses Alliés, étoient trop im-
tes, pour que cette Puissance ne
ât point à les arrèter. On enjoi-
onc à tous les Ministres du Roi,
es Cours etrangeres, de desabuser
tement les Souverains aupres des-
ls residoient, des faux bruits qu'on
oit, & de les assurer; que quoi-
Roi desiràt sincerement de se re-
er avec le Roi d'Espagne, ce ne se-
pendant jamais aux dépens de la
foi. Pour tranquiliser encore da-
e le Roi de Prusse, qui paroissoit
: allarmé; l'Evèque de Frejus, en
it au Comte de Rottembourg, Am-
ur de France à Berlin, le chargea
e connoître à Sa Maj. Prussienne,
tout ce que je viens de dire: que
avoit été élevé dans le principe
toujours religieux observateur des
s qu'il feroit, même avec les In-
; à l'exemple du Roi St. LOUIS,
rda exactement la parole qu'il avoit
e aux Sarasins pendant sa captivité.
mparaison que l'Evèque de Frejus
oit faire entre ces derniers & les
ans, n'avoit, je l'avoue, rien de
 bien

bien flatteur pour un Prince de leur Com munion ; le Prélat cependant ne laissa pa de s'en servir, & même utilement : ca le Roi de Prusse témoigna au Comte c Rottembourg la satisfaction qu'il avo d'apprendre les dispositions où étoit S Maj. Très-Chrêt. , d'observer le Trait d'Hanovre, & que l'Evêque de Frejus l inspirât ces sentimens.

Les précautions que ce Prélat prenoit pour faire tomber tous les raisonnemen qu'on avoit débité d'abord, sur les char gemens que son Ministere devoit pro duire en faveur de l'Espagne, & sur so intimité avec Mr. Horace Walpole, Am bassadeur d'Angleterre en France, n tarderent pas à être sues à Madrid. E comme il est bien difficile d'approuver c qui paroit contraire à nos intérêts, le louanges qu'on avoit prodiguées à l'Evê que de Frejus à la Cour d'Espagne, dan les premiers momens qu'on y avoit ap pris qu'il possedoit seul la confiance d Roi Très Chrétien, se refroidirent beau coup ; c'étoit souvent avec peu de fruit que les partisans de ce Prélat cherchoien à justifier ses démarches.

C'e

C'est un metier très dangereux, que celui de s'ériger en Prophete, quand c'est seulement par son esprit particulier qu'on parle; & ce ne fut pas une précaution inutile aux anciens faiseurs d'Oracles, de s'expliquer si enigmatiquement, qu'on pût toujours trouver quelque sorte de relation entre les évenemens qui arrivoient, & ce qu'ils en avoient prédit. Par malheur pour les confidens de l'Evêque de Frejus à Madrid, ils n'avoient pas suivi cette maxime. Au contraire ils avoient annoncé si clairement les grands & prompts effets que devoit produire son zele pour la Cour d'Espagne, que leurs Maj. ne voyant rien arriver de semblable, & appercevant même chaque jour, combien ce Prelat paroissoit éloigné de s'unir à la Cour de Vienne, n'avoient plus aucune confiance dans leurs propheties, & les regardoient insensiblement comme celles des faiseurs d'Almanachs.

J'étois souvent témoin des discours qui se tenoient à cet égard, & auxquels je m'étois bien attendu. Mais comme je n'avois reçu aucune instruction de l'Evêque de Frejus, sur ce que je de-

vois dire en pareil cas ; & que je v
yois, par le silence qu'il gardoit av
moi, qu'il se méfioit apparemment, o
de ma bonne volonté, ou de mes l
mieres : j'abandonnois sans peine à ceu
dont il avoit sans doute meilleure op
nion, le soin de faire connoître l'utilit
& la justice de ses desseins.

Pendant que tout ceci se passoit
Madrid, l'arrivée de l'Amiral WAGE
avec son Escadre dans le Nord, chan
gea si fort la face des affaires en c
païs-là ; que je crois à propos d'en dir
ici quelque chose, à cause de la rela
tion qu'elles avoient avec ce qui se pas
soit en Espagne & à Vienne.

J'ai observé que la Cour de Danne
marck, soupçonnant l'Imperatrice de Rus
sie de former de vastes projets en fa
veur du Duc d'Holstein, avoit secrette-
ment sollicité le Roi d'Angleterre de lu
envoyer du secours ; & que ce Monar-
que s'étoit d'autant plus volontiers dé-
terminé à le lui accorder, qu'il se cro-
yoit interessé autant que le Dannemarck
à s'opposer aux desseins de l'Imperatri-
ce de Russie. L'Amiral Wager ayant
donc mis à la voile de la *Buoy de Nor*
le

le 28. Avril, avec une Escadre de 23. vaisseaux de ligne, deux brulots & un vaisseau d'Hôpital, il arriva à la Rade de Coppenhague le 4 May. On le vit arriver avec joye ; & dans l'audience que le Roi de Dannemarck lui donna deux jours après son arrivee, il regla avec ce Prince ce qui concernoit la jonction de la flotte Danoise avec celle d'Angleterre. Apres quoi il eut l'honneur de regaler Sa Maj. Danoise, le Prince Royal, & plusieurs Ministres & Seigneurs Danois sur son bord, & il leur fit voir à cette occasion son Escadre rangee en bataille.

Aussi-tôt après l'arrivée de cet Amiral devant Coppenhague, on donna des ordres très-précis à tous les Officiers, & à toutes les troupes auxquelles celles d'Hanovre devoient se joindre en cas de besoin, de se tenir pretes à marcher au premier commandement, & on acheva d'équiper promptement les vaisseaux qui étoient destinés à joindre l'Escadre Angloise. Plusieurs des sujets du Roi de Dannemarck étoient engages au service des Princes étrangers, & en particulier à celui de la Russie, sur la flotte de laquelle il y en avoit grand

 nombre.

nombre : ce Monarque, dans la vue vraisemblablement, d'affoiblir cette derniere, fit publier une ordonnance, qui revoquant la permission qu'il avoit donné à ses sujets de prendre ce parti, les obligeoit à revenir dans leur patrie, aussitôt que les Puissances, au service desquelles ils étoient entrés, cesseroient de vouloir vivre avec Sa Maj. Danoise dans une bonne intelligence.

L'Amiral Wager, après avoir été témoin de toutes les mesures que le Roi de Dannemarck prenoit pour seconder les vues du Roi d'Angleterre, remit à la voile, & arriva le 18. Mai 1726. à la vue d'*Elsenap* sur les côtes de Suede. C'est-là que Mr. POINTZ, Ministre de la Grande Bretagne, alla aussi-tôt le joindre sur son bord, & le conduisit le lendemain à Stockholm chez le Comte de HORN Président de la Chancellerie. Cet Amiral, dans la visite qu'il rendit à ce Seigneur, lui communiqua la copie de la lettre du Roi d'Angleterre à Sa Maj. Suedoise. Le sur-lendemain il eut audience de ce Monarque, dans laquelle il l'assura, que le Roi son maître

maître ne l'avoit envoyé dans la Mer Baltique que pour veiller à la sûreté des Etats de Sa Maj., & pour concourir avec Elle, à maintenir la paix & la tranquillité dans le Nord. Cette assurance ayant paru être reçue avec une entiere satisfaction de la part du Roi de Suede, l'Amiral Wager prit congé de ce Prince & de la Reine son Epouse, qui lui donnerent les marques les plus distinguées de leur bienveuillance, & après être retourné à Ellenap, accompagné de Mr. Pointz & du Comte de Brancas-Cerest, Ministres d'Angleterre & de France; il remit à la voile le 5. Juin, pour se rendre dans le Golphe de Finlande.

Le favorable accueil qui avoit été fait à l'Amiral Anglois à Stockholm, & la diligence avec laquelle le Roi d'Angleterre l'avoit envoyé, pour y veiller, disoit-on, à la sûreté des Etats des deux Rois de Suede & de Dannemarck, engagea Mr. Pointz à profiter d'une conjoncture si favorable, pour présenter un Mémoire † à S. M. Suedoise qui contri-

† On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives*, N°. III.

lui ai à la déterminer d'accéder au Traité d'Hanovre. Ce Mémoire, joint à la subite apparition de l'Escadre Angloise, eut le succès que ce Ministre desiroit. On assembla plusieurs fois le Sénat à Stockholm, & on débattit dans cette assemblée avec beaucoup de chaleur, l'affaire de l'accession au Traité d'Hanovre. Elle passa enfin à l'affirmative, quoique ce ne fut pas par la pluralité des suffrages, y ayant un nombre égal de Sénateurs pour & contre. Mais comme le Roi se trouva du côté des accédans, leur sentiment, selon l'usage, prévalut, & détermina la résolution; qui ne fut cependant que provisionnelle: l'examen & l'entière décision d'une affaire si importante, & d'une si grande conséquence, ayant été renvoyé à la Diete que le Roi convoqua pour le 1. Septembre suivant.

Aussi-tôt qu'on fut certain à Petersbourg que l'Escadre Angloise paroissoit dans la Mer Baltique, l'Impératrice de Russie, qui voyoit échouer tous ses projets par l'arrivée de cette Escadre, jugea alors à propos de prévenir les suites du ressentiment que la Suede pouvoit avoir des desseins qu'on avoit long

couvé

çonné Sa Maj. Czarienne de former contre cette Couronne. Dans cette vue, elle fit présenter un Mémoire au Roi de Suede, dans lequel elle s'attachoit à faire connoitre la fausseté des bruits, qu'on avoit, disoit-elle, malicieusement repandus, que la flotte Russienne devoit venir sur les côtes de la Suede, pour y favoriser une revolution en faveur du Duc d'Holstein; & pour preuve au contraire, de l'amitié & de la bonne intelligence qu'elle vouloit conserver avec S. M. Suedoise, elle offroit d'employer pour son service toutes ses forces, au cas que la Suede eût sujet de craindre d'être attaquée par quelque Puissance.

Ces assurances des intentions pacifiques de la Cour de Russie, & de l'intérêt qu'elle prenoit à la sureté des Etats du Roi de Suede, venant un peu tard, furent reçues assez froidement à Stockholm, & on y témoigna au Ministre Russien, une reconnoissance proportionnée à l'opinion qu'on avoit de la bonne volonté de l'Imperatrice Catherine.

L'arrivée de l'Amiral Wager à la Cour de Suede, & les suites avantageuses qu'elle avoit eues, aussi bien que le Mémoire que Mr Poyntz avoit presenté

au Roi de Suede, pour l'engager à acceder au Traité d'Hanovre, furent bientôt sues à Petersbourg. L'Imperatrice de Russie, qui, dans les circonstances assez critiques où elle se trouvoit, avoit plusieurs raisons de menager la Suede, eut alors recours à un autre expédient, pour retarder au moins, si on ne pouvoit l'empêcher tout-à-fait, l'union de cette Couronne avec celles de France & d'Angleterre. Elle ordonna au Comte GOLLOWIN, son Ministre à Stockholm, de présenter un nouveau Mémoire, dans lequel, en supposant que l'Escadre Angloise paroissoit vouloir attaquer la Moscovie, Sa M. Imperiale croyoit devoir donner part au Roi de Suede, que toute sa Flotte & ses Galeres étoient prêtes à se mettre en Mer, pour s'opposer aux desseins des Anglois: demandant là-dessus l'avis de Sa Maj. Suedoise; & en même tems, en cas d'insulte, les secours que la Suede devoit donner à la Moscovie, selon les Traités qui subsistoient entre les deux Puissances.

Le Comte Gollowin, pour se conformer exactement aux ordres qu'il avoit reçus de sa Souveraine, présenta au

rre & la France. Mais les vues
icieuses de la Cour de Russie étoient
visibles dans ce Mémoire, sur tout
le moment qu'on le donnoit,
que les prétendues allarmes de
eratrice de Russie, le Conseil qu'el-
mandoit, & le dessein qu'elle fai-
semblant d'avoir pris, d'ordonner
Flotte d'attaquer celle d'Angleterre,
it aucune impression sur l'esprit du
de Suede. Ce Monarque, parfaite-
t instruit que l'Escadre Angloise,
loin de venir troubler la tranquil-
du Nord, devoit au contraire s'at-
cr uniquement à la conserver, fit
ndre au Comte Gollowin, que l'Im
trice sa Maitresse n'ayant rien à crain
de la part de l'Angleterre; il jugeoit

secours, qu'elle seroit cependant t
jours fidele a lui donner, quand les
casions le requerroient, conformém
au Traité.

Dans le soin que l'Imperatrice de R
sie se donnoit pour détourner le Ro
Suede de se rendre aux sollicitations
Rois alliés, elle étoit parfaitement
condée par le Comte de FREYTA
Ministre de l'Empereur à Stockhol
car, étant aussi peu satisfait que l'Im
ratrice Chatherine, de voir le Roi &
Sénat de Suede portés à entrer dan
ligue d'Hanovre, il ne se lassoit pa
de representer aux Ministres Suedoi
combien Sa Maj. Imperiale auroit l
de se plaindre, que si peu de tems ap
qu'Elle avoit accedé au Traité que la C
ronne de Suede avoit fait avec la Russ
Sa Maj. Suedoise, songeat cependan
s'unir à la France & à l'Angleterre.
Ministre ajoutoit même, comme par n
niere de reflexion, que suivant tou
apparance, le parti que le Roi de Su
de prendroit à cet égard, seroit bie
tôt suivi de la resolution que l'Emp
reur prendroit de son côté, d'accord
aux Rois de la Grande Bretagne,
de Prusse, l'investiture des Duchés
Bremen, Verdeen, & Stetin, comm
Ele

ſteurs de l'Empire ; & de ſoutenir
même tems, de-concert avec l'Imp.
Ruſſie, les intérêts du Duc d'Holſt.
. Mais malgré toutes les ſollicitat.
s, les ruſes, & les menaces des
ntes de Freytag & Gollowin, l'affai.
de l'acceſſion au Traité d'Hanovre
t toujours ſon train à Stockholm ;
l étoit facile d'appercevoir, que ſui.
t toute apparance, la Diete ſe con.
meroit ſur cet article aux ſentimens
Roi & du Sénat.

L'Eſcadre Angloiſe étant partie d'El.
ap, entra dans le golphe de Finlan.
& vint jetter l'ancre près de l'Iſle
Nargen, à trois mille de Revel. Le
mandant de cette place, ne ſachant
comment prendre cette ſubite ap.
tion, envoya à tout hazard faire un
pliment à l'Amiral Wager, & lui
ander en même tems à quel deſſein
approchoit ſi près de Revel avec ſon
dre. Celui-ci, après l'avoir aſſuré
avoir aucun, dont on dût prendre
brage, dépêcha auſſi-tôt un de ſes

de Russie. Cet Amiral l'ayant envoyé sur le champ, à cette Princesse ; Elle lui ordonna de dire au Capitaine Anglois, qu'il pouvoit retourner à son Escadre, où elle envoyeroit la reponse, qu'Elle vouloit faire au Roi son Maître. Il se passa dix à douze jours, avant qu'elle exécutât ce qu'elle avoit promis. Au bout de ce tems-là, le Comte Apraxin ayant reçû la Lettre qu'Elle écrivoit au Roi d'Angleterre ; il envoya à l'Amiral Wager, le Capitaine *Mitchikoff* pour la lui porter : & comme on sera bien aise, peut-être, de la voir, aussi-bien que celle de Sa Maj. Britannique, on les trouvera toutes deux insérées à la fin de ce volume † telles que je les reçus à Madrid de Milord Harrington.

L'Imperatrice de Russie s'attachoit principalement dans sa réponse, à faire connoitre, combien les soupçons du Roi d'Angleterre, sur l'intérêt qu'elle prenoit au rétablissement du Roi Jacques, étoient mal fondés ; aussi-bien que sur les autres projets qu'on lui attribuoit dans le Nord. Mais les grands

armé-

† *Pieces Justificatives N°. IV. & V.*

*armemens de terre & de mer, qu'on avoit vû faire à cette Princesse, & dont la dépense montoit, à ce qu'on disoit, à quinze-cens mille Roubles **; vingt-deux Régimens d'Infanterie, qu'on devoit, disoit-on, encore embarquer sur la Flotte, avec un train considerable d'Artillerie; pendant que quinze à seize mille Chevaux avoient ordre de se tenir prêts à marcher; & enfin, beaucoup d'autres dispositions pour une grande entreprise, pouvoient faire douter de la sincerité des assurances que donnoit Sa Maj. Imperiale, & justifier les sages & promptes mesures, que les Rois d'Angleterre, de Suede & de Dannemarck avoient prises de concert, pour conserver la tranquillité dans le Nord.

La Flotte que ce dernier Monarque avoit armée, ayant joint l'Escadre Angloise sous les ordres du Vice-Amiral BILLE;

* On débita alors à Madrid, que la Flotte Russienne devoit être composée de 22. Vaisseaux de guerre, & de [illegible]5. Galeres à trois Rames, & qu'on devoit mettre du Biscuit sur cette Flotte pour trente mille hommes, pour trois mois.

** Le Rouble vaut quatre Livres monnoye de France.

BILLE, le 24. Juin près de Reve
Sr. de WESTPHALEN présenta
sujet à l'Imperatrice de Russie un Mé
re *, du contenu duquel S. Maj.
parut extrêmement offensée : & on
pondit par ordre de cette Princess
Sr. de Westphalen avec beaucoup
vacité.

Le ressentiment de cette Souve
n'eut pourtant point d'autres suites.
loin même de traiter les Anglois &
Danois comme ennemis, Elle ord
qu'on leur fournit toutes sortes de
fraichissemens ; & qu'on n'exigeât
d'eux pour les différentes denrées
achettoient, au delà du prix qu'en
oient les habitans du pays. Enfin,
mettre le comble à sa générosité †
pour se concilier apparemment l'a
de la Nation Angloise, Elle fit pu

* On le trouvera à la fin de ce Volu
Pieces Justificatives, No. *II* avec la Rép
de S. M. Czarienne, No. *VII*

† Les menagemens de l'Imperatrice de R
pour se concilier l'affection de la Nation
gloise, pendant qu'Elle se plaignoit du
d'Angleterre, ne servoient qu'à fortifier ce
narque dans l'opinion que cette Princesse
toit tout en usage, pour faire rendu le p
dont j'ai parlé,

me Ordonnance **, qui produifit à Madrid autant d'eloges de la moderation que montroit cette Princeffe, que d'aigreur contre l'Angleterre, à qui on attribuoit de vouloir dominer par tout.

La honte que l'Imperatrice de Ruffie montroit pour une Nation dont elle avoit lieu de fe plaindre, toucha fenfiblement tous les Négocians Anglois qui fe trouvoient à Petersbourg. Ils vinrent fe jetter aux pieds de S. Maj. pour lui en marquer leur reconnoiffance, & les autres, qui étoient répandus dans fes Etats, ne ceffoient de vanter fa magnanimité.

Au refte, fi cette Princeffe eut le chagrin, de ne pouvoir exécuter les vaftes projets qu'on lui attribuoit; la prudence avec laquelle elle fe conduifit avec fes voifins dans le Nord, & la fermeté qu'Elle montra en même tems, d'acceder au Traité de Vienne, à la vue des deux Flottes Angloife & Danoife, ne lui fut pas moins glorieufe. On retrouve aujourd'hui la même fageffe, & la même grandeur d'ame dans fon Augufte Fille †, qui,

** *Pieces Juftificatives*, N°. *VIII.*

† ELISABETH PETROWNA, à préfent Imperatrice de Ruffie, depuis le 25. Novemb. 1741.

qui, après être montée sur le Trône ses Peres, par une revolution qui ti du prodige, s'attire de plus en plus mour & le respect des Sujets de vaste Empire.

Tous les changemens qu'avoient c sé dans le Nord l'arrivée des deux E dres dont je viens de parler, ne fur gueres vus de bon œil à Vienne & à M drid. Le refroidissement entre L. M Imp. & Cath. & le Roi d'Angleterre s'au mentoit chaque jour, & on ne s'emb rassoit pas beaucoup de le dissimuler à Cour d'Espagne. Pour se dédomma en quelque façon du mauvais succès projets secrets qu'on avoit formés dans Nord avec l'Imp. de Russie, L. M. In & Cath. s'appliquerent avec une nouve ardeur, à disposer plusieurs Electeurs embrasser leur parti; & afin de facili les Négociations qui se faisoient pour effet dans plusieurs Cours d'Allemagn on fit passer d'Espagne, malgré l'épui ment des Finances, de grosses remi d'argent à Vienne, où l'on ne s'ennuy point d'en recevoir.

L'Empereur, qui tâchoit avec ce cours de porter aussi la plus grande p tie du Corps Germanique à s'unir à l

bligeamment de donner. Mais dans
occasion L. M. Imp. & Cath. en
encore le desagrement d'eprouver,
e Roi de la Grande Bretagne les
prevenus par le Traité * qui fut
à Londres le 12. Mars 1726, par
comte de TOWNSHEND de la
de ce Monarque, & par le Géné.
IEMAR de la part du Landgrave.
nt de divers obstacles que l'Angle-
suscitoit de toutes parts à l'exécu-
les desseins de l'Empereur & de l'Es-
, piquoient vivement Leurs Maj.
Elles auroient ardemment desiré
ir alors, comme on les en avoit
, l'Evêque de Freius detacher la
e de l'Alliance d'Hanover. Mais les
nces sur cet article s'evanouissant

Il n'y avoit guere qu'un mois que avions appris en Espagne la disgra Duc de Bourbon, lorsque je reçu lettre du Comte de Morville, dan quelle, après m'avoir assuré de nou que l'Eveque de Frejus possedoit la confiance du Roi, il ajoutoit : avoit reçû ordre de ce Monarque de m savoir, que je ne pouvois rien faire q plus agréable à Sa Maj., & qui lui pr mieux mon zele pour son service, de disposer le Roi d'Espagne à cons que le † Pape anticipât en faveur d vèque de Frejus, la nomination Prélat au Cardinalat, sans attendr des Couronnes. Le Comte de Mor en m'enjoignant de faire toutes le tances possibles, pour obtenir cett ce de Sa M. Cath., m'apprenoit q Duc de Richelieu travailloit de son à Vienne, à porter l'Empereur à ne s'opposer à cette nomination ; & q avoit tout lieu de se flatter, que l marches qu'il faisoit auroient un he succès.

L'occasion de contribuer par mes à une chose que le Roi paroissoit fort à cœur, étoit trop précieuse,

† BENOIT XIII.

que je ne m'appliquasse point à suivre de mon mieux les intentions de Sa Maj. D'ailleurs je n'étois point, graces au Seigneur, élevé dans les maximes vindicatives de l'Evêque de Frejus ; & bien loin de conserver le moindre ressentiment de tout le mal qu'il avoit tenté de me faire, j'étois au contraire très flatté, de lui montrer, dans une circonstance si intéressante pour lui, avec combien peu de fondement il se méfioit de ma bonne volonté.

Aussi-tôt donc que j'eus reçu la lettre du Comte de Morville, je fus la porter à Dom J. B. de Zuloaga ; & je profitai de cette occasion, pour lui découvrir tout ce qui s'étoit passé précédemment entre l'Evêque de Frejus & moi. J'ajoutai, que puisque la Providence permettoit que je pusse être de quelque utilité à l'Evêque de Frejus, j'étois résolu de le servir avec autant d'amitié, qu'il m'avoit marqué d'indifférence ; que je venois dans ce dessein, prier Dom Juan de m'aider de ses conseils & de ses bons offices, pour faire réussir une négociation d'autant plus intéressante pour moi, qu'il s'agissoit, comme il voyoit par la lettre du Comte de Morville, d'une chose, que le Roi mon Maître desiroit extrêmement ; & d'enga

d'engager en même tems un Prélat, q
possédoit toute la confiance de Sa Majest
à revenir des fausses préventions qu
avoit sur mon compte.

Dom Juan après m'avoir écouté sa
m'interrompre, me répondit, qu'il s'éto
toujours bien douté qu'il y avoit en
l'Evêque de Frejus & moi quelque esp
de froideur; mais que voyant que je
lui en disois mot, il n'avoit pas jugé
propos de me faire part de ses soupçon
Il ajouta, que le Comte de Salazar
l'Arch. d'Amida étoient dans la même o
nion; & que comme il m'en avoit d
averti, on n'avoit pas négligé de la donn
à L. Maj. Cath. „ Mais voici enfi
„ continua-t-il, la circonstance du mo
„ de la plus favorable pour mettre l
„ vêque de Frejus dans vos intérêts;
„ il doit être d'autant plus sensible
„ zele que vous lui montrez pour
„ siens, qu'il ne paroit pas vous av
„ trop donné lieu de concevoir pour
„ de pareils sentimens. Reposez vo
„ au reste sur ceux que vous me co
„ noissiez pour vous, du soin que
„ vais prendre pour mettre en bon tr
„ la negociation dont il s'agit. Je v
„ rai dès aujourd'hui nos deux am

pr

„ pour les consulter, & pour les prier
„ de vous être favorables. Laissez-moi
„ la lettre que le Comte de Morville
„ vous écrit, afin de la leur communi-
„ quer, & demain je vous rendrai comp-
„ te de leur disposition, & des mesures
„ que vous aurez à prendre".

Dom J. B. de Zuloaga me tint exactement parole; & il m'apprit, quand il revint chez moi, que le Comte de Salazar & l'Archev. d'Amida, avoient eu un véritable plaisir, en lisant la lettre du Comte de Morville, de remarquer que c'étoit à moi que ce Ministre s'étoit adressé pour obtenir de Leurs Maj. Cath. la permission dont il s'agissoit. „ Ils ne
„ s'y seroient point attendus, me dit-il
„ ensuite: car je les ai trouvés bien plus
„ instruits encore que je ne pensois,
„ de la froideur qu'il y a entre l'Evê-
„ que de Frejus & vous: & s'ils en igno-
„ roient toutes les circonstances que vous
„ m'avez apprises, ils savoient au moins
„ parfaitement, que le Prelat est médio-
„ crement de vos amis. Ce que je leur
„ ai rapporté du zele que vous montrez
„ nonobstant cela pour ses intérêts, n'a
„ fait qu'augmenter les sentimens d'esti-
„ me que vous leur connoissez pour vous;

&

„ & vous pouvez compter, que comm
„ ils voyent de quelle importance il vou
„ est de faire réussir la négociation dor
„ on vous charge, ils vous serviror
„ avec amitié. Je ne dois pourtant poi
„ vous dissimuler, que Leurs Maj. or
„ remarqué, que tout ce qu'on leu
„ avoit annoncé ici des changemens qu
„ arriveroient en France en leur faveur
„ quand l'Evéque de Frejus y tiendroit l
„ premiere place, paroit de plus en plu
„ chimerique; & qu'Elles ne sont nullemer
„ satisfaites de la conduite de ce Préla
„ Cette disposition jointe au plaisir secre
„ qu'on se fait actuellement en cette Cour
„ de contrecarrer autant qu'on peut le
„ desseins de la vôtre, pourra bien me
„ tre quelques obstacles à la réussite d
„ vos projets. Mais il faut tacher de le
„ surmonter; & pour que vous ne vou
„ décourагiez point, l'Archevéque & l
„ Comte de Salazar m'ont chargé d
„ vous dire: Que comme ils savent qu
„ Leurs Maj. ont de la bonté pour vous
„ ils vous conseillent d'exposer nature
„ lement dans un Mémoire, les ra
„ sons essentielles que vous avez de le
„ supplier d'accorder au Roi votre Ma
„ tre un plaisir, qui, aprés tout, n
„ tir

tire à aucune conſéquence ; puiſqu'il ne s'agit que de faire écrire au Cardinal BELLUGA, qui eſt chargé de leurs affaires à Rome, pour qu'il témoigne au Pape, qu'elles ne s'oppoſent point à ce qu'il accorde au Roi Très-Chrét. la ſatisfaction, de nommer l'Eveque de Frejus Cardinal. Travaillez donc à préſent ſur ce Plan, pourſuivit Dom J. B. de Zuloaga, dans le Mémoire qu'on vous conſeille de préſenter à Leurs Maj. : & quand vous l'aurez mis au net, nous n'avez qu'à me le donner, afin que je le porte à l'Arch. d'Amida, qui s'offre obligeamment de le préſenter, & de l'appuyer de ſon crédit auprès du Roi
, & de la Reine ; & ſans doute auſſi,
, ajouta Dom Juan en ſouriant, de
, toute ſon éloquence ".

Très-content de tout ce que Dom J. B.
e Zuloaga venoit de m'apprendre, je
ii promis de porter le lendemain chez
ii, le Mémoire dont il s'agiſſoit, & dès
u'il m'eut quitté, je commençai à y
availler. Comme il eſt dans le nom-
re des papiers que la Cour de France
'a fait enlever, auſſi-bien qu'un billet
Dom Juan qui y a rapport, il ne

tient qu'à ceux qui s'en sont emparés (e
cas que j'avance ici quelque chose cont
la vérité) de me convaincre de mensong
Mais c'est ce que je ne crains point. Bie
loin de là, je souhaitte de tout mon cœu
que ce Mémoire devienne public, af
qu'on puisse y remarquer mon empre
sement & mon exactitude à y exécut
les ordres du Roi ; l'éloge que j'y fa
de l'Evêque de Frejus : & toutes l
raisons pressantes & intéressantes q
j'employe, pour déterminer Leurs Ma
Cath. à ne point mettre d'oppositio
à la nomination de ce Prélat au Ca
dinalat.

Dès que j'eus mis ce Mémoire au ne
je me rendis chez Dom J. B. de Zulo
ga, à qui je le donnai, avec une le
tre que j'écrivis à l'Archevêque d'Amid
pour le remercier de la bonté qu'il avo
de vouloir bien se charger de le présen
ter à leurs Maj. Cath.. Je le priai e
même tems de le soutenir de ses bon
offices ; & j'ajoutois, pour l'exciter en
core d'avantage à les accorder ; que sui
vant toute apparence, l'Evêque de Fre
jus feroit bien tôt au Roi Très-Chré
les mêmes instances en sa faveur, don

Il étoit question pour lui à la Cour d'Espagne : & qu'ainsi, par le service qu'il alloit rendre à ce Prélat auprès de leurs Maj. Cath., il s'aquerroit d'avance le droit d'en exiger un tout semblable en France, pour lui procurer la même dignité, quand le tems (que je desirois, qui fût fort prochain) en seroit venu.

Dom Juan B. de Zuloaga executa fidellement la commission que je lui avois donné : deux ou trois jours après il vint me dire de la part de l'Archev. d'Amida, que ce Prélat avoit presenté ce Mémoire à L. M., avec la lettre que m'écrivoit le Comte de Morville : qu'Elles lui avoient témoigné avec bonté, être fâchées de ne pouvoir m'accorder la grace que je leur demandois : mais qu'eu égard aux raisons essentielles qu'Elles avoient, de ne vouloir, dans la conjoncture présente, ni écouter, ni encore moins paroître accepter aucune proposition de la France ; je ne devois point être surpris, qu'Elles n'eussent aucun égard aux representations que le Comte de Morville m'ordonnoit de la part du Roi de leur faire ; & que par conséquent Elles ne fissent point e

crire au Cardinal Belluga, d'agir dir-
tement en leur nom auprès de Sa Sa
teté ; que cependant, afin de me d
ner dans cette occasion une preuve
la disposition favorable où Elles étoi
de me faire plaisir ; Elles trouvoient b
que j'écrivisse au Comte de Morvill
qu'Elles se conformeroient à la condu
que l'Empereur tiendroit dans l'occasi
dont il s'agissoit ; & qu'Elles laisseroie
en même tems le soin à Sa Maj. Imp
de faire connoître là-dessus leurs inte
tions au Pape.

Les raisons de refus que le Roi
la Reine d'Espagne voulurent bien
faire parvenir, pour la grace que
leur avois demandée, jointes à la m
niere dont leurs Maj. jugeoient à pr
pos d'agir dans cette occasion là,
prouvoient clairement que ce n'ét
qu'une certaine délicatesse, autorisée p
les circonstances du tems, qui les e
pêchoit de déclarer ouvertement qu'l
les consentoient à ce que le Roi desiro
Je fus donc, avec Dom J. B. de Zuñi
ga, chez l'Arch. d'Amida, pour le rem
cier des bons offices qu'il avoit rend
à l'Evêque de Frejus, & à moi

par

articulier. Ce Prélat me reçut avec
eaucoup d'amitié, & me repeta les mê-
ies choſes que Dom Juan m'avoit di-
ȷs ; & puis me ſerrant la main, com-
ie je me retirois, „Vous devez, me
dit-il tout bas, être bien ſenſible aux
, bontés de leurs Maj. pour vous : car
, je puis vous aſſurer, que c'eſt avec
, regret qu'elles ne vous ont pas per-
, mis d'écrire au Comte de Morville,
, qu'Elles vous avoient accordé la grace
, dont il s'agit pour l'Evèque de Frejus.
, Mais à ce petit refus près, dont L.
, Maj. ont bien voulu, comme vous
, voyez, vous faire connoître les rai-
, ſons, & qui n'eſt dans le fond qu'u-
, ne formalité de peu d'importance,
, vous pouvez être en repos ſur le ſuc-
, cès de votre négociation ". C'eſt à
ous ſeul, Monſeigneur, lui repartis-je
ùr le même ton, que je le dois ; &
'en ſuis pénétré de reconnoiſſance, auſſi
ien que des bontés de leurs Maj. El-
es ſavent, & vous auſſi, les raiſons
ue j'ai eues de rendre mon Mémoire
ın peu preſſant ; & je me flatte, qu'El-
es ne les ont point déſaprouvées. La
irconſtance où je ſuis avec l'Evêque de
'rejus, juſtifie ce me ſemble, mon im-

I 3 portuni-

portunité ; *y à buen entendedor*, ajoutai-je en riant, *pocas palabras*.

L'Archevêque, qui étoit dans ce moment-là de bonne humeur, entra dans ce que je lui disois, avec un air de liberté qui ne lui étoit point ordinaire, sur-tout quand il s'agissoit entre nous de quelque chose, qui refléchissoit tant soit peu sur les affaires dont il savoit que j'étois chargé : & jugeant que cette bonne disposition, étant une preuve indubitable de celle où il avoit sans doute apperçu qu'étoient leurs Maj. pour moi, & de la vérité par conséquent de ce qu'il venoit de m'en dire ; je me séparai de lui, très-content de voir, que je pouvois surement compter sur l'honneur de la bienveuillance du Roi & de la Reine d'Espagne.

Quoique le service que je venois de rendre à l'Evêque de Frejus, dans une occasion où il s'agissoit de contribuer à lui faire obtenir une dignité qu'il désiroit ardemment, pût me donner quelque lieu d'esperer de rentrer dans ses bonnes graces ; je ne jugeai point devoir me faire un mérite auprès de lui du zele que j'avois montré pour ses intérêts, en lui en rendant d'abord comp-

Je me contentai de répondre simplement au Comte de Morville, pour l'informer des démarches que j'avois faites pour exécuter les ordres du Roi ; & que c'étoit desormais au Duc de Richelieu, d'achever à Vienne ce que j'avois commencé à Madrid. Après avoir laissé passer quelques jours, je crus qu'il convenoit pourtant d'écrire aussi à l'Evêque de Frejus ; & je me flattai que ma lettre arrivant dans une conjoncture où ce Prélat seroit déja instruit vraisemblablement du service que je lui avois rendu, ne pourroit que produire un bon effet, & servir à le désabuser que je lui fusse contraire.

Je ne connoissois qu'imparfaitement alors, jusqu'où la vanité de l'Evèque de Frejus lui persuadoit que chacun devoit se mettre dans sa dépendance, mais je ne laissai pas dans ma lettre, de ménager sur cet article, la sensibilité & la délicatesse que je croiois avoir entrevues en lui. J'y disois que m'imaginant que mon sejour en Espagne pourroit lui déplaire, je le suppliois de ne me point cacher là-dessus ses sentimens ; afin d'en faire la regle de ma conduite,

ſoit pour reſter à Madrid, ou pour p
tir, ſelon ce qu'il jugeroit à propos
me preſcrire. Je rappellois enſuite à
Prélat les marques de bonté & d'ami
qu'il m'avoit données autrefois pend
la minorité du Roi; ajoutant que
voyois avec une véritable peine, l'eſ
ce de refroidiſſement qu'il avoit fait ſ
ceder à leur place, depuis qu'il av
été queſtion de mon voyage en Eſpagn
quoique je croyois n'avoir rien fait
dût me l'attirer. Enfin, après avoir
un mot des démarches que j'avois fai
pour lever les obſtacles que la Cour d'
pagne pouvoit mettre à ſa nominati
au Cardinalat, & l'avoir prié de les
garder comme une nouvelle preuve
mon attachement pour lui, je termin
ma lettre en aſſurant ce Prélat, que
dignité que le Roi vouloit lui procur
quelqu'éclatante qu'elle fût, ne pourro
quand il l'obtiendroit, lui cauſer u
ſatisfaction plus ſenſible, que celle q
le retour de ſon amitié & de ſa bienvei
lance, pourroit me faire reſſentir.

L'Evêque de Frejus m'ayant pa
l'homme du monde le plus avide
louanges, le plus prévenu que ce tril

ui étoit dû, & le plus occupé du soin le † cacher ce qui pouvoit le lui ravir ; e fus bien aise, dans l'incertitude où j'étois de l'effet que produiroit ma lettre sur son esprit, d'avoir des témoins à la Cour d'Espagne, des expressions que j'avois employées pour me concilier l'amitié de ce Prélat. Dans cette intention j'allai la communiquer à Dom J. Bautista de Zuloaga, & tout de suite, par son moyen, au Comte de Salazar & à l'Arch. d'Amida, avant qu'il partissent avec la Cour pour St. Ildephonse. Ils en parurent tous trois également contens,

† Sa délicatesse sur cet article étoit allée si loin, qu'en 1742. ayant passé une partie de l'Eté à *Issy*, il fit mettre trente ou quarante faiseurs de gazetins à la Bastille, sur ce qu'ils donnoient à entendre, que ce long séjour à la campagne étoit un signe de la diminution de son crédit ; & qu'il fit écrire outre cela en Hollande, pour qu'on defendit à ceux qui y débitoient de semblables écrits, de les envoyer en France : parce qu'en ce tems-là, ils y glisserent certaines réflexions, sur les affaires générales, peu agréables pour lui. Ne pourroit-on point appliquer à ce Cardinal ces paroles de Seneque ?

Neminem adversa fortuna comminuit, nisi quem secunda decepit.

tens, & persuadés en même tems, q
ce qu'elle contenoit, joint à la conn
sance que l'Evêque de Frejus auroit
zele avec lequel je l'avois servi, étal
roit désormais entre lui & moi une c
fiance reciproque.

Les obstacles que la Cour de L
dres mettoit de tous côtés aux desse
de celle de Madrid, avoient causé, co
me je l'ai rapporté, un extrême refi
dissement entre l'une & l'autre.
qui contribua encore à l'augment
furent les divers avis qu'on reçut
Espagne, dans le tems dont je parl
que l'Amiral JENNINGS devoit
cessamment venir sur les côtes de
Royaume, avec une Escadre, qu'
disoit forte de 20. Vaisseaux de Guer
& sur laquelle on mettoit tout ce
pouvoit servir à faire quelque descen
Il ne paroissoit guere vraisemblabl
malgré tous ces préparatifs, que l'A
gleterre voulût déclarer la Guerre
l'Espagne. Cependant leurs Maj. Ca
jugerent à propos de prendre les préc
tions, que la prudence exigeoit d'E
dans cette conjoncture; & comme
étoit incertain du lieu où pouvoit ve
aborder l'Escadre Angloise, Elles d
ner

nerent des ordres, pour que sur les côtes de Gallice, & de Biscaye; sur celles de Malaga, de Valence, & de Catalogne, aussi-bien que dans l'Isle de Mayorque, on se mit en Etat de défense. Outre cela, Elles envoyerent plusieurs Ingénieurs dans les places de ces differentes Provinces, qui pouvoient être les plus exposées; afin d'en examiner les fortifications, & de faire reparer celles qui en avoient besoin. On augmenta aussi la Garnison de Cadix, & on fit marcher quelques Regimens de Cavalerie & de Dragons, pour venir camper dans l'Isle de *Leon*, qui joint ce fameux port; afin de le mettre à l'abri de toute insulte.

Ce n'étoit pas seulement les desseins que l'Angleterre pouvoit avoir contre l'Espagne en Europe, qui causoient de l'inquiétude à Madrid; on n'y en ressentoit pas moins de ceux qu'on soupçonnoit cette Couronne d'avoir chargé l'Amiral HOZIER d'executer en Amérique. On craignoit également, qu'il ne s'emparât des Gallions; ou qu'il n'entreprit de faire un établissement à *Darien*, dans le Golphe du Mexique: selon ce que le Duc de PORTLAND,

Gouverneur de la Jamaique, avoit e
trefois proposé. Ces différents proj
paroissoient d'autant plus importans, q
l'un tendoit à ôter à l'Espagne les m
ens de remplir les engagemens que ce
Couronne avoit pris avec l'Empereur
& l'autre, à tenir perpetuellement
échec la *Havane*, entrepôt ordinaire d
Gallions. La Cour envoya donc tr
Vaisseaux d'avis pour les Gouverneu
de la *Havane*, *Cartagene*, & de la *V*
ra-Cruz; afin qu'ils prissent toutes l
précautions possibles, pour empêch
les Anglois de réussir dans de pareils d
seins, & sur-tout, pour mettre en s
reté le trésor des Gallions.

Quelque grande que fût l'attenti
que leurs Maj. Cath. donnoient dans
tems-là aux affaires du dehors, Ell
ne laissoient pas de s'occuper de ce q
pouvoit être utile à leurs Sujets da
l'intérieur de la Monarchie. Et comm
on leur représenta que souvent la jeu
Noblesse, par la médiocrité des biens
leurs parens, manquoit d'instruction
devenoit ensuite inutile à l'Etat: Ell
voulurent remedier à cet inconvénient
& dans cette vue on forma par leur o
dre, dans le College Imperial de M
drid

drid, sous la direction des Peres Jésuites, une espece d'Academie, où l'on devoit recevoir gratis un certain nombre de jeunes Gens de condition; afin qu'ils apprissent non seulement le Latin & les autres Sciences ordinaires, mais encore les Langues étrangeres, & tout ce qui pourroit les rendre capables de servir l'Etat, conformément aux talens qu'on remarqueroit en eux. Leurs Maj. se rendirent les fondateurs de cet établissement; & pour le soutenir Elles accorderent une rente perpétuelle de deux † *Maravedis*, à prendre sur chaque livre de Tabac; ce qui forme un revenu aussi considérable, que bien employé.

Plus on croyoit à Madrid avoir des preuves de la mauvaise volonté des Anglois, & de leurs liaisons avec la Cour de France; & plus on y paroissoit resserrer les nœuds de l'alliance & de l'union, qu'on avoit formée avec la Cour de Vienne. Le Comte de Konicksegg, voyoit avec d'autant plus de plaisir cette disposition, qu'il avoit craint, qu'une prompte reconciliation entre les deux Cou-

† Le *Maravedis* vaut trois deniers de notre monnoye.

Par l'Article 9. du Traité de Vienne, il étoit stipulé, que tous ceux qui avoient suivi pendant la Guerre le parti de l'Empereur ou du Roi d'Espagne, pourroient non seulement rentrer dans la possession de leurs biens confisqués; mais aussi jouir des dignités qui leur avoient été données pendant la Guerre, lesquelles on reconnoîtroit de part & d'autre. Plusieurs Espagnols, qui étoient ou dans les Troupes, ou à la Cour de Sa Maj. Imperiale, voulant profiter de cette convention, repassèrent en Espagne, & ceux que l'Empereur avoit fait Grands d'Espagne, vinrent à Madrid pour y prendre possession des honneurs attachés à cette dignité. Comme ils furent obligés de présenter, selon la coûtume, leurs Patentes au Conseil de Castille, afin qu'elles y fussent enregistrées (formalité qu'il faut observer avant de se couvrir devant le Roi) on fut fort étonné de trouver dans celles du Comte de SASTAGO, & je crois aussi de quelques autres, que l'Empereur les faisoit Grands, en recompense de leur zele pour son service, & pour les dedommager de la perte de leurs biens par la *tirannie du Duc d'*ANJOU.

Une

Une expression si dure, qui échappe dans la circonstance d'une Guerre vive & animée, mais que l'on voudroit, dans un tems différent, n'avoir point employée, parut si diamétralement opposée au privilege qu'elle accordoit, de se couvrir en qualité de Grand, devant le Monarque contre lequel on s'en servoit; que le Conseil de Castille ne voulut point proceder à l'enregistrement d'une semblable piece, sans savoir auparavant les intentions de leurs Maj. Cath.: & il me souvient, que *Dom Alvare de Castille*, * Camariste de ce Conseil, & fort de mes amis, m'assura même, qu'on avoit été tenté, en la lisant, de la mettre en piece. Mais quoique la délicatesse de ce premier Tribunal de la Monarchie d'Espagne, fût assurement bien fondée, & son zele pour la gloire du Roi Catholique très louable & digne de sa fidélité; leurs Majestes ne jugerent point à propos d'avoir égard aux représentations qu'il leur fit sur le stile de ces Patentes. Elles trouverent bon qu'on les enregistrât, & que le Comte de Sastago,

* C'est une dignité qui correspond à celle de President à Mortier du Parlement.

Saſtago, & les autres qui en avoier pareilles, en profitaſſent.

Si la déference que l'on montro Madrid pour tout ce qui venoit d Cour de Vienne, étoit flatteuſe pou Comte de Konikſeg ; il ne devoit être moins touché des attentions q continuoit d'avoir pour lui perſonn ment, & dont en toute occaſion o donnoit des marques. Leurs M. C étant parties le 24. Juillet pour paſſer le reſte de l'Eté à St. Ildepho on lui deſtina le Château de *Balſa* qui n'en eſt éloigné que d'un quar lieue, pour ſon logement. A cette tinction, qui n'avoit jamais été acco qu'aux ſeuls Ambaſſadeurs de Fran comme Miniſtres de la Famille Roy on joignit encore celle, d'envoyer au vant du Comte de Konikſeg, diffe poſtillons, quand il partit de Madr pour lui ſervir de guide ; & d'a l'honneur de ſe promener quelqu ſeul avec leurs Maj. Cath. dans les dins de St. Ildephonſe.

Des privileges ſi marqués dans Cour, ou ordinairement ils ne point facilement accordés, faiſant notre l'eſtime & le crédit qu'y poſſé

niſtre Imperial, chacun travailloit
plaire, & à s'attirer une ſi puiſ-
protection. Témoin de cet em-
ment & très-inſtruit de l'autorité
Comte de Königſeg, je ne voulus
dant jamais me ranger dans le
ıre de ſes courtiſans, par une aſ-
é à le voir, que je trouvois peu
enable; & je me contentai de me
orter avec lui comme avec tous les
s Miniſtres étrangers, que je ſré-
tois peu, & ſeulement autant que
liteſſe & la bienſéance l'exigeoient.
es relations qui s'étoient formées
le Comte de Salazar, l'Archevê-
d'Amida & moi, & qu'il m'étoit
mement important de continuer,
pour ce qui m'étoit perſonnel, que
être mieux en état d'informer le
te de Morville de ce qui ſe paſſoit
Eſpagne, ſe trouvant fort interrom-
par le voyage & le ſéjour que leurs
Cath. étoient allées faire à St. Il-
onſe; je craignis qu'elles ne de-
ent fort languiſſantes, & même qu'el-
ne s'éteigniſſent tout-à-fait. Je ne
ois aller à la Cour ſans permiſſion;
s circonſtances du tems, jointes à
ntion que le Public faiſoit ſans
ceſſe

cesse à mes démarches, ne me donnoit guere le droit de demander cette grace, & encore moins l'esperance de l'obtenir. Incertain donc des mesures que je pouvois prendre, pour éviter l'inconvénient qui resultoit d'une si longue abscence, je fis part de mon inquiétude à Dom J. B. de Zuloaga, qui devoit, dans les premiers jours d'Août, aller faire un tour à la Cour; & je le priai, quand il y seroit arrivé, de sonder les dispositions de l'Archevèque d'Amida & du Comte de Salazar, pour savoir s'ils voudroient bien m'obtenir la permission d'y faire un petit voyage; & de m'apprendre en particulier si je pouvois y paroître, sans m'exposer à déplaire à L. M. Cath. Dom Juan se chargea avec plaisir de cette commission. Il vint me dire à son retour, que l'Archevèque d'Amida n'avoit fait aucune difficulté de parler à L. M. de l'envie que j'avois, de faire un voyage à St. Ildephonse; & qu'Elles avoient répondu à ce Prélat, qu'Elles ne trouvoient aucun inconvénient de m'en accorder la permission: que j'y pouvois donc venir quand il me plairoit; pourvu cependant, que je prisse quelque précaution, pour trouver un logement.

Très-

Très-content d'avoir obtenu la gra-
que je defirois, je fongeai à en pro-
r promptement ; & je uvis pour ce
t aux Peres de l'Aubenlel & de Nyel,
ui, en qualité de Précepteurs du Prin-
des Afturies & des Infans, avoient
appartement dans le Palais,) de vou-
bien me permettre de placer un lit
s eux pour quelques jours. Ils me
ondirent, qu'ils me donneroient vo-
tiers une chambre ; affuré au moyen
cela d'avoir un logement, je me rendis
. Ildephonfe, avec Dom Antonio de
tines, qui eft à préfent Intendant en
alogne.

Ce Palais, qui d'abord avoit été bâti
r fervir de retraite au Roi d'Efpagne,
nd il abdiqua fa Couronne, eft fitué
pied des montagnes, & à deux lieues
la ville de Segovie. Il n'étoit point,
s le tems dont je parle, ni auffi
nd, ni auffi orné qu'il l'eft actuelle-
nt ; & meme du côté de la principale
rée, il me parut, quand j'y arrivai,
z femblable à une groffe Abbaye :
is pour les jardins, ornés de belles caf-
es extrêmement abondantes, de plu-
urs jets-d'eaux & de ftatues de mar-
, je trouvai qu'ils ne cedoient à ceux
Verfailles qu'en grandeur & nullement
magnificence. La

La maniere dont ceux qui jouent u
certain rolle dans les Cours, ou qui so
un peu initiés dans les mysteres qui s
passent, reçoivent ceux qui y viennen
est ordinairement une preuve peu équ
voque des dispositions bonnes ou ma
vaises, où sont les Princes en faveur d
nouveaux venus. Depuis plus de hu
mois que j'étois à Madrid, j'avois e
tout le tems d'acquerir sur cette matie
une experience suffisante; & je compto
de démêler bien-tôt, en arrivant à S
Ildephonse, quelle étoit ma situation da
l'esprit de Leurs Majestés, par la faço
dont ceux qui les environnoient en ag
roient à mon égard. La bonne réceptio
qui me fût faite, ne me laissa rien
desirer. L'Arch. d'Amida, le Comte d
Salazar, le Confesseur du Roi, & l
autres principales persones de la Cou
s'empresserent à me marquer toutes sort
d'attentions; & dans l'espace de huit o
dix jours, que je passai à St. Ildephons
mes deux hôtes n'eurent pas souvent o
casion d'augmenter leur ordinaire en n
faveur.

Un accueil si favorable n'étant poi
ignoré du Comte de Konikseg, qui v
noit presque deux fois par jour de *Balsain*

fai

aire sa Cour à Leurs Majestés, il laissa entrevoir quelque inquiétude, & quelque curiosité de savoir ce qui pouvoit avoir donné lieu à mon voyage. J'en fus bien-tôt informé; & bien loin de paroître embarrassé de ce qu'on m'en dit, je jugeai seulement, que pour éviter de prendre ridiculement l'air de Ministre de France, en affectant, eu égard aux conjonctures du tems, de ne vouloir avoir aucune communication avec l'Ambassadeur de l'Empereur, je devois au contraire continuer d'aller chez lui : ce que j'exécutai deux fois, avec tout l'air d'indifférence qu'il convenoit à un particulier comme moi de montrer.

Cette démarche fut bien remarquée; elle m'attira beaucoup de louanges de la part des Confesseurs du Roi & de la Reine, à qui je rendis compte des motifs qu'elle avoit eu; & ils me dirent l'un & l'autre, que Leurs Majestés l'avoient fort approuvée, & paroissoient de plus en plus contentes de la maniere dont je me conduisois à leur Cour.

La nouvelle qui y vint, pendant que j'y étois, de la maladie assez dangereuse qu'eut le Roi Très Chrét. vers la fin de Juillet, y causa bien des mouvemens secrets.

crets. Mais comme on apprit assez promptement la convalescence de ce Prince, ils se calmerent aussi tôt; & on n'y parut plus occupé, que des desseins que pouvoit avoir une Escadre Angloise de douze ou quatorze Vaisseaux, dont on apprit l'arrivée sur les côtes de Biscaye, par un Courier que dépêcha le Gouverneur de *St. Ander*, & qui arriva le 17. Août.

Leurs Maj. Cath. étoient depuis longtems informées, qu'on armoit cette Escadre en Angleterre, & quoiqu'Elles se fussent mises en état de n'en rien craindre; on n'en ressentit pas moins vivement à St. Ildephonse le procedé du Roi de la Grande Bretagne; & le Marquis de la Paz écrivit à Milord Harrington, qui étoit resté à Madrid, la lettre suivante, le même jour que le Courier du Gouverneur de St. Ander étoit arrivé.

MONSIEUR,

LE Roi a été informé par plusieurs Exprès depuis le 15. du courant, que l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral Jennings *a paru sur la côte de St. Ander, & qu'après s'être approchée de ce Port, elle est enfin entrée dans celui de Santonna*

ave

le permi[illegible] du Commandant de cette [illegible]nce, en consideration de l'amitié & [l]a bonne intelligence qui regne entre le [Roi] mon maître & Sa Maj. Brit., au nom [de la]quelle l'Amiral Jennings leur fit des pro[tesla]tions de paix, etant entré dans le dit [port], sous prétexte qu'il avoit besoin de [fair]e aiguade, sans y trouver la moindre [résista]nce, ni aucune insulte de la part du [Com]mandant de la côte. La conduite de cet [Ami]ral oblige Sa Maj. mon maître, de de[man]der quelles sont les intentions précises de [Sa] Maj. Brit. dans ces mouvemens, & les [vérita]bles desseins de cette Escadre? A cet [effet], Sa Maj. m'ordonne d'envoyer ce Cou[rier] à Votre Excellence, & de vous écrire [la p]résente à son nom, afin qu'en me ren[voy]ant le dit Courier, Votre Excellence [ex]plique & déclare sans équivoque, & [de] la maniere la plus claire, les véritables [inte]ntions de Sa Maj. Brit., & les vérita[bles] desseins de cette Escadre, parce que si [Vot]re Excell. ne me répond pas cathegori[que]ment & sans équivoque, Sa Majesté pren[dra] les précautions, & donnera les ordres [con]venables à son service. Je suis &c.

Il est bon d'user sobrement dans les [occasi]ons de certaines faveurs qu'on y ac-

corde, afin d'acquerir par cette discreti
un espece de droit d'en demander de n
velles, sans craindre les inconvéni
de l'importunité. Le sejour que j'av
fait à St. Ildephonse, me paroissant d
assez long, je fus le 17. d'Août au so
(qui étoit précisément le jour que
Courier du Gouverneur de St. Ander é
venu) prendre congé de l'Arch. d'Ami
du Confesseur du Roi, & du Comte
Salazar. Je les trouvai tous trois f
irrités de la démarche qu'avoit faite l'A
gleterre. Ils me dirent, que leurs M
Cath. la regardoient comme une esp
d'insulte; & qu'Elles ne pouvoient co
prendre quelle étoit la politique de
France, de tolerer, comme elle faiso
& même de paroitre approuver la c
duite des Anglois, & l'air de supério
qu'ils affectoient de prendre dans to
l'*Europe*. „ Ce n'étoit pas ainsi, aj
„ terent-ils, que le Roi LOUIS XI
„ se gouvernoit; & l'on s'étoit fla
„ que l'Evêque de Frejus, qui se vant
„ si fort d'inspirer au Roi Très-Chréti
„ les maximes de ce grand Monarqu
„ montreroit moins de partialité po
„ ces anciens & dangereux ennemis
„ la France. Mais nous commençon

„ dév

oiller ce Prélat, & à estimer suivant
' juste valeur, toutes les assurances
l nous fait ici débiter, de son zele
r l'Espagne. Pour vous, des sen-
ens duquel nous sommes plus assu-
, tâchez, quand vous serez à Ma-
l, de savoir de l'Ambassadeur d'An-
erre, à quel propos le Roi son
tre a envoyé cette Escadre; & in-
nez-nous ensuite de ce que vous au-
appris ".

grandes chaleurs qu'il faisoit,
it obligé de partir de St. Ildephon-
8. vers les trois heures du matin,
d, au moyen de trois relais que
, de bonne heure à Madrid. Le
is de Monteleon passa chez moi
lemain pour me proposer d'aller
il à la promenade; il me condui-
uite chez l'Ambassadeur d'Angleter-
i il alloit très fréquemment. Ce
'e, qui savoit que j'étois revenu de
:, me questionna beaucoup sur ce
y disoit de l'arrivée de l'Amiral
gs: que vous êtes, Messieurs les
i, lui répondis-je, des gens fort
ans & fort incommodes; que vous
dominer par tout, dans le Nord
dans le Sud; & que si on pouvoit

vous conjurer comme les sauterelles, vo
Amiraux Jennings, Wager, & Hozier
& toutes leurs Escadres deviendroien
bien-tôt la pâture des poissons. „ J'en
„ croirois bien quelque chose, me re
„ partit Milord Harrington : mais heu
„ reusement pour ceux que que vous m
„ nommez, ils ne redoutent guere les E
„ xorcismes, quand même ils viendroien
„ du bon homme Arch. d'Amida. C'est
„ tort cependant, ajouta-t-il, qu'on
„ si fort pris l'allarme à St. Ildephons
„ de la venue de notre Escadre : car outr
„ qu'il n'y a dessus que très-peu de Trou
„ pes, les Gouverneurs des Ports de St
„ Ander & de Santona ont pû voir, pa
„ ce qui s'est passé entr'eux & l'Amira
„ Jennings, que le Roi mon maître e
„ très-éloigné de vouloir rien entrepren
„ dre contre l'Espagne ; & le Marqui
„ de la Paz lui-même en convient dan
„ la lettre que je reçus hier de lui. J
„ lui avois fait une réponse, continua
„ t-il, dont vous verrez le précis dan
„ la lettre † que voilà, qu'on m'a ren
„ due il n'y a qu'un moment de
„ part

† On la trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives*, N°. X.

rt ; & puisque je vois par ce qu'il e mande, & par ce que vous me di- s, qu'on paroît à la Cour fort ani- é contre nous, j'irai demain pour justifier un peu notre conduite".
a maniere dont l'Ambassadeur d'An- rre s'expliquoit, & ce qu'il m'avoit re dit précédemment, lorsqu'on a- commencé de parler à Madrid des mens que faisoit l'Angleterre, que ntentions du Roi de la Grande Bre- e ne tendoient en cela qu'à prévenir ire échouer les desseins que ce Mo- ue soupçonnoit qu'on avoit, d'exci- quelque trouble dans son Royaume, t clairement connoître qu'il n'y avoit sujet de craindre que l'Amiral Jen- s format quelque entreprise. Dès je fus rentré chez moi, j'écrivis à hevêque d'Amida, pour lui rendre te de ce que Milord Harrington nous dit au Marquis de Monteleon & à , & que ce Ministre arriveroit vrai- lablement presque aussi tôt que ma à St. Ildephonse : à quoi il me ient que j'ajoutai, en parlant des sitions où il m'avoit paru, qu'au que l'Archev. d'Amida trouva à pro- quand il paroîtroit à St. Ildephonse,

de lui demander, comme on avoit fait autrefois au Prophète Samuel : * *Pacificusne est ingressus tuus ?* Il répondroit, suivant toute apparence, aussi favorablement que ce Prophète.

Dans le tems de toutes les agitations que causoit en Espagne l'arrivée de l'Escadre Angloise, on y apprit que la République d'Hollande, à l'exception seulement de la Province d'Utrecht, s'étoit enfin déterminée à acceder au Traité d'Alliance conclu à Hanover ; & que le 9. Août les Députés de leurs Hautes Puissances, avoient eu une conference avec le Marquis de Fenelon, Mrs. Finch & Meynershagen, Ministres de France, d'Angleterre & de Prusse ; à la fin de laquelle l'Acte de l'Accession avoit été signé : ensuite dequoi le premier avoit aussitôt dépêché le Chevalier de Fenelon son frere à Versailles, pour y apprendre cette nouvelle, & quelques jours après le Sr. du Jardin son Secretaire, pour y porter l'Acte d'Accession †. On s'attendoit en Espagne depuis long-tems à cet événement : mais comme on se flattoit toujours, que quel-

* Liv. I. des Rois ch. XVI.
† On le trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives N°. XI.*

quelques circonſtances pourroient l'éloigner, on fût fort fâché de le ſavoir arrivé, & encore plus embarraſſé des meſures qu'il falloit prendre pour en arrêter les ſuites.

L'inquietude où l'on étoit à cet égard, fit bien-tôt place à des ſentimens differens, par l'avis que reçut le Comte de Konikſeg, de l'heureux ſuccès qu'avoient eu les Négociations du Comte de Rabutin à Petersbourg; & que le 6. Août on avoit ſigné à Vienne un Traité d'Alliance entre l'Empereur & l'Imperatrice Catherine, dans lequel cette Princeſſe accedoit à celui de Vienne. Comme la puiſſance de Sa Maj. Imp. de Ruſſie, & ſes nombreuſes armées de terre & de mer, ſur leſquelles on comptoit en cas de beſoin, paroiſſoient en Eſpagne (où l'on groſſiſſoit alors volontiers les ob [illegible] qui flattoient) très capables de con [illegible] l'Allemagne & le Nord, & de fair[illegible] évanouïr tous les projets des Alliés d'Hanover; le Roi & la Reine d'Eſpagne apprirent cette nouvelle avec une joye ſenſible, & elle diſſipa entierement le chagrin que celle de l'acceſſion des Etats Généraux avoit d'abord cauſé.

Soit que cette nouvelle donnât la mê-

me confiance & la même assurance à Vienne, ou que l'Empereur crût sa gloire intéressée à soutenir la Compagnie d'Ostende; ce Monarque, sur l'expédient proposé par la Cour Brit. de la transferer à *Trieste* ou à *Fiume*, fit répondre qu'il le trouvoit impraticable; & il donna seulement à entendre, qu'en faveur de la bonne intelligence qu'il vouloit conserver avec le Roi d'Angleterre & la Republique d'Hollande, il consentiroit à mettre quelque limitation au Commerce de cette Compagnie. Mais ces deux Puissances, également intéressées à en demander l'extinction totale, étoient bien éloignées de se contenter d'une si légere condescendance. La resistance qu'elles trouverent de la part de la Cour Imperiale, & de celle de Madrid, à obtenir sur cet article la satisfaction qu'elles desiroient, les anima de telle sorte, qu'elles ne voulurent plus, dans la suite, écouter aucune proposition d'accommodement, qui n'eût l'abolition de la Compagnie d'Ostende pour préliminaire.

Lorsque je m'étois séparé à St. Ildephonse du Comte de Salazar & des Conseilleurs du Roi & de la Reine, j'étois convenu avec eux, que si l'Evêque de Frejus

ne répondit à la lettre que je lui avois écrite, je leur communiquerois le contenu de cette réponse. Je me trouvois d'autant plus disposé à satisfaire leur curiosité sur cet article, que la part que je leur avois donnée de ce qui s'étoit passé entre ce Prélat & moi, quand j'étois venu en Espagne, & celle qu'ils avoient eue aux démarches que j'avois faites pour obtenir le consentement de leurs M. Cath. à la nomination de Mr. de Fleury au Cardinalat, exigeoient que je leur donnasse cette marque de ma confiance. Ayant donc reçu, cinq ou six jours après mon retour à Madrid, la lettre que j'attendois, je la portai à Dom J. B. de Zuloaga, pour qu'il la lût. Je lui remis en même tems la copie de cette lettre, * que je joins ici, & un billet pour le Comte de Salazar, afin que Dom Juan fît tenir l'un & l'autre.

à Versailles le 20. Août 1726.

JE *vous avoue*, Monsieur, *que la lettre dont vous m'avez honoré du* 30. *du passé m'a extrêmement surpris, & que je ne m'imagine pas sur quel fondement vous pouvez avoir cru, que votre séjour à Madrid*

K 5

* J'en ai encore l'original.

drid ne me fût pas agréable. Vous pouvez vous souvenir que c'est par moi que le premier dessein que vous formates d'y aller, passa jusqu'à Mr. le Duc; & si vous l'avez exécuté ensuite sans m'en rien communiquer, je n'en ai point du tout été fâché: & quand ce Prince m'en parla ensuite, je lui dis qu'on ne pouvoit mieux faire que de vous y envoyer. Je n'ai point changé là-dessus; & toutes les letres qu'on a reçu de vous depuis, m'y ont encore confirmé. Je suis très-persuadé de la droiture de vos intentions, & du zele que vous conservez pour le service du Roi & pour votre Patrie; quoique vous soyez dans une Cour, où les conjonctures ne vous fournissent guere d'occasions de le mettre en usage. Pour ce qui me regarde, je ne m'en mêle en aucune façon; & c'est l'affaire du Roi. Je sai parfaitement qu'il n'y a rien à esperer pour la reconciliation, que par la médiation de l'Empereur, à laquelle certainement Sa Maj. n'aura jamais recours. Il faut prier Dieu, que le Roi Cath. ouvre les yeux sur son véritable intérêt, & qu'il ne se repente pas un jour du parti qu'il a pris, & qu'il soutient avec peut-être trop de fermeté.

Je vous[illegible] ... à toujours une atte[illegible] ... re [illegible]s intérêts, & qu'o[illegible] ... [illegible]voir ni être plus pa[illegible] ... [illegible]onsieur, votre très-[illegible] ... [illegible] [illegible]re serviteur.

A. H. anc. Evêque de FREJUS.

Le stile de cette le[illegible] répondoit bien [illegible]al à celui dont je m'étois servi dans [illegible] mienne; & le stile ce affecté de l'E[illegible]êque de Frejus, sur [illegible] démarches tou[illegible]s recentes que j'[illegible] faites en sa fa[illegible]eur auprès de leurs [illegible] Cath., pen[illegible]ant qu'il me reprochoit l'indifference [illegible]u'il m'avoit cependant si fort donné [illegible] de lui marquer q[illegible]nd j'étois venu [illegible]n Espagne, me d[illegible]iloit clairement [illegible]amertume qu'il confi[illegible]oit toujours con[illegible]re moi dans le cœur. Je compris ai[illegible]ment dès lors, que je ne pouvois gue[illegible]e esperer de lui voir prendre des sen[illegible]imens differens, & que suivant toute [illegible]pparence il se persuadoit, que la plus [illegible]gere faute commise contre lui, ne pou[illegible]roit être reparée par aucune excuse, ni [illegible]nème par aucun service. Peu édifié, [illegible] la remarquer dans un Evêque une fem-

blable disposition, je me confirmai dans la résolution que j'avois déja prise, d'éviter avec soin tout ce qui pouvoit me mettre dans la nécessité de traiter de quelque affaire avec ce Prélat. Heureux si la providence eût permit, que je pusse la suivre, & que par là elle m'eût délivré de la longue & dure oppression qu'il m'a fait souffrir !

Dom J. B. de Zuloaga, qui avoit été témoin du zele que j'avois montré pour l'Evêque de Frejus, parut presqu'aussi surpris que moi, en lisant sa lettre, de n'y trouver pas un seul mot qui me fit connoitre, que ce Prélat me sût quelque gré du service que je lui avois rendu, ni seulement qu'il en fût informé. „ On remarque pourtant, me dit-„ il, par ce qu'il vous mande, qu'il a „ vû, & même approuvé, toutes les let-„ tres que vous avez écrites ci-devant en „ France : par quel hazard ne vous par-„ le-t-il donc point de la derniere, qui „ étoit la plus interessante pour lui ? „ Seroit-il fâché de vous marquer quel-„ que reconnoissance, dans le même „ tems qu'il vous reproche, d'être ve-„ nu dans ce païs sans lui communi-„ quer votre départ ? Cette délicatesse „ seroit

„ seroit bien rafinée ". Ne doutez point, lui repartis-je, qu'il ne la ressente : il n'a même pû gagner sur lui de paroître avoir quelque obligation à un homme, dont vous voyez que l'indifference l'a piqué. Mais quoique je le sois à mon tour de son procedé, je ne lui en témoignerai rien ; & je laisserai au tems, le soin d'operer dans son cœur des changemens en ma faveur, que le service que je viens de lui rendre auroit déja dû produire. Dom Juan m'exhorta fort de perseverer dans ces sentimens, & sur-tout de ne rien dire de l'Evêque de Frejus, dont ses partisans en Espagne pussent se servir, pour lui faire valoir leur zele à mes dépens. Quant au paquet que je lui avois remis pour le Comte de Salazar, il me promit de le lui envoyer, & de l'accompagner aussi d'une lettre.

L'un & l'autre arriverent à St. Ildephonse dans un tems où la venue de l'Escadre Angloise n'y disposoit pas trop favorablement les esprits en faveur de l'Evêque de Frejus. On n'ignoroit point d'ailleurs, l'espece de comedie que ce Prélat avoit jouée en se retirant à *Conflon* près de Paris, lorsqu'on avoit exilé

exilé le Maréchal de Villeroi, bienfaiteur (1), & qu'il contin (2) depuis que ce Seigneur étoit venu de Lyon. On savoit aussi récemment, le peu de reconnoiss qu'il témoignoit au Duc (3) de M TEMART, qui l'avoit cependant seul de l'embarras où il s'étoit jet *Issy* par sa seconde sortie de la C L'opinion qu'on avoit de la bont cœur de l'Evêque de Frejus étant assez médiocre, le Comte de Sa ne fut point surpris que je lui en russe peu satisfait. *Confiesso à V.* me disoit-il dans sa réponse, *que el*

(1) Ce fut ce Maréchal & le Pere T Confesseur du Roi LOUIS XIV, qui tribuerent le plus à vaincre la repugnance ce grand Monarque avoit, de nommer cepteur du Dauphin, à présent Roi, l que de Frejus; & personne n'ignore tout démarches qu'ils firent l'un & l'autre, ce tems-là, en faveur de ce Prélat. & le reconnoissance il leur en a ensuite qué.

(2) L'Evêque de Frejus, en affectant jours d'avoir de grands égards pour le chal de VILLEROI, n'omettoit rien e crut, pour le tenir eloigné de la Cour, &

del Obi ece algo frio, y no solamente para S. pero para nosotros tambien. Il conseilloit cependant, comme Do n an, de dissimuler le ressentiment que pouvois avoir, & d'éviter par là ir encore davantage les choses.

C'est presque toujours l'intérêt, qui, dans la plûpart des Courtisans, devient le principe & le lien de leur confiance & de leur amitié. Quand l'une & l'autre ne peuvent plus compâtir avec lui, elles s'éteignent bien-tôt, & cedent même la place à des sentimens tout opposés.

de portée des agrémens & des distinctions dont ce Seigneur avoit joui avant son exil, & qu'il méritoit par son tendre & respectueux attachement pour le Roi.

(1) Ce Seigneur, qui, sur la promesse positive de l'Evêque de Frejus, s'étoit flatté d'être admis dans le Conseil, fut si piqué de voir, que ce Prélat, depuis l'éloignement du Duc de Bourbon ne lui donnoit aucune part dans le Gouvernement, qu'il partit le 8. Juillet pour aller dans ses Terres; & que remettant ensuite sa charge de premier Gentil-homme de la Chambre à son Fils, il n'a plus paru à *Versailles* que rarement, & seulement pour y faire sa cour au Roi.

posés. Ne me flattant donc pas de trouver plus de délicatesse sur cet article dans la Cour d'Espagne, que dans les autres, je prévoyois aisément, malgré tout le refroidissement qui étoit actuellement entre cette Cour & celle de France, que tôt ou tard cependant, les ménagemens qu'on seroit obligé d'avoir à Madrid pour l'Evèque de Frejus, m'y attireroient plusieurs désagrémens ; & que par conséquent, le meilleur moyen que je pusse prendre pour les éviter, étoit de travailler à me retirer en France d'une maniere qui ne ressentit point la disgrace ; & qui pût au contraire justifier aux yeux du Public la conduite que j'avois tenue en Espagne. Je m'attendois bien, que l'exécution de ce projet rencontreroit peut-être quelques obstacles de la part de l'Evèque de Frejus, peu disposé à me faire plaisir : mais je ne laissois pas d'esperer, qu'en paroissant resolu de quitter un pais où je ne pouvois douter que ce Prélat me voyoit resider avec peine, il se prèteroit plus facilement à m'en fournir les moyens que je desirois ; ou que s'il se sentoit à cet égard quelque secrette repugnance, elle pourroit ètre surmon-

surmontée par les bons offices des amis que j'avois à la Cour.

L'esprit fort occupé de toutes ces différentes idées, je fus un jour chez Dom J. B. de Zulouga pour lui en faire part. Après l'en avoir long-tems entretenu, je le priai de rapporter notre conversation au Comte de Salazar & à l'Archevèque d'Amida, quand il iroit à St. Ildephonse; & de les engager, non seulement à parler à leurs Maj. du dessein que j'avois de retourner en France; mais aussi de les supplier de faire passer, s'il étoit possible, jusqu'à l'Evèque de Frejus, quelques marques de leur contentement de ma conduite: afin qu'un témoignage si respectable le disposât à y joindre le sien auprès du Roi, ou l'empêchât au moins de prevenir Sa Maj. contre moi.

Dom J. B. de Zulouga, qui me marquoit une amitié dont je conserverai toujours une sincere reconnoissance, & qui desiroit de me retenir en Espagne, combattit de toutes ses forces mon projet. Bien loin donc d'approuver le parti que je voulois prendre de retourner dans ma patrie, ou de le croire le plus propre à me concilier l'amitié de l'Evèque de

de Frejus ; il fit de son mieux pour me persuader, que le besoin qu'on avoit de moi en France dans la conjoncture présente, se trouvant joint aux bontés & à l'approbation dont leurs M. C. m'honoroient, contribueroit infiniment plus à faire revenir l'Evèque de Frejus des préjugés qu'il paroissoit avoir contre moi, que l'espece de condescendance que je prétendois lui montrer en me retirant.
„ Suivant toute apparance, ajouta-t-il,
„ dès-lors que ce Prélat verra que
„ vous ne pouvez ni le servir ni lui nuire,
„ & qu'il vous tiendra sous sa Puissan-
„ ce ; ou il vous oubliera ; ou s'il se
„ croit en quelque façon obligé de vous
„ procurer quelque grace, soyez assuré
„ qu'il saura bien lui faire porter plû-
„ tôt le caractere d'un mécontentement
„ pardonné, que celui d'une recompen-
„ se des services que vous avez rendus
„ en ce païs, & dont vous ètes si
„ digne ".

Malgré toute la solidité des refléxions que Dom J. B. de Zuleaga employoit pour me faire changer de sentiment, je perseverois cependant toujours dans le mien ; & quoique je ne pusse point prévoir alors, jusqu'où iroit

la

la mauvaiſe volonté de l'Evêque de Frejus contre moi, & que le ſéjour de Madrid me fût très-agréable; j'étois cependant ſi perſuadé que j'avois tout à craindre de la part de ce Prélat, qu'il me ſembloit que je ne pouvois acheter trop cher le bonheur de n'avoir rien à démêler avec lui, & de rentrer dans la ſituation (1) paiſible & tranquille où j'étois en France, avant que les conjonctures du tems m'en euſſent fait ſortir. Dom J. B. de Zuloaga s'appercevant donc, que tout ce qu'il me diſoit pour reſter en Eſpagne, ne me faiſoit point changer d'opinion, & que j'étois en quelque maniere déterminé à retourner dans ma patrie; il me promit de parler à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar, conformément à ce que je déſirois, auſſi-tôt qu'il irois à St. Ildephonſe.

C'eſt envain qu'on cherche à ſe procurer un bonheur (2) dans cette vie que

(1) *Alta quietis meæ gaudia perdidi; & lapſus torqueor, aſcendere exterius videor .... ut ego me eſſe video, de quibus ſcriptum eſt:* dejeciſti eos dum allevarentur. Epiſt. 5. S. Gr.

(2) *Non eſt requies ubi quæritis eam; quærite*

que l'on ne ſauroit y trouver ; ou qu'on ſe flatte de pouvoir éviter les peines & les amertumes, que la juſtice ou la miſéricorde de Dieu nous prépare. Comme le ſort (1) de tous les hommes eſt entre ſes mains, rien ne leur arrive qui ne ſoit permis, ou ordonné par ſa ſageſſe infinie : & l'unique moyen de conſerver la paix dans les adverſités qui ſurviennent, eſt de les recevoir avec cette humble ſoumiſſion à ſa volonté, que la ſeule Religion eſt capable de nous inſpirer. Etant donc deſtiné par la divine Providence, à ſouffrir une longue ſuite de mortifications & d'humiliations très-ſenſibles, & qui dureront peut-être autant que ma vie, c'étoit ſans doute bien inutilement que je travaillois à les fuir ; & on verra en effet que ce que je me perſuadois devoir contribuer à ma tran-

quærite quod quæritis ; ſed ibi non eſt ubi quæritis : beatam vitam quæritis in regione umbræ mortis ; non eſt illic. Auguſt. lib. 4. confeſſ.

Oſtendis (Deus) quam magnam creaturam rationalem feceris, cui nullo modo ſufficit ad beatam requiem quidquid te minus eſt, ac per hoc nec ipſa ſibi. Idem lib 13. confeſſ.

(1) *Deus meus es tu : in manibus tuis ſortes meæ.* Pſ. 30.

tranquillité, (1) est devenu précisément le principe de toutes mes peines.

Comme c'étoit à Dom J. B. de Zuloaga que je m'étois adressé, pour instruire l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar, du dessein que j'avois de retourner en France, & pour ménager ensuite avec eux les choses, de façon que je pusse sortir d'Espagne d'une maniere agréable, & honoré de la protection de leurs Maj. Cath.; j'attendois, que cet Ami fût arrivé à la Cour où il devoit aller incessamment, pour recevoir de ses nouvelles, & pour regler ensuite, sur ce qu'il m'écriroit, les démarches que j'aurois à faire; lorsque je reçus par la Poste, une lettre * de l'Arch. d'Amida, adressée directement à moi contre l'ordinaire †, dans laquelle ce Prélat me disoit, qu'il avoit ordre de m'écrire de venir à St. Ildephonse, où on seroit bien aise, ajoutoit-il, de me voir, & de m'entretenir.

N'ayant aucun établissement en Espagne,

(1) *Expectabam bona, & venerunt mihi mala; præstolabar lucem, & eruperunt tenebræ.* Job. cap. 30. ℣. 26.

* Dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées.

† Toutes celles qu'il m'écrivoit m'étoient rendues par Dom J. B. de Zuloaga.

gne, & me méfiant beaucoup des dispositions de l'Evêque de Frejus, surtout depuis la derniere lettre que j'en avois reçue, j'étois très-persuadé que ma situation à Madrid alloit devenir dans la suite aussi triste qu'embarrassante. Ainsi je reçus avec plaisir la lettre de l'Archevêque d'Amida, qui sembloit me donner quelque lueur d'esperance d'un sort plus doux. Afin donc de marquer à ce Prélat, par mon empressement d'aller le trouver, combien j'étois sensible à son invitation, je partis de Madrid le lendemain que j'eus reçu sa lettre; & m'étant rendu ce même jour-là, qui étoit le dernier du mois d'Août, à St. Ildephonse, j'allai, peu de tems après mon arrivée, rendre mes devoirs à l'Archevêque d'Amida. Il me reçût avec les mêmes démonstrations d'empressement qu'il m'avoit témoigné à mon premier voyage. Mais comme il étoit tard, & que le tems où il se rendoit ordinairement chez la Reine approchoit, il me dit en nous separant, de me trouver le lendemain à l'entrée de la nuit dans le Chœur de la Chapelle Royale, où il viendroit me joindre: n'étant point à propos, ajouta-t-il, par rapport au

Comte

mte de Könikseg, que je parusse lui
dre de si fréquentes visites.
Le tems de notre entrevue arrivé,
us nous trouvâmes, l'Archevêque d'A-
da & moi, exactement au rendez-
us. Après beaucoup de nouveaux té-
oignages d'estime & de confiance de
part, il débuta par me dire, que
toit avec un véritable plaisir qu'il s'ac-
uittoit ce jour-là envers moi d'une
mmission, qui devoit me causer une
ye bien sensible; puisqu'il s'agissoit de
'apprendre, que leurs Maj. étant très-
isfaites de la conduite que j'avois te-
ie depuis que j'étois en Espagne; du
le que j'avois montré pour leurs inté-
ts, & en un mot de tout ce que j'a-
ois fait ou écrit qui concernoit leur
rvice, desiroient que je m'attachasse
our toujours à Elles: & que c'étoit
fin de la part du Roi & de la Reine
'il m'avoit écrit, de venir à la Cour.
e Prélat ajouta, que si je me déter-
inois à rester en Espagne, leurs Maj.
oient dans l'intention de m'y procu-
r un établissement aussi agréable que
pouvois le desirer; de m'employer
ussi d'une maniere honorable dans les
ïs étrangers, & de commencer même
par

par me charger d'une affaire, qui feroit connoître l'estime & la confi dont Elles m'honoroient. Au surpl me dit-il tout de suite, leurs Maj. haittent que vous preniez prompten votre résolution sur ce que je vous fre de leur part; & que si vous ju qu'il soit nécessaire d'écrire en Frar pour obtenir la permission du Roi T Chrétien d'entrer à leur service, fussiez cette démarche dès ce soir, demain matin au plus tard; & que me remettiez ensuite les lettres que écrirez à ce sujet, que leurs Maj. lent lire. „ Profitez donc, cont „ l'Archevêque, des favorables dis „ tions où vous voyez que leurs „ sont pour vous. Restez avec n „ On vous aime en ce païs; & „ y trouverez, suivant toute appa „ ce, de quoi vous dédommager „ plement du sacrifice que vous „ d'abandonner votre patrie. Qua „ l'agrément de votre Cour, si vou „ gez à propos de le demander, „ l'obtiendrez d'autant plus facilem „ qu'on vous a déja donné celui de „ nir ici; qu'on fuit par conséquer „ France, que c'est leurs Maj. s

ai vous y ont appellé, dans le tems
ième qu'on en avoit fermé l'entrée à
ous les autres François ; & qu'enfin
ous n'y avez aucun caractère de la
art de la France, qui puisse mettre
: moindre obstacle au parti que nous
ouhaittons que vous preniez ".

Quoique la lettre que l'Archevêque
mida m'avoit écrite, & la reception
cieuse qui l'avoit suivie, me don-
sent bien sujet de penser qu'on avoit
it-être à la Cour d'Espagne quelque
sein sur moi ; je ne m'attendois ce-
idant point à celui dont il s'agissoit ;
depuis que je m'étois excusé d'accep-
l'emploi *de Sumiller de Cortina*,
· les raisons que j'ai rapportées, j'é-
s persuadé qu'on songeoit aussi peu
ne donner quelque établissement en
pagne, que j'étois éloigné d'en deman-
. Cependant la disposition toute dif-
ente où j'apprenois qu'étoient Leurs
j., & le changement qui arrivoit tout
coup à la situation critique où je me
uvois, & que je regardai alors, (bien
l à propos), comme un bonheur pour
i, me causa une joye sensible. J'al-
ai l'Archevêque d'Amida, que je re-
vois avec une extrême reconnoissance

la proposition qu'il me faisoit de la part de Leurs Maj.; & je le suppliai, de les assurer, que j'aurois toute ma vie, pour leur gloire & pour leur service, un zele aussi sincere que désinteressé. J'ajoutai, que je ne perdrois jamais le souvenir de la protection qu'Elles m'avoient accordée depuis que j'étois à leur Cour, malgré le personnage aussi délicat qu'embarrassant que le Duc de Bourbon m'avoit obligé d'y représenter: & que sans la nécessité où je m'étois trouvé d'obéir à ce Prince, n'étant venu en Espagne que pour m'y attacher au service de leurs Maj., j'aurois, dès le premier jour de mon arrivée à Madrid, accepté la charge que le Roi m'avoit accordée, si je n'avois trouvé peu convenable, comme je m'en étois alors expliqué avec le Pere Bermudez, de servir deux maîtres à la fois; sur tout dans une circonstance, où par les ordres que le Duc de Bourbon m'avoit donnés, je ne pouvois remplir mon devoir envers l'un, sans blesser ce que la reconnoissance exigeoit de moi envers l'autre: Que pour à présent, ce Prince n'étant plus en place, & l'Evêque de Frejus, qui lui avoit succedé, ne paroissant point disposé

à

ir se servir de moi, je ne vo-
cune difficulté à suivre l'inclina-
 j'avois, de fixer mon séjour en
, & de profiter des bontés de
ajestés : Qu'afin de ne rien faire
nt sans l'agrément du Roi, j'é-
l'Evêque de Frejus & au Com-
lorville, pour leur apprendre les
ns de leurs Maj., & pour les
 m'obtenir la permission de les

hevêque d'Amida m'interrompit
our m'embrasser. Il n'avoit en
-là aucun intérêt à me sacrifier,
il l'a fait depuis, à la haine du
e Fleury. Ainsi, suivant tout na-
ent les sentimens d'amitié que les
tes relations que nous avions eues
e, lui avoient inspiré pour moi :
ns toujours amis, me dit-il, en
errant les mains dans les siennes.
ptez sur mon amitié, autant que
ux compter sur la votre. Leurs
 sont prevenues d'une véritable
e pour vous, & vous ne devez
ager que des agrémens en ce
: car je puis vous assurer, que
n vous y voit avec plaisir. C'est
us à soutenir désormais, par votre

„ conduite, la bonne opinion que vo
„ avez donnée de vous jusqu'à présen
„ & je suis persuadé que vous le fere
„ Allez donc écrire à l'Evèque de Fr
„ jus & au Comte de Morville ;
„ m'envoyez vos deux lettres ce so
„ ou demain matin, qui est le jour d
„ départ du courier de France, afin q
„ je les fasse partir, après que leu
„ Maj., qui veulent les voir, les a
„ ront lues ; & ensuite, quand on vo
„ aura fait réponse, & que la permi
„ sion que vous demandez vous se
„ accordée, on vous expliquera les vu
„ qu'on a sur vous ; & je me persu
„ de, ajouta l'Archevèque en me se
„ rant encore la main, & en se levan
„ pour s'en aller, que vous en ser
„ content ".

La maniere aussi amicale qu'obligeant te avec laquelle, non seulement o m'offroit, mais on me pressoit mên d'entrer au service de leur Maj. Cath. la reconnoissance que j'avois de leu bontés ; & l'avantage que j'envisageoi en restant en Espagne, de sortir po toujours de la dépendance de l'Evèqu de Frejus ; étoient des motifs trop pre sans d'accepter la proposition qui m'e

oit faite, pour que je différasse à demander en France la permission qui m'étoit nécessaire. Ainsi, d'abord après être rentré chez moi, j'écrivis à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville, comme je m'y étois engagé ; & envoyai ces deux lettres à l'Archevêque, avant qu'il allât chez la Reine, comme il faisoit tous les soirs.

Le lendemain matin, 2. de Septembre, ce Prélat m'écrivit un billet, † que Dom Bernardo Alvarez de Castro son Secretaire vint m'apporter, par lequel il me prioit de me rendre encore ce jour-là, sur les huit heures du soir, dans le chœur de la Chapelle Royale, où il avoit quelque chose à me communiquer. Je ne manquai pas de m'y trouver à l'heure qui m'étoit prescrite ; & l'Archevêque y vint un moment après moi. Il me dit, que Leurs Maj. avoient paru contentes de la diligence avec laquelle j'avois écrit en France, pour obtenir la permission de m'attacher à leur service : qu'Elles avoient lû & approuvé mes lettres, qui partiroient, ajouta-t-il, ce même soir-là ; en

 sorte

† Dans les papiers enlevés par l'ordre du Cardinal de Fleury.

ſorte que je pourrois en recevoir l
ponſe avant la fin du mois : & qu'
il avoit ordre de m'aſſurer de nouv
que l'intention de Leurs Maj. étoit
m'accorder un établiſſement agréable
de me demander même, quels appo
mens je voudrois avoir pour ſubſi
jusqu'à-ce qu'ayant quelque Emploi
puiſſe jouïr alors des revenus qu'i
procureroit ,, Expliquez-vous don
,, toute liberté ſur cet article, con
,, l'Archev. , afin que je puiſſe r
,, compte à Leurs Maj. de vos intent
,, & ſoyez bien perſuadé de ma bonn
,, lonté à vous rendre, dans cette
,, ſion, tous les ſervices qui pou
,, dépendre de moi ".

Senſiblement touché de l'attention
Leurs Maj. Cath. daignoient faire
ſituation & à mes beſoins, & de la
dialité avec laquelle l'Arch. d'Amid
l'apprenoit, je renouvellai à ce Prél
aſſurances que je lui avois donné
veille, de l'attachement que je conſ
rois toute ma vie pour lui, & de
délité avec laquelle je me propoſoi
ſuivre en tout ſes conſeils. Paſſant c
te à ce qui concernoit la propoſition
venoit de me faire de la part de l

(a), au sujet des appointemens que je ouvois demander ; je le suppliai instamment, de ne point exiger de moi d'entrer vec lui dans un semblable détail ; & de ire agréer à Leurs Maj. que je reçusse mplement ce qu'on jugeroit qui me seoit nécessaire, pour remplir avec décence les fonctions de l'Emploi qu'Elles vouroient m'accorder. Je ne mettrai jamais prix, lui dis-je, ma bonne volonté, les services que je pourrai être assez eureux de rendre à Leurs Majestés ; je serai toujours content du traitement u'on me fera. La seule grace que je emande, Monseigneur, est qu'on fixe a situation & mon état en cette Cour ; fin que je n'y représente plus le personage équivoque qu'on m'y voit faire deuis un an, & qui m'expose, comme ous le savez encore mieux que moi, autant à la critique des uns, qu'à la maline envie des autres. Je suis aussi, je ous l'avoue, si dégouté de cette situaon, que ne prévoyant point la bonté ue Leurs Majestés veulent avoir pour moi, je méditois de retourner dans ma atrie : & j'avois même, Monseigneur, rié Dom J. Bautista de Zulouga, qui evoit venir ici, de vous parler & à

Mr. le Comte de Salazar, de mon de
& de vous engager l'un & l'autre à
corder votre protection, pour ol
de Leurs Maj. de faire passer en F
quelque témoignage qu'elles sont co
tes de moi; afin de quitter leur Cou
noré de leur bienveuillance, & de
voir me flatter d'être reçu, par ce n
là, favorablement dans celle du Roi
Maître.

„ Je suis bien aise, me repartit
„ chevèque, en m'interrompant, q
„ ne soit point pour pareille chos
„ vous fassiez usage de l'intentio
„ vous savez bien que nous somn
„ Comte de Salazar & moi de vou
„ vir; & je vous proteste que c'est
„ avec regret que nous vous aurio
„ partir. Mais pourquoi vouliez-
„ nous quitter? L'Evèque de Fr
„ ou le Comte de Morville, vous
„ ils donc écrit de revenir en Fran
Point du tout, lui dis-je, Monseign
mais, eu égard à la situation où je
être avec le premier, & à tout ce
s'est passé entre nous quand je suis
dans ce Royaume, dont vous a r
compte Dom J. B. de Zulouaga; j'a
que mon séjour dans cette Cour, n

étant point agréable, je ne pouvois mieux faire, pour m'éviter les desagrémens que ce Prélat peut facilement m'y attirer tôt ou tard, que de retourner en France; & de lui marquer par là une condescendance, qui changeât les dispositions peu favorables où il est pour moi. Je me suis d'autant plus confirmé dans ce sentiment, que j'ai vû clairement, dans sa derniere lettre, que les services que j'ai tâché de lui rendre, pour accelerer sa nomination au Cardinalat, n'ont pu m'attirer de sa part la moindre marque de reconnoissance.

„ C'est ce que nous avons remarqué, „ me dit alors l'Archevèque d'Amida, „ le Comte de Salazar & moi, aussi-bien „ que vous, quand vous nous envoyâtes, il y a peu de jours, la copie „ de cette lettre; & je conviens avec „ vous, que le silence que l'Evèque de „ Frejus garde sur cet article, a dû vous „ surprendre & vous confirmer dans vos „ soupçons. Mais à cela près, je n'ai „ aucune connoissance qu'il ait écrit, „ ou fait écrire quelque chose à votre „ desavantage. Il ne parle jamais de vous „ dans plusieurs lettres qu'il a écrites ici:

„ & si c'est un signe que vous n'av
„ pas beaucoup de part dans sa confia
„ ce, & que votre voyage en cette Co
„ n'est pas de son goût ; c'est plûtô
„ par le silence qu'il affecte sur ce q
„ vous regarde, que par quelque t
„ moignage de sa part, du peu de co
„ fiance qu'il a en vous, qu'on pe
„ juger de sa maniere de penser. Ma
„ que vous importe après tout, qu
„ soit presentement bien ou mal disp
„ sé pour vous ? Sa froideur à vot
„ égard, qui véritablement est sensibl
„ n'a point empêché Leurs Majesté
„ comme vous voyez, de vous donr
„ des marques de leur estime ; & e
„ ne sera pas plus capable dans la si
„ te, de mettre quelque obstacle a
„ graces que vos services pourront vo
„ attirer. Qui sait d'ailleurs, si l'Ev
„ que de Frejus, quand il apprendra
„ proposition que vous font Leurs M
„ jestés, ne tiendra pas avec vous u
„ conduite differente ; & s'il ne chercl
„ ra pas à se concilier votre amitié ? M
„ quand il seroit toujours votre enne
„ secret, comme vous le soupçonne
„ ne dépendant plus de lui, quel n
„ peut-il vous faire ? Et sur quel fon

„ me

» ment chercheroit-il à vous traverser,
» dès que de votre côté vous ne lui donnerez aucun sujet de plainte ? Ce seroit vouloir vous nuire de gayeté de cœur ; & un pareil procedé lui feroit plus de tort qu'à vous-même. N'ayez donc, si vous m'en croyez, aucune inquietude des peines que l'Evêque de Frejus peut, ou pourra vouloir vous susciter : car, outre qu'il y a peu d'apparence qu'il soit, ou qu'il persevere dans cette disposition ; soyez assuré que Leurs Maj., quand vous vous rendrez digne de leur bienveuillance, ne regleront point leurs sentimens pour vous sur ceux de ce Prélat. Il ne leur donne pas d'ailleurs beaucoup de sujet d'avoir pour lui tant de déference ; puisqu'elles découvrent de plus en plus, que toutes les protestations qu'il leur a faites de son zele & de son attachement, sont de pures chimeres ; & que ses liaisons avec l'Angleterre sont encore plus étroites, que celles qu'avoit prises le Duc de Bourbon. Qui pourroit donc engager Leurs Maj. à vous abandonner à la mauvaise volonté de l'Evêque de Frejus, & à lui montrer une complaisance si contraire à l'esprit

„ de Justice que vous leur connoisse
„ Certainement une pareille réflexi
„ doit, ce me semble, dissiper plei
„ nent vos allarmes, & servir en mê
„ tems à vous attacher encore davant
„ ge à L. Maj., afin de mériter de pl
„ en plus la protection qu'Elles vous a
„ cordent".

Ce n'étoit ni le tems ni le lieu de co tredire l'Arch. d'Amida. Ce qu'il me soit paroissoit très vraisemblable; & ne pouvois sans doute prévoir, ni m me imaginer, que le parti que je pr nois dût me causer toutes les travers que j'ai souffertes. Entrant donc da les sentimens de ce Prélat, je le reme ciai de nouveau de l'amitié qu'il n marquoit; &, après lui avoir réiteré l assurances de mon attachement & de n reconnoissance, je le priai encore instan ment de disposer L. M. à déclarer (qua j'aurois reçu la permission que je veno de demander en France,) l'usage qu'E les vouloient faire de moi: n'y ayai rien, lui dis-je, de plus dangereux, de plus triste en même tems, que d'êt regardé dans une Cour comme un hon me qui prétend à tout, & qui cepe dant ne tient à rien. „ Est-ce donc, n

„ repa

„ repartit sur le champ l'Arch. d'Amida
„ avec quelque émotion, que vous vous
„ figurez, que c'est pour être ici simple-
„ ment Courtisan, que l'on vous pro-
„ pose d'y rester ? Allez, me dit-il, soyez
„ tranquille sur cet article. Laissez ve-
„ nir votre permission, & vous serez
„ content ".

Nous nous séparames là-dessus; & j'étois déja sorti de la Chapelle, lorsqu'un Page vint de la part du Prélat, me prier d'y rentrer. „ Pardon, me dit-il quand
„ je l'abordai; mais j'avois oublié de vous
„ dire une chose. L'amitié & la con-
„ fiance que vous avez pour le Comte
„ de Salazar, & pour Dom J. B. de Zu-
„ loaga, que j'approuve fort, pouvant
„ peut-être vous engager à leur faire part
„ des desseins que Leurs Majestés ont
„ sur vous, & de la résolution que vous
„ avez prise de rester en Espagne; j'ai
„ ordre de vous avertir, de ne leur rien
„ communiquer de tout ce qui vient de
„ se passer entre nous, ni de ce qui pour-
„ ra dans la suite y avoir rapport. Leurs
„ Maj. estiment le Comte de Salazar,
„ comme il le mérite; & la place qu'il
„ occupe auprès du Prince en est une
„ bonne preuve: mais quoi qu'Elles le
„ jugent

„ jugent très-digne de leur confiance ;
„ Elles ont des raisons de vouloir, que
„ ce que je vous ai dit, soit enseveli quant
„ à présent dans le silence. Ainsi elles
„ vous ordonnent de le garder exacte-
„ ment, tant envers lui qu'envers Don
„ Juan. Observez cependant, de vous
„ comporter toujours avec eux comme
„ par le passé ; je veux dire avec la mê-
„ me amitié, & sans leur laisser entre-
„ voir, qu'il soit survenu aucun change-
„ ment, ni dans votre situation, ni dans
„ les relations que nous avons ensem-
„ ble ".

Cet avis, qui me reduisoit à regarder désormais comme le seul oracle que je devois consulter, le Prélat aussi borné que timide, qui me le donnoit, me fit d'autant plus de peine, qu'indépendamment de cet inconvénient, qui n'étoit pas petit, j'étois tombé dans celui de dire tout naturellement au Comte de Salazar (que j'avois été voir le matin de ce jour-là), que c'étoit l'Archeveque qui m'avoit écrit de venir à la Cour ; & que, par la faute que ce Prélat avoit faite, de ne me point apprendre dès la premiere conversation que nous avions eu ensemble, le secret qu'on exigeoit

de

de moi, je ne pouvois plus donner à ce Seigneur d'autre motif de mon arrivée. Mais comme j'apperçus bien, que si je découvrois cela à l'Archevêque d'Amida, il n'en falloit pas davantage pour le troubler à l'excès, & pour l'engager même, peut-être pour excuser son imprudence auprès de Leurs M. à m'imputer une indiscrétion dont je n'étois point coupable; je dissimulai mon trouble, & je me contentai, en prenant congé de lui, de l'assurer que les ordres de leurs Maj. seroient exactement suivis.

Rien n'est plus délicat, & en même tems plus difficile, que de prétendre cacher certains misteres à un courtisan, accoutumé de longue main aux differentes ruses qu'on employe tous les jours à cet effet dans les Cours: & quand on est pourtant obligé de lui dérober la connoissance de ces sortes de misteres, il faut tâcher que ce qu'on dit soit toujours fondé au moins sur quelque vérité, qui serve à dissiper les soupçons, que des raisonnemens frivoles ou étudiés ne manquent jamais de produire. C'étoit là précisément la situation où je me trouvois; &, dans la nécessité qu'elle m'imposoit de me

ménu-

ménager entre l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar, d'une maniere qui ne les compromît point sur mon sujet, l'un avec l'autre, ni moi avec eux; je me souvins fort à propos, qu'à l'occasion de quelques mauvais offices qu'on avoit rendu tout récemment à un Pere de l'Oratoire, Directeur de l'Hôpital de St. Louis de la Nation Françoise à Madrid, qu'on vouloit faire passer pour Janseniste, & à qui on attribuoit même de débiter secrettement des écrits suspects; l'Archevêque d'Amida, dans la premiere conversation que nous avions eu ensemble, m'avoit parlé de tout celà avec chaleur, & extrêmement recommandé, de découvrir, s'il étoit possible, les sentimens de ce Religieux: & de l'avertir en particulier, que pour peu que sa soumission à la Constitution de notre St. Pere le Pape, qui condamne le livre des Reflexions Morales du Pere *Quesnel* parût équivoque, on sauroit bien l'en faire repentir. Comme alors on s'entretenoit souvent en Espagne de tous les troubles qui s'étoient élevés au sujet de cette Constitution dans l'Eglise de France, & que le Comte de Salazar m'en avoit parlé fréquemment; je résolus pour cacher mon

secret

ſecret de faire uſage de ce qui s'étoit paſſé à cet égard entre nous. Dans cette vue j'allai une ſeconde fois chez ce Seigneur ; il ne manqua point de me demander alors quel motif l'Archevèque d'Amida avoit eu de me faire venir, & je lui dis, que c'étoit uniquement ſur quelque avis qu'on avoit donné à ce Prelat, & qui étoit auſſi parvenu juſqu'à leurs Maj., que le Directeur de l'Hôpital de St. Louis favoriſoit en ſecret le Janſeniſme ; & pour s'informer de moi ſi je connoiſſois cet Oratorien ; quelle opinion j'avois de ſa Doctrine ; & enfin pour m'ordonner d'examiner avec ſoin, ſi ſes diſcours ou ſa conduite donnoient lieu aux ſoupçons qu'on avoit ſur lui : leurs Maj. ne voulant point ſouffrir, pour peu qu'il favoriſât les Janſeniſtes, qu'il reſtât plus long-tems dans leurs Etats. J'ajoûtai, que mon voyage n'ayant point d'autre objet, je comptois de retourner inceſſamment à Madrid.

Le Comte de Salazar, fort en relation avec *Dom Juan de* CAMARGO, Evèque de *Pampelune*, & grand Inquiſiteur d'Eſpagne, ayant eu de ſon côté quelque connoiſſance de ce que je lui diſois,

disois, & sachant qu'on observoit d'affe[illegible] près le Pere de l'Oratoire en question, m[illegible] parut persuadé, comme je le desirois[illegible] que c'étoit uniquement par rapport [illegible] lui que l'Archevêque d'Amida m'avoit ap[illegible]pellé à St. Ildephonse; & j'eus gran[illegible] soin, comme on peut croire, d'averti[illegible] ensuite ce Prélat, de confirmer le Comt[illegible] de Salazar dans ce sentiment.

Puisque la relation que je fais ici[illegible] m'a conduit à faire mention de ce Per[illegible] de l'Oratoire, dont je ne me souvien[illegible] plus du nom, qui apparemment vit en[illegible]core, & qui occupe peut-être toujour[illegible] la même place de Directeur de l'Hôpi[illegible]tal de St. Louis; je crois devoir dire[illegible] qu'on reconnut la fausseté des bruit[illegible] desavantageux que ses ennemis avoien[illegible] fait courir sur ses sentimens, auxquel[illegible] on ne trouva rien à reprendre. Ce n[illegible] fut pas au reste seulement sur la doc[illegible]trine qu'on attaqua cet Oratorien: o[illegible] l'accusa aussi de manquer de soin pou[illegible] la propreté de son Eglise, & de charit[illegible] pour les Pélerins & autres pauvres Fran[illegible]çois, qui venoient chercher auprès d[illegible] lui un azile ou quelque secours; & d'em[illegible]ployer les revenus de l'Hôpital unique[illegible]

ment

ment pour ses besoins, & pour s'enrichir.

Le Comte de Morville, à qui on écrivit apparemment là-dessus, me chargea * de savoir, si les plaintes qu'on faisoit étoient bien fondées, & de lui en rendre compte: & comme à l'occasion de ces plaintes & de la lettre du Comte de Morville, j'avois engagé ce Religieux à venir me voir, & que j'avois aussi été quelquefois à l'Hôpital de St. Louis; il me fut facile de remarquer, que c'étoit à tort qu'on l'accusoit d'être avide & dur; qu'il subsistoit au contraire avec beaucoup de peine; & que la maison & l'Eglise étoient totalement dépourvues, même du nécessaire. J'informai le Comte de Morville de tout cela, en lui représentant, combien il me paroissoit indécent, que la seule maison à Madrid, qui, sous la protection du Roi, étoit destinée au soulagement de ses Sujets, se trouvât cependant hors d'état de leur procurer quelque secours; & que l'Eglise Nationale de France fût dans une indigence d'ornemens,

* Sa lettre se trouve dans les papiers, dont le Cardinal de FLEURY s'est emparé.

nemens, qui alloit jusqu'au scandale dans un païs où rien n'est épargné pc la décoration des Autels, & pour la n jesté du culte Divin.

La précaution que j'avois été obli de prendre, de donner au Comte Salazar une raison de mon arrivée à Cour, bien differente de la véritabl m'ayant déterminé à aller le voir de un tems où je pus le trouver seu je choisis celui que Monseigneur Prince des Asturies * passoit à étudie & qui laissoit le Comte de Salazar pl libre. L'ayant donc trouvé dans ce situation, & notre conversation s'éta un peu prolongée, un premier valet Chambre vint l'avertir, que l'étude ét finie, & que le Prince alloit pren sa leçon de danse. Alors m'étant le pour me retirer : „ Restez, me dit ob „ geamment le Comte de Salazar, „ vous n'avez rien à faire, & pass „ avec moi chez son Altesse †, penda „ qu'elle dansera, pour lui faire vo „ cour ; Elle vous verra avec plaisir

Ayn

* A présent Roi d'Espagne, sous le nom FERDINAND VI.

† On donne ce titre en Espagne au Prin des Asturies comme aux Infants.

Ayant fort remercié le Comte de Salazar de l'honneur qu'il me procuroit, je le suivis & entrai avec lui dans la chambre du Prince, où il n'y avoit que *Dom Carlos* DARISAGA son premier Gentil-homme de la chambre, le Pere l'AUBRUSSEL son Précepteur, & quelques premiers Valets de chambre, ou autres personnes du service. Le Comte de Salazar, & les deux autres que je viens de nommer, m'ayant souvent attaqué de conversation pendant la leçon du Prince, tant sur la maniere dont il dansoit, que sur d'autres choses indifférentes, & dans lesquelles entra aussi S. A.; je fus tout étonné d'apprendre dès le soir même, qu'à l'occasion de quelques bals donnés à Marly ou à Versailles, par le Roi LOUIS XIV., dont il avoit été question, on débitoit que j'avois dit à Monseigneur le Prince des Asturies: que j'esperois qu'il pourroit peut-être un jour, dans les mêmes lieux, en donner d'aussi magnifiques. Un discours si imprudent & si éloigné de toute vraisemblance, ne me paroissant point digne d'être relevé, je ne fis que rire de ce qu'on m'en rapporta, sans juger qu'il fût nécessaire de me défendre de l'avoir tenu.

Mais

Mais sur ce qu'il me revint pourtant, qu'on repandoit de plus en plus ce bruit à la Cour, & qu'il étoit aussi mal fondé qu'opposé aux vœux sinceres que j'ai faits, & que je ferai toute ma vie pour la conservation de la précieuse vie du Roi; je priai ceux qui avoient été témoins de ce qui s'étoit passé, de dissiper par leur témoignage la mauvaise opinion qu'on tâchoit de donner de mes sentimens pour Sa Maj., & du zele indiscret qu'on m'attribuoit pour Monseigneur le Prince des Asturies, très-incapable, certainement, de lui plaire.

La Cour d'Espagne assez sérieuse, & fort dépourvue dans ce tems-là de certains spectacles, ou d'autres amusemens, qui occupent dans les autres ce grand nombre de courtisans oisifs qui sont à la suite des Princes; avoit cela encore de désagréable pour ceux qui y étoient chargés de quelque négociation, qu'ils s'y trouvoient continuellement exposés à la démangeaison mélancolique de politiquer, qui dominoit les gens de differentes nations que cette Cour rassembloit. Comme cette espece de manie s'étendoit jusqu'aux plus bas Offi-

ciers du Roi & de la Reine d'Espagne, & même jusques aux Camaristes, beaucoup plus capables de raisonner sur des rubans, des paniers, & des mouches ; il falloit s'attendre, pour peu qu'on fût à ces differentes personnes un sujet de spéculation, à le devenir bien-tôt aussi de leurs mauvais contes. Celui que je viens de rapporter, partoit sans doute de quelque auteur semblable ; & il étoit certainement aussi faux que ridicule. Mais qu'importe, cette histoire supposée pouvoit me nuire ; & c'étoit assez pour exciter certains François ou Italiens de cette Cour-là, dont je croyois le commerce plus dangereux qu'utile, à la répandre : & peut-être, toute chimerique qu'elle étoit, auroit-elle fait impression, si les personnes qui s'étoient trouvées chez le Prince, n'en eussent fait appercevoir la fausseté.

N'ayant plus aucune raison de rester à St. Ildephonse, depuis les lettres que j'avois écrites en France ; puisque ce n'étoit qu'après avoir obtenu la permission que je demandois, d'entrer au service de Leurs Maj. Cath., que l'Arch. d'Amida devoit m'apprendre l'usage qu'on vouloit faire de moi ; je fus trouver ce Prélat, pour

pour sçavoir s'il convenoit que je fisse un plus long séjour à la Cour, ou que je retournasse à Madrid. Il me dit que Leurs Majestés lui avoient ordonné de m'apprendre, qu'Elles jugeoient à propos que je prisse le dernier parti, & de rester dans cette Capitale, jusques-à-ce que l'Evêque de Frejus & le Comte de Morville m'eussent fait réponse. Il m'assura encore, que quand je serois en liberté d'accepter la proposition qu'il m'avoit faite, j'aurois tout lieu d'en être content. Comme je l'étois infiniment de sa bonne volonté, & de l'amitié qu'il m'avoit témoignée dans les differentes conferences que nous avions eues ensemble; je lui en renouvellai encore mes remercimens; & prenant tout de suite congé de lui, je partis le lendemain, 5. de Septembre de grand matin, pour me rendre à Madrid, où j'arrivai le même jour.

Dom J. B. de Zuloaga, qui avoit appris que j'étois parti assez subitement pour aller à la Cour, vint me voir le lendemain de mon arrivée, fort curieux, à ce qu'il me parut, de sçavoir ce qui m'avoit fait aller si promptement à St. Ildephonse, & revenir de même. Mais le

secret

secret que l'Arch. d'Amida m'avoit ordonné de garder, ne me permettoit point de satisfaire la curiosité de Dom Juan. Cependant, pour ne lui donner aucun sujet de soupçonner que je me méfiois de lui; & encore moins de croire, qu'après m'être servi de son ministere pour former entre l'Arch. d'Amida & moi les liaisons que nous avions, je cherchois à lui en cacher les suites: j'eus recours au même prétexte que j'avois pris avec le Comte de Salazar, je veux dire au prétendu Jansénisme du Directeur de l'Hôpital de St. Louis; & Dom Juan le prit d'autant plus volontiers pour le véritable, que le petit séjour que j'avois fait à la Cour, joint aux préventions où il étoit, comme bien d'autres, qu'un Pere de l'Oratoire François devoit pour le moins favoriser en secret le Jansénisme, donnoit toute la vraisemblance possible à l'opinion que je voulois lui donner.

Dom Juan me parut aussi très persuadé du motif que je lui dis qu'avoit eu mon voyage; & il me demanda ensuite, si je n'avois point profité de cette occasion, pour parler à l'Arch. d'Amida, & au Comte de Salazar, du dessein que j'avois de retourner en France, dont je m'étois

ouvert à lui; quels avoient été là-dessi
leurs sentimens; & si je perseverois tou
jours dans les mêmes?

Toutes ces questions, eû égard à c
qui s'étoit passé entre le Prélat & moi
m'embarassoient un peu pour y répondr
Je repliquai à Dom Juan, que comm
j'étois tous les jours aux prises avec mo
même, sur ce qu'il me disoit, & égal
ment combattu, tantôt par le desir c
rester en Espagne, & tantôt par la crain
te, si je prenois ce parti, d'achever d'
teindre le peu de bonne volonté que l'I
vêque de Frejus pouvoit peut-être enco
re avoir pour moi; je lui avouois in
genuement, que je n'avois pu gagner su
moi, pendant le court sejour que j'avo
fait à St. Ildephonse, de me determin
à parler de mon projet au Comte c
Salazar, ni à l'Archevêque d'Amida:
qu'ayant écrit en France, à plusieu
personnes qui s'intéressoient à moi, pou
leur demander conseil sur ce que je d
vois faire, j'attendois d'être instruit c
leurs sentimens, pour prendre ma de
niere resolution. J'ajoutai enfin, que
le priois, quand il iroit à St. Ildephon
se, de ne rien dire à nos deux amis
de tout ce que je lui avois communiqu

ſur cet article. „ Si les vôtres en France
„ conſultent vos véritables intérêts, re-
„ partit Dom Juan, ils vous parleront
„ à coup ſûr comme j'ai fait ; & vous
„ reſterez ici. Je compte aller dans deux
„ ou trois jours à la Cour ; & vous me
„ ſoulagez beaucoup, en me diſpenſant
„ d'exécuter la commiſſion que vous
„ m'aviez donnée. Vous avez pu remar-
„ quer que c'étoit avec bien de la repu-
„ gnance, que je l'avois acceptée ; &
„ ſi vous etes ſage, ajouta t il en nous
„ ſéparant, vous rejetterez comme une
„ mauvaiſe penſée, toutes celles qui vous
„ pourront venir de nous quitter ".

L'inquietude que l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe ſur les côtes de Biſcaye & de Galice, avoit cauſée à la Cour d'Eſpagne, s'étoit un peu diſſipée, par les nouvelles qu'on avoit reçues à St. Ildephonſe, que cette Eſcadre avoit pris la route de Lisbonne. Mais le reſſentiment qu'avoient Leurs Maj d'une ſemblable démarche de la part de l'Angleterre, qu'Elles regardoient, avec raiſon, comme un acte d'hoſtilité, n'avoit rien perdu de ſa force. Comme Elles paroiſſoient donc fort offenſées de ce procedé, & qu'elles remarquoient de plus en plus, le peu

de fonds qu'il y avoit à faire sur les
perances qu'on leur avoit données,
voir sous le ministere de l'Evêque
Frejus, la France se détacher de la
gue d'Hanover; Elles jugerent à prop
d'envoyer à l'Empereur un nouvel A
bassadeur, qui contribuat à renouvelle
& à resserrer encore plus étroitemen
s'il étoit possible, leur amitié & le
union avec ce Monarque. Cette résol
tion leur parut d'autant plus conver
ble, qu'il ne l'étoit guere sans doute,
voir le Baron de Ripperda, fils du M
nistre disgracié, chargé des affaires de
Couronne d'Espagne à Vienne, où s
pere l'avoit laissé. Plusieurs Seigneu
Espagnols, qui sentoient tout l'agréme
d'une pareille commission, s'étoient n
sur les rangs pour l'obtenir, & faisoie
assiduement leur Cour au Comte de K
nikség, par la certitude qu'ils croyoie
avoir, que le choix de Leurs Majest. tor
beroit infailliblement sur celui que ce M
nistre favoriseroit. Mais comme la plûpa
des Grands d'Espagne à portée de dema
der cette Ambassade, avoient montré au
peu de satisfaction du Traité de Vienn
que d'attachement pour l'Empereur;
Comte de Konikseg n'avoit garde de fou

fr

ſir qu'on envoyât à la Cour Imp. quelqu'un de ces Seigneurs, également zelés pour la gloire de leur Maître, & pour celui de la Monarchie Eſpagnole. Auſſi ce Miniſtre ſut determiner Leurs Majeſtés Cath., à leur préferer le Duc de BOURNONVILLE Flamand, dont le frere étoit actuellement au ſervice † de l'Empereur; & qui d'ailleurs dans ce tems là, ſe diſtinguoit à la Cour d'Eſpagne, par une partialité, & beaucoup de propos contre la France, qu'il croyoit apparemment donner un nouveau luſtre aux talens qu'on pouvoit remarquer en lui pour les Négociations. Il venoit d'être nommé Ambaſſadeur quand j'arrivai à St. Ildephonſe: & ſi la confiance avec laquelle il annonçoit les ſuites avantageuſes qui devoient reſulter de ſes projets, eût ſuffi ſeule à les faire réuſſir, la ligue d'Hanovre auroit eu certainement ſujet d'être allarmée. Mais heureuſement pour les Princes qui la formoient, ces ſortes de prédictions politiques, ne ſont pas toujours ſuivies d'un fidele accompliſſement.

La Cour d'Eſpagne n'étoit pas uniquement occupée des affaires du dehors.

† Il étoit Gouverneur de *Tarragone*.

Son attention à cet égard étoit partagée au sujet des représentations, que le Nonce venoit tout récemment de faire à Leurs Majestés Catholiques, touchant une Bulle pour la reformation du Clergé d'Espagne, que le Cardinal BELLUGA avoit obtenue du Pape INNOCENT XIII. †, & dont BENOIT XIII. * son successeur, demandoit que les reglemens fussent observés. Le Cardinal Belluga, aussi recommandable par son zele pour la gloire de Dieu, que par la longue resistance qu'il avoit faite d'accepter la dignité de Cardinal, avoit dressé la Lettre Synodale que cette Bulle autorisoit; & une Congrégation de Cardinaux, députés par Sa Sainteté pour l'examiner, qui tinrent leur premiere séance le 12. Janvier 1724. chez le Cardinal GUALTIERI, l'avoit approuvée.

Comme il ne s'agissoit plus après cela que de faire intervenir l'autorité Royale, pour que cette reformation eut lieu, le Cardinal Belluga, qui le souhaitoit extrêmement, vint en Espagne, peu de tems après que la Bulle eut été accordée,

† *Michel Ange* CONTI.
* *Vincent-Marie* ORSINI.

lée, pour solliciter lui-même Sa Majesté Cath. de se joindre au Pape pour la réussite d'un projet si salutaire. Mais ce Monarque ayant jugé à propos, avant de se déterminer, de renvoyer l'examen de la Bulle au Conseil de Castille; les brigues & les intrigues de ceux, qui, dans le Clergé Espagnol, favorisoient le relâchement; empêcherent que le Conseil n'entrât dans les vues du Cardinal Belluga, & que son rapport au Roi ne fût favorable à la Bulle.

L'abdication de ce Prince étant survenue dans ces entrefaites, & le Roi LOUIS I. son fils, étant monté sur le Trône; le Cardinal Belluga, dont le zele pour le rétablissement de la Discipline Ecclésiastique ne s'étoit point ralenti, malgré tous les obstacles qu'il avoit rencontrés, travailla auprès du jeune Monarque, comme il avoit déja fait auprès du Roi son Pere, pour lui faire goûter son projet; & pour l'engager de signaler les commencemens de son Regne, par une action aussi Chrêtienne que celle d'autoriser la reformation du Clergé de ses Etats.

Les instances & les représentations de ce pieux Cardinal produisirent enfin l'effet

qu'il en attendoit. Le jeune Roi se détermina d'ordonner (1), que la Bulle du Pape fût exécutée dans toute l'étendue de son Royaume, en tout ce qui ne porteroit aucun préjudice aux prérogatives de sa Couronne, & que le Clergé eût à se conformer à ses décisions.

Il sembloit, après une déclaration si favorable, & par laquelle les deux Puissances se réunissoient pour autoriser la reformation, que le Cardinal Belluga feroit réussir ses bons desseins. Mais lorsqu'il s'occupoit du soin de porter peu à peu le Clergé à les goûter, & de surmonter aussi les obstacles qu'il rencontroit dans ce Corps; il survint des événemens qui ne lui permirent point de soutenir, par sa présence en Espagne, l'ouvrage que son zele lui avoit fait entreprendre. Le Pape INNOCENT XIII. (2) mourut, & le Cardinal Belluga se trouvant alors obligé de quitter l'Espagne (3) pour se rendre au Conclave, environ un mois après avoir obtenu du Roi LOUIS I. le Décret

(1) Le Décret est du mois de Mars 1724.

(2) Le 7. Mars 1724. dans la 3. année de son Pontificat.

(3) Il partit le 30. Mars de la même année.

cret dont je viens de parler ; il arriva encore pour comble de malheur, que le décès (1) du jeune Monarque, suivit d'assez près celui du Pape ; & que ceux qui avoient en premier lieu trouvé le secret d'empêcher, comme je l'ai rapporté, que cette reformation ne fût admise, profitant des changemens, tant dans l'Eglise, que dans la Monarchie Espagnole, qui venoient d'arriver, parvinrent enfin à rendre inutile le Décret du Roi Louis I. Le Pape Benoit XIII., qui n'avoit pas moins à cœur que le Cardinal Belluga cette reformation, ne laissa pas d'ordonner à son Nonce de faire de nouvelles instances au Roi Philippe V. pour que les Réglemens que la Bulle de son Prédecesseur établissoit, fussent suivis, mais elles ne produisirent aucun fruit (2) ; & l'éloignement du Cardinal

(1) Il décéda le 31. Août 1724.

(2) *Dom Felix* CORNEJO, qui étoit chargé alors des affaires d'Espagne à Rome, eut ordre de faire au Pape des representations, pour détourner l'effet de cette Bulle ; & il insista si fort sur cet article, que le Pape lui fit donner au mois d'Octobre par Mr. LERCARI Secretaire d'Etat, la reponse suivante.

» Sur les représentations faites à Sa Sainteté

Belluga, qui resta à Rome, acheva de donner aux ennemis secrets d'un ouvrage si salutaire, une facilité entiere d'en empècher l'effet, & même de le faire regarder comme partant d'un zele indiscret de la part de cette Eminence.

Ce n'est, sans doute, point ici le lieu d'examiner, en quoi le Clergé d'Espagne peut avoir besoin de reforme, ni sur quels articles rouloit celle que le Cardinal Belluga vouloit introduire. Cependant, l'attachement plein de vénération que je conserverai toujours pour une portion si illustre de l'Eglise Catholique, ne me permet point de dissimuler, qu'il seroit à souhaitter, que les Prélats Espagnols,

„ au nom de Sa Maj Cath, par *Dom Felix* „ *Cornejo* son Agent, à ce qu'il plaise à Sa „ Sainteté de permettre au Clergé des Royau„ mes d'Espagne, aux Chapitres des Eglises „ Cathedrales de Castille & de Leon, & aux „ Ordres Militaires, de faire les remontrances „ qu'il leur conviendra sur la Bulle *Apostolici* „ *Ministerii* : Sa Sainteté a non seulement té„ moigné être disposée de donner cette sa„ tisfaction à Sa Maj. Cath; mais elle a aussi „ déclaré ne trouver aucune difficulté, à dé„ puter là-dessus une Congrégation particuliere „ pour l'examen des dites remontrances : de „ quoi elle a fait donner avis au dit Agent, „ pour en faire part à Sa Maj. Cath.".

gnols, si [illegible] larité, & par [illegible] fussent également [illegible] Seminaires [illegible] mément [illegible] Trente [illegible] tachassent [illegible] toutes les vaines [illegible] inventé en Espagne [illegible] certains jours [illegible] qui y sont en usage dans les [illegible]

M. [illegible]

(3) Seiffee 23. [illegible]

(4) [illegible] Gilles des Peres [illegible] à Madrid, dans les [illegible] au-dessus de l'Aut[illegible] cheval [illegible] [illegible] page, & au bas de [illegible] le de la Ville de [illegible] notre Seigneur est [illegible] habit de [illegible] d'un [illegible], avec [illegible] à la main, & le [illegible] eux deux, & dans [illegible] les Rois Mages à cheval [illegible] tege, tenans [illegible]

(5) [illegible] peu solemnel[illegible] en Espagne [illegible] tre plusieurs troupes de [illegible], qui [illegible] que

ſolemnelles (6) ; & les habillemens mondains, dont les figures de la ſainte Vierge, & des Saints ou Saintes qu'on y porte, paroiſſent revêtues. Tout ce qui a le moindre rapport au culte de Dieu, doit tendre uniquement à ranimer la foi, &

à

que nous appellons *Bohémiens* en France, & que les Ordonnances des Rois ont bannis du Royaume pour leur irreligion & leurs friponneries. Leur fonction, dans ces proceſſions, eſt de danſer avec des caſtagnettes, ou au ſon d'autres inſtrumens, d'une maniere auſſi bouffonne qu'indécente : & ce qui paroît encore plus ſurprenant, c'eſt que ces eſpeces de Pantomimes précedent de peu le St. Sacrement, ou les Images des Saints ou Saintes qu'on porte dans les Proceſſions ; & qu'outre cela, ils ſont ordinairement précedés ou ſuivis de certains Geans, ou Nains de carton, qui font à peu près le même perſonnage dans des céremonies ſi auguſtes, que des marionnetes ſur les théatres.

(6) On voit dans les Proceſſions de la Semaine Sainte, qui ſe font le Mecredi, le Jeudi & le Vendredi Saint, des eſpeces de théatres ambulans, ſur leſquels on porte en repréſentation les principaux myſteres de notre ſalut, qui deviennent des ſpectacles auxquels tout le Peuple accourt : ce qui ſe paſſant la nuit comme pendant le jour, favoriſe une infinité de déſordres.

Les figures qu'on porte, ſont repréſentées au naturel ; & celle de la ſainte Vierge ne man-

que

irer autant [illegible]
pect. [illegible]
contraire [illegible]
que la [illegible]
que ces [illegible]
produisent [illegible]

nais d'être [illegible]
le crêpe [illegible]
t suivie de plusieurs [illegible]
ent des [illegible]
Après l'avoir [illegible]
ges de la [illegible]
dans d'autres [illegible]
de frisures [illegible]
ce qui se pratique [illegible]
& Saintes [illegible]
it dans le même [illegible]
sant à *Saragosse* [illegible]
ir les différentes [illegible]
: Vierge, [illegible]
tte Ville, [illegible]
r ; il me dit, [illegible]
ques : *Nuestra Señora* [illegible]
de [illegible]
-il, *porque* [illegible]. On
ger de ma surprise à la vue d'un [illegible]
ajustement, & à quel point l'indécente
erie du Chanoine me parut déplacée.

On peut voir ce que pensoit le vénéra-
e d'Avila, de ces sortes de pratiques,
onduite qu'il tint à cet égard, un jour
te-Dieu, à Grenade, qui est rapportée
vie.

ne point suivre l'esprit de l'Eglise, r
au contraire s'en écarter totalement,
de joindre aux cérémonies pleines
Majesté & de Religion qu'elle a établ
une infinité de pratiques superstitieuse
mêmes boufonnes, dignes des théa
profanes, & non point d'être remarqu
dans le lieu saint. Il faut esperer qu
gloire de proscrire ces differens abus
de rétablir le culte Divin dans sa pur
est reservée au Prince (8) que Di
établi dans la chaire primatiale de *Tol*
& qu'il deviendra par son zele, le d
successeur des *Eugenes*, des *Ildephon*
des *Hellades*, des *Juliens*, & des au
grands & saints Prélats, qui ont fo
& gouverné une Eglise si illustre.

Ce n'étoit pas seulement à la C
de Madrid que l'arrivée de l'Escadre
gloise, dont j'ai parlé, avoit causé
l'inquiétude. La Cour Imperiale
avoit pas moins ressenti, du sujet &
suites que pouvoit avoir cet armem
Les soupçons bien fondés qu'elle cro
avoir, que le principal objet de l
gleterre & de la Hollande, tendoit à
tr

(8) Dom *Louis-Antoine-Jaques*, Infant
pagne, Card. Archevêq. de *Tolede* & de *Se*

ruire la Compagnie d'Ostende, lui firent craindre que l'Escadre ne fût destinée à bombarder ce Port. Ainsi l'Empereur, dès qu'il fut informé des preparatifs que faisoit l'Angleterre, envoya n Flandre le Feldt-Maréchal, Baron e ZUMJUNGEN, pour y commander les troupes Imperiales qui y étoient, pour y veiller aux desseins des Anglois, & en empêcher les suites. L'Archiduchesse gouvernante des Pais bas, étoit également attentive de son côté à toutes les démarches de la Cour de Londres. Les avis qu'elle reçut dans ce tems-là du Comte de KONIKSEG-ERPS, de certains bruits sourds qui couroient en Hollande, qu'on méditoit en Angleterre quelqu'entreprise contre le port d'Ostende, lui parurent d'autant plus importants, qu'elle reçut peu de jours après un courier du Marquis DEL CAMPO, Gouverneur d'Ostende, qui informoit cette Princesse qu'on appercevoit plusieurs vaisseaux dans le canal, faisant alors voile pour s'approcher du port; S. A. S. fit partir sur le champ, le sieur *Debeausse*, Ingenieur général, pour se rendre à Ostende: un bataillon du Regiment de Konikseg, en garnison à Bruxelles,

cut

eut ordre de prendre la même route ; & il fût suivi par d'autres troupes qu'on envoya, tant pour augmenter la garnison de cette place, que pour y travailler aux reparations & aux nouveaux ouvrages, que le sieur Debeaufse jugeroit être nécessaires, pour le mettre en bon état de défense. La route differente que prit l'Escadre Angloise, dissipa véritablement toutes ces allarmes ; mais quand on apprit à Vienne son entrée dans la Mediterranée, elle reveilla d'autres soupçons dans l'esprit de l'Empereur, dont l'objet ne lui parut pas moins important, que celui de la conservation & de la sureté du port d'Ostende.

J'ai rapporté plus haut, que ce Monarque avoit envoyé à Turin le Comte d'HARRACH, pour travailler à disposer le Roi de Sardaigne à acceder au Traite de Vienne, & pour continuer à cet égard les Négociations, que le Gouverneur du Duché de Milan avoit entamées. Mais malgré tous les soins du Comte d'Harrach, & toutes les esperances & les promesses même qu'il employa pour persuader le Roi de Sardaigne, d'entrer dans la ligue de Vienne ; ce Prince, aussi eclairé que grand politique,

ne jugea point qu'il lui fût avantageux, de se prêter aux vues de la Cour Impériale ; encore moins de fortifier, par son union avec elle, la puissance formidable qu'elle avoit déja en Italie, & de se mettre ainsi hors d'état, de profiter des conjonctures favorables qui pourroient survenir, pour y affoiblir cette puissance, & pour y augmenter la sienne. Le Comte d'Harrach, témoin de ces dispositions, n'ignoroit point aussi les démarches & les instances, que faisoient dans le même tems la France & l'Angleterre, pour intimer au Roi de Sardaigne de se joindre à elles, & elles lui paroissoient avec raison d'autant plus persuasives, que ces deux puissances assuroient ce Monarque, que leur unique but étoit de conserver l'équilibre en Italie, & de favoriser les vues d'agrandissement qu'il pouvoit avoir.

Le Comte d'Harrach avoit exactement informé l'Empereur de tout ce qui se passoit à cet égard à Turin, & qu'il ne falloit pas se flatter, de voir prendre d'autre parti au Roi de Sardaigne, que celui qu'il jugeroit pouvoir plus surement le conduire, à se dédommager du sacrifice qu'il avoit été obligé de faire à

Sa

Sa Maj. Imperiale du Royaume de Si-*cile*, lorsque l'Espagne en étoit venu faire la conquete. Comme c'étoit effectivement à ce prix, que l'Empereur s'étoit alors determiné à donner du secours au Roi de Sardaigne, & qu'il ne pouvoit douter par conséquent, que ce Monarque n'entrevit avec joye, que si la guerre venoit à s'allumer entre les deux ligues de Vienne & d'Hanovre, l'occasion pouvoit facilement renaitre de recouvrer un Royaume, qu'il n'avoit cedé qu'à regret, Sa Maj. Imp. craignit, lorsqu'elle sut l'Escadre Angloise à Gibraltar, qu'elle ne meditat quelqu'entreprise contre les Etats d'Italie, de concert avec le Roi de Sardaigne; que l'Angleterre & la France ne fussent peut être même déja convenus avec ce Prince, qu'il se déclareroit dans cette circonstance en leur faveur; & que ce ne fût au moins, afin de donner un plus grand poids aux Negociations qui le tramoient, pour le déterminer à prendre ce parti, & pour engager aussi d'autres Princes d'Italie à en faire de meme, que cette Escadre passoit dans la Mediterranée. Afin donc de mettre le Royaume de Sicile à l'abri de toute in-

vation,

ontraire aux intérêts de l'Empereur.
es Ministres de ce Monarque firent
onc, par son ordre, beaucoup de quest-
ons à l'Ambassadeur de Venise, ten-
antes à découvrir, quel motif le Gé-
éral de la République pouvoit avoir eu
aller à Londres, dans une circonstan-
aussi critique que celle où on étoit
ors. Mais comme le seul véritable,
oit de voir la Duchesse de Kendale sa
œur, il fut facile à l'Ambassadeur de
enise, de dissiper les fausses idées des Mi-
stres Imperiaux : & enfin, le retour à
pithead de l'Amiral Jennings vers la fin
e l'automne, avec la plus grande partie
es vaisseaux de son Escadre, acheva de
s tranquilliser.

L'Empereur ayant consenti, tant pour
i que pour le Roi d'Espagne, que le
ape nommat Cardinal l'Evêque de Fre-
is, avant la promotion qui se fait or-
inairement pour les Couronnes; le Duc
e RICHELIEU informa la Cour de
rance, de l'heureux succès qu'avoient eu
s sollicitations : & en conséquence de
et avis, le Roi Très-Chret. depecha un
ourier à Rome au Cardinal de POLI-
NAC, pour lui enjoindre de faire à
a Sainteté les plus pressantes instances

de

de ne pas différer davantage une nomination si desirée. Le Courier étant arrivé le 7. de Septembre au soir, le Cardinal de Polignac fut dès le lendemain matin, trouver le Pape à *Ste. Marie del Popolo*, où il tenoit Chapelle à cause de la fete de la Nativité de la St. Vierge; & après avoir présenté à Sa Sainteté les lettres qui contenoient l'avis du consentement, que l'Empereur & le Roi d'Espagne donnoient à la nomination anticipée de l'Evèque de Frejus, il la supplia d'accorder au Roi la satisfaction qu'il désiroit: accompagnant ces instances de grands éloges de la vertu de l'Eveque de Frejus, & de son zele pour les intérèts de la Religion & du Saint Siege.

L'empressement avec lequel le Cardinal de Polignac, paroissoit embrasser les intérèts de l'Eveque de Frejus, & solliciter son élévation, surprit un peu d'abord ceux qui savoient à Rome, les démarches différentes qu'il avoit faites quelque tems auparavant. Mais comme cette Cour Ecclésiastique, par les fréquens changemens des souverains Pontifes qui y surviennent, sait mieux qu'aucune autre s'accommoder aux circonstan-

s tems, & au genie de ceux qui en faveur ; la difference de langa- de conduite qu'elle remarqua dans dinal de Polignac, sur ce qui con- it l'Evêque de Frejus, lui parut uite toute naturelle du pouvoir où élat étoit parvenu en France, & rands ménagemens que Cardinal de nac, étoit par conséquent obligé d'a- pour lui.

s soins que cette Eminence se don- our presser la nomination de Mr. leury, & ce qu'Elle fit ensuite pour ncilier son amitié, lui furent ce- ant bien inutiles. Rien ne put ef- de la mémoire de l'Evêque de Fre- la condescendance qu'il savoit que le inal de Polignac avoit eue préce- ment, pour les vues secrettes du Duc urbon, en traversant sa nomination ardinalat. Le Comte de Morville, dont ic de Bourbon s'étoit également servi faire écrire & agir à Rome, sur le e sujet, ne fut pas plus heureux. Ce stre & le Cardinal de Polignac, iverent bien-tôt toute l'étendue du itiment de ce Prélat : le premier, la perte de la place qu'il occupoit ; Cardinal, par l'oubli où il a été

laissé

laissé après son retour de Rome, & l'espece de mépris que le Cardina Fleury lui a marqué jusqu'à la n

Les instances réiterées d'un aussi gı Roi, que celui de France, en fa de son Précepteur; les justes égards le Pape ne pouvoit se dispenser d'a pour elles; & l'avantage que la (de Rome se flattoit de retirer, du que l'Evêque de Frejus affectoit ı les intérêts du St. Siege, détermine enfin le Pape à élever ce Prélat : dignité de Cardinal. Sa Sainteté ti ce sujet un Consistoire secret, le Septembre. Elle communiqua d'al aux Cardinaux la résolution qu'ell voit prise de canoniser (1) diffé saints personnages, dont le Card MARINI, Président de la Congr tion des Rites, lut ensuite les pr verbeaux; & à la fin du consistoire déclara Messire *André-Hercules* FLEU an

(1) TORRIBIO Arch. de *Lima*, *ques* DE LA MARCHE Cordelier, LA: ZI Pelerin, *Jean* DE LA CROIX C déchaussé, *François* SOLANO Francisc *Louis* DE GONZAGUE, & *Stanislas* KO Jesuites, & *Agnès* DE MONTEPULCIA Religieuse de l'ordre de St. Dominique.

n Evêque de Frejus, Cardinal, elle fit l'éloge en même tems à nouveaux confreres, d'une maniere distinguée; cette nomination ayant reçue avec applaudissement de tous Cardinaux, à l'exception du Cardinal PEREIRA (1) Portugais, le Cardinal DEL GIUDICE répondit en leur en ces termes, selon l'usage, d elle leur fut proposée.

TRES-

) Ce Cardinal n'assista pas à cette non, sur ce qu'il pretendit, qu'elle ne point se faire, sans que le Pape accormême honneur à Mr BICHI, Nonce rtugal; ainsi que Sa Sainteté l'avoit, di, promis à Sa Maj Portugaise, qui de extrêmement qu'on accordat un Chapeau Nonce: & outre cela, par ce qu'on defelon lui, attendre le consentement du Portugal, comme on avoit fait celui npereur & du Roi d'Espagne. Il parla ua au Pape, la veille que le consistoire, avec beaucoup de fermeté; & ayant ensuite chez Mr. LERCARI Secretaire, il y renouvella les mêmes representadans lesquelles il alla jusqu'à dire, que Siege reconnoissoit assez mal les oblis qu'il avoit à Sa Maj. Portugaise, & a après cela contre tout ce qui se passe lendemain.

TRES-SAINT PERE,

Il y a long-tems que la pourpre étoit due aux mérites du très-excellent personnage M. André-Hercule FLEURY, *ancien Evêque de Frejus. Le Sérénissime Roi de France* LOUIS XV., *rempli de reconnoissance envers son précepteur bien aimé, le demande avec instance à votre Sainteté; & ce qui arrive bien rarement, la demande a été précédée d'un applaudissement général des autres Puissances. Que pouvoit-il donc arriver à Votre Sainteté de plus gracieux, & de plus honorable, que d'élever à la dignité du Cardinalat, un Prélat si reconnu, & si renommé dans l'esprit des Souverains; très-agréable au Roi son maître; qui en toutes choses a toujours été constamment attaché au St. Siege Apostolique, respecté & admiré de toutes les Nations; & qui est généralement estimé de tout le monde? Je rends en mon particulier, de très-humbles actions de graces à Votre Sainteté, du dessein qu'elle a de nous donner, en la personne de ce Prélat, un confrere, qui, par ses mœurs, sa vertu & ses exemples, nous aidera, & nous excitera, à tendre toujours à ce qui*

[illegible] de [illegible] la gloire [illegible] St. Siège [illegible]

Pendant que [illegible] Rome, les deux lettres que [illegible] de St. Ildephonse à l'Évêque [illegible] au Comte de Morville, [illegible] en France; le dernier [illegible] de Fontainebleau, le [illegible] Septembre, deux ou trois [illegible] la reception de ma [illegible] avec plaisir, que ma conduite en Espagne avoit, non [illegible] l'approbation de Leurs Maj. Cath. mais encore donné [illegible] à la proposition que Mr. l'Arch. d'Amida [illegible] de leur part, de m'attacher à [illegible], si le Roi daignoit l'agréer [illegible] rendu compte à S. M. [illegible] de ma lettre, Elle lui avoit ordonné de m'écrire, que je pouvois me conformer aux volontés du Roi d'Espagne, & qu'Elle regarderoit même les services que je rendrois à ce Prince, comme s'il étoit à Elle-même; les [illegible] circonstances des tems ne portant, disoit le Comte de

N 2 Mor-

* Dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées à *Douay*, par ordre du Cardinal de Fleury.

temoient m'annoncer ; & par les a
ces les plus obligeantes, de son a
& de l'intérêt qu'il prendroit à t
qui pourroit m'arriver.

Quoiqu'après une telle répon
Ministre des affaires étrangeres en
ce, je fusse pleinement en libert
cepter ce que le Roi & la Reine
pagne m'avoient fait proposer
dant le silence que l'Evêque de
gardoit de son côté sur cet artic
laissoit pas de me causer quelqu
quiétude. Je m'étois adressé à
comme au Comte de Morville,
obtenir la permission du Roi d'ent
service du Roi d'Espagne ; & il m
bloit naturel par conséquent, qu'il
pliquât à cet égard les intentions
Maiesté. Je ne pouvois

ns de son goût : ou il se disoit qu'il
voit peut-être des agrémens qu'on m'ô-
roit, dans une Cour où il ne m'avoit
rà aller qu'avec répugnance, ne lui don-
noit point la liberté d'appercevoir clai-
rement, que j'y fixasse mon séjour. Ce
que je croyois remarquer d'astuce, ou
le mauvaise foi dans toute cette ma-
niere d'agir, acheva de me faire desirer
le sortir pour toujours de la dependan-
ce du Cardinal. J'ecrivis donc à l'Ar-
chevêque d'Amida, en lui envoyant la
éponse du Comte de Monville, que je
ne rendrois à St. Ildephonse, pour y
recevoir ses ordres, comme nous en
étions convenus, aussi-tôt qu'il juge-
roit à propos de m'y appeller.

Me voici enfin arrivé à rapporter les
suites de l'engagement que je pris à
la Cour d'Espagne, & qui, bien loin
de me procurer les avantages qu'on m'y
faisoit entrevoir, est devenu au contrai-
re, l'origine de la persécution que je
souffre. Démêlons donc, s'il est possi-
ble, ce cahos d'iniquité ; & à l'exemple
de ceux qui ont échapé d'un naufrage,
effaçons-en l'horreur de notre mémoire,
par le plaisir de le raconter.

C'étoit le Samedi 28. de Sep. que je reçus la réponse du Comte de Morville, & Dom J. B. de Z., par le moyen duquel je continuois toûjours de faire passer mes lettres à l'Archevêque d'Amida, étoit allé depuis quelques jours à St. Ildephonse; j'écrivis donc en droiture à ce Prélat le lundi suivant, par le courier de la Cour, qu'on appelle en Espagne *El parté*. Le Jeudi d'aprés, je reçus un billet *, par lequel il me mandoit de venir le plutôt qu'il me seroit possible à St. Ildephonse, & que j'y aurois une Chambre dans l'appartement du Marquis DE LA ROCHE, Secretaire du Cabinet; étant vraisemblable, ajoutoit-il, que je serois obligé de faire un plus long séjour à la Cour, que dans les autres voyages précédens. Cet avis m'ayant obligé de prendre certains arrangemens à Madrid, pour faire porter à St. Ildephonse dequoi meubler le petit logement qui m'étoit destiné, mon départ fut retardé de quelques jours, & je

* Il est dans le nombre des lettres de ce Prél t, dont fait mention le Procès-verbal des Pieces qu'on m'a enlevées.

e n'arrivai que le Lundi à Saint Ildephonse.

Pendant que je me préparois à aller à la Cour, il s'y passoit bien des changemens dans le Ministere, qui, annoncés déja diverses fois, & ensuite suspendus, éclaterent enfin tout-a-fait le dernier jour du mois de Septembre.

J'ai rapporté que le Duc de Ripperda, pendant la courte durée de sa puissance, ne voulant point souffrir qu'elle fût partagée avec personne, dépouilla successivement tous les Secretaires d'Etat de leurs emplois, pour se les approprier: & quoiqu'il eût laissé aux Marquis de la Paz, & de la Compuesta, la part qu'ils avoient l'un & l'autre dans le Ministere, il les tenoit cependant dans une si servile dépendance de ses volontés, qu'ils n'osoient rien faire sans le consulter.

La disgrace de cet imperieux favori, ayant fait rentrer les Marquis de Grimaldo, de Castellar & Mr. Ariaza dans les places qu'on leur avoit ôtées, le Ministere Espagnol reprit alors son ancienne forme. On partagea seulement le détail des affaires étrangeres entre les Marquis de Grimaldo & de la Paz, com-

me cela s'étoit pratiqué depuis la mort du Roi *Dom* LOUIS I. ; & on laissa au dernier, la direction des relations qu'on avoit avec la Cour Imperiale. Cette portion, depuis le Traité de Vienne, étant la plus agréable, devint bien-tôt la pomme de discorde entre ces deux Ministres. Le Marquis de Grimaldo s'apperçut aisément, qu'elle donnoit toute la facilité possible au Marquis de la Paz, de s'attirer la confiance de Leurs Maj. Cath. : & cette préference le blessoit d'autant plus vivement, qu'elle étoit accordée à un homme qui avoit été ci-devant son Page † ; & qu'étant reduit par-là à ne plus rendre compte au Roi & à la Reine d'Espagne, que de nouvelles insipides, ou peu agreables, il éprouvoit cette diminution de consideration, qui suit ordinairement dans les Cours, celle du crédit.

Une

† Dom *Juan-Baptista* ORENDAIN, ci-devant Page & premier Commis du Marquis de Grimaldo, & puis Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, sous le Regne du Roi LOUIS I. Le Roi PHILIPPE V. lui donna le titre de Marquis de la Paz, à l'occasion du Traité de *Vienne*, dont la negociation avoit été confiée à ce Ministre, à l'insçu du Marquis de Grimaldo.

Une pareille situation ne manque guere de répandre bien de l'amertume dans l'humeur d'un courtisan ; & le Marquis de Grimaldo ne paroissoit pas s'embarrasser beaucoup de retenir les saillies de la sienne avec son collegue : il reprenoit même volontiers avec lui, le ton d'autorité qu'il avoit eu autrefois. Celui-ci, de son côté, revêtu, comme le Marquis de Grimaldo, d'un titre de Secretaire d'Etat, & d'ailleurs sûr d'être soutenu du Comte de Konikseg, dont il dépendoit entierement, s'ennuyoit fort de la déference continuelle que le Marquis de Grimaldo se croyoit en droit d'exiger de lui ; & encore plus, de ce que celui-ci affectoit, de lui rappeller assez fréquemment le souvenir des services qu'il lui avoit rendus, & de l'obscurité dont il l'avoit tiré. Cette maniere de rappeller à un homme en place la supériorité qu'on a eue sur lui, est sans contredit très piquante ; & le Marquis de la Paz, vivement offensé, que son ancien Maître affectât en toute occasion de paroître tel, prit enfin le parti de se délivrer des importuns ménagemens qu'il étoit sans cesse obligé d'avoir pour ce Ministre, en travaillant secrettement

à réunir, s'il étoit possible, en lu l'autorité qu'ils partageoient entr'e

Les précautions qu'il falloit p pour réussir dans ses vues, sans parût vouloir achever de dépouill bienfaiteur, ne laissoient pas d'et nantes. Il est sans-doute flatte parvenir à une grande élévation ; on ne veut cependant point paro être arrivé par des moyens odieu Marquis de la Paz, qui avoit de bité & de la Religion, étoit par l me encore plus susceptible de con une juste horreur pour l'ingratitu il est très-vraisemblable qu'il auroi fert plus long-tems, avec patienc effets de l'envie que sa faveur caus Marquis de Grimaldo, & qu'il n peut-être jamais entrepris d'augi sa puissance par les débris de ce cet ancien Ministre, si celui-ci plus d'attention à reprimer les fr tes saillies de son humeur chagrin

Le Marquis de Grimaldo étoit çonné depuis long-tems, de con pour l'Angleterre un secret attache & même ajoutoit-on (peut-être ment), d'y être obligé par reco sance. On n'ignoroit point non

qu'il avoit de très [illegible] avec Milord Harrington [illegible] de cette Couronne : & [illegible] chal de Tessé, pendant [illegible] avoit été chargé des [illegible] en Espagne, en ayant [illegible], & croyant effectivement [illegible] Marquis de Grimaldo une [illegible] l'Angleterre, fort contraire [illegible] du Roi, l'avoit reproché [illegible] Espagnol, & s'en étoit [illegible] Cath., en lui faisant un grand [illegible] de tout ce qu'il prétendoit [illegible] cet article. Il est vrai que [illegible] peu de fruit : car le Marquis [illegible] che, Secretaire du Cabinet, & [illegible] Stalpart, pour qui le Maréchal de Tessé avoit une sorte de confiance, [illegible] compté l'un & l'autre, que le Marquis de Grimaldo, se doutant des mauvais offices que le Maréchal de Tessé méditoit de lui rendre, en arrêta l'effet par une espece de confession qu'il fit au Roi d'Espagne, des liaisons qu'on l'accusoit d'entretenir avec Milord H[illegible] rington, & de certains présens qu'il [illegible] voit reçus de la part du Roi d'A[illegible] terre. Ces mêmes personnes, a[illegible] rent encore, que, soit que le [illegible]

nu de cette déclaration ne parût à S. M. Cath. que de legeres peccadilles ; ou qu'au moins ; satisfaite du caractere de sincerité qu'elle avoit, Elle ne voulût rien exiger de plus : ce Monarque se contenta de répondre au Maréchal de Tessé, quand il vint lui faire une longue énumeration de ses griefs contre le Marquis de Grimaldo ; *n'en savez-vous pas davantage Monsieur le Maréchal ?* Et sur ce que celui-ci repartit, qu'il croyoit en avoir assez dit pour faire impression sur l'esprit de Sa Maj. : *Eh bien*, repliqua-t-Elle, *j'en sai donc encore plus que vous* ; & termina par ces paroles l'audience, sans vouloir entrer dans un plus long détail.

L'avantage signalé, que le Marquis de Grimaldo avoit remporté dans cette occasion sur le Maréchal, les avoit brouillés presque ouvertement ; & comme ils avoient vécu depuis avec froideur, & s'étoient séparés de même, le Marquis de Grimaldo resta, dans l'opinion, que la Cour de France, entrant dans les sentimens de son Ministre, travailleroit secrettement à le perdre. C'étoit sans doute dans le dessein d'ôter cette idée à ce Ministre, que la seule commission dont

t on a vû que l'Evêque de Jé[illegible]
me chargea, quand je [illegible] prendre
gé de lui à Versailles, [illegible] d'assurer
Marquis de Grimaldo, qu'on désap-
avoit fort la conduite qu'avoit tenue
on égard le Maréchal de Tessé, &
le Roi & ses Ministres conservoient
contraire pour lui, toute l'estime pos-
[illegible]

près une pareille assurance, & [illegible]
nement du Maréchal de Tessé, le
quis de Grimaldo jouissoit paisible-
t de sa faveur. Il est vrai, que
dant le Ministere du Duc de Rip-
a, il avoit paru la perdre tout à-
[illegible] avec sa place: mais cette espece
ipse avoit peu duré, & son rappel
le poste qu'il avoit occupé, joint
mépris dans lequel étoit tombé l'au-
de sa disgrace, relevoit encore sa
e. Par malheur pour le Marquis de
naldo, il ne sût pas se conformer
au changement de systeme qui é-
survenu en Espagne, dont on lui
t caché la plus grande partie; ni
muler son affection pour l'Angleter-
dont le Comte de Konikseg fut bien-
instruit. A cette imprudence il joi-
encore celle de ne pas faire assez
atten-

attention, qu'en matiere de péchés, il y a quelquefois certaines circonstances aggravantes, qui en changent l'espece; & que ce qui n'avoit point paru en lui matiere d'absolution, pendant le séjour du Maréchal de Tessé en Espagne, étoit devenu, depuis l'arrivée du Ministre Impérial, des fautes mortelles. En effet, le Comte de Konikseg, qui travailloit avec autant de lumieres que de zele, à soutenir les intérêts de son maitre, comprit aisément, de quelle importance il étoit, de ne point laisser auprès du Roi d'Espagne un Ministre tel que le Marquis de Grimaldo, peu disposé en faveur de la Cour de Vienne, par la méfiance qu'elle lui marquoit; & qui d'ailleurs, accoutumé depuis long tems à étudier les sentimens & les dispositions de Sa Maj. Cath., ne manqueroit point, suivant toute apparence, de profiter des occasions qui pourroient se présenter, pour faire remarquer au Roi d'Espagne le peu de solidité des promesses de l'Empereur. Ce fut aussi pour prévenir de bonne heure un semblable inconvénient, que le Comte de Konikseg se servit de la facilité qu'il avoit su acquerir, de parler à Leurs Maj. Cath., sur tout ce qui interessoit

intéressoit leur service ; & de la confiance que la Reine lui marquoit, pour entretenir fréquemment cette Princesse, & le Roi son mari, des liaisons que le Marquis de Grimaldo continuoit d'avoir avec Milord Harrington. Par ce moyen il parvint aisément à rendre ce Ministre suspect d'une intelligence inexcusable avec l'Angleterre ; & à éteindre insensiblement dans le cœur du Roi d'Espagne, le reste de bienveuillance qu'il y remarquoit pour lui.

Le Marquis de la Paz, qui de son côté, étoit fatigué à l'excès, comme je l'ai déja dit, des airs de hauteur que le Marquis de Grimaldo continuoit de prendre avec lui, secondoit de son mieux les desseins du Comte de Konikseg ; & dans les fréquens entretiens qu'il avoit avec ce Comte sur les sujets de plainte que lui donnoit ce Ministre, il ne manquoit point de les donner pour l'unique effet du chagrin & du secret dépit, que causoit au Marquis de Grimaldo son respectueux attachement pour l'Empereur, & son attention à fortifier de plus en plus l'amitié & l'intelligence qui regnoit entre ce Monarque & Leurs Maj. Cath.. On peut aisément juger, quelle

quelle impression faisoient de pareilles confidences sur l'esprit du Comte de Konikség ; & combien elles servoient à redoubler les efforts de cet Ambassadeur, pour éloigner du Ministere un homme, qui paroissoit si opposé aux intérêts de la Cour de Vienne.

Il est naturel de se flatter ; sur tout quand on croit en avoir quelque raison. Le Marquis de Grimaldo étoit depuis plus de vingt ans dans le Ministere ; & le Roi d'Espagne avoit paru pendant tout ce tems-là, l'honorer de sa confiance, † & même le soutenir, quand on avoit voulu l'attaquer. Une faveur si marquée faisoit espérer au Marquis de Grimaldo, que le refroidissement qu'il éprouvoit dans les bontés de ce Monarque, finiroit infailliblement, quand les vaines espérances que donnoit la Cour de Vienne viendroient à être apperçues : & entrevoyant en homme sensé, que le moment de cet évenement n'étoit pas fort éloigné ; il comptoit, quand il seroit arrivé, que sa situation deviendroit d'autant

† Ce Prince l'avoit retenu auprès de lui à St. *Ildefonse* pendant le tems de son abdication ; & il lui avoit aussi donné l'Ordre de la Toison d'Or.

lui, à l'y affermir pour toujours; soutenir en attendant sa foiblesse, n régime convenable à cet état. te précaution & ces vues n'échap point à la pénétration du Comte nilsfeg & du Marquis de la Paz, toient parfaitement l'un & l'autre, esse des mesures que prenoit le uis de Grimaldo pour conserver la qu'il occupoit: & leur commun les réunissant dans le dessein de r des conjonctures du tems, pour a disgrace de ce Ministre, ils l'at ent par tant d'endroits, & furent persuader à Leurs Maj. Cath., étoit entierement livré à l'Angle qu'Elles prirent enfin la résolu e lui ôter tout-à-fait la portion du des affaires étrangeres, qu'Elles lui

qui y remplissent certains postes ; afin de regler là dessus les démarches qu'ils doivent faire, pour profiter du débris de leur fortune. Celle du Président de la Hazienda, étant donc fort chancellante, & présageant une décadence prochaine ; tous ceux qui aspiroient à le remplacer, travailloient avec une égale ardeur, à s'acquerir le suffrage du Comte de Konikség, décisif sur cet article : & ils lui offroient comme à l'envi, la volonté la plus sincere, de se conformer entierement à la sienne, dès qu'il les auroit placés.

Dans le nombre des prétendans se trouvoit aussi *Dom Joseph* PATINO, à qui j'ai dit qu'on avoit accordé la charge de Secretaire d'Etat de la Marine. Indépendamment des ressorts qu'il faisoit jouer par lui-même, pour obtenir un poste aussi considerable, il étoit servi avec zele par son ami l'Arch. d'Amida, & par beaucoup d'autres créatures de la Reine ; qui se flattoient, qu'en faisant pancher le choix de sa Maj. en sa faveur, il n'oublieroit pas et faire les services qu'elles lui auroient rendus ; & que la place de Président des Finances, lui fourniroit des moyens aussi conformes

es à leur intérêt qu'à leur goût, pour
ur marquer sa reconnoissance. Les uns
les autres agissant donc de concert,
our faire tomber la place de Mr. Ariaza
Dom Joseph Patino, & le Comte de
Konikleg, dont il s'étoit d'ailleurs mé-
agé avec soin la bienveuillance, ne le
gardant point comme suspect: Leurs
Maj. se déterminerent à le préférer à
out autre, & elles réunirent en lui le dé-
artement de la Marine, qu'il avoit dé-
à, avec celui des Finances. A l'égard
e Mr. Ariaza, on lui donna une place
ans le Conseil de Castille.

Le Comte de Konikleg, par tous les
hangemens que je viens de rapporter,
ui étoient son ouvrage, jouissoit enfin
e la gloire, d'avoir éloigné du Minis-
ere d'Espagne tous ceux qui lui pa-
oissoient opposés aux intérêts de l'Em-
ereur: & il ne voyoit personne auprès
e Leurs Maj. Cath. qui parût désormais
portée de contrebalancer son crédit,
ue le seul Pere Bermudez, Confesseur
u Roi, ancien ami du Marquis de
Grimaldo, & de Mr. Ariaza. Ce Re-
igieux étoit très-persuadé (j'en puis par-
er savamment), que l'union avec la
France étoit aussi utile à l'Espagne,
que

que l'Alliance avec la Cour de Vienne lui étoit préjudiciable ; & il ne dissimuloit pas ses sentimens à cet égard. Le Comte de Konikseg, qui n'ignoroit point cette disposition du Pere Bermudez, travailloit sourdement avec ses partisans, à dégoûter le Roi d'Espagne de son Confesseur : & l'on prétendoit même, qu'il étoit secondé par la Reine. Mais tous les ressorts que cet Ambassadeur faisoit jouer, pour engager Sa Maj. Cath. à donner sa confiance à un autre, produisoient peu d'effet. L'estime de ce Monarque pour le Pere Bermudez, ne paroissoit souffrir aucun affoiblissement ; & il l'auroit vraisemblablement conservée malgré tous les efforts du Comte de Konikseg, si le nouveau Cardinal de Fleury, par une de ces négociations sourdes & furtives, pour lesquelles il avoit un goût décidé, n'eût engagé insensiblement le Pere Bermudez, à faire une démarche auprès du Roi d'Espagne, qui devint l'unique cause de sa disgrace.

Le Cardinal de Fleury, depuis l'éloignement du Duc de Bourbon, n'avoit cessé de s'adresser à toutes sortes de personnes à Madrid, pour faire parvenir jusqu'à

Leurs

Leurs Maj. Cath., les témoignages les plus forts de son attachement : & quoiqu'il fût maître absolu en France, & qu'il voulût même que le public en fût bien persuadé ; il y avoit cependant toujours dans ses lettres, quelque raison de bienséance, quelque ménagement à garder, ou certaines mesures à prendre, qui suspendoient ou arrêtoient, les effets de son zele pour Leurs Majestés Cath.

Ce Ministre commençoit dès lors, à vouloir se concilier l'amitié & la confiance de tous les partis, en les leurrant également d'une bonne volonté, & d'une candeur, qu'il ne vouloit pas qu'on crût équivoques. Ses partisans à Madrid, instruits de sa délicatesse sur cet Article, l'avoient servie de leur mieux, en faisant extrêmement valoir son attachement & ses bonnes intentions pour Leurs Maj. Cath.. A force de leur entendre tenir ce langage, on s'étoit persuadé qu'il étoit vrai ; & l'on se flattoit par conséquent, de voir arriver à tout moment des changemens en France, entierement conformes aux vues du Roi & de la Reine d'Espagne. Mais comme au bout d'un certain tems

on

on découvrit, que le Cardinal tenoit à Londres & à Berlin le même langage qu'à Madrid & à Vienne, Leurs Maj. en parurent si offensées, qu'elles prirent tout de suite la resolution, de ne plus prêter l'oreille à de semblables puerilités. Le Cardinal de Fleury, piqué de l'indifference qu'on lui marquoit, & persuadé que c'étoit la Reine qui l'inspiroit au Roi; jugea à propos de s'adresser directement à ce Prince, sans en rien communiquer à la Reine. Il se flatta de parvenir par ce moyen, à faire appercevoir à Sa Maj. Cath. les suites facheuses des engagemens qu'Elle prenoit avec l'Empereur; & à disposer ainsi ce Monarque, a avoir moins de déference pour les conseils & les sentimens de la Reine.

L'exécution de ce projet n'étoit sans doute pas facile. Il falloit que la lettre du Cardinal de Fleury au Roi d'Espagne, parvint a ce Monarque a l'insû de la Reine: & certainement aucun Ministre Espagnol n'auroit osé se charger d'une pareille commission. Le Cardinal de Fleury, qui ne l'ignoroit point s'adressa au Pere Bermudez, comme au seul homme, qui, par la place qu'il oc-

cupoit

oit auprès de Sa Maj. Cath., étoit
portée, & même en droit d'avoir
nneur de lui parler en particulier.
e n'ai point vû les deux lettres que
Cardinal de Fleury écrivit au Roi
spagne & au Confesseur de ce Mo-
que: mais l'Archevêque de T ede &
Pere l'AUBRUSSEL, précepteur des
ants, m'ont dit l'un & l'autre, que
ns celle qui étoit pour le Pere Fer-
ndez, le Cardinal de Fleury se défen-
it d'abord beaucoup, d'avoir eu au-
ne part à la résolution qu'on avoit
se en France de renvoyer l'Infante :
qu'ensuite, en se servant des motifs
plus pressans, pour engager le Pere
nfesseur à persuader au Roi d'Espagne
se détacher de l'Alliance de l'Empe-
ur, & de se réunir au Roi son Ne-
u; il exposoit, comme par maniere
réflexion, qu'il paroissoit que la Rei-
ajoutoit trop facilement foi aux pro-
esses que lui faisoit Sa Maj. Imp., &
enoit en conséquence avec ce Prince,
s engagemens dont elle auroit tôt ou
rd lieu de se repentir. Il ajoutoit,
e c'étoit ce qui l'avoit déterminé, à
pplier le Roi d'Espagne, dans la let-
; qu'il avoit l'honneur d'écrire à Sa

Maj., d'examiner combien le parti
le prenoit de se détacher de l'A
de la France, étoit contraire à
térêts & à ceux des Princes ses e
& que craignant de ne pas trou
Reine aussi bien disposée à l'écout
le Roi, par les préventions où
Princesse étoit contre la France, &
être contre lui, il s'adressoit direc
à Sa Maj. pour lui parler confor
à ce que son ancien attachement
toit : dans l'esperance, que ce
que prendroit en bonne part, &
le zele qu'il avoit pour son servi
gageoit à lui représenter. Le G
ajoutoit en finissant, que la con
entiere qu'il avoit dans la prude
dans les bonnes intentions du Pe
nandez, lui donnoit un juste suj
perer, qu'il seconderoit ses dessei
près du Roi; & qu'il prendro
tems, pour remettre à Sa Maj.
la lettre qu'il lui adressoit pour l

Le Pere Hernandez, comme to
nation, ne pouvoit pardonner l
que la Cour de France avoit f
Leurs Maj. Cath. en rompant le m
du Roi avec l'Infante: mais en
tems il étoit très éloigné, comme

dit, d'approuver l'étroite alliance qu'on avoit contractée avec la Cour de Vienne. Soit donc qu'en se prêtant aux vues du Cardinal de Fleury, il ne fit que suivre les dispositions où il étoit; ou que flatté de voir le premier Ministre de France, lui remettre entre les mains une négociation aussi importante, qu'étoit celle de la reconciliation des deux Couronnes, il ne regardat point comme impossible, de porter le Roi d'Espagne à déferer un peu moins sur cet article, aux mouvemens du ressentiment de la Reine: il se détermina, se trouvant seul avec ce Monarque, à lui rendre compte de la lettre que le Cardinal de Fleury lui avoit écrite, & de lui présenter en même tems celle qui s'adressoit à Sa Maj.

Il y avoit à peine quelques momens que la conversation étoit commencée, lorsque la Reine, toujours attentive à ce que le Roi faisoit, parut: & sur ce qu'elle apperçut, en entrant dans le Cabinet, que le Roi lisoit un papier, & que le Pere Bermudez paroissoit un peu interdit, elle voulut se retirer; & elle témoigna en même tems au Roi, qu'elle étoit fâchée d'avoir peut-être interrom-

pu la conversation qu'il avoit avec so Confesseur. *Point du tout*, lui répond alors le Monarque, *entrez au contraire le Pere Bermudez me parle d'une lett que le Cardinal de Fleury lui a écrite, & il vient de m'en remettre une de la pa de ce Cardinal.* En disant cela, il le donna toutes deux à la Reine pour le lire.

On peut juger des mouvemens d vengeance & de dépit, qu'exciterent dan le cœur de cette Princesse, le soin cha ritable que prenoit le Cardinal de Fleu ry de moderer la confiance que le Ro lui marquoit, & le zele officieux d Pere Bermudez à favoriser un tel des soin. Elle & le Roi dirent à celui-c de se retirer : ce qui se passa ensuit entre leurs Maj. n'ayant point eu d témoins ; c'est au lecteur à l'imaginer de même que la juste indignation de l Reine contre les auteurs d'un pareil pro jet. Elle ne tarda pas aussi de la fair éclater ; car, dès le soir, le Pere Confes seur eut ordre de se retirer au Colleg Imperial, & sa place fut remplie par l Pere CLARK, Irlandois, & Recteur d College des Ecossois. C'est ainsi que la dis grace d'un homme bien intentionné pou

a France, fut le seul fruit que le Cardinal de Fleury retira, du merveilleux & chrêtien expédient qu'il avoit imaginé, de réunir les deux Couronnes, en mettant de la division entre le Roi & la Reine d'Espagne, par le Ministere d'un Confesseur.

Tous les changemens que je viens de rapporter, s'étoient suivis de si près, qu'on les apprit presqu'en même tems à Madrid. L'Archevêque de Tolede, chez qui j'étois allé pour prendre congé de lui, avant de me rendre à St. Ildephonse, me fit part de ce qu'on lui avoit écrit sur ce sujet. Ce vénerable Prélat, étoit fort uni avec le Pere Bermudez & le Marquis de Grimaldo; & il me témoignoit en toute occasion une sincere amitié. Touché de la disgrace de ces deux personnes, il m'en entretint long-tems; & ce fut de lui que je sûs plusieurs des particularités que je viens de rapporter, & à quel point étoit parvenu le crédit du Comte de Königseg. Au sortir de chez l'Archevêque de Tolede, je fus au College Imperial chercher le Pere Bermudez, qui y étoit arrivé dès le premier Octobre, c'est-à-dire le lendemain de sa disgrace. Il

me parut la recevoir non seulement avec tranquillité, mais même avec satisfaction, de ne plus tenir à rien, disoit-il, à la Cour: & comme il a une solide pieté, je suis persuadé qu'il ne déguisoit point ses véritables sentimens. La seule reconnoissance de l'amitié qu'il m'avoit marquée, & dont je conserverai toujours un précieux souvenir, m'engageoit à prendre part à ce qui venoit de lui arriver: car son changement de situation n'en pouvoit plus causer à la mienne. C'étoit désormais par le canal de l'Arch. d'Amida, que les rélations que j'aurois avec Leurs Majestés devoient passer; & le Pere Bermudez ignoroit totalement les nouveaux engagemens qu'on m'avoit fait prendre. Il m'avoit même été ordonné de garder avec lui, sur cet article, un silence exact; & par conséquent je n'avois rien à craindre de sa disgrace. Le successeur qu'on lui avoit donné, ne m'étoit point suspect; & les liaisons d'amitié & de confiance, que j'avois formées avec le Pere *Guillaume* MAXHIL, qui demeuroit dans le College des Ecossois, dont le nouveau Confesseur du Roi étoit Recteur, comme je l'ai déja dit, m'avoit procuré d'assez fréquen-

équentes occasions de le voir, & de entretenir. Il paroissoit même vouloir tre de mes amis: & quoique je n'i-norasse pas son attachement pour le Comte de Konikseg, la candeur & la onne foi que j'avois cru appercevoir n lui, dans les conversations que nous vions eues ensemble, ne me donnoit ucun lieu de craindre de le trouver ontraire à mes intérêts, & encore moins apable de se faire un merite aûprès de Ambassadeur de l'Empereur en les tra-ersant. Le voyant donc sans peine rem-lir la place qu'on venoit de lui donner, e fus le chercher au College des Ecos-ois pour lui faire mon compliment : nais j'appris qu'il étoit déja parti pour a Cour.

Comme nous nous entretenions le Pere Guillaume & moi avec d'autres Jé-uites du College, de tout ce qui venoit e se passer, on me rendit les lettres de a poste qui m'étoient venues de France: t dans leur nombre, j'en trouvai une u nouveau Cardinal de Fleury, en da-e du 27. Septembre, par laquelle il n'apprenoit la dignité où il venoit d'ê-re élevé. Je fis part aussi-tôt de cette ouvelle, à ceux avec qui je me trou-

vois. Ils m'en firent de grands complimens, dans la perſuaſion que je devois prendre un grand intérêt à cet événement ; & que puiſque le nouveau Cardinal me l'apprenoit lui-même, il me regardoit ſans doute comme un ami, qui lui étoit particulierement attaché.

Il s'en falloit bien, que j'euſſe la même opinion. Le ſtile de la lettre * du Cardinal, auſſi ſec que celui de toutes celles que j'avois déja reçues, me fit au contraire d'abord naitre la penſée, que j'étois, ſuivant toute apparence, redevable de cette attention de ſa part, à la ſatisfaction ſecrette qu'on ſe procure volontiers, d'apprendre à quelqu'un, des ſentimens & de l'amitié duquel on ſe méfie, l'élevation où l'on eſt parvenu. Ma conjecture me ſembloit d'autant plus vraiſemblable, que quoiqu'il parût ſenſible à la bonté que le Roi & la Reine d'Eſpagne avoient eu, de conſentir à ſa nomination ; il ne me chargeoit cependant point de les en remercier. Il ne me diſoit non plus pas le moindre mot, qui

* Elle étoit dans le nombre de celles dont on verra l'étrange uſage que l'Arch. d'*Amida*, le Maréchal de *Brancas*, & la Ducheſſe de *St. Pierre* en ont fait.

qui pût me faire croire qu'il fût instruit, ni qu'il me sût quelque gré des démarches que j'avois faites, pour disposer L. Maj. Cath. à lui accorder cette grace. Et enfin, ce qui peut paroître plus singulier, il ne répondoit pas même au compte que je lui avois rendu, de la proposition qui m'avoit été faite au nom de Leurs Majestés, par l'Arch. d'Amida; quoique ce fût l'occasion toute naturelle, de me confirmer ce que le Comte de Morville m'avoit écrit sur cet article.

La continuité de froideur & de mauvaise volonté que je croyois donc remarquer dans ce Cardinal, me rendant très-indifferent à la nouvelle qu'il m'apprenoit; la réponse que je lui fis fut aussi dépourvue d'onction que sa lettre. Il me faisoit part qu'il étoit Cardinal: & je le félicitois de se voir revetu de cette dignité. Il ajoutoit, qu'il étoit infiniment sensible aux bontés de Leurs Maj. Cath.; qu'il ne desiroit rien tant que de leur donner des marques de son respectueux attachement, & de voir arriver leur reconciliation avec le Roi leur Neveu; c'étoit son langage ordinaire: Je repondois à cela, qu'il me paroissoit qu'on comptoit infiniment sur ses bonnes inten-

tions, & qu'on en attendoit les effets avec impatience. Enfin, terminant sa lettre, selon l'étiquette de sa dignité, par me dire qu'il m'honoroit parfaitement; je concluois la mienne, par l'assurer du respect &c. Ces deux lettres furent les dernieres que nous nous écrivimes, jusqu'au tems où la Cour d'Espagne m'envoya à Paris, & où j'eus avec le Cardinal les relations dont je parlerai dans la suite.

En arrivant à St. Ildephonse, je vins descendre à l'appartement du Marquis de la Roche, qui le partagea avec moi; & je me rendis peu de momens après chez l'Arch. d'Amida. Il me reçut à son ordinaire avec de grands témoignages d'amitié, & il me dit dans la conversation que nous eumes ensemble, qu'il avoit montré à Leurs Maj. Cath. la lettre que le Comte de Morville m'avoit écrite, dont elles lui avoient paru aussi contentes, que des expressions pleines de respect pour leurs ordres, & de zele pour leur service, que j'avois employées dans la mienne. Il ajouta, que je devois à présent me regarder comme Espagnol, & comme attaché pour le reste de mes jours à Leurs Majestés; & qu'il pouvoit m'assu-

m'assurer que je ne me repentirois jamais du parti que je prenois, sachant parfaitement les favorables dispositions où Leurs Majestés étoient de me faire du bien : Qu'il falloit, me dit-il encore, que nous fussions toujours amis ; & que je pouvois aussi surement compter sur son amitié, qu'il se flattoit de son côté d'être assuré de la mienne : Qu'au surplus il devoit m'avertir, qu'au cas que le nouveau Confesseur du Roi, le Comte de Salazar, ou d'autres personnes de ma connoissance, me fissent quelques questions sur le sujet de ma venue, & du sejour que je ferois peut-être à la Cour ; je n'avois qu'à répondre tout simplement, que presque toutes les personnes de ma connoissance étant à St. Ildephonse, j'avois fait demander la permission d'y venir passer quelque tems, pour ne pas m'ennuyer seul à Madrid ; & que sur ce que Leurs Majestés avoient bien voulu me l'accorder, j'en avois profité, aussi bien que de l'amitié que le Marquis de la Roche m'avoit faite, de m'offrir une partie de son appartement. „ J'ai eu soin, „ continua l'Archevêque, de parler dans „ ce sens-là à notre ami Zuloaga ; ainsi „ tenez-lui, s'il vous plait, le même

„ langage quand vous le verrez :
„ fin, badinez toujours à votre or
„ re sur toutes les spéculations do
„ tre arrivée pourra bien devenir le
„ c'est le meilleur moyen de les faire
„ ber. J'informerai dès ce soir
„ Majestés, que vous êtes venu ; d
„ vant toute apparence, nous a
„ bientôt une longue conference e
„ ble ".

La disgrace des deux Ministres
j'ai parlé, & celle du Pere Hermud
la suivit, dont le Public ignoroit le
cipe, & qu'il attribuoit, comme
des autres, uniquement aux instan
aux sollicitations du Comte de Koni
donna une si haute idée du crédit q
Ministre de l'Empereur avoit acqu
l'esprit de Leurs Majestés ; qu'il n'y
personne à leur Cour, qui ne s'en
sat à meriter sa protection, & à pa
entierement dévoué aux interêts
Cour de Vienne. Dom J. B. de Z
ga, qui etoit arrivé avant moi à S
dephonse, & qui avoit été témo
tous les changemens qui s'étoient
dans le Ministere Espagnol, m'ent
beaucoup de l'ascendant que prenoi
que jour le Comte de Konikseg,

P

opposition que l'on remarquoit au contraire, pour tout ce qui avoit le moindre rapport à la France & à l'Angleterre. Cette disposition dont il ne me croyoit pas bien instruit, puisqu'il me voyoit, disoit-il, à la Cour, lui fit craindre que je n'y éprouvasse pendant mon séjour, cette espece d'excommunication politique, que souffrent ordinairement ceux qui n'y sont pas vus de bon œil; & dans cette opinion, il me parut presque fâché du parti que j'avois pris de quitter Madrid. „ C'est vous exposer, me dit-il, à quel„ que desagrément, que de montrer à „ St. Ildephonse un Ministre secret, ou „ au moins un Emissaire de la Cour de „ France, dans la circonstance où vous „ voyez que l'autorité & la faveur de „ l'Ambassadeur de l'Empereur paroissent „ avec tant d'éclat. J'ai peur que vous „ n'ayez trop présumé de la bonne vo„ lonté qu'on vous a marquée ici pen„ dant votre précédent voyage".

Comme j'étois bien éloigné, dans le tems où Dom Juan me parloit, de représenter le personnage dont il craignoit pour moi les suites, & que je me regardois au contraire comme attaché pour toujours au service de Leurs Maj. Cath., j'aurois

j'aurois pû facilement dissiper les allarmes de Dom Juan, s'il m'avoit été permis de lui découvrir tout ce qui s'étoit passé entre l'Arch. d'Amida & moi. Mais le silence exact qui m'avoit été ordonné sur cet article, m'ôtant cette liberté, je me contentai, après avoir remercié Dom Juan de l'intérêt qu'il continuoit de prendre à ce qui me regardoit, & dont j'étois très-touché, de lui dire: que quoique je sentisse parfaitement la justesse de ses réflexions, & que je convinsse avec lui, que la démarche que j'avois faite de venir à la Cour, étoit peut-être un peu legere, & même, s'il vouloit, imprudente; je croyois pourtant devoir la soutenir, & montrer la même liberté, & la même indifférence sur tout ce qui se passoit, que j'avois observée jusqu'alors. On en croira après cela, lui dis-je, ce qu'on voudra: vous avez pû voir par ce que l'Arch. d'Amida vous a dit sur mon arrivée ici, que Leurs Maj. la regardent comme très indifférente; si le Comte de Konikseg en a une autre opinion, & qu'il juge à propos d'en parler au Roi & à la Reine, je suis très-persuadé qu'ils lui conseilleront de se défaire de ce préjugé, & de ne point me faire

faire occuper dans son imagination, le poste mysterieux, qu'il peut croire, dites-vous, que je viens remplir ici.

Je m'apperçus bientôt, par la reserve & la froideur que les principales personnes de la Cour me marquerent, que ce que Dom Juan m'avoit annoncé étoit bien fondé.

Les Courtisans ont, comme on sait, des phisionomies de commande, ouvertes ou embronchées, selon que les conjonctures du tems, ou la situation des personnes l'exigent : & comme la mienne paroissoit assez équivoque à ceux qui se trouvoient à St. Ildephonse ; ils attendoient de voir le jugement qu'en porteroient les personnes en place, pour savoir s'ils devoient me témoigner de l'empressement ou de la froideur. Il leur falut plusieurs jours pour faire cet examen, & je les passai dans une assez grande solitude. Elle n'étoit guere interrompue que par la visite de certains personnages †, qui sont dans les Cours comme des hors-d'œuvre ; de quelques Religieux Cordeliers, Confesseurs des François de la

† *Sibi ignavi, nobis graves*, disoit Tibere, *Tacit. lib. 2. annal.*

la Maiſon du Roi ; ou des Peres de l'Aubruſſel & de Nyel, Précepteurs du Prince des Aſturies, & des Infants. Dom Juan, qui connoiſſoit ces derniers comme moi, étoit ſouvent des parties de promenade que nous faiſions enſemble : mais l'heure de l'étude des jeunes Princes les obligeant à nous quitter, avant que nous vouluſſions de nôtre côté nous retirer, nous profitions de ce tems-là Dom Juan & moi, pour continuer à nous entretenir avec une mutuelle confiance.

J'avois porté avec moi la lettre que le Cardinal de Fleury m'avoit écrite, pour me faire part de ſa nomination au Cardinalat : & comme Dom Juan étoit mieux inſtruit que perſonne, des démarches que le Comte de Morville m'avoit ordonné de faire à ce ſujet, je la lui communiquai. Il ne fut guere moins ſurpris que moi du ſilence affecté que le Cardinal continuoit de garder, ſur les bons offices que je lui avois rendus en Eſpagne, dans l'occaſion ſurtout où il m'apprenoit le ſuccès qu'ils avoient eu. Une affectation ſi marquée, acheva d'ouvrir les yeux à Dom Juan ſur les ſentimens du Cardinal de Fleury pour moi, & il jugea comme moi, qu'il ne falloit guere

me flatter que ce Miniſtre en prît de plus favorables, ni qu'il m'accordât dans ſa confiance d'autre part, que celle qu'une abſolue néceſſité le forceroit de m'y donner.

Cette diſpoſition dans un homme, dont l'autorité augmentoit, diſoit-on, chaque jour en France, ne pouvant, ſelon Dom Juan, que me faire craindre d'éprouver en Eſpagne beaucoup de deſagrémens; il ſe perſuada que j'étois venu à St. Ildephonſe, bien plus pour exécuter le projet de me retirer honorablement dans ma patrie, que pour y faire ma cour à Leurs Majeſtés; mais que je lui en voulois apparemment faire un myſtere, ſur ce que je m'étois apperçu qu'il avoit toujours été d'un avis different. Perſuadé cependant avec raiſon, que je prendrois toujours en bonne part ce qui viendroit de lui, il m'avoua un jour ingénuement l'opinion qu'il avoit du véritable motif de mon voyage; & il ſe plaignit enſuite, de ce que je lui avois caché mon deſſein, & de ce que je n'avois pas compté ſur l'empreſſement, avec lequel il auroit continué de me ſervir auprès de l'Arch. d'Amida, & du Comte de Salazar, pour obtenir par leur moyen, quelque marque publique de la ſatisfaction

tion qu'il paroiffoit que Leurs Majeftés avoient de ma conduite.

Mon embarras, pour répondre à Dom Juan d'une maniere qui ne bleffât ni la vérité, ni la confiance que fon amitié exigeoit de moi, ne fut pas petit. Je ne pouvois, en me rendant fidele à la premiere, lui dire que j'étois réfolu de retourner en France, au moment où je venois de prendre un engagement de paffer le refte de mes jours en Efpagne: & je bleffois, ce me fembloit, également l'autre, en cachant à Dom Juan les intentions favorables où étoient Leurs Maj. & les affurances qu'elles m'en avoient fait donner par l'Arch. d'Amida. Agité fur ce que je devois lui répondre, & paroiffant occupé & réveur: „ Vous êtes „ combattu, me dit-il, fur le parti qu'il „ vous convient de prendre, dans la „ délicate conjoncture où vous met la „ méfiance des fentimens du Cardinal „ de Fleury pour vous; & je n'ai point „ affez d'indifcretion pour vouloir appro- „ fondir d'avantage les votres. Mais „ prenez garde, comme je vous l'ai déja „ dit, qu'en nous quittant, vous n'évitiez point les inconvéniens que vous „ pouvez craindre; & foyez perfuadé, „ qu'étant

„ qu'étant ici actuellement le ſeul Fran-
„ çois qui y eſt ſouffert, & même vû
„ avec plaiſir, le Cardinal de Fleury ſe-
„ ra peut-être comme forcé dans la ſuite,
„ de vous donner quelque parcelle de ſa
„ confiance. Et qui ſait juſqu'où les
„ conjonctures, le tems & vos talens
„ peuvent l'obliger à l'étendre ; & les
„ changemens que tout cela peut pro-
„ duire dans ſon eſprit en votre faveur" ?

Les réflexions que Dom Juan me ſuggeroit de faire, s'accordant parfaitement avec le parti que j'avois pris de reſter en Eſpagne, ſervirent à me tirer de l'embarras où j'étois pour lui répondre : car lui paroiſſant inſenſiblement perſuadé de leur ſolidité, je l'aſſurai, que je me convainquois de plus en plus, que le parti qu'il me conſeilloit de prendre étoit le plus ſage ; quand même, ajoutai-je en ſouriant, il me conduiroit, Seigneur Dom Juan, à fixer pour toujours ma demeure en ce païs.

La plûpart des Courtiſans, qui, comme je l'ai rapporté, ne ſavoient d'abord que penſer de mon apparition à St. Ildephonſe, & qui avoient même cru que les circonſtances du tems la rendroient fort courte ; voyant au contraire qu'elle

ſe

ſe prolongeoit, & que même elle ne paroiſſoit pas deſagréable à Leurs Majeſtés, commencerent à rechauffer un peu les témoignages de politeſſe, qu'ils m'avoient donnés avec tant de diſcretion, lorſque j'étois arrivé. Les converſations aſſez fréquentes que j'avois avec l'Arch. d'Amida, & les meſſages que je recevois ſouvent de ſa part, ne purent point, malgré nos précautions, échapper à la connoiſſance de pluſieurs perſonnes curieuſes d'obſerver de près mes démarches : & comme il n'y a rien d'indifferent dans les Cours de tout ce qui part des perſonnes en place, & qu'on ſavoit d'ailleurs parfaitement, que les bonnes graces de l'Arch. d'Amida étoient un ſûr garant de la bienveuillance de Leurs Maj., on ſoupçonna bientôt qu'elles continuoient à m'en honorer. Il n'en fallut pas davantage, pour qu'on cherchât à former quelque liaiſon avec moi, & à me tirer même avec empreſſement, de la ſphere monaſtique dans laquelle on m'avoit d'abord renfermé. Accoutumé à cette viciſſitude d'oubli & de conſideration, que j'avois déja ſouvent éprouvée, je continuai d'obſerver la même modeſtie, & la même reſerve, que j'avois pratiquée depuis que j'étois en Eſpagne;

ne ; & d'éviter ſur tout, d'augmen-
la curioſité avec laquelle on m'obſer-
, par aucune parole ou action qui la
croire bien fondée.
a ſituation où je me trouvois à St.
phonſe, & le ſéjour que je continuois
faire, ſans parler de retourner à Ma-
, réveillerent les ſoupçons que le
nte de Konikſeg avoit déja eu, qu'on
etenoit toujours quelque relation avec
rance par mon moyen. Ce reſte d'in-
gence, ſuppoſé qu'il exiſtat, ou que
ravaillaſſe à le conſerver, parut à ce
iſtre mériter toute ſon attention. Il
cha à découvrir plus particulierement
démarches, & à trouver un prétex-
lauſible de ſe plaindre à Leurs Maj.
liaiſons avec la France qui paſſoient
mes mains, & dont on lui faiſoit un
tere.
a faveur où étoit cet Ambaſſadeur,
fourniſſoit autant d'eſpions que de
ens de m'obſerver ; je ne faiſois
un pas, je ne diſois pas un mot,
eût tant ſoit peu rapport aux af-
s du tems, dont on ne lui rendit
pte. Mais comme j'étois extrèmement
nes gardes, pour ne donner aucune
aux ſurveillans qu'il employoit ;
que

que j'évitois d'avoir aucune commun tion avec les Ministres ; & que je voyois plus aussi fréquemment l'Arcl d'Amida, que je l'avois fait dans les p miers jours de mon arrivée : le Co de Konikség étoit reduit à s'en teni de simples conjectures. Il lui falloit q que chose de plus, pour parler sur n sujet à Leurs Majestés, & pour les gager à m'éloigner de leur Cour. obstacles que ma circonspection oppo à ce projet, ne faisant qu'accroitre desir de les surmonter ; il jugea à pro d'employer le Chevalier de S E V V E, p travailler à me dévoiler : dans l'idée paremment, qu'étant de même Na l'un & l'autre, je me tiendrois m sur mes gardes avec lui, qu'avec un étr ger.

Ce Chevalier, ci-devant Officier d fanterie, avoit abandonné le service Roi, par le dérangement de ses affai pour entrer dans celui d'Espagne ; & avoit ajouté à ce manque de fidélité vers son Souverain, l'odieuse déma de faire semer des billets dans le R ment dont il avoit deserté, & dans sieurs autres de l'Armée de France, dant la guerre qu'il y eut en 1719.

tre les deux Couronnes, pour persuader aux Officiers † & aux Soldats de suivre son exemple. Ce zele pour le nouveau Maître qu'il s'étoit donné, le fit parvenir au grade de Colonel en Espagne. Il servoit en cette qualité en Catalogne, lorsque l'Ambassadeur de l'Empereur y passa; & soupçonnant avec raison que ce Ministre alloit avoir un grand crédit à Madrid, il s'empressa de mériter sa protection par beaucoup d'assiduité à lui faire sa Cour, & en se livrant entierement à lui.

J'avois vu autrefois ce Chevalier à Paris, & je renouvellai connoissance avec lui à Madrid chez le Comte de

Seyssan

† Il en envoya entr'autres un au Lieutenant Colonel du Regiment de *Normandie*; mais cet Officier le porta aussitôt au Maréchal Duc de BERWICK, qui fit arrêter, & pendre tout de suite, celui qui s'étoit chargé de cette commission. Le même Chevalier, qui se fait à present appeller Comte de *Seyre*, est parvenu au grade de Lieutenant Général en Espagne; & après la mort du Comte de MARSILLAC, dont j'ai déja parlé, il a obtenu la grand Croix de l'Ordre Militaire de *St. Louis*. On verra bientôt, combien l'ingratitude de l'un & de l'autre envers moi, a contribué à leur faire obtenir cette grace du Roi, par les bons offices & la protection du Cardinal de *Fleury*.

Seyssan † qui étoit aussi François, &
le Cardinal *Alberoni* avoit attiré en
pagne ; sans former cependant au
li

† Il étoit Major Général au Service d
de Pologne, qui lui avoit aussi donné l'
de l'Aigle blanc. L'esperance de jouer u
le encore plus considérable en Espagn
détermina à accepter les propositions q
furent faites d'y venir de la part du Ca
Alberoni ; & effectivement il parvint d
au grade de Capitaine General dans le S
du Roi Cath. Le Cardinal *Alberoni*, q
voit attiré en Espagne, l'envoya en An
re vers la fin de l'année 1719, pour
vailler secretement à la paix avec l
Stanhope, dont il étoit connu, & qui
alors la principale direction des affaires
pays-là. Le Comte de *Seyssan* m'a conte
s'étant rendu à *Bilbao* pour s'y embar
les vents contraires l'y retinrent assez
tems ; & qu'après avoir mis à la voile,
suya un tems très fâcheux, & mêm
tempête, qui rendirent la navigation aus
gue que perilleuse. Enfin, avant abo
Penzance, petit Port de la Province de
nouaille, le Gouverneur, nommé *Sa*
qui il se fit connoître, le conduisit lui-
à Londres. Arrivé chez Milord *Stanh*
trouva un Courier, qui sortoit de l'Hôt
ce Ministre, précisement dans le tems
s'étoit fait annoncer ; & ce Courier av
depêché par l'Abbé *Dubois*, depuis Ca

particuliere avec lui. Le rolle [illegible]aifant, & même, fuivant le bruit celui d'efpion, que le Chevalier

[illegible] Miniftre en France, pour appren[illegible] lui d'Angleterre la difgrace [illegible] nal Alberoni. Le Comte de S[illegible], bien eloigné de s'attendre à un [illegible] rement, dit au Lord [illegible], dans [illegible]ation qu'ils eurent, que le Cardinal n'ignoroit point tout ce qu'on [illegible] France pour lui ôter la confiance de [illegible] Cath., & les engager à le [illegible] Efpagne: mais que cela n'étoit point [illegible] fi facile, ni fi prêt qu'on le pen[illegible] ajouta en plaifantant, qu'il venoit [illegible] [illegible] en Angleterre, à moins que [illegible] de paix qu'il portoit, avec le pou[illegible] le conclurre, ne lui [illegible] lieu de paffe[illegible] en difant cela, il préfenta au Lord le Plein pouvoir du Roi d'Efpagne, avoit donné le Cardinal *Alberoni* [illegible]iniftre Anglois, qui avoit écouté le [illegible] le S[illegible] fans l'interrompre, lui de[illegible] n foûriant, depuis quel tems il étoit Madrid? fur quoi le Comte de S[illegible] tous les obftacles qui avoient retardé [illegible]arquement, & fa navigation. Mylord [illegible], qui s'apperçut bien que ce nouveau [illegible]noroit entierement ce qui s'étoit paffé [illegible]ne, lui dit, en le priant de lire la let[illegible] venoit de recevoir de l'Abbé *Du Bois* [illegible] Cardinal Alberoni le trompoit, com[illegible]

lier de Seyve joinoit chez l'Ambassadeur de l'Empereur, lui faisant aisément comprendre que je ne le choisirois point pour mon confident ; ce ne fut pas d'abord avec moi qu'il commença à vouloir exécuter la commission dont on l'avoit chargé ; mais ce fut du Marquis de la Roche dont il voulut se servir. Pour ne donner au reste aucun soupçon des vues qu'il avoit, il feignit de rechercher simplement l'amitié & le commerce de ce Marquis. Nous logions, comme je l'ai dit, dans le même appartement, & nous mangions aussi ensemble. Le Chevalier de Seyve venoit diner

„ me vous allez voir, en se persuadant que
„ rien ne pouvoit ébranler son autorité ; mais
„ il n'est pas le premier Ministre, qui, au mo-
„ ment de la perdre, se flattoit qu'elle seroit
„ inébranlable ".

Le Comte de *Seyssan*, aussi surpris qu'interdit de ce qu'il entendoit, & de ce que contenoit la lettre de l'Abbé *Du Bois*, répondit au Lord *Stanhope* qu'il remarquoit avec un chagrin très sensible, que la plaisanterie qu'il avoit faite en l'abordant, en disant qu'il venoit se rendre son prisonnier, n'alloit être que trop bien fondée ; mais qu'en se remettant entierement à sa discretion, il le prioit cependant d'avoir quelque égard à sa bonne foi, & aux motifs qui avoient

ner assez souvent avec nous, ou y passer une partie de l'après dîner ; & il cherchoit ainsi à se mettre avec le Marquis de La Roche & moi, sur un pié de familiarité, qui lui servit à éclairer de plus près mes occupations ; les relations que j'avois à la Cour ; & cette suite d'actions, en un mot, qui contribuent infiniment à démêler les desseins d'une personne.

La gayeté naturelle de mon caractere, fournissoit de fréquentes occasions au Chevalier de Seyve, de badiner avec le Marquis de la Roche & moi, sur les négociations secrettes dont on me disoit

avoient donné lieu à son voyage. Mylord *Stanhope* repartit alors au Comte de *Seyssan*, qu'il devoit être assuré, qu'on ne se prévaudroit point du changement qui venoit d'arriver en Espagne pour le retenir en Angleterre ; qu'il pouvoit par conséquent être tranquille, & disposer de lui en toute liberté.

Le Comte de *Seyssan* profita de cette faveur pour retourner promptement en Espagne. De retour à Madrid, où tout avoit changé de face, le chagrin de se voir oublié & inutile, lui fit souvent regretter les agrémens de la Cour de Dresde, & le service d'un Prince qui l'avoit comblé de bienfaits. Il mourut le 8. Janvier 1728., consumé par la tristesse, encore plus que par les infirmités.

chargé. Il y ramenoit volontiers la conversation ; & il se mettoit alors, pour ainsi dire, à l'affût de mes paroles, pour en attraper quelqu'une, qui fît remarquer au Comte de Konikseg, le zele & la dextérité avec laquelle il s'acquittoit de sa commission. Heureusement pour moi, je me regardois alors attaché pour toujours au service du Roi d'Espagne ; & je tenois tout naturellement le langage qu'une telle idée m'inspiroit, qui n'avoit nul rapport par conséquent aux affaires dont on me croyoit occupé, ni aux intérêts de la Cour de France. La chasse du Chevalier de Seyve devenoit par là inutile ; & il ne rapportoit au Comte de Konikseg que des spéculations vagues ou frivoles. Ce n'étoit pas sans doute le gibier qu'il lui avoit fait esperer ; & craignant apparemment, que ce Ministre ne conçût à la fin une médiocre opinion de son adresse, le Chevalier de Seyve crut qu'il étoit tems de faire auprès du Marquis de la Roche, une tentative plus forte & plus pressante pour me dévoiler. Cette resolution prise ; se trouvant seul un jour avec le Marquis de la Roche, il fit tomber à son ordinaire la conversa-

tion

ion sur le brouilleries survenues entre es deux Cours ; & il dit, comme en onfidence, à ce Marquis : que le Comte de Koniklég paroissoit très surpris, que la France laissât le soin de les calmer au seul Ambassadeur d'Angleterre. Le Chevalier de SEYVE ajouta que e Comte de Koniklég avoit donné clairement à entendre, que c'étoit sans fondement que l'on débitoit à Versailles, que l'Empereur s'opposoit à la reconciliation des deux Couronnes, puis qu'il croit voir au contraire à cet égard les bonnes intentions de Sa Maj. Imp., si e Roi Très-Chrétien avoit quelqu'un en Espagne à qui on pût les communiquer.

Le Chevalier de Seyve, par cette espece d'ouverture, se flattoit sans doute d'engager insensiblement le Marquis de la Roche, à me designer comme le Ministre inconnu de la France, à qui le Comte de Koniklég pouvoit découvrir ses bons desseins : mais ce Marquis, vieux courtisan, & très au fait du personnage que jouoit, disoit-on, le Chevalier de Seyve chez l'Ambassadeur de l'Empereur, bien loin de donner dans le piege, parut au contraire entierement

perſuadé, que le ſeul Ambaſſadeur d'Angleterre étoit chargé de ménager la réunion des deux Rois ; ou que s'il y avoit quelqu'autre perſonne à qui ce ſoin fût confié, il ne la connoiſſoit pas.

La converſation que je viens de rapporter, me fût bien-tôt rendue par le Marquis de la Roche ; & il ne nous fut pas difficile de connoître alors le principe des fréquentes viſites du Chevalier de Seyve. Le Marquis de la Roche m'offrit obligeamment de faire ceſſer cet eſpionnage, en recevant froidement celui qui l'exerçoit : mais je le priai au contraire de ne pas faire paroître, qu'il ſe fût apperçu des ſecrettes vues du Chevalier de Seyve. J'ajoutai que j'en uſerois de même ; & que je me contenterois, ſans faire ſemblant de rien, d'obſerver dans mes diſcours avec cet Officier, une plus exacte circonſpection. Mon attention ſur cet article ne le rebutta pourtant point, & toujours perſuadé, comme le Miniſtre Imperial, que c'étoit uniquement pour veiller aux intérêts de la France que je reſtois en Eſpagne, il jugea à propos de revenir à la charge, en faiſant auprès de moi une nouvelle tentative. Le prétexte qu'il prit, fut de me

me prier, de lui obtenir la permiſſion de retourner en France. Il ſe flattoit apparemment de voir au moins, par ce que je lui répondrois, avec qui j'étois en relation dans ce païs-là, & quel crédit j'affecterois d'avoir ſur l'eſprit des Miniſtres.

La maniere dont le Chevalier de Seyve avoit quitté le ſervice du Roi, ne rendoit pas fort praticables les bons offices qu'il ſouhaittoit que je lui rendiſſe : c'eſt pourquoi je me défendis longtems, quoique poliment, de me charger de la commiſſion qu'il me donnoit, par le peu d'eſperance que j'avois de réuſſir. Mais comme il renouvelloit ſouvent les mêmes inſtances, perſuadé, diſoit-il, que les Miniſtres de France, à qui je jugerois à propos d'écrire en ſa faveur, ne me refuſeroient point la grace dont il s'agiſſoit, & fatigué d'une importunité, qui me paroiſſoit ſuſpecte : vous donnez, à ce que je vois, dis-je un jour au Chevalier de Seyve, dans les préjugés qu'ont pluſieurs perſonnes en ce pays, que je poſſede la confiance des Miniſtres de France ; & je ſouhaitterois pour vous, auſſi-bien que pour moi, qu'ils fuſſent fondés. Mais déſ-

abusez-vous d'une opinion si chimerique. Je n'ai nul crédit sur leur esprit ; & vous feriez beaucoup mieux d'employer auprès d'eux les Duchesses de Popoli, & de St. Pierre. Mais puisque vous voulez absolument vous servir de moi, & qu'une plus longue resistance de ma part pourroit vous déplaire ; j'écrirai par le premier ordinaire au Cardinal de Bissy, qui est de mes amis, pour le prier de parler en votre faveur, soit à Mr. le Cardinal de Fleury, ou à ceux de qui peut dépendre la grace que vous desirez : c'est en vérité, ajoûtai-je en souriant, tout le service que mon crédit à la Cour de France peut vous rendre.

Cette réponse, qui n'avoit rien que d'obligeant, ferma pourtant la porte aux éclaircissemens que le Chevalier de Seyve cherchoit ; il fallut pour le coup, qu'il se désistât d'en obtenir davantage. C'est aussi le parti qu'il prit, jusqu'à l'arrivée des Ministres de France, dont il acquit la protection & la confiance, au même prix qu'il s'étoit attiré celle du Comte de Koniksek.

☞ Quoique la conduite du Chevalier de Seyve à mon égard me dispensât d'embrasser

rasser ses intérêts, je ne laissai pas de le soutenir avec chaleur dans la lettre que j'écrivis à ce sujet au Cardinal de Bissy, & de donner à la faute que cet Officier avoit commise, de quitter le service de France, l'interprétation la plus excusable : en la faisant passer pour un trait de jeunesse, dont il se repentoit, & pour l'effet du desir naturel qu'on a à cet âge, de se procurer du bien, & quelque établissement. Le Cardinal de Bissy, porté à faire plaisir, s'employa de la meilleure grace du monde, pour obtenir au Chevalier de Seyne la permission qu'il demandoit : c'est ce qui paroit par la réponse suivante, que je place ici, afin qu'on voye avec quelle injustice, pour ne rien dire de plus, ce Chevalier devint ensuite un des principaux emissaires de mes ennemis.

A Paris ce 12. Novemb 1726.

Je n'ai pû réussir, Monsieur, *à obtenir pour Mr. le Chevalier de Seyne, la permission de revenir en France qu'il desire, & que vous avez souhaitté que je demandasse pour lui. Les fâcheuses circonstances*

où sont les deux Cours, ne sont point actuellement favorables, pour qu'on ait égard à ses représentations; mais elles peuvent changer, & on le souhaitte fort ici. Quand ce tems-là sera venu, je renouvellerai alors volontiers les mêmes instances que j'ai faites en sa faveur; & peut-être auront-elles plus de succès.

Vous connoissez, Monsieur, *mes sentimens pour vous, & combien je vous honore.*

Le Cardinal de Bissy.

Il y avoit déja quelques jours que j'étois à St. Ildephonse, dans l'attente de savoir où aboutiroient enfin les démarches qu'on m'avoit ordonné de faire, & les promesses qui s'en étoient suivies; sans que je fusse à cet égard plus avancé que le premier jour. La lenteur de tous ces préliminaires, & le caractere du Prélat, entre les mains duquel je voyois désormais ma destinée, me causoient souvent bien de l'inquiétude; mais je n'osois la laisser paroître. Pressé pourtant d'obtenir une décision qui fixât l'incertitude de mon état, j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, pour le prier d'enga-

l'engager Leurs Majestés à la donner ; & cela, lui disois-je, afin de cesser d'être plus long-tems à la Cour comme une espece de phantôme, qui épouvantoit les uns & servoit de risée aux autres.

Le Prélat, après avoir lû ma lettre, se contenta de dire verbalement à celui qui la lui avoit portée, que j'aurois bien-tôt de ses nouvelles. Mais soit que voyant les choses de plus près que moi, il ne crût point à propos de demander l'éclaircissement que je desirois ; ou que Leurs Maj. eussent quelques raisons de le differer encore ; il se passa plusieurs jours avant que l'Archevêque d'Amida me fit réponse. Et comme, eû égard aux ménagemens qu'on avoit pour le Comte de Konikseg, & qu'on poussoit jusqu'au scrupule, ce Prélat m'avoit dit de m'abstenir de paroître souvent chez lui ; j'étois réduit à la lente ressource de lui écrire, & par conséquent, à attendre qu'il employat le même moyen pour me communiquer ce qu'il avoit à me dire.

Tant de circonspection de la part de ce Prélat, à l'égard d'un homme qui cessoit, ce me sembloit, de devenir susP 6 pect

pect au Comte de Konikſeg, dès lors qu'il entroit au Service de Leurs Maj. Cath., ne repondant guere à tout l'empreſſement qu'on avoit d'abord marqué, de me voir prendre cet engagement; je craignois de plus en plus quelque changement peu agréable pour moi, dans une Cour où ils étoient ſi fréquens. Je me rappellai celui qui étoit ſurvenu ſubitement, lorſqu'il avoit été queſtion, de faire venir à Madrid le Cardinal de Bilſy; & je panchois fort à croire que j'étois peut être à la veille d'en éprouver un pareil, & ce qui m'étoit encore plus ſenſible, de retourner ſous la puiſſance du Cardinal de Fleury.

Pour calmer un peu les juſtes allarmes qu'une pareille ſituation me cauſoit, & juger en même tems ſi elles étoient bien ou mal fondées; j'examinois avec ſoin la maniere d'agir de certaines principales perſonnes de la Cour; & encore plus l'attention, ou l'indifférence que me marquoient celles qui approchoient de plus pres Leurs Maj., & qui étoient par conſéquent plus à portée que les autres, de connoître dans quelles diſpoſitions Elles étoient pour moi.

Con

Ces barromètres de Cour, qui hauſſent & baiſſent exactement, ſelon que les conjonctures ſont favorables ou fâcheuſes, me paroiſſant toujours au même degré où ils s'étoient placés ſur mon ſujet, depuis qu'il avoit paru que mon ſéjour à Saint Ildephonſe ne déplaiſoit point; j'en tirois l'heureux préſage, qu'au moins il n'étoit encore rien arrivé qui dût me faire craindre, que le ſilence qu'on gardoit ſur ma deſtinée fût l'avant-coureur des nuages & des frimats qui s'élevent dans les Cours, lorſqu'on y ſonge le moins. Mes obſervations ſe trouverent bien fondées; car quelques jours avant que Leurs Majeſtés partiſſent pour aller à l'Eſcurial, ce qui arriva le 21. d'Octobre, l'Arch. d'Amida m'écrivit un billet * pour me donner rendez-vous le ſoir du même jour dans le chœur de la Chapelle Royale. Le début de ſa converſation ne fut pas moins obligeant, que je l'avois éprouvé dans les précédentes. „ Il me déclara, après avoir „ beaucoup exalté la confidence qu'il „ alloit

* Il ſe trouve parmi les lettres de ce Prélat, dont le procès verbal des papiers, qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de FLEURY, fait mention.

„ alloit me faire, que comme Leurs M.
„ comptoient fur mon zele pour leur
„ fervice, Elles vouloient m'envoyer en
„ France, & me charger en même tems
„ d'une commiffion, qui me prouveroit
„ la bonne opinion qu'Elles avoient de
„ mes talens, & l'étendue de l'eftime
„ dont Elles m'honoroient ".

Je reffens comme je le dois, dis-je à l'Archevêque en l'interrompant, une faveur fi précieufe. Mais eft-ce pour aller travailler à la reconciliation des deux Couronnes que Leurs Majeftés veulent m'envoyer en France? Si c'eft leur deffein, permettez-moi de vous repréfenter, que je crois être plus à portée de le faire réuffir ici, qu'en me tranfportant à Verfailles. Vous favez où nous en fommes le Cardinal de Fleury & moi, & tout ce que j'ai éprouvé d'artifices & de contradictions de fa part, lorfque je fuis venu en ce pays. Combien ne dois-je pas craindre, par conféquent, d'avoir encore quelque chofe à démêler perfonnellement avec lui? Je ne vous diffimule donc point Monfeigneur, que quelque fenfible que je fois aux marques de confiance, dont vous m'apprenez que Leurs Majeftés veulent m'honorer;

norer ; ce n'est cependant qu'avec une extrême repugnance, que je me verrai exposé à traiter avec un Ministre, qui ne peut vaincre la mauvaise volonté qu'il a contre moi, qui ne sauroit même la cacher, & qui sera charmé de trouver l'occasion, de faire échouer la négociation dont je serai chargé. Quels moyens, d'ailleurs, de m'attirer ce désagrément, ne lui procurera pas sa puissance ! Et puis-je me flatter, sans chercher à me faire illusion, de n'avoir rien à craindre à cet égard ? Ce n'est pas tout Monseigneur ; & pardonnez-moi encore cette reflexion. Si, dans la négociation qu'on veut me confier, il y a quelque chose qui soit, ou qui puisse devenir contraire aux intérêts du Roi mon Maître : convient-il (je m'en rapporte à vous) à un de ses sujets de s'en charger ? Et cela seul ne mettroit-il point un obstacle insurmontable au succès de mes démarches ?

„ Votre vivacité, me repartit l'Arche„ vêque d'Amida, ne vous donne pas „ le tems de m'écouter. Vous suivez „ vos idées, sans connoitre ce que je „ veux vous dire ; & cette précipitation „ vous met hors d'état de juger des

„ vues

» vues que l'on a ſur vous. Il n'eſt
» aucunement queſtion de la reconcilia-
» tion dans ce que j'ai à vous appren-
» dre : Leurs Majeſtés n'ont aucun ſu-
» jet de la deſirer ; & la maniere dont
» on ſe comporte en France ſur ce qui
» les regarde, les éloigne de plus en
» plus de ce qui peut la concerner. C'eſt
» d'une affaire très-differente, & qui
» les touche perſonnellement, dont El-
» les veulent vous charger. En un
» mot, c'eſt d'aller travailler en France,
» à aſſurer leurs droits ſur la Couronne
» de leurs Ancêtres, en cas que le Roi
» Très-Chrêtien vienne à mourir ſans
» ſucceſſeur ; en leur attirant le plus de
» partiſans qu'il vous ſera poſſible, dans
» le Clergé, les Grands, le Parlement,
» & ſur tout les Princes du Sang ; &
» pour que vous concertiez enſuite avec
» ceux qui embraſſeront le parti de L.
» Maj., les meſures les plus ſages, &
» les plus ſûres en même tems, pour
» applanir tous les obſtacles que la Mai-
» ſon * d'*Orleans* pourroit oppoſer à l'e-
» xécution

* Le Religieux Prince qui en eſt le Chef, n'attribuera point, j'eſpere, l'obeïſſance que j'ai rendue aux ordres de la Cour d'Eſpagne, à aucun

» xécution de leur dessein. Peut-on, » ajouta l'Archevèque, donner à quelqu'un une commission plus brillante, » & plus propre à vous faire parvenir » bien-tôt aux plus hautes dignités ! & » jugez par ce que je vous dis, de l'idée que Leurs Maj. ont de vos lumieres ".

La surprise que me causoit ce que l'Arch. me découvroit des vues qu'on avoit sur moi, étoit si grande ; & je trouvois si peu de proportion entre la situation fort équivoque où il falloit que j'allasse me mettre en France, & les opera-

aucun sentiment de ma part, contraire à ses intérêts. On s'acquitte des commissions dont les Souverains honorent, sans être ordinairement prevenu d'amour ou de haine envers ceux, aux intérêts desquels elles sont favorables ou contraires ; & on ne songe qu'à mériter par sa conduite, la confiance & l'approbation du Maître qu'on sert. C'est la disposition où j'ai été dans le tems des négociations dont je rappelle le souvenir. L'objet, sans doute, en étoit alors intéressant pour la Maison d'*Orléans* ; mais il cesse à présent d'avoir ce caractere, par le mariage de Monseigneur le Dauphin, qui donne un juste sujet d'espérer de voir, comme je le desire, regner sa Posterité sur le Trône de France jusqu'à la fin des siecles.

operations qui devoient resulter de ce voyage, que je ne savois presque ce que je devois répondre. La multitude d'idées, toutes contraires les unes aux autres, qui se présentoient tout à la fois à mon esprit, m'ôtoient même en quelque façon le moyen de juger sainement de celles que je devois suivre ou rejetter. Mais comme il falloit pourtant s'expliquer, & accepter ou refuser la proposition qui m'étoit faite, je dis à l'Archevêque: que quoique je me fusse bien flatté, par tout ce qu'il avoit eu la bonté de me dire précédemment, que Leurs Maj. m'honoroient de leur bienveuillance, & vouloient bien en même tems être persuadées de mon zele pour leur service; je n'aurois cependant jamais imaginé, qu'Elles voulussent que ce fût en France où j'allasse leur en donner des preuves; sur tout dans la circonstance où nous étions; & de plus encore, avec un ordre de ne rien dire qui eût rapport à la reconciliation.

Je conviens avec vous Monseigneur, ajoutai-je, qu'il est aussi flatteur que glorieux pour moi, d'être chargé d'une négociation, qui doit décider du sort de deux grands Royaumes: mais je crois que

que vous ne disconviendrez point non plus, des périls dont elle est accompagnée, sur tout pour un homme de ma nation; puisque je ne puis servir Leurs Maj. utilement, qu'en m'ouvrant sur leurs desseins à différentes personnes de toutes sortes d'états; & que dans ce grand nombre, rien n'est si facile que d'en trouver, qui, pour leurs fins particulieres, me trahiroient, & me livreroient à tout le ressentiment de la Maison d'Orleans, & à toute la mauvaise volonté du Cardinal de Fleury. Cet inconvénient, qui sans doute n'est pas petit, ne seroit point à craindre, continuai-je, pour un des sujets de Leurs Maj. ou pour tout autre homme qui ne seroit point François; & dès lors qu'un étranger seroit suffisamment autorisé, de parler en France à ceux qui s'engageroient de prendre le parti de Leurs Maj., on ne pourroit rien entreprendre contre sa personne. Le pis qui pourroit lui arriver, si on venoit à éclairer & à désaprouver ses démarches, seroit de recevoir un ordre de se retirer; ce qui ne tire pas à grande conséquence, pour quelqu'un qui n'a ni famille ni établissement dans le païs où il est.

Mais

Mais pour moi, Monſeigneur, il en faut raiſonner bien differemment : car, indépendamment de l'attention que je dois avoir, de n'attirer ſur mon pere, & ſur le reſte de ma famille, aucune diſgrace ; reflêchiſſez, s'il vous plait, que l'objet de la négociation dont je ſerai chargé, tend préciſement à changer entierement le ſyſtème préſent de l'Europe, & à détruire ce qui a ſervi de baſe à ſa tranquillité par la paix d'Utrecht. Il ſuffiroit donc qu'il en tranſpirât la moindre choſe, pour engager le Roi mon Maitre, à juſtifier ſa bonne foi envers toutes les autres Puiſſances, ſur un article qu'elles ont jugé ſi eſſentiel, en me chatiant ſeverement, d'avoir entrepris ſous ſes yeux un tel ouvrage. Et dans ce cas-là, Monſeigneur, Leurs Maj. voudroient-Elles prendre ma déſenſe ; & faire connoitre à toute l'Europe, qu'Elles ſont reſolues de n'avoir plus à l'avenir aucun égard aux renonciations qu'elles ont faites ? Je ne vous fais point toutes ces repréſentations, Monſeigneur, pour me défendre d'obéir à Leurs Majeſt. ; & encore moins par aucun manque de zele pour leur ſervice. C'eſt au contraire celui que je reſ-

ſens

ens à cet rd, qui me les dicte; & qui me fait remarquer des difficultés presque insurmontables, pour exécuter eurs ordres. Je ne les exagere point; & vous en serez, j'espere, convaincu, si vous examinez sans prévention ce que vous exigez d'un simple particulier tel que moi: sans me charger d'aucune commission, qui puisse me donner un prétexte de revenir en France, ou me servir, quand j'y serai, à m'introduire insensiblement dans la confiance de ceux dont il faut nécessairement que je me l'attire: en un mot sans aucun caractere, qui me mette à l'abri de la mauvaise volonté d'un Ministre tout-puissant, & du ressentiment d'une Maison, dont je travaillerai à détruire les droits sur la plus puissante des Monarchies.

Je parlois à un homme idolâtre de a faveur, que le vain éclat de la Négociation, dont il m'entretenoit avoit ébloui, & qui d'ailleurs suivoit l'esprit de la Cour d'Espagne, où l'on formoit alors beaucoup d'entreprises, sans paroître s'embarrasser † des facilités, ou des obstacles

† On peut se rappeller le souvenir de l'entreprise de la conquête de la *Sicile*: & celle de

obstacles qui pouvoient se rencon
pour les faire reussir. Ce que je di
à l'Archevèque l'ayant cependant frap
il m'avoua ingenuement, qu'il n'av
point reflèchi sur tous les inconvéni
dont je venois de l'entretenir. „
„ vous suis obligé, me dit-il ensuit
„ de me les avoir fait connoitre. J
„ rendrai compte à Leurs Majest., e
„ sans doute y feront l'attention qu'
„ les méritent ; & quand nous nc
„ reverrons, je vous apprendrai ce qu'
„ les m'auront répondu ".

La matiere que nous traitions nc
conduisant à parler de ce qui se pas
en France, ce Prélat me dit : que ri
n'étoit plus certain que l'union étro
qui regnoit entre le Cardinal de Fleu
& Mr. Walpole, Ambassadeur d'A
gleterre à Paris ; & qu'on en avoit cl
q

de vouloir ôter la Regence au feu Duc d'O
LEANS, qui a coûté la vie à quatre Genti
hommes de Bretagne ; fait exiler le Duc &
la Duchesse du MAINE, & le Cardinal
POLIGNAC ; fait emprisonner ou sortir
Royaume plusieurs personnes de condition ;
enfin les ordres envoyés au Comte de G
GE, par un vain point d'honneur, de pas
le *Panaro* à quelque prix que ce fût ; &
Marqu

que jour nouvelles preuves : mais que l'arrivée de l'Amiral Jennings avec son Escadre sur les côtes d'Espagne, uniquement pour tâcher d'enlever les Gallions, en formoit une sans replique; puisque le Roi d'Angleterre n'auroit point fait cette démarche, si la France ne l'avoit, non seulement approuvée, mais même paru la desirer. Il se plaignit beaucoup aussi, que ce fut là le début d'un Ministre en France, qui devoit, disoit-on, être si favorable à L. M., & suivre exactement, sur cet article, les principes de LOUIS XIV.

„ Mais à propos de Ministere, me „ dit encore l'Archevêque, Monsieur le „ Blanc, qu'on a rétabli dans le poste „ qu'il avoit, n'est-il pas attaché à Mr. „ le Duc d'Orleans? " Il le doit être, lui repliquai-je, puis que ce Prince l'a honoré

Marquis de LAMINA d'entrer par le même motif en *Piemont*, sans tenir aucun compte de la vie de tant de milliers d'hommes qu'on a fait perir ainsi sans aucune utilité. Les Ministres qui inspirent de pareils sentimens aux Princes, méritent qu'on leur applique ces paroles de St. AMBROISE:

Infelix cujus in potestate est tantorum animas à morte decendere, & non est voluntas. Ambrof. in Nab. 15.

honoré d'une protection marquée, & à laquelle il est redevable d'être forti du triste état où ses ennemis l'avoient reduit. „ Si cela est ainsi, reprit alors „ le Prélat, il ne faut donc pas s'atten„ dre qu'il prenne fort à cœur les in„ térêts de Leurs Maj.; & je ne vois „ en vérité aucun des nouveaux Mi„ nistres de France, sur l'attachement „ desquels cette Cour ici puisse comp„ ter". Jugez donc par ce que vous me dites, Monseigneur, lui repartis-je, combien la conjoncture présente est peu favorable à m'envoyer à Paris; & travaillez, je vous en conjure, à me procurer une autre commission; tous les païs, à l'exception du mien, me seront indifferens, pour y exécuter celle qu'on me donnera. Nous nous séparames là-dessus, avec promesse de sa part, de nous revoir avant le départ de la Cour pour l'Escurial.

Il me tint fidelement parole, & m'ayant fait appeller chez lui la veille de ce départ, il me dit: que quoiqu'il eût representé à Leurs Maj. toutes les raisons que j'avois employées, pour me défendre d'accepter la commission d'aller en France, Elles persistoient cependant

toujours

jours dans le meme dessein de m'y
envoyer : Qu'Elles savoient, que le nom
bre de leurs partisans en ce pays là,
étoit plus grand que je ne le pensois ;
que, convenant volontiers que l'af-
faire dont je serois chargé étoit très dé
licate, il ne leur sembloit pas néanmoins
aussi difficile que je le pretendois, de
sonder peu à peu les dispositions des
gens en place, soit par les entretiens
que j'aurois avec eux, soit par ce que
j'en entendrois dire : Qu'à l'égard des
moyens de les engager ensuite à s'expli-
quer plus clairement, ce seroit le fruit de
mes soins & de mon travail ; & que je
devois seulement m'attacher, le plus qu'il
me seroit possible, à tirer ces explica-
tions par des lettres, afin de mettre ceux
qui me les donneroient, dans la né-
cessité de garder un secret, qui leur de-
viendroit par là aussi important qu'à moi
ajouta, que comme il n'étoit point
question de causer aucune revolution en
France, puisque L. Maj. souhaittoient
très-sincerement que le Roi leur neveu
vécût long tems, & eût des héritiers ;
que ce n'étoit uniquement qu'au cas
que ce Monarque mourut sans en laisser,
qu'Elles prétendoient faire valoir leurs

droits; je ne devois m'appliquer d'abord, qu'à tâcher de découvrir sur article les sentimens où pouvoient les principaux corps de l'Etat, afin d' rendre un fidele compte; sans rien d & encore moins faire aucune démar en France dans le public, qui don le moindre soupçon de mon dessei Que ne m'avançant ainsi que pié à pié, qu'à proportion qu'on s'ouvriroit à m il n'y avoit point à craindre que la M son d'Orleans, les Ministres du Très-Chrêtien, & ceux des Puissan Etrangeres à la Cour de ce Monarq pussent pénétrer mes vues, ni conséquent, qu'il resultât de mon att tion à les faire réussir, rien de fâch pour moi, ou qui compromît en q que ce soit Leurs Maj. Cath. „ E „ conviennent au surplus, „ poursui „ l'Archevêque, qu'il faut que vous „ soissiez autorisé par Elles, à écou „ ceux qui embrasseront leur parti, „ de vous attirer leur confiance. „ ordre de vous dire aussi de leur p „ qu'Elles pourvoiront à cela, d'u „ maniere qui ne laissera aucun dou „ Conformez-vous donc à leur desi „ Elles s'y attendent: & en ressent com

„ comme vous le devez, tout le prix
„ de la confiance dont Elles vous ho-
„ norent, faites leur voir que vous fa-
„ vez la mériter ".

Il furvient des circonftances dans la vie, lorfqu'on y penfe le moins, qui nous entrainent malgré nous dans des affaires, pour lefquelles on ne fent intérieurement que de la repugnance ; & je l'éprouvois actuellement. Quelque honorable que fût la commiffion qu'on vouloit me donner, une moins importante ailleurs m'eût été infiniment plus agréable ; & rien, ce me fembloit, ne pouvoit être plus fâcheux pour moi, que de retourner dans une Cour, où regnoit alors (on peut fe fervir de ce terme), un Miniftre, qui étoit en fecret mon ennemi, & dont j'avois, par conféquent, toujours à redouter la mauvaife volonté & la puiffance.

Ne pouvant donc encore diffimuler là-deffus mes fentimens à l'Arch. d'Amida, il me dit : qu'il croyoit, que fur cet article je me laiffois trop aller à certaines préventions : qu'il convenoit, qu'à quelques égards elles pouvoient être fondées ; mais que je groffiffois trop les objets dans mon imagination,

dre ce parti, ne procédoit que
que je me méfiois, avec raison,
talens & de mes lumieres, pour
réussir l'importante & délicate Né-
tion dont Leurs Maj. vouloient m
ger : mais que puisqu'elles en pe
différemment, c'étoit à moi d'
à tacher de justifier la bonne o
qu'Elles avoient de ma capacité. J
clus enfin, en disant au Prélat,
je ne pouvois donner aucune a
du succès, qui dépendoit de Di
croyois au moins pouvoir prom
que j'employerois dans l'exécuti
ordres de Leurs Maj., tous mes
& toute l'attention possible, afin
leur donner aucun lieu r
de m'en avoir honoré.

L'Archevêque satisfait

„ de ménager si bien les choses, que
„ vous puissiez achever de dissiper les
„ préventions ".

La maniere décisive dont le Confesseur de la Reine me parloit, me fit croire, qu'il étoit dangereux de combattre plus long-tems son sentiment. Ce Prélat, comme tous les petits genies, étoit méfiant; & ma resistance auroit infailliblement fait naître dans son esprit, des soupçons, que j'avois des raisons particulieres & secretes, de ne pas accepter la commission dont on vouloit me charger. Je considerai encore, que la confidence qu'on me faisoit, se trouvoit précisément, par son importance & sa délicatesse, du nombre de celles qu'on ne peut regarder comme indifférentes; & qui, par consequent, n'admettent aucun milieu, entre la confiance ou l'indignation des Princes dont elles partent.

Ces réflexions me déterminerent donc à souscrire à tout ce qu'on desiroit de moi. Je répondis à l'Archevêque d'Amida, que ne souhaittant rien tant que de trouver des occasions, de montrer au Roi & à la Reine ma soumission à leurs ordres, & mon zele pour leur service,

dre ce parti, ne procedoit que
que je me méfiois, avec raison, d
talens & de mes lumieres, pour
réussir l'importante & délicate Né
tion dont Leurs Maj. vouloient me
ger: mais que puisqu'elles en pen
différemment, c'étoit à moi d'obé
à tacher de justifier la bonne o
qu'Elles avoient de ma capacité. J
clus enfin, en disant au Prélat,
je ne pouvois donner aucune assi
du succes, qui dépendoit de Die
croyois au moins pouvoir prome
que j'employerois dans l'exécutio
ordres de Leurs Maj., tous mes
& toute l'attention possible, afin
leur donner aucun lieu de se re
de m'en avoir honoré.

demander, si je ne pourrois point, quand je serois en France, & supposé que j'y exécutasse dans toute son étendue la commission dont j'étois chargé, engager encore ceux qui embrasseroient le parti du Roi d'Espagne, à étendre leur zele jusqu'à donner la préférence à l'Infant Dom CARLOS, (à présent Roi des deux Siciles,) sur le Prince des Asturies, pour succeder à la Couronne de France: & s'il me paroissoit possible de faire regarder avec indifférence à ces personnes, que le Prince aîné restât en Espagne, & que l'Infant son frere montât sur le Trône de France, après le décès du Roi son pere.

Il n'étoit pas fort difficile de voir d'où partoit l'idée prétendue du Prélat, & le dessein qu'on pouvoit avoir de sonder à cet égard mes dispositions. Aussi je n'entrepris point ni d'applaudir, ni de combattre le projet dont il m'entretenoit. Je me contentai simplement de répondre, que les memes raisons qu'il faudroit employer, pour faire valoir le droit de Leurs Maj. sur la Couronne de France, dans le cas de la mort du Roi leur neveu, par préférence aux Princes de la Maison d'Orléans, assurant également

ment celui du Prince des Afturies ; il me paroiffoit fort dangereux de laiffer entrevoir aux Partifans de Leurs Majeftés en France, & au refte de la Nation, qu'on pouvoit, felon le tems & les circonftances, changer un ufage obfervé depuis plufieurs fiecles dans la Monarchie Françoife ; & que c'étoit, felon moi, détruire d'une main, ce qu'on vouloit édifier de l'autre : mais qu'au furplus, je me conformerois toujours avec plaifir aux ordres qu'on me donneroit à cet égard ; fentant bien, qu'après qu'un particulier a repréfenté ce qui peut être utile ou nuifible aux intérêts du Prince qui l'employe, l'obéiffance à fes ordres eft l'unique parti qui lui convient de prendre.

L'Archevêque me dit, qu'il trouvoit mes réflexions juftes ; & que d'ailleurs l'idée dont il venoit de m'entretenir ne partant que de lui, elle n'entroit en rien dans le fujet du voyage que je devois faire en France. Il ajouta, qu'il étoit vraifemblable, que l'article le plus délicat de la commiffion dont je ferois chargé, feroit, dans la conjoncture préfente, de gagner le Duc de Bourbon : „ Car, „ pourfuivit l'Archeveque, c'eft, fans „ contre-

„ contredit, exiger un grand sacrifice
„ de la part de ce Prince, que de con-
„ tribuer à mettre toute la branche
„ Royale d'Espagne entre le trône de
„ France & lui; pendant qu'il n'y a
„ que deux Princes de la Maison d'Or-
„ leans, dont l'un † ne fait que de naî-
„ tre, qui l'éloignent actuellement de
„ la Couronne. D'ailleurs le Duc de
„ Bourbon attribue vraisemblablement
„ sa disgrace à Leurs Majestés; il le re-
„ garde, par conséquent, comme la victi-
„ me de leur ressentiment; & celui qu'u-
„ ne telle pensée doit nourrir chez lui,
„ met des obstacles presque insurmonta-
„ bles à toutes les raisons que vous pour-
„ rez employer, pour lui inspirer d'em-
„ brasser les intérêts du Roi".

C'est cependant, repartis-je à l'Archevêque, ces obstacles dont vous me parlez qu'il faut lever; & tout ce que je ferois en France sans cela, n'aboutiroit à rien. Mr. le Duc de Bourbon est le Chef de sa Branche; & il est à croire, que le parti qu'il prendra sera suivi des Princes ses freres, & même du Prince de Conti:

 aussi

† *Louis Philippe d'*ORLEANS, Duc de Chartres, né le 12. May 1725.

ainſi, comme vous voyez, Monſeigne c'eſt ſa détermination ſeule qui peut parer les Princes du Sang d'avec Mr Duc d'Orleans; & c'eſt encore de c même détermination, que dépend la ſolution que ces Princes pourront p dre, de ſe déclarer pour Leurs Maje Cath. Cette démarche du Duc de Bo bon eſt déciſive; puiſque réüniſſant, vant toute apparence, tous les Prin du Sang à Leurs Maj., à l'exception ſeul qui prétendroit leur diſputer la C ronne, elle entraînera preſque infaillil ment le ſuffrage de la Nation. Il f donc mettre tout en uſage, pour en ger ce Prince à entrer dans nos vu & ce qui peut, ſans doute, y con buer infiniment, eſt de lui faire en voir, qu'il recueillira de leur exécut d'auſſi grands avantages * pour lui pour toute ſa Maiſon, que ceux q pourroit obtenir de la Maiſon d'Orlea ſeroient médiocres & peu ſolides. C principalement ſur cet article, qu'il f que Leurs Maj. s'expliquent : car ſi n'offre au Duc de Bourbon que des

per

* *Ipſa decor recti, facti ſi præmia deſint,*
Non movet, & gratis pœnitet eſſe probum
Ovid. de Pont. II. El.

perances, quelques grandes qu'elles puiſſent être, elles ne contrebalanceront jamais dans ſon eſprit, ni le ſacrifice qu'il fera de s'éloigner du Trône, ni le ſouvenir de toutes les marques d'indignation que lui ont données Leurs Majeſtés ; & toutes ſes démarches portant ainſi à faux, n'aboutiront à rien.

„ Je conviens de tout cela, me dit
„ l'Archevêque : mais comment faire en-
„ tendre à Leurs Majeſtés, qu'Elles doi-
„ vent aujourd'hui rechercher, en quel-
„ que façon, l'amitié du Duc de Bour-
„ bon ? Cette démarche de leur part,
„ dans la conjoncture préſente, où elles
„ ont un ſi juſte ſujet d'être offenſées de
„ l'injure que ce Prince leur a faite, de
„ rompre le mariage du Roi de France
„ avec l'Infante, n'eſt-elle pas tout-à-fait
„ contraire à la bienſéance ? Car enfin,
„ c'eſt les engager à faire, pour leur
„ reconciliation avec le Duc de Bourbon,
„ les premiers pas : ce qui ne peut com-
„ pâtir avec leur dignité. Et d'ailleurs,
„ qui peut répondre que ce Prince,
„ après avoir découvert le motif des
„ avances que lui feront le Roi & la
„ Reine, ne le communiquera point
„ enſuite au Duc d'Orleans, pour gagner

„ tout cela en embarrassant : s

le paroit ici, Monseigneur, Mi
dis je, jugez de ce que j'en
quand je serai arrivé à Versailles,
faudra mettre la main à l'œuvre.
dant, je le repete encore, *non re
borem*. On n'entreprendroit jama
de grand, si les difficultés que pré
certaines affaires délicates, jettoie
le découragement]. L'esprit & la
tration doivent servir à les faire p
& l'un & l'autre, jointes au courag
surmonter. Je vous promets de f
mon mieux, pour pratiquer en
cette maxime.

Comme notre conversation avoi
long tems, & que je prenois congé
„ Mais à propos, me dit il, j'o

„ Leurs Maj., de vous demander ce que
„ vous souhaittez qu'Elles vous accor-
„ dent pour votre subsistance en ce païs-
„ ci. Je vous prie de m'en instruire,
„ afin que je leur en rende compte ".

Cet article, Monseigneur, lui repliquai-je, sera bientôt décidé : tout ce que le Roi & la Reine voudront. Je n'ai jamais pensé à faire un semblable marché, ni ici, ni en France ; & je recevrai toujours avec autant de soumission que de reconnoissance, ce qu'il plaira à Leurs Majestés de m'accorder. Je suis venu en Espagne avec cent pistoles de gratification, que je priai Mr. le Duc de Bourbon de m'accorder au-delà de la pension que le feu Roi m'a donnée ; & j'y ai subsisté depuis, sans rien recevoir de la Cour que cette même pension. Vous voyez par là, que l'intérêt entre peu en ligne de compte dans mes démarches. Trouvez donc bon, que je suive en ce païs le même esprit ; & que je m'en tienne à vos bons offices, & à la décision de L. Majestés.

Plus on remarquoit en Espagne, que l'intelligence entre les Cours de Versailles & de Londres augmentoit, plus on s'empressoit aussi, comme je l'ai dit, à

resser-

étoit, que l'Archiduchesse sa fille a
épousât l'Infant Dom Carlos, l'engag
à regarder d'avance les intérêts des
Maisons comme confondus ; & à se
suader, que tout ce qu'elle feroit
contribuer à l'agrandissement de l'E
reur, tourneroit infailliblement à l'a
tage du Prince son fils.

La Cour de Vienne, qui trouvoit
te opinion fort utile, prenoit grand
de l'entretenir. Pendant qu'avec l'ar
qu'elle recevoit d'Espagne, elle trou
le secret de faire entrer dans ses vues
ticulieres, plusieurs Princes d'Allema
& qu'elle offroit à ceux du Nord
mon-rerroient la meme disposition,
que ecoulement de ces tresors ; elle c
nuoit d'assurer Leurs Maj. Cath. que

nouvelle de l'accession de l'Imperatrice de Russie au Traité de Vienne; & on ajoutoit comme une nouvelle certaine, que les Electeurs Palatin, de Baviere *, de Mayence, de Cologne, & de Treves en avoient fait autant. On ne s'entretenoit donc, quand j'arrivai à St. Ildephonse, que des avantages qu'on esperoit de recueillir de ces differentes accessions; soit dans le Nord, pour détourner la Suede & le Dannemarc d'entrer dans l'Alliance d'Hanover; soit en Allemagne, pour rendre inutiles les desseins, que les Rois d'Angleterre & de Prusse sembloient avoir formés, de concert avec la France, de s'y rendre redoutables.

On soupçonnoit en effet ces deux Monarques, d'avoir sur cet article des vues fort étendues, & de vouloir faire servir à leur exécution, le zele avec lequel ils soutenoient de concert les intérêts des Protestans. Ceux-ci, qui pouvoient bien de

* Par le Traité que l'Empereur fit avec ce Prince, il est stipulé, qu'il y aura entr'Eux une vraye, sincere, éternelle & indissoluble amitié & alliance. Se flatter d'une pareille union entre les Souverains, est une agreable chimere, telle que la Diete Européenne de l'Abbé *St. Pierre*, pour entretenir une paix perpétuelle.

de leur côté avoir cette opinion, trouvant l'occasion favorable pour se procurer de nouveaux avantages; fournissoient, à l'envi, ample matiere à ces Princes de faire valoir leur bonne volonté, par les plaintes qu'ils faisoient de toutes parts, de la rigueur avec laquelle on les traitoit dans les Etats Catholiques: & soit en Pologne, en Silesie, en Saxe, dans le Palatinat, & dans quelques autres Etats d'Allemagne, il paroissoit tant d'aigreur & d'animosité entre les differentes Religions, qu'on craignoit avec raison à Varsovie & à Vienne, les suites d'une semblable disposition; & que les Puissances, qui s'intéressoient pour les Protestans, n'en profitassent pour leurs fins particulieres.

Je n'entrerai point là-dessus dans le détail des differens griefs, que chaque parti prétendoit avoir l'un contre l'autre; ni des mesures qu'on prit à Vienne & en Pologne, pour les redresser, & calmer les esprits: c'est l'affaire de ceux qui écriront l'histoire du tems. Je me contente de souhaitter, que l'esprit de dissension & de division, si contraire * à l'huma-

* *Sicut Sanctorum animus vehementer mites, & hominum amantes, non solum erga domesti-*

l'humanité & à la religion, qu'on remarque toujours entre les Communions Chrétiennes, puiſſe s'éteindre ; & que celles qui ſe ſont ſéparées de l'Egliſe Romaine, examinant † ſans prévention, & ſans paſſion, la pureté de ſa foi ; comment ſe ſont anéanties, ſelon les promeſſes de N. S. preſque toutes les Sectes qui ont attaqué cette Egliſe ; & l'inutilité des efforts que l'enfer a fait de ſiecle en ſiecle pour la détruire : que toutes ces différentes Communions, dis-je, puiſſent enfin reconnoître, avec combien peu de raiſon elles ont rompu l'unité : & qu'enfin, il n'y ait plus qu'un ſeul trou-

cos, ſed alienos. Serm. S. J. Chryſoſt. in cap. 15. Epiſt. ad Rom.

† *Quæſtio inter nos verſatur, ubi ſit Eccleſia? Quæ utique una eſt, quam majores noſtri Catholicam nominârunt. Hæc autem Eccleſia corpus eſt Chriſti; ſicut Apoſtolus dicit :* pro ejus corpore, quod eſt Eccleſia. *Unde utique manifeſtum eſt, eum qui non eſt in membris Chriſti, chriſtianam ſalutem habere non poſſe.* Auguſtin. de unit. Eccl.

Extra hanc Eccleſiam nec chriſtianum nomen aliquem juvat, nec Baptiſmus ſalvat, nec mundum Deo ſacrificium offertur, nec peccatorum remiſſio accipitur, nec æternæ vitæ felicitas invenitur ; una eſt enim Chriſti Eccleſia, una columba, una dilecta, una ſponſa. Fulgent. L. 2. de Remiſſ. peccat.

troupeau ſous le même Paſteur §. Une inſtruction exempte de toute violence; qui procedât d'une ſincere charité; où l'on combattit l'erreur avec douceur; où l'on en triomphât ſans fierté; & où l'on pût ſe rendre à ſoi-même le témoignage, qu'on ne cherche point à s'élever ſur ſes adverſaires, par une vaine oſtentation de ſcience, mais à leur devenir utile en les convainquant: une inſtruction, je le repete, qui auroit ce caractere de modération, pourroit beaucoup contribuer à une réünion ſi deſirable. Mais c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut l'attendre: & plaiſe à ſa bonté d'avancer cet heureux moment.

Quelques aſſurances que les Puiſſances de l'Europe continuaſſent à donner, de ne vouloir rien faire qui pût troubler la paix dont elles jouiſſoient; les deux Traités de Vienne & d'Hanover, en diviſant les mêmes Puiſſances, avoient cependant donné lieu à une grande fermentation dans tous les eſprits, & à des précautions tout oppoſées aux diſpoſitions pacifiques qu'elles affectoient d'avoir. On n'enten-

§ *Præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas.* Auguſtin.

n'entendoit parler de toutes parts que de projets d'Alliance, ou que de nouveaux Traités, qui sembloient être contraires à plusieurs de ceux qui avoient précédé.

Rien n'étoit, au reste, plus digne de louange, que les déclarations que faisoient certains Souverains, sur les motifs qu'ils avoient d'en agir ainsi. Leur conduite, à les entendre, paroissoit réglée par le seul desir de soutenir la justice & de conserver la tranquillité. Mais à travers ces expressions, le public ne laissoit pas de remarquer, que des intentions si pures pouvoient difficilement se concilier avec differentes démarches, où l'on n'appercevoit pas la même candeur. Cette contradiction donnoit lieu de craindre, que les assurances que ces Souverains donnoient de leur bonne volonté, ne fussent plus spécieuses que sinceres.

Ce seroit, je crois, vainement qu'on voudroit faire de la politique une science. Elle n'a aucune regle certaine. Tout ce qui la concerne, dépend le plus souvent des circonstances, quelquefois du caprice, & encore plus des intérêts & des convenances. C'est ce qu'on verra dans

dans ce que je vais continuer de rapporter.

Dès que la Ruſſie & la Suede, eurent conclu entr'elles un Traité d'alliance, qui fut ſigné à *Stockholm* le 4. Mars 1724., ces deux Puiſſances inviterent l'Empereur d'accéder à ce Traité. Mais S. M. Imp., qui ſoupçonna PIERRE I., de vouloir inſenſiblement l'engager à entrer dans ſes vues, en faveur du Duc d'Holſtein, ou contre la maiſon de Lunebourg, éluda, ſous différens prétextes, d'accepter la propoſition. Cette reſiſtance ayant commencé à mettre quelque refroidiſſement entre les deux Cours de Vienne & de Petersbourg; la méſintelligence s'accrut encore, lorſqu'après la mort de ce héros du Nord, l'Imperatrice ſon Epouſe lui ſuccéda, conformément à ce qu'il avoit réglé au préjudice du *Czarowitz* † ſon petit-fils, & neveu de l'Empereur. Mais comme ces ſortes de mécontentemens

† Il étoit fils du Prince ALEXIS PETROWITZ, qui, pour s'être attiré la diſgrace de l'Empereur ſon Pere, étoit mort en priſon le 7 Juillet 1718; & de la Princeſſe *Charlotte Chriſtine de Wolfenbuttel*, Sœur de l'Imperatrice douaniere, Epouſe de l'Empereur CHARLES VI.

nens entre les Princes durent peu, quand ils remarquent qu'il convient de se dissimuler; l'Empereur, qui, depuis son Alliance avec l'Espagne, se voyoit dans le cas d'user de cette discrétion, se conforma facilement aux circonstances du tems, en changeant de sentimens & de conduite. Quant à l'Imperatrice de Russie, elle s'appercevoit avec plaisir de la disposition où étoit l'Empereur, & elle imita parfaitement l'exemple qu'il lui donnoit, en paroissant de son côté ne point prendre garde aux variations de ce Prince avec elle, ni au principe dont elles partoient.

CHARLES VI., accoutumé depuis long-tems à voir l'Empire, l'Angleterre & la Hollande prendre son parti, quand il survenoit quelque démêlé entre lui & la France, voyoit avec peine, que son union avec l'Espagne avoit fait embrasser un systeme bien différent à ces puissances. L'ascendant que ce changement faisoit prendre au Traité d'Hanovre sur celui de Vienne, étoit trop visible, & d'une trop grande conséquence, pour ne pas causer beaucoup d'inquiétude à l'Empereur. Il avoit tout

lieu

lieu de craindre, que les Princes Protestans d'Allemagne & du Nord, qu'il avoit assez peu ménagés, & que la seule crainte de sa puissance retenoit, ne se déterminassent à suivre l'exemple que la République d'Hollande venoit de donner; ou qu'au moins ils ne s'en tinssent à une neutralité équivoque, qui devenoit presque aussi contraire aux intérêts de Sa Maj. Imp.

Ce Monarque ne se flattoit pas de trouver les Puissances d'Italie mieux disposées. Il étoit presque certain que le Roi de Sardaigne*, qui tenoit le premier rang entr'elles, chercheroit, selon sa coutume, à profiter des brouilleries de l'Empereur avec la France, pour prendre entre ces deux Puissances, le parti qui contribueroit le plus surement aux vues d'aggrandissement dont il étoit occupé. L'union de ce Prince à la Ligue d'Hanover sembloit tres favorable à ses desseins: l'Empereur jugeoit qu'on ne le détourneroit par conséquent de la rechercher, qu'au prix de quelque nouveau démembrement de ses Etats en Lombardie, & c'est ce qu'il n'avoit pas envie de faire.

A

* Victor Amedée II. mort à Moncallier le 31. Octobre 1732.

A l'égard des autres Princes d'Italie, bien loin de témoigner aucun empressement d'accéder au Traité de Vienne, la plus part d'entr'eux, à l'exception du Pape, étoient au contraire bien aises d'entrevoir, que les circonstances du tems tendoient à affoiblir l'empire despotique, que la Cour de Vienne cherchoit à établir sur eux.

Enfin, pour comble d'embarras, les Electeurs Catholiques, sur lesquels il paroissoit que l'Empereur devoit compter, laissoient connoitre, qu'ils étoient portés à rester tranquilles spectateurs des événemens, que les Ligues de Vienne & d'Hanover pouvoient faire naître.

L'Espagne étoit, il est vrai, étroitement unie à l'Empereur. Mais quoique la vaste étendue des Etats de cette Couronne, & les trésors dont elle est dépositaire, semblassent assurer à Sa Maj. Imp. de puissans secours ; l'épuisement d'hommes & d'argent, où une guerre presque continuelle pendant 25 ans l'avoit reduite ; rendoit, dans la conjoncture présente, son alliance, & son ressentiment contre la France & l'Angleterre, beaucoup plus à charge qu'utile. L'Empereur étoit trop éclairé pour ne pas remarquer, combien sa situation

devenoit

devenoit par là délicate & critique. Cette confideration lui fit redoubler fes foins & fes efforts, pour fe procurer des Alliés plus à portée de le fecourir que l'Efpagne, & qui fervifient à mettre quelqu'égalité entre la Ligue de Vienne & celle d'Hanover.

Pour fe dédommager dans le Nord de ce qu'il perdoit d'un autre côté, ce Monarque fe propofa de mettre dans fes intérêts la Suede & la Ruffie. L'exécution de ce projet ne laiffoit pas d'avoir fes difficultés. Ces deux Puiffances devoient être bleffées de la froideur avec laquelle Sa Maj. Imp. avoit reçu les avances qu'elles lui avoient faites ; & chacune avoit encore en particulier quelques autres fujets de mécontentement. Malgré cela, on ne laiffa pas de fe flatter à Vienne, de vaincre cet obftacle à la faveur de certains changemens dans les affaires générales qui étoient furvenus, & par l'empreffement qu'on fe propofoit de marquer à reparer le paffé. Heureufement pour le fuccès des deffeins de l'Empereur, l'Imperatrice CATHERINE fouhaittoit de rétablir entr'elle & ce Monarque, une intelligence qui fervit à affermir fa puiffance : & la Suede trouvoit

ouvoit aussi son avantage dans une nion avec l'Empereur, qui donnoit un ouveau degré de solidité au Traité de ;tockholm.

Quand on parle à des gens qui ont térèt à croire ce qu'on leur dit, il est pas difficile de les persuader. C'est ussi ce qui fit goûter sans beaucoup de eine, aux Ministres de Suede & de Rus- s, les raisons * que Sa M. Imp. avoit ues, de suspendre pour quelque tems n accession au Traité de Stockholm. 'envie qu'on avoit de se rapprocher, iit bien-tôt d'accord les Plenipotentiai- es de part & d'autre: les deux Cours e Petersbourg & de Stockholm, quand lles en furent instruites, témoignerent une

* Une des principales étoit, le ménagement ue l'Empereur vouloit garder pour le Roi 'Angleterre, qui faisoit alors la fonction de lediateur au Congrès de *Cambray*: car les ipulations qui se trouvoient dans le Traité e *Stockholm*, en faveur du Duc d'*Holstein*, our obtenir que le Roi de Dannemarck lui estituât le Duché de *Slesvick*, auroient vrai- emblablement donné quelqu'ombrage à S. M. rit., qui avoit garanti la possession de ce)uché au Roi de Dannemarck, en faisant l'ac- uisition de *Bremen* & de *Verden*.

une joye ſincere, de voir Sa Maj. Imp. entrer de ſi bonne grace dans les engagemens qu'elles avoient pris ; & les ordres furent auſſi-tôt envoyés au Comte de TESSIN, & au Sr. LANCSINSKI, de conclurre avec l'Empereur une acceſſion ſi deſirée.

La Cour de Vienne, contente du ſuccès qu'avoit eu la démarche qu'elle venoit de faire, & de pouvoir eſperer qu'elle prépareroit inſenſiblement la Suede & la Ruſſie, à en faire une ſemblable par rapport au Traité de Vienne ; ſe hâta de paroître condeſcendre à l'invitation qu'elle avoit elle-même donné lieu de renouveller : & afin de conſommer une affaire qu'on regardoit auſſi utile qu'importante, le Prince EUGENE de Savoye, le Comte de ZINZENDORF, & le Comte *Gundacker* de STAREMBERG, ſignerent l'Acte qu'on trouvera à la fin de ce volume *, avec le Comte de TESSIN Ambaſſadeur de Suede, & le Sr. LANCSINSKI Miniſtre de l'Imperatrice de Ruſſie.

Cette Acceſſion n'étant point faite uniquement dans les vues qui avoient donné

* *Pieces Juſtificatives, N°. XVII.*

donné lieu au Traité qu'elle rappelloit, & la Cour de Vienne ayant des desseins plus étendus ; on s'en apperçut à Stockholm, & qu'on vouloit insensiblement engager la Suede, à soutenir les prétentions du Duc d'Hollstein sur le Duché de Slefwick, conformément à l'Article secret du Traité auquel l'Empereur accédoit ; & la détourner en même tems, d'écouter les propositions des Alliés d'Hanover. Mais comme cette Couronne, épuisée par la longue guerre qu'elle avoit eue contre toutes les Puissances du Nord, étoit très-éloignée de vouloir s'exposer à de nouveaux troubles en faveur du Duc d'Hollstein ; & que d'ailleurs la situation où elle se trouvoit, l'obligeoit d'avoir de grands ménagemens pour l'Angleterre & pour la France, qui la pressoient également de prendre leur parti : on suspendit long-tems à Stockholm la ratification qu'on devoit envoyer ; on ne voulut même la donner, qu'avec des restrictions † qui n'accommoderent guere la Cour de Vienne ; & qui firent assez voir, que l'Em-

 pereur

† Au même N°. XVII. des *Pieces Justificatives.*

pereur se flattoit en vain de faire prendre à la Suede le parti qu'il desiroit.

On est souvent obligé de dissimuler la mortification que cause le mauvais succès de certaines démarches, dont on attendoit d'heureux fruits ; & c'est aussi le parti que la Cour de Vienne prit dans la circonstance dont je parle. Elle avoit compté que sa condescendance aux propositions de la Suede, quoiqu'un peu tardive, engageroit peu à peu cette Puissance à entrer à son tour dans celles qu'on vouloit lui faire : mais il fallut se desister de cette esperance, quand on vit les clauses de sa ratification. Quelque désagréable que fût cette réflexion, elle n'influa cependant en rien sur la conduite qu'on eut avec la Suede ; & on continua à Vienne, de se comporter à cet égard comme par le passé.

Une des raisons qui contribua aussi au retardement de la ratification de la Suede, fut que quand le Sénat examina à Stockholm l'accession de l'Empereur, il forma quelques difficultés sur les termes *legitimis hæredibus*, qui se remarquoient dans cet acte ; comme pouvant être interprétés en faveur de prétentions

ventions directement contraires à la constitution présente du Royaume, & à l'abolition du droit héréditaire. Ces deux points étoient également intéressants pour la Nation Suedoise. Elle venoit tout récemment de secouer le joug du pouvoir despotique, dont elle avoit éprouvé toute la pesanteur pendant le regne de CHARLES XII. *. Ainsi elle craignoit,

* CHARLES XII. Roi de Suede, ayant été tué au mois de Decembre 1718 au siege de *Fridericsbal*, la Princesse *Ulrique-Eleonore* sa sœur, qui avoit épousé le Prince *Frederic* de *Hesse-Cassel*, se porta pour héritiere de ce Prince; quoique le Duc d'Holstein fût fils de la Princesse *Edwige Sophie* sa sœur aînée: & elle fit publier son avénement au Trône, dans toutes les Provinces de la Suede. Les Suedois, que l'heroïsme très-équivoque du feu Roi, avoit réduit dans une extrême misere, se voyant délivrés par sa mort des suites, presque toujours funestes, du pouvoir arbitraire, prirent la généreuse résolution de n'en être jamais plus les victimes: & dans cette vue, sans s'embarrasser des démarches que la Princesse *Ulrique* avoit faites pour prendre la Couronne; les Etats du Royaume s'assemblerent de leur propre mouvement, comme formant désormais un peuple libre; & ils commencerent par déclarer, que selon les anciennes Loix du Royaume, le droit à la suc-

gnoit, que la démarche que faisoit l'Empereur, ne fût peut-être concertée avec l'Imperatrice de Russie & le Duc d'Holstein, pour donner quelqu'atteinte à la nouvelle forme de Gouvernement qu'elle avoit établie. Les éclaircissemens qu'on

cession étoit fini en la personne de Charles XII. ; & comme la Princesse *Ulrique-Eleonore* avoit cependant pris les rênes du Gouvernement, sans attendre leur avis, ils la prierent de déclarer par une lettre, qu'elle n'avoit fait cette démarche que pour prévenir les désordres ordinaires dans les interregnes ; qu'elle reconnoissoit le pouvoir des Etats ; que le Trône étoit vaquant ; & que le droit d'élire un nouveau Roi leur appartenoit. Cette Princesse ayant consenti à la proposition, & ayant écrit aux Etats conformément à ce qu'ils desiroient, ils la reconnurent alors tout de bon pour leur Reine, & le 3. de Fevrier 1719. jour de sa naissance, ils nommerent des Députés des quatre Ordres, pour lui aller notifier cette nouvelle, & la complimenter comme leur Souveraine. Après cela ils travaillerent, de concert avec cette Princesse, à remédier efficacément aux maux sans nombre, que les projets chimeriques, l'absence, & les Ministres du feu Roi avoient causés ; & surtout à former un Gouvernement, qui renfermât l'autorité Royale dans les bornes où on la tiendra toujours, quand on voudra consulter le bonheur des peuples, & se défendre du

qu'on crut nécessaires à Stockholm sur cet article, prirent beaucoup de tems ; & ce ne fut qu'après ces précautions, que l'accession de l'Empereur fut admise, & la ratification envoyée.

Le succès des Négociations du Comte de

du préjugé de confondre l'esclavage avec la fidélité.

L'année suivante, la Reine ayant proposé aux Etats, de se démettre de la Régence en faveur du Prince Frederic de Hesse Cassel son Epoux, dans l'intention de les engager à lui donner le titre de Roi ; ils l'élurent le 4. Avril 1720. en cette qualité, & le firent proclamer. Mais avant d'en venir là, ils exigerent de ce Prince, entr'autres conditions, qu'il observeroit, de gouverner le Royaume suivant les Loix établies avec le consentement du Sénat ; qu'il ne rétabliroit point le pouvoir arbitraire nommé Souveraineté ; & qu'il délieroit même d'avance les sujets de leur serment de fidelité, au cas qu'il voulût former une semblable entreprise. Les mêmes Etats dans la suite, ne démentirent point leur délicatesse sur cet article, au sujet d'un Mémoire présenté par le Corps des Païsans, qui tendoit à rétablir la souveraineté, quoiqu'avec certaines bornes. On pourra voir ce Mémoire dans les *Pieces Justificatives N°. XVIII.* à la fin de ce volume.

Quant au Prince Frederic, il accepta les conditions que les Etats lui avoient proposées ;

de Rabutin à Petersbourg, dédommagea la Cour de Vienne de la reſerve avec laquelle la Suede s'étoit comportée. L'Imperatrice de Ruſſie, non ſeulement ratifia l'acceſſion; mais même elle prêta l'oreille aux propoſitions que lui fit le Miniſtre de ce Monarque, de faire avec lui un Traité d'alliance. La concluſion de cette affaire, ne laiſſa pourtant pas de rencontrer pluſieurs difficultés: mais enfin le Comte de Rabutin les ſurmonta par ſon adreſſe, en gagnant l'eſtime & la confiance des Miniſtres Ruſſiens, &

ſées; & non content de promettre de les garder fidelement, il déclara de plus, que tous ceux dans le Royaume de Suede, ſoit naturels, ſoit étrangers, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, qui feroient aſſez mal-aviſés, pour vouloir étendre l'autorité Royale au de-là des bornes qu'on lui avoit preſcrites, ou apporter du changement à ce qu'il promettoit, lui feroient un ſenſible déplaiſir, & encourroient ſa diſgrace. S'exprimer de la ſorte pour obtenir une Couronne, qu'on ne peut poſſeder qu'à ce prix, n'a rien de ſurprenant, l'ambition en pareil cas fait volontiers prodiguer de ces ſortes d'aſſurances: mais les ſoutenir enſuite ſur le Trône par une conduite toujours égale, comme fait l'auguſte Prince dont je parle; ne jamais ſe prévaloir

& en employant les bons offices de l'Architecte *Michetto* * que l'Imperatrice honoroit de sa bienveuillance. Le Conseil de cette Princesse étoit alors partagé en deux partis ; dont l'un, peu favorable au Traité qu'on proposoit de faire avec l'Empereur, représentoit qu'une telle alliance, dans la conjoncture présente, n'étoit d'aucune utilité, & pouvoit au contraire entraîner des suites tres-fâcheuses.

Ceux

prévaloir de l'autorité souveraine, pour donner la moindre atteinte à des droits qui y paroissoient contraires ; & vouloir enfin, dans un âge avancé, exposer ses jours pour la défense de ses sujets, (car ce Monarque s'étoit offert, de commander en personne l'Armée qu'on assembloit contre la Russie, dans la derniere guerre que la Suede a eu contre cette Puissance) : c'est ce qui doit les remplir pour lui d'une vive reconnoissance, & leur faire conserver, après sa mort, le plus précieux souvenir de ses bienfaits.

* Il obtint à Rome, où il alla après avoir fait un long séjour en Russie, l'Ordre de l'Eperon-d'Or, que le Cardinal OTTOBONI lui conféra au nom du Pape, le jour de Pâques 1727.

Ceux qui étoient dans ce ſentiment, l'appuyoient principalement, ſur ce que la Suede qui ſoupçonnoit Sa Maj. Czarienne, de former le deſſein de placer ſur le Trône de cette Monarchie le Duc d'Holſtein, ſe confirmeroit encore plus dans cette opinion, quand elle verroit cette Princeſſe prendre des engagemens avec l'Empereur; & ne douteroit point même, que le principal objet de cette union, ne fût, de cauſer chez elle quelque revolution, qui rompit les meſures qu'on s'appercevoit à Vienne, comme ailleurs, qui ſe prenoient peu à peu à Stockolm, d'accéder au Traité d'Hanover. Les mêmes perſonnes paroiſſoient perſuadées, qu'il falloit s'attendre, auſſi-tôt après que les Etats de Suede, qui devoient s'aſſembler, auroient pris cette reſolution, à voir les Puiſſances maritimes entrer dans les vues de cette Aſſemblée, & les ſeconder en tout: que Sa Maj. Britannique, qui s'étoit plainte publiquement des projets, dans leſquels le feu Czar étoit entré pour favoriſer le Pretendant, mais qui avoit juſqu'alors diſſimulé ſon reſſentiment, trouvant à préſent une occaſion favorable de le ſatisfaire, ne la laiſſeroit vraiſemblablement

point

point échapper : & qu'on s'exposoit ainsi, pour complaire à la Cour de Vienne, à voir les flottes d'Angleterre & d'Hollande, se joindre à celle de Suede pour attaquer la Russie ; & pour faire recouvrer peut-être aux Suedois, en tout ou en partie, ce qu'ils avoient été forcés de ceder à l'Empereur PIERRE I. par le Traité de *Neustadt* *.

* Il fut signé le 30. Août 1721., & termina la guerre, qui avoit duré vingt-un an entre la Suede & la Russie. Il en couta à la premiere, la *Livonie*, l'*Estonie*, l'*Ingermanie*, une partie de la *Carelie*, *Wibourg* & son District, les villes de *Riga*, *Dunamunde*, *Pernau*, *Revel*, *Dorpt*, *Nerva*, *Kexholm*, & les Isles d'*Oesel*, *Dagoe*, *Moen*, &c. qui furent cedées à l'Empereur de Russie, qui de son côté restitua à la Suede le Grand-Duché de *Finlande*, excepté la partie qu'il s'en reserva par le réglement qui fut fait des limites ; & s'engagea de plus, à payer à la même Couronne deux millions d'Ecus.

Les Moscovites, en reconnoissance des soins que le Czar s'étoit donnés pour leur procurer une paix si glorieuse, & pour conserver à jamais la memoire des grandes actions de ce Prince, choisirent le 22. Octobre, qu'on devoit solemniser la conclusion de la Paix, pour supplier ce Monarque d'accepter le titre de *Grand*, de *Pere de la Patrie* & d'*Empereur* ; &

A cet inconvénient, disoient encore les mêmes personnes, se joignoit celui, qui n'étoit pas moindre, que la Marine que le feu Empereur avoit pris tant de peine à former, ne se trouvoit point actuellement assez forte, ni assez pourvue d'Officiers & de Matelots experimentés, pour pouvoir s'oppoſer, avec apparence de succès, aux Armées Navales des Puissances Maritimes, jointes à celles de Suede & de Dannemark: qu'il étoit par conséquent de la bonne politique, de ne donner aucun

à l'Issue du Sermon, le Comte de GOLOFKIN, Grand-Chancelier, à la tête du Senat, fit au nom de tous les Etats, la Harangue qu'on trouvera parmi les *Pieces Justificatives*, à la fin de ce Volume, N°. *XIX.*, telle que Mr. le Prince GALLICZIN, Ministre de Russie à Madrid a bien voulu me la communiquer.

La Suede de son côté, pour conserver la mémoire d'une Paix, qui, quoique cherement achettée, lui rendoit enfin le repos & la tranquillité, fit frapper une Médaille, où l'on voyoit d'un côté le portrait du Roi; & de l'autre, une femme, qui s'appuyoit sur un pilier, tenant une corne d'abondance dans sa main gauche, & une branche d'Ollivier dans la droite; & dans l'éloignement paroissoit un Paysan, qui labouroit un champ, avec ces mots: *Ferrum splendescat arando;* & à l'exergue; *Positis armis Nistadii*, 1721.

cun ombrage à ces differentes Puissances ; & encore moins, quelque prétexte de satisfaire, avec apparence de justice, le desir secret qu'elles avoient, suivant toute apparence, de dissiper cette Marine naissante, afin de conserver à la leur, dans le Nord, l'espece d'empire qu'elle s'y étoit attribuée ; & dont on remarquoit, par les démarches de l'Amiral Wager, que l'Angleterre cherchoit à s'attribuer aussi la possession.

Les mêmes gens, à la suite de toutes ces réflexions, faisoient remarquer ; que si la guerre venoit à s'allumer entre l'Empereur & les Alliés d'Hanover, ce Monarque ne pourroit être d'aucun secours à la Russie, qui se trouveroit pourtant impliquée dans sa querelle ; puisque toutes les troupes de Sa Majesté Imp. suffiroient à peine, pour mettre ses vastes Etats à l'abri de quelque invasion : que pour ce qui concernoit l'Espagne, que la Cour de Vienne faisoit toujours entrer en ligne de compte, quand il s'agissoit de donner de l'argent, on savoit qu'elle souffroit une extrême disette d'especes : que les Escadres Angloises, qui étoient en Europe à la chasse des Gallions, ou dans les Indes pour les empêcher de partir,

tir, mettroient toujours un obstacle insurmontable à l'humeur bienfaisante de cette Couronne, & aux largesses qu'elle offroit si obligeamment de faire à ceux qui se declareroient pour elle.

Telles étoient les réflexions que le parti qui étoit contraire à l'Alliance de Vienne, suggeroit à l'Imperatrice de Russie, pour la détourner de la conclurre. Mais quoiqu'elles parussent sages & bien fondées, elle ne prévalurent pourtant point sur celles des partisans de la Cour Imp. Ceux-ci, pour combattre le sentiment des autres, faisoient extrèmement valoir les grands avantages qu'une étroite union avec l'Empereur pouvoit procurer dans le cas (toujours à craindre) d'une rupture avec la Porte; par l'utile diversion que ce Prince pouvoit faire sur le Danube: & cette union, selon eux, devoit paroitre d'autant plus solide, que les deux Puissances avoient un égal intérêt de l'affermir, pour se soutenir contre les Infideles, & pour se faire respecter dans l'Allemagne & dans le Nord. Ils traitoient d'ailleurs de terreur panique, l'idée que leurs adversaires avoient, que le Roi d'Angleterre & la Hollande voulussent rompre avec l'Imperatrice, tant par rapport

port à l'utilité qu'ils tiroient pour le Commerce de leurs Sujets, de l'amitié de cette Princesse; que par le peu d'assurance que devoient avoir, à les entendre, ces deux Puissances, que la France fût longtems fidele aux engagemens qu'elle avoit pris avec elles: car n'est-ce point, disoient-ils, une vraye illusion de croire, que les brouilleries qui sont survenues entre cette Couronne & l'Espagne, à l'occasion du renvoi de l'Infante, leur fassent totalement oublier l'intérêt qu'elles ont d'être unies: & que les deux branches de la Maison de Bourbon, travaillent à la destruction l'une de l'autre?
„ Outre cela, ajoutoient-ils encore, quand
„ les réflexions, que le tems ne manque
„ jamais de produire, auront calmé les
„ premiers mouvemens du ressentiment
„ de l'Espagne: qui peut raisonnablement
„ penser, que Leurs Maj. Cath., dans
„ le dessein qu'elles ont de procurer un
„ établissement en Italie à l'Infant Dom
„ Carlos, préféreront l'Alliance de l'Em-
„ pereur à celle du Roi leur Neveu, &
„ se persuaderont que le premier aura
„ plus à cœur leurs intérêts que l'autre?
„ Certainement, continuoient de dire les
„ mêmes personnes, ce seroit un phéno-
„ mène

„ mène nouveau en matiere de politique,
„ de voir la Maison d'Autriche travailler
„ à accroître la puissance de la Maison
„ Royale d'Espagne, & le Roi Très-Chrè-
„ tien mettre obstacle à un semblable
„ projet. Mais cet espece de prodige est
„ bien éloigné d'arriver. Et qui ne voit
„ en effet, que la disgrace du Duc de
„ Bourbon, doit être regardée comme le
„ prélude certain d'une prochaine recon-
„ ciliation des deux Couronnes de Fran-
„ ce & d'Espagne? N'est-il pas même
„ public, que cette disgrace procede prin-
„ cipalement de la satisfaction qu'on a
„ voulu donner à Leurs Maj. Cath., en
„ ôtant le Ministere à ce Prince, qu'El-
„ les regardoient comme l'auteur de la
„ rupture du mariage de la Princesse leur
„ fille, avec le Roi de France? Or cet
„ obstacle, qui paroissoit le plus grand,
„ étant applani, ne s'ensuit-il pas natu-
„ rellement un renouvellement d'intelli-
„ gence entre les deux Cours de Versail-
„ les & de Madrid? Et le Prélat, qui,
„ dans la premiere, est à présent à la tête
„ des Conseils, & qui passe pour ancien
„ partisan de l'Espagne, donnera-t-il,
„ en bonne foi, au Roi Très-Chrètien,
„ celui de s'éloigner de plus en plus du
„ Roi

„ Roi ſon Oncle, & de préferer l'Allian-
„ ce des Princes Proteſtans à celle des
„ Catholiques ? Concluons donc, que
„ le Traité d'Hanover, dont on affecte
„ ſi fort dans l'Europe de vanter la Puiſ-
„ ſance & les Partiſans, eſt établi ſur
„ des fondemens peu ſolides : qu'il unit
„ en apparence des Puiſſances, qui ont
„ autant de raiſon que d'intérêt à ſe mé-
„ fier les unes des autres : & qu'enfin,
„ dans l'incertitude où ces Puiſſances
„ doivent être, de la réſolution que peut
„ prendre à tout moment la France, d'a-
„ bandonner leur Alliance, il eſt bien
„ plus vraiſemblable qu'elles redoubleront
„ leurs égards pour Sa Maj., quand elles
„ la verront unie avec l'Empereur, que
„ de penſer qu'elles feront de cette Al-
„ liance un motif pour lui déclarer la
„ guerre ".

L'Imperatrice de Ruſſie affectoit en toutes choſes, avec raiſon, de ſe conformer aux maximes du feu Empereur ſon Epoux : & comme ce Prince avoit prétendu, ſur la fin de ſon regne, avoir autant de ſujet de ſe plaindre † de la Cour

† Pour mettre le Lecteur au fait de tout ce qui s'eſt paſſé ſur cet article, on a inſeré à la fin

Cour Britannique, que celle-ci de son côté, paroissoit offensée des desseins quelle attribuoit à ce Monarque; Sa Majesté Imperiale, prévenue depuis long-tems contre la Maison de Brunswick, & ressentant d'ailleurs vivement la démarche que le Roi d'Angleterre avoit faite depuis peu, d'envoyer une Escadre dans la Mer Baltique, crut sa gloire intéressée à faire connoitre dans cette circonstance à toute l'Europe, combien ses résolutions étoient [illegible] dépendantes des mesures que ce M[illegible] que paroissoit prendre pour les trav[illegible]. Cette disposition, jointe à l'habi[illegible] vec laquelle le Comte de Rabutin [illegible] n profiter, & faire valoir à cet [illegible] incesse le zele de l'Empereur pour l[illegible] intérêts, la déterminerent à conclurre l'Alliance qu'il étoit venu lui proposer †.

Quoi-

fin de ce volume, dans les *Pieces Justificatives* N°. *XX. XXI.* & *XXII* le Mémoire du Ministre du Czar à Londres; la réponse qui y fut faite; & le Plan de Paix entre la Russie & la Suede, concerté entre le Baron de GORTZ & Mr. OSTERMAN, qui servira d'éclaircissement à certains faits rapportés dans la dite Réponse.

† On en trouvera le Traité à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *XXIII.*

Quoique l'Imperatrice de Russie parût entrer par ce Traité dans toutes les vues de l'Empereur, elle ne laissa pas de faire insinuer à ce Prince, qu'elle ne prétendoit point se mêler des troubles qui pouvoient s'exciter au sujet de la Compagnie d'Ostende : & comme Sa Maj. étoit instruite de la ferme résolution que les deux Puissances Maritimes avoient prise, d'en obtenir l'abolition à quelque prix que ce fût ; Elle estima, en s'unissant à l'Empereur, devoir par ce sage ménagement pour la Hollande, lui ôter tout prétexte de se plaindre : & la Cour de Vienne ne parût point prendre cette précaution en mauvaise part.

Les partisans de cette Cour & de celle d'Espagne firent grand bruit de cette Alliance ; & ils s'attacherent fort à représenter aux Electeurs Cath., qu'elle faisoit entierement pancher la balance du côté du Traité de Vienne, afin de les déterminer à accéder à ce Traité. Leurs sollicitations ne furent point inutiles : car, soit que ces Princes fussent effectivement persuadés de ce qu'on leur disoit, ou, ce qui est encore plus vraisemblable, que leur déference pour la Cour

Cour de Vienne, ne leur permit pas de resister plus long-tems aux pressantes instances qu'elle employoit ; ils consentirent à faire chacun une convention particuliere avec l'Empereur, par laquelle ils s'engageoient à ne point prendre parti contre la Maison d'Autriche & ses Alliés : à fournir à Sa Maj. Imp., en cas de besoin, un certain nombre de troupes au moyen des subsides qu'elle devoit leur payer : mais principalement, à maintenir la Pragmatique-Sanction que l'Empereur venoit d'établir. C'étoit ce dernier article qui sembloit le plus interesser ce Monarque, & à l'affermissement duquel il dirigeoit presque toutes ses démarches. Mais malgré toutes les mesures qu'il avoit prises pour rendre l'ordre de sa succession inébranlable, il a falu que son auguste fille lui ait assuré ce caractere au prix de quelques sacrifices *.

Quelqu'avantageuse que fut l'alliance que l'Empereur venoit de conclurre avec la Russie par les secours qu'il en pouvoit tirer, soit en cas de guerre contre les

* La cession de la *Silesie* au Roi de Prusse ; celle du *Vigevanasque* &c au Roi de Sardaigne ; & celle des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* à l'Infant Dom Philippe.

les Turcs, soit que dans la conjoncture présente, les alliés d'Hanover voulussent l'attaquer; Sa Majesté Imp. se flattoit encore de faire servir cette Alliance à l'exécution de plusieurs autres projets.

La Suede, que ce Monarque avoit toujours en vue de gagner, étoit sur le point d'assembler une Diete; & on prévoyoit qu'elle seroit divisée en deux partis, savoir celui de la Cour, & celui du Duc d'Hollstein. Il paroissoit vraisemblable, que le premier favoriseroit l'Accession au Traité d'Hanover, & que celui du Duc d'Hollstein pancheroit au contraire du côté du Traité de Vienne. Comme il étoit très-important pour l'Empereur, que ce dernier contrebalançat dans les Etats, l'ascendant que l'autre tenteroit infailliblement de prendre; & que même il pût gagner une supériorité, qui le rendit en quelque façon maitre des déliberations de la Diete; Sa Maj. Imp. se flattoit, que son union avec l'Imperatrice de Russie serviroit beaucoup à produire cet effet.

Ce n'étoit pas le seul avantage que l'Empereur se proposoit de recueillir de son Alliance avec cette Princesse: il entrevoyoit

trevoyoit qu'elle lui en procureroit un autre, qui ne lui paroissoit pas moins important. La Republique de Pologne montroit un vif ressentiment de la protection publique, que le Roi de Prusse (1) avoit accordée aux Protestans de *Thorn*, & aux autres Evangeliques qui habitoient en Pologne; & selon les apparences, elle méditoit de prendre quelque résolution violente contre lui, dans la prochaine Diete qui devoit se tenir à *Grodno* (2). Ce Monarque, qui n'ignoroit

(1) Ce Prince avoit plusieurs fois écrit au Roi de Pologne en leur faveur; & il en usa de même envers les Rois de France, d'Angleterre, de Suede & de Dannemarck, pour les exhorter, comme garants du Traité d'*Oliva*, Article II Paragraphe 7. Article XXXV. Paragraphe 1. à interposer leurs bons offices, pour qu'on cessât de donner atteinte en Pologne, aux privileges qui étoient accordés par ce Traité aux Protestans. Il écrivit aussi pour le même sujet au Czar PIERRE le Grand.

(2) L'ouverture de cette Diete se fit le 28. Septembre, & elle dura jusqu'au 9. Novembre suivant. Elle ne parut occupée que de faire casser l'élection que les Etats de *Courlande* avoient faite du Comte MAURICE de Saxe, à présent Maréchal Général des Armées du Roi Très-Chrétien, pour succéder à leur Duc

roit point les desseins de la Republique, prenoit d'avance ses mesures, pour empêcher qu'ils n'eussent des suites; & dans cette vue il faisoit proposer à la Cour de Russie, de former une Alliance qui tendit à la sureté des deux Etats. L'Empereur étoit instruit de ce qui se passoit,

Duc *Ferdinand* KETTLER, dernier de cette Maison; sans aucun égard, ni pour le Roi de Pologne, pere de ce Comte, qui sans doute eût été bien aise de lui procurer un semblable établissement; ni pour l'Imperatrice de Russie, qui, de contraire qu'elle avoit d'abord été à cette élection, y devint ensuite favorable, ni pour le mérite personnel du nouvel élu, qui lui avoit attiré l'estime des Courlandois, & qui le rend aujourd'hui l'objet de celle de toute la France. Les démêlés de la Republique avec le Roi de Prusse, au sujet de la protection qu'il accordoit aux Protestans de Pologne, furent aussi agitées dans cette Assemblée, avec tant d'animosité & de ressentiment, qu'on en vint jusqu'à prescrire un terme à ce Monarque; pour donner à la République la satisfaction qu'elle croyoit être en droit d'exiger de lui. On peut voir la lettre du 27. Nov., que le Regent de la Couronne DEMBOWSKI remit, de la part de la Diete, au Baron SCHWERIN Ministre de Sa Maj. Prussienne; & enfin on y prit des résolutions très-vives contre le Nonce du Pape SANTINI, dont la République de Pologne paroissoit fort mécontente.

ſoit, & il s'attendoit que l'Imperatrice Catherine, le mettant de part dans les négociations ſecrettes qui s'entamoient entr'elle & Sa Maj. Pruſſienne, lui fourniroit par là bien des moyens, de détacher peu à peu ce Monarque de la Ligue d'Hanovre; l'eſperance de la diviſer, dans le tems qu'elle paroiſſoit la plus unie, le flattoit infiniment. Mais pendant qu'on s'applaudiſſoit à Vienne, d'avoir bien-tôt occaſion de faire éclorre des événemens ſi avantageux, il s'en paſſoit d'autres à la Cour d'Eſpagne, dont il eſt à propos de parler.

Quelque préciſes que paruſſent les aſſurances que l'Amiral Jennings avoit données aux Gouverneurs Eſpagnols, des vues pacifiques avec leſquelles il parcouroit les côtes d'Eſpagne, Leurs Maj. Catholiques étoient bien éloignées de les croire ſinceres. Parfaitement inſtruites des ſecrets deſſeins que la Cour de Londres avoit, d'intercepter les Gallions aux Indes par l'Eſcadre de l'Amiral Hosier, ou en Europe par celle de l'Amiral Jennings, Elles regardoient comme une inſulte, & un vrai acte d'hoſtilité, ce qu'il plaiſoit à cet Amiral de qualifier de promenade. Le

vif

vif reſſentiment qu'Elles marquoient de cette démarche, s'accrut encore infiniment, lorſqu'Elles apprirent par un vaiſſeau qui arriva des Indes à Cadix le 24. Septembre, que l'Eſcadre Angloiſe s'étant préſentée devant *Porto-Bello*, on avoit fait demander à l'Amiral Hoſier, dans quel deſſein il étoit venu ſur cette côte? A quoi il avoit répondu le lendemain, que c'étoit par ordre du Roi ſon Maître, pour convoyer le vaiſſeau Anglois licencié, qui étoit avec les Galions: que ſur cela on avoit envoyé ce vaiſſeau à ce Commandant, dans l'eſperance qu'après avoir obtenu ce qu'il deſiroit, il prendroit le parti de ſe retirer, & de laiſſer l'entrée & la ſortie du port libre: mais que bien loin, ajoûtoit la relation, de prendre cette reſolution, cet Amiral tenoit *Porto-Bello* ſi étroitement bloqué, qu'il n'y pouvoit entrer ni ſortir une ſimple barque, qui ne fût viſitée par ſon ordre.

Une inquiſition ſi exacte, dévoilant de plus en plus à Leurs Maj. Cath. le véritable motif de l'envoi de l'Eſcadre Angloiſe aux Indes, Elles ſouffroient impatiemment de ne pouvoir en tirer raiſon; & il eſt certain qu'Elles auroient

dès-lors rompu entierement avec l'Angleterre, si les moyens de faire repentir cette Couronne de ce qu'on qualifioit à Madrid de manque de bonne foi de sa part, & même de perfidie, eussent été proportionnés à la vivacité du ressentiment qu'on en marquoit. Ce qui servoit un peu à adoucir le dépit que cette impuissance causoit, fut de savoir, que par les soins du Gouverneur de Porto-Bello, & du Président de *Panama*, on avoit fait transporter le Trésor des Gallions à *Las Cruzes*, petite ville à dix lieues dans les terres; d'où il pouvoit encore, en cas de besoin, être porté facilement à Panama, comme cela arriva: & que d'un autre côté, *Dom Antonio* SERRANO, qui commandoit la flottille, après l'avoir heureusement conduite de la *Vera-Cruz* à la *Havane*, y avoit mis en sureté l'argent & les marchandises dont elle étoit chargée.

C'étoit effectivement un avantage considérable, qu'on eût évité par ce moyen, le chagrin de voir tomber tant de richesses entre les mains des Anglois: mais à la satisfaction près, d'avoir fait avorter leur dessein, on se trouvoit toujours

jours dans la même indigence en Espagne. L'espérance d'y faire conduire par l'Amiral CASTAGNETTA tous ces Trésors dispersés qu'il étoit allé cherché, étoit fort balancée par la crainte, qu'ils ne devinssent enfin la proye de quelque Escadre Angloise : & plus les besoins & les représentations de la Cour de Vienne se multiplioient ; plus on paroissoit piqué des obstacles, qui empêchoient de satisfaire les uns & les autres.

Milord Harrington, qui éclairoit de près tout ce qui se passoit alors à la Cour d'Espagne, ne laissoit point ignorer à la sienne, ni à celle de France, l'heureux effet des mesures qu'elles avoient prises de concert, pour ôter à l'Empereur & à Leurs Maj. Cath., un moyen si efficace d'exécuter les vastes projets qu'on leur attribuoit ; & l'Angleterre, qui avoit intérêt à les faire regarder comme tels, s'en servoit utilement pour tenir l'esprit timide & irrésolu du Cardinal de Fleury, dans sa dépendance.

La sensibilité extrême de ce Cardinal, pour tout ce qui pouvoit affoiblir la haute opinion qu'il vouloit qu'on eût

de sa capacité, & sa passion, par consé-quent, de paroître estimé dans toutes les Cours, causoit à ce Ministre, sur-tout dans le tems dont je parle, qui étoit le commencement de sa puissance, une inquiétude & des angoisses, qui se remarquoient clairement dans ses lettres. Il vouloit avoir la gloire de reconcilier les deux Couronnes; & l'attente universelle où il voyoit qu'on étoit, que cette réunion seroit son ouvrage, augmentoit encore son empressement à la terminer, & à signaler par là son ministere: mais en même tems, les terreurs paniques que lui donnoit l'Angleterre, de l'attachement de la Reine d'Espagne pour l'Empereur, & des projets de cette Princesse, l'allarmoient étrangement. Le Cardinal craignoit, qu'en laissant entrevoir trop de complaisance & de bonne volonté à Sa Majesté Catholique, Elle ne s'en servît que pour travailler de concert avec l'Empereur, à le rendre suspect à l'Angleterre: & de ce soupçon procedoient, je ne sai combien de petites tentatives, & de demi-confidences de sa part en Espagne, pour éclaircir ses doutes. Mais bien loin de lui procurer cette satisfaction, elles ne

servoient

ſervoient, au contraire, qu'à mettre la Reine d'Eſpagne autant en garde contre les pieges qu'il vouloit lui tendre pour la brouiller avec l'Empereur; qu'il paroiſſoit occupé de ſon côté à éviter ceux dont cette Princeſſe ſongeoit peut-être à faire uſage, pour produire le même effet entre l'Angleterre & lui. La diſgrace du Pere Bermudez qui étoit le fruit de la fauſſe démarche qu'il avoit faite, augmentoit encore la crainte qu'il avoit des ſuites du reſſentiment de la Reine; & en lui ôtant toute eſperance de faire entrer le Roi d'Eſpagne ſeul dans les ſinuoſités de ſa politique, elle le reduiſoit ſouvent à ne ſavoir à qui s'adreſſer, pour derober à la connoiſſance de l'Angleterre ſes operations pour la reconciliation. Cette Puiſſance les obſervoit de près; & quoiqu'elle offrît de les favoriſer, elle avoit néanmoins raiſon de craindre, que leur trop prompt ſuccès ne la livrât tout-à-coup aux ſuites du reſſentiment des deux Cours de Vienne & de Madrid. Dans cette appréhenſion elle preſſoit vivement le Cardinal de Fleury, de mettre fin à des avances, & à une déference pour l'Eſpagne, qui n'aboutiſſoient, ſelon elle,

qu'à donner lieu à la Reine d'Espagne & à l'Empereur de s'en prévaloir, pour rendre la bonne foi de la France suspecte à ses Alliés.

Mr. *Horace* WALPOLE, Ambassadeur d'Angleterre, ne cessoit de tenir ce langage au Cardinal; & de lui représenter, que c'étoit par la fermeté seule qu'il faloit venir à bout, de détacher l'Espagne des intérêts de la Maison d'Autriche; & qu'on n'y réussiroit qu'autant qu'on ôteroit à Leurs Maj. Imp. & Catholique la plus legere esperance, de parvenir à séparer la France de ses Alliés. Le même Ministre faisoit aussi extrêmement valoir les grands armemens de l'Angleterre, pour faire avorter dans le Nord, comme dans le Sud, tous les projets de la Cour Imp.: & il laissoit ensuite au Cardinal à juger, combien le Roi son Maître avoit lieu de compter sur la reconnoissance du Roi Très-Chrêtien: & à quel point l'intelligence & l'amitié qu'on verroit en Europe regner entre ces deux Monarques, pouvoit contribuer à y accroître le nombre de leurs alliés; à confirmer la Hollande dans les favorables dispositions où elle venoit d'entrer; & à affermir celles du

du Roi de Prusse, qui commençoient à être assez chancelantes.

Le goût du Cardinal le portoit à entâmer plusieurs Négociations secrettement; & il croyoit trouver en lui des ressources infinies pour les faire réussir. Je n'entrerai point ici dans l'examen, si son opinion étoit bien ou mal fondée: c'est aux divers Ministres avec qui il a été en rélation d'en juger. Je me contenterai simplement de dire, que dans la circonstance présente, après avoir très amplement, & fort inutilement déployé en Espagne, & peut-être aussi à Vienne, tous les ressorts de sa politique; les vives instances du Ministre Anglois, pour qu'il se decidât, & cessât enfin de mettre ainsi de toutes parts sa bonne volonté à l'encan, parurent l'avoir entierement déterminé, à regler désormais son union avec la Cour de Londres, sur le modele de celle que l'Espagne entretenoit avec la Cour de Vienne.

Cette résolution de sa part étoit attendue avec impatience en Angleterre; car quoi qu'on eût eu grand soin d'y repandre, apres la disgrace du Duc de Bourbon, que le Cardinal seroit encore

plus fidele que ce Prince aux engagemens que la France avoit pris par le Traité d'Hanover; le public n'en paroiſſoit pas plus diſpoſé à ajoûtèr foi à de ſemblables bruits : il lui ſembloit au contraire, qu'on ne pouvoit trop ſe méfier des maximes de politique d'un Cardinal. Les Anglois, preſque toujours diviſés, en pluſieurs partis; aſſez mal diſpoſés ordinairement en faveur du Miniſtere, & outre cela prévenus, qu'un Prètre Papiſte médite ſans ceſſe chrètiennement contr'eux quelque réſolution ſanguinaire; auguroient des changemens qui étoient ſurvenus en France, ſelon leurs differentes façons de penſer : & comme dans ce tems-là, le crédit du Chevalier *Robert* WALPOLE, depuis Comte d'ORFORT, commençoit à former contre lui l'orage qui a éclatté depuis; le grand nombre d'envieux que ſa faveur & ſa puiſſance rendoient auſſi ſes ennemis, cenſuroient ouvertement le nouveau ſyſtème de politique qu'il ſuivoit, de s'unir ſi étroitement avec la France, dans un tems ſur tout, où il pouvoit facilement profiter, ſelon eux, de la méſintelligence de cette Couronne avec l'Eſpagne, afin de

tirer

tirer de celle-ci de nouveaux avantages pour le commerce de l'Angleterre. Ils trouvoient encore également imprudent, de se séparer de l'alliance de l'Empereur, uniquement pour servir, disoient-ils, le ressentiment d'une branche de la Maison de Bourbon contre l'autre; & de s'exposer par cette démarche à rester sans alliés, si ces deux branches venoient à se réunir. Ils prétendoient enfin, que dans le soupçon qu'on avoit, que l'Empereur & le Roi d'Espagne favorisoient le Prétendant, & vouloient exciter quelque révolution en Angleterre; c'étoit la plus grossiere illusion, de compter sur le secours de la France & sur le zele d'un Cardinal, pour dissiper de tels projets.

L'intérêt du ministere Anglois étant donc, de détruire les impressions désavantageuses que de semblables discours formoient dans le public; ceux dont ce Ministere étoit composé, souhaittoient ardemment, que le Cardinal de Fleury fit voir par quelque démarche, la sincerité & la fermeté de sa résolution, de se tenir uni l'Angleterre; & quand ils eurent appris par Monsieur Horace Walpole, qu'il s'y étoit enfin déterminé

Ils se hâterent de le faire promptement connoître à l'Espagne & au public. Le premier éclat qui en servit de preuve, fut l'ordre que reçut Milord Harrington, par le retour du Courier que la Cour d'Espagne l'avoit prié de dépêcher au sujet de l'arrivée de l'Escadre d'Angleterre, de présenter à Sa Majest. Cath. le Mémoire qu'on trouvera à la fin de ce volume †.

Leurs Maj. Cath. furent autant offensées de tout ce que contenoit ce Mémoire, que du stile dont il étoit composé. Elles ne pouvoient sur-tout tolerer, que le Roi d'Angleterre prétendît leur faire croire, que c'étoit le pur effet des vents qui avoit conduit l'Escadre Angloise sur les côtes d'Espagne; & que ce Monarque voulut se servir d'une raison aussi frivole, pour cacher les véritables desseins qu'il avoit eus, en l'y envoyant. Elles n'étoient pas moins blessées, que S. Maj. Britannique traitât d'infraction, les sages & nécessaires précautions qu'elles prenoient, pour arrêter le Commerce illicite & frauduleux des Anglois aux Indes; & qu'Elle prétendît une

† Pieces Justificatives N. XXIV.

une ſatisfaction ſur cet article, & ſur celui de l'arrêt du Duc de Ripperda, que le Roi d'Eſpagne ſe croyoit au contraire en droit de demander. Pour l'obtenir donc par des moyens plus efficaces que celui de refuter des Mémoires, Leurs Majeſtés Cath. communiquerent tout ce qui venoit de ſe paſſer au Comte de Konikſeg, & le presſerent en même tems, de ſolliciter l'Empereur, d'entrer dans les juſtes raiſons qu'Elles avoient, de reprimer le ton de hauteur que l'Angleterre prenoit avec Elles, & de ſe venger de l'eſpece de loi, que cette Couronne ſembloit vouloir leur impoſer.

Le Miniſtre Imperial, qui étoit bien inſtruit que ſa Cour, en deſirant de mettre de plus en plus l'Eſpagne dans ſa dépendance, ne ſouhaittoit pas moins d'éviter la guerre, ſuivit exactement cet eſprit dans les conferences qu'il eut avec le Marquis de la Paz, & même avec Leurs Majeſtés Cath.. Il entra en apparence dans les ſentimens du Roi & de la Reine d'Eſpagne : il alla même juſqu'à promettre, que l'Empereur employeroit toutes ſes forces pour procurer à Leurs Majeſtés Cath. une ſatisfac-

tion éclatante des justes sujets de plainte qu'Elles avoient contre l'Angleterre : mais il representa en même tems, que la saison déja avancée, & les alliances que l'Empereur ménageoit, ne permettoient point de prendre une resolution trop prompte ; & qu'il étoit par conséquent plus sage de dissimuler, jusqu'à ce que les alliances conclues, & les Gallions arrivés, missent Leurs Majest. Imp. & Cath. en état d'humilier efficacément la fierté Angloise.

Tant de prudence n'étoit guere du goût de la Cour d'Espagne : mais la situation où elle s'étoit mise, ne lui permettoit point d'agir seule contre l'Angleterre ; & encore moins de paroître se méfier des intentions de l'Empereur. Il fallut donc faire semblant de goûter les propositions du Comte de Konikseg, quelques peu satisfaisantes qu'elles parussent : & pour se dédommager un peu de cette complaisance, on ordonna au Marquis de la Paz, de répondre au Mémoire de Milord Harrington, d'une maniere qui lui fit sentir, & au Roi son Maitre, la ferme résolution où étoient Leurs Maj., de ne pas souffrir plus long-tems, que l'Angleterre, sur des faits

faits supposés ou des infractions imaginaires, continuât d'en faire de réelles, & de donner ainsi atteinte aux égards qui étoient dûs à Leurs Maj. & à la dignité de leur Couronne. On trouvera à la fin de ce volume * la Lettre de ce Ministre, avec une déclaration de la ville de la Trinidad dans l'Isle de Cuba, au sujet de l'arrivée de l'Escadre Angloise à *Porto-Bello*.

Mais ni la Lettre, ni la Déclaration qui l'accompagnoit, ni même certains avis de *Dom Antonio Serrano* Chef d'Escadre, & de quelques autres particuliers qui disoient presque les mêmes choses, n'apprenoient rien de nouveau à Milord Harrington. Il n'ignoroit point à quel dessein le Roi son Maître avoit envoyé les deux Escadres, dont l'Espagne se plaignoit si amérement : mais comme on n'avertit pas d'avance celui à qui l'on veut porter quelque coup, de s'en garantir, il n'avoit garde de donner des éclaircissemens qui auroient produit cet effet. D'ailleurs ce Ministre vouloit justifier de bonne heure, les mesures qu'on avoit prises pour s'empa-rer

* *Pieces Justificatives N°. XXV. & XXVI.*

rer des Gallions ; & il falloit, par conséquent, que beaucoup de plaintes & de recriminations, bien ou mal fondées, fissent illusion au public ; qu'elles lui persuadassent, que c'étoit l'Espagne qui refusoit de donner satisfaction au Roi d'Angleterre ; & qui forçoit en quelque maniere ce Monarque, de se procurer par la voye des armes, ce qu'il avoit vainement tenté d'obtenir par celles des représentations.

Malgré toute la vivacité & l'aigreur qui regnoit dans les écrits qu'on répandoit de part & d'autre, on ne laissoit pas de travailler, par l'entremise des Nonces, à changer ces dispositions en de plus favorables ; & sur tout à détacher la France de l'Angleterre. L'Empereur & Leurs M. Cath. jugeoient avec raison, que c'étoit le principal, & même l'unique moyen d'anéantir la Ligue d'Hanover : & si, dans le tems où le ressentiment du renvoy de l'Infante étoit le plus vif, on avoit d'abord marqué beaucoup d'égards pour l'Angleterre, & encore plus d'empressement de la gagner ; la froideur avec laquelle cette fiere Couronne avoit reçu de semblables avances,

avances, ne permettoit plus de les continuer.

Outre cela, la Cour de Vienne étoit persuadée, que les Anglois ne se départiroient jamais, sur tout depuis l'accession de la Hollande au Traité d'Hanover, de demander l'abolition de la Compagnie d'Ostende; & elle se flattoit que la France, moins vive sur l'article du Commerce que les deux Puissances Maritimes, & d'ailleurs gouvernée par un Cardinal, écouteroit plus facilement les propositions pacifiques qu'on lui feroit. Pour tâcher donc de pénétrer les dispositions de cette Couronne, l'Empereur consentit que l'on fit usage en Espagne, comme il faisoit de son côté à Vienne, des bons offices des Nonces; & bien instruit par le Comte de Konikseg, que Mr. Aldobrandini, qui residoit à Madrid, étoit à l'abri de tout soupçon de partialité en faveur de la France, il ne craignoit point que ce Ministre fit aucune démarche, qui ne fût auparavant bien méditée, & soigneusement dirigée par le Comte de Konikseg.

L'union d'une branche de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche, la séparation de celle-ci d'avec l'Angleterre,

&

& l'alliance de cette Couronne avec la France, étoient en vérité, tout-à-fait semblables à certaines intrigues de galanterie, que quelque mouvement de jalousie & de dépit a formé; mais qui laisse cependant une secrette pente dans les personnes qui se sont auparavant aimées, à reprendre les mêmes sentimens au moindre éclaircissement. De cette disposition, que les deux Ligues de Vienne & d'Hanover remarquoient dans leurs nouveaux amis, naissoit autant d'inquiétude, que de méfiance, sur les démarches que ceux-ci pouvoient faire. On vouloit de part & d'autre, tout voir, tout éclairer, tout approfondir; & ce qui, sans doute, est très-singulier, les divers Alliés prétendoient presque persuader au Public, que toutes ces précautions étoient des preuves convaincantes de leur parfaite intelligence.

Celle qui subsistoit encore entre l'Espagne & l'Angleterre, quoique très-languissante & très foible, ne laissoit pas de donner lieu à Sa Maj. Britannique de faire de tems en tems quelque proposition au Roi d'Espagne. Milord Harrington eut ordre de sonder de nouveau, si Sa Maj. Cath. seroit disposée à en-

gager

gager l'Empereur, de consentir que la Compagnie d'*Ostende* fût transferée à *Trieste*; afin d'épargner à ce Monarque par cette translation, le désagrément de revoquer tout-à-fait l'Octroi qu'il avoit accordé; & que cependant les Puissances Maritimes obtinssent aussi de leur côté, l'abolition d'un établissement si contraire au commerce de leurs sujets.

Milord Harrington travailla donc pendant quelque tems, de concert avec Mr. WANDERMEER, Ambassadeur d'Hollande, à faire goûter ce projet à la Cour d'Espagne; pendant que Mr. de St. SAPHORIN agissoit dans le même esprit à Vienne. Mais malgré les soins de ces Ministres, à faire valoir dans cette occasion l'attention que le Roi leur Maître & les Etats Généraux avoient, de ne rien exiger de l'Empereur qui pût blesser sa délicatesse, & de chercher simplement un expédient qui satisfît tous les partis; on rejetta encore à Vienne leur proposition, sans offrir autre chose, que quelque limitation au commerce de la Compagnie d'Ostende, qui fut aussi mal reçue à son tour en Angleterre & à la Haye, que l'idée de

de la translation l'avoit été à Vienne & à Madrid.

Cependant l'Empereur & le Roi d'Espagne, pour éviter que l'on n'attribuat à leur resistance la guerre qu'elle pouvoit allumer, & conformément aux vues qu'ils avoient toujours, d'entamer pour leurs fins particulieres une Négociation secrette avec la France, firent quelques ouvertures à cette Couronne; tendantes à proposer de nouveaux moyens pour regler le commerce de la Compagnie d'Ostende, d'une maniere qui ne fit plus d'ombrage aux Puissances Maritimes: Mais Elles persisterent à n'en vouloir admettre aucun qui laissât subsister cette Compagnie, & les tentatives des Cours de Vienne & de Madrid, n'eurent aucun succès.

Il n'en fut pas de même des secrettes Négociations du Comte de SECKENDORF à la Cour de Berlin. Elles réussirent bien mieux; & ce Ministre, après bien des allées & des venues, parvint enfin à conclure un Traité (*) entre l'Empe-

(*) A la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XXVII*. Il fut tenu si secret, que tout ce qui y avoit rapport a été ignoré, non seulement du public, mais même des propres

l'Empereur & le Roi de Prusse, qui fut signé le 12. Octobre 1726.

On peut aisément juger, combien on fit valoir à Vienne & à Madrid, l'acquisition d'un tel Allié (car c'est ainsi qu'on l'y qualifia d'abord); & à quel point les Rois d'Angleterre & de France, furent étonnés de la résolution qu'avoit prise Sa Maj. Prussienne. Elle fut bientôt instruite des differens bruits qu'on faisoit répandre à Vienne, à Paris & à Londres sur son changement; & pour en faire connoître la fausseté, Elle ordonna aux Ministres qu'Elle avoit dans ces deux dernieres Capitales, de déclarer à Leurs Majestés Très-Chrêt. & Britannique : que les engagemens qu'Elle venoit de prendre avec l'Empereur, n'étoient point contraires au Traité d'Hanover, & ne regardoient que ses intérêts particuliers, & ceux du Corps Germanique. Les deux Monarques parurent se contenter de cette assurance : c'étoit en effet le meilleur parti à prendre, puisqu'un mécontentement trop mar-
qué

propres Ministres du Roi de Prusse. On ne garantit point la copie qu'on en donne, mais il y a apparence pourtant qu'elle peut être véritable.

qué de leur part, auroit vraisemblablement achevé de rompre l'union, que la bienséance vouloit que le Roi de Prusse conservat encore avec eux.

Quelque tems avant la conclusion du Traité que le Comte de Seckendorf avoit ménagé, le Roi de Prusse, qui craignoit quelque suite des démêlés qu'il avoit avec la République de Pologne, avoit fait, comme je l'ai remarqué, quelques propositions à l'Imperatrice de Russie, tendantes à former avec cette Princesse une Alliance défensive pour leur commune sureté. Elle parut les recevoir avec plaisir : & il courut alors un bruit, que le Sr. * STAHL, premier Médecin du Roi de Prusse, qui étoit venu faire un voyage à Petersbourg, avoit été chargé du soin de faire, à ce sujet, les premieres ouvertures. Peut-être que le présent qu'il reçut de Sa Majesté Czarienne quand il prit congé d'Elle, & les marques de bienveillance dont elle l'accompagna, établirent cette opinion. Quoi qu'il en soit, la négociation réussit, & le Comte de MAR-

* Il passoit pour le plus habile Chymiste d'Allemagne.

DEFELDT, Ministre de Sa M. Prussienne, conclut à Petersbourg un Traité d'alliance défensive, qui fut signé le dix Août 1726.

Par ce Traité, les deux Puissances se garantissoient mutuellement les Etats dont elles étoient en possession, & regloient le secours qu'elles devoient se donner, en cas que l'une & l'autre fût attaquée. Elles se méfioient également des Polonois; & cette disposition devint le principe de leur union. Le Roi de Prusse ne jugea pourtant point à propos de l'étendre, jusqu'à donner passage par ses Etats aux troupes Russiennes pour entrer en Allemagne, comme l'Imperatrice le desiroit: il le refusa constamment; & cette fermeté fut, sans doute, le fruit des ménagemens que Sa Maj. Prussienne voulut conserver pour les Rois d'Angleterre & de France, auxquels l'entrée des Troupes Russiennes en Allemagne auroit paru fort suspecte. Il y eut aussi un article secret dans ce Traité, qu'on a placé à la fin de ce volume *, & qui servira de preuve de la

* *Pieces Justificatives*, à la suite du N°. XXVII.

la vérité de ce que j'ai rapporté, des vues de l'Imperatrice de Ruſſie en faveur du Duc d'Holſtein ſon gendre.

L'Archevèque d'Amida m'ayant dit, la veille du départ de St. Ildephonſe, de Leurs Maj. Cath. qu'Elles jugeoient à propos que je les ſuiviſſe à l'Eſcurial, & qu'Elles vouloient même me faire l'honneur de me parler; je m'y rendis deux jours après que la Cour y étoit arrivée; & ce fut encore avec le Marquis de la Roche que je logeai.

Ce vaſte & magnifique Monaſtere, où eſt la ſepulture des Rois d'Eſpagne, fut conſtruit par l'ordre de PHILIPPE II. en actions de graces de la victoire qu'il remporta ſur les François à la bataille de *St. Quentin*, le jour de *St. Laurent*; & cette action eſt peinte dans la voûte du grand eſcalier. On trouve dans differentes ſalles du Convent, dans les appartemens du Roi & dans la Sacriſtie, un très-grand nombre de tableaux des meilleurs peintres d'Italie ou de Flandre; & on fait voir dans la Sacriſtie des ornemens très-riches, deſtinés pour le ſervice divin, qui ſe fait dans ce fameux Convent avec beaucoup de majeſté & de Religion, par près de cent-cin-

quante

quante Religieux Hieronymites qui y habitent. Si le Dome de l'Eglise étoit peint, & répondoit à la magnificence du reste, rien ne manqueroit à la perfection de ce superbe Temple. La Chapelle destinée à servir de sepulture aux Rois, & aux Reines qui ont eu des enfans, & dont les corps sont renfermés dans des urnes de marbre, ornées de bronze doré, ne cede en rien à la richesse & à l'ornement qui se remarque dans l'Eglise. On descend à cette Chapelle par un escalier de marbre, & toutes les murailles en sont incrustées. Vers la fin des marches on trouve une porte, qui sert d'entrée à un chemin voûté & souterrain, qui conduit à un autre caveau, où l'on enterre les Reines qui n'ont point eu d'enfans, & les Princes & les Princesses de la Maison Royale : comme on me dit, qu'on pouvoit facilement voir leurs corps, dont plusieurs s'étoient bien conservés, j'obtins du Pere Prieur, quoiqu'avec un peu de difficulté, la permission de satisfaire à cet égard ma curiosité, & d'entrer dans ce caveau. J'y descendis donc avec Dom Juan B. de Zuloaga; le Pere de Nyel, Sous-Précepteur des Infans; & le

le Religieux qu'on nous a[voi]t donné pour guide. On ne trouve dans cette region de la mort, d'autre lumiere que celle qu'on y porte : ainsi ce fut avec le secours des bougies, que nous avions prises, que nous remarquames au fond du caveau un tableau du Crucifix, & les coffres fermant à clef, & posés le long des murailles des deux côtés, sur des especes de tablettes garnies de drap ou de velours noir, où sont les corps des Princes & des Princesses. Notre conducteur nous en ayant ouvert un assez grand nombre, nous y trouvâmes plusieurs corps qui s'étoient très-bien conservés, & entr'autres ceux du fameux * DOM JUAN D'AUTRICHE, qui gagna la bataille de LEPANTE, & du *Cardinal Infant*, frere du Roi PHILIPPE IV. Mais presque toutes les autres n'offrirent à nos yeux que des ossemens, † ou des lambeaux des habits ou des armes, avec lesquelles ils avoient

* *Iste moritur .... dives & felix ..... alius moritur in amaritudine animæ absque ullis opibus ; & tamen simul in pulvere dormient, & vermes operient eos.* Job. c. 21. ℣. 23. & 25.

† *Æquat omnia cinis.* Senec. Ep. 92.

avoient été enterrés : tristes débris de leur grandeur passée, & qui ne servent qu'à en faire connoître la fragilité * & le néant.

L'Infant de Portugal Dom EMMANUEL, qui étoit arrivé en Espagne depuis le mois de Mai, se trouvoit aussi dans ce temps-là à l'Escurial ; & il logeoit dans la maison de campagne des Religieux Hieronymites. Ce Prince s'attiroit encore plus les respects & l'attachement d'un chacun par son affabilité, que par sa haute naissance, & j'allois avec empressement lui faire ma cour. Il paroissoit recevoir cette assiduité de ma part avec bonté ; & c'est pendant ce voyage que j'eus le bonheur de m'attirer les marques de bienveuillance & de confiance, dont on verra dans la suite que S. A. R. m'a honoré. Le même Dom Gaspard Giron †, qui avoit été me recevoir à *Alcala*, de la part de Leurs Maj., étoit chargé par leur

 ordre

* *Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, & deinceps exterminabitur.* Jac. Ep. c. 4.

† Il étoit Majordome de Semaine, Grand Maréchal de Logis de la Cour, & Conseiller de Cape & d'Epée, avec exercice dans le Conseil des Indes.

ordre de la ſervir en qualité de Majordome, & de faire en même tems les honneurs de la Maiſon de l'Infant. C'étoit un ancien Courtiſan, qui avoit paſſé, me diſoit-il, toute ſa vie *à los pies de los Reyes*; & il racontoit avec autant de plaiſir les differents événemens du regne de CHARLES II., dont il avoit été témoin, que j'en avois de le mettre ſur ces matieres, & de l'entendre.

A la ſuite de l'Infant, étoit auſſi un Jeſuite nommé le Pere Caſtejon *, eſtimé, comme il le méritoit, de ce Prince, & de tous ceux qui le connoiſſoient, par ſa ſolide vertu, & par un déſintéreſſement qui accompagne toujours une ſincere pieté.

La Cour qu'on alloit faire à l'Infant Dom Emmanuel; des promenades en caroſſe aux environs de l'Eſcurial, auxquelles ſuccedoient le ſoir, après le retour de Leurs Maj. de la chaſſe, quelques

* Il avoit aſſiſté le Roi Dom LOUIS I. à la mort, & ce Prince avoit en lui beaucoup de confiance.

Ce bon Religieux, quelques années après, mourut ſubitement à Madrid en prêchant, & fut, ſuivant toute apparence, voir clairement dans le Ciel, les vérités qu'il annonçoit avec tant de zele ſur la terre.

ques visites chez les Dames du Palais de la Reine, ou chez le Duc de LARCO, qui de tems en tems donnoit des concerts dans son appartement, faisoient tous les amusemens des Courtisans.

Le Comte de Könikseg étoit le seul Ministre étranger qui avoit suivi la Cour. On lui avoit donné le logement que les Ambassadeurs de France occupoient ordinairement, dans les maisons Royales. Les autres Ministres étrangers ne venoient qu'en passant à l'Escurial, quand l'exigeoient les affaires dont ils étoient chargés; ou qu'à l'occasion du jour de la naissance de Leurs Majestés & des Princes, la Cour étoit ce qu'on appelle en Gala. Cette prédilection pour le Ministre Imperial étoit encore accompagnée de toutes les attentions les plus distinguées de la part de Leurs Maj., & par conséquent de toute la Cour, dont on trouvoit toujours une bonne partie chez lui.

Depuis la permission que la Cour de France m'avoit donnée, d'entrer au service du Roi d'Espagne, je ne me regardois plus que comme un Sujet de ce Monarque, ainsi je fréquentai à l'Escurial la maison du Comte de Könikseg plus souvent, & plus librement que par le

passé. Ce Ministre ignoroit cependant entierement ce qui me donnoit lieu d'en agir de la sorte ; car le parti qu'on m'avoit fait prendre n'étoit point encore public : & quoique par cette ignorance il restât toujours dans l'opinion, que j'étois un émissaire secret de la Cour de France, & que comme tel il m'observât, & me fît observer de près ; je puis dire à la louange de sa probité, que j'amais je n'ai remarqué dans sa maniere d'agir avec moi, rien qui sentit l'odieuse duplicité, à laquelle on verra que les Ambassadeurs de France ont eu recours, pour me traverser à la Cour d'Espagne : je veux dire d'affecter avec moi d'être de mes amis, pendant que pour plaire au Cardinal de Fleury, ils mettoient tout en usage pour me nuire. Une si basse politique ne compatit point avec la candeur & la noble franchise Allemande : & ces deux qualités, jointes à toute la dexterité & à toute la pénétration possibles, formant le caractere du Comte de Königseg ; il cherchoit à la vérité, en Ministre habile, à me mettre hors de portée d'exécuter les projets dont il me croyoit chargé, pour traverser les siens ; mais sans m'attaquer personnellement avec grossiereté, comme

ont

ont fait enſuite les Miniſtres de France. Les mèmes ménagemens pour moi ſe ſont ſoutenus tout le tems de ſon ſejour en Eſpagne ; c'eſt avec plaiſir que je rappelle ici la mémoire d'un procedé ſi digne de lui, & que je rends publiquement ce témoignage avantageux à ſa générosité.

Quoique par les dernieres converſations que nous avions eues à St. Ildephonſe, l'Arch. d'Amida & moi, je ſuſſe à quoi m'en tenir ſur la commiſſion dont on vouloit me charger, je ne laiſſois pas de le voir aſſez fréquemment ; & c'étoit toujours en apparence, avec le même deſir de ſa part, que nous fuſſions unis enſemble d'une étroite amitié. Je répondois à ces ſentimens par une reconnoiſſance très-ſincere. Ma confiance en lui augmentoit à proportion des marques qu'il me donnoit de la ſienne : & comme tout cela ſe paſſoit ſecrettement entre nous, & que le plus ſouvent nous nous entretenions dans une eſpece de Chapelle, à côté du Chœur de l'Eſcurial, où les Moines tenoient leur Chapitre ; rien ne réveilloit l'attention du public ſur mon ſujet. La continuïté de mon ſejour à la Cour, ſervoit ſimplement à perſuader

aux Courtisans, qu'une secrette bienveuillance de Leurs Majestés, en étoit le principe; & à me procurer les agrémens qui sont toujours les fruits de cette opinion.

Quand nous nous étions séparés, l'Archev. d'Amida & moi, à St. Ildephonse, il m'avoit pressé de m'expliquer sur ce que je souhaittois qu'on m'accordât pour subsister; & de mon côté, je m'étois entierement remis sur cet article, à ce qu'il plairoit à Leurs Majestés de régler. Cette petite affaire étoit donc restée indécise; & mon désintéressement (j'ose le dire) me la faisoit regarder avec une indifférence, qui n'étoit pourtant point proportionnée à mes besoins. Il sera aisé de se convaincre de ce que je dis, en considerant que depuis plus d'un an que j'étois en Espagne, je n'avois pas reçu la plus légere gratification de la Cour de France; & qu'indépendamment du refus de tout secours dont j'étois sûr de la part du Cardinal de Fleury, il ne convenoit plus, après le parti que j'avois pris d'entrer au service du Roi d'Espagne, de recevoir des bienfaits d'un autre Prince. Je ménageois donc les foibles ressources que la modicité de mon reve-

nu

nu me donnoit, autant que ma ſituation l'exigeoit : mais elles s'épuiſerent enfin ; & les mille écus que j'avois été obligé d'emprunter de Mrs. *Bretbom*, Banquiers à Madrid, étant preſque conſumés, je crus devoir ſurmonter la repugnance que j'avois eue juſqu'alors, de rappeller à l'Archev. d'Amida le ſouvenir de ce qu'il m'avoit dit à St. Ildephonſe ſur mes affaires particulieres, en le ſuppliant d'engager Leurs Maj. à déterminer ce qu'Elles vouloient m'accorder.

Ce Prélat alloit tous les ſoirs, comme je l'ai rapporté, dans l'appartement de la Reine : ainſi l'ayant attendu ſur ſon paſſage (car nous étions convenus qu'à l'Eſcurial, comme à St. Ildephonſe, j'éviterois de paroître ſouvent chez lui,) je lui repréſentai la ſituation embarraſſante où j'étois ; & je le priai de vouloir bien la faire connoître à Leurs Majeſt., afin qu'Elles euſſent la bonté d'y avoir quelque égard. Notre converſation ſe faiſoit dans une galerie en forme de tribune, qui va du cœur de l'Eſcurial à l'appartement de Leurs Maj. ; & il n'y avoit que peu de momens qu'elle étoit commencée, quand nous vimes venir à nous le Duc de Larco, le Marquis de

Valouze, & quelques autres personnes de la Cour. Leur présence nous ayant interrompus, l'Archevêque me dit simplement en me quittant, qu'il tâcheroit d'exécuter dès ce soir même ce que je desirois ; & qu'il falloit que le lendemain matin je vinsse chez lui, afin qu'il m'informât de ce qui se seroit passé. Je m'y rendis exactement à l'heure qu'il m'avoit prescrite : mais au lieu d'une décision que j'attendois sur ce qu'on vouloit m'accorder, on en revenoit toujours à me demander ce que je souhaitois.

Une telle question, je l'avoue, m'étoit très desagréable ; puisqu'il me paroissoit tout à fait indécent, de marchander en quelque façon mes services. Je la trouvois d'ailleurs fort inutile, puisque c'étoit à Leurs Maj. de proportionner leurs bien faits aux Emplois qu'Elles me destinoient. J'exposai donc là dessus ma pensée à l'Archevêque ; & j'ajoutai, que ne me trouvant point en état de faire en meubles & en équipages, (car je n'en avois que de louage,) la dépense qui étoit nécessaire pour me pourvoir de ces differentes choses, je ne pouvois me dispenser de demander une gratification qui m'en facilitât le moyen.

Le

Le Prélat entra avec amitié dans tout ce que je lui disois. Mais sur l'article des meubles, il me répondit : qu'il ne convenoit point, dans la circonstance présente, qu'il parût que j'en voulusse acheter, comme pour fixer mon séjour en Espagne : qu'il seroit tems de songer à cela quand j'y reviendrois : & qu'il falloit simplement exposer aujourd'hui, ce que je croyois qui me seroit nécessaire pour faire mon voyage : qu'on vous accordera, ajouta-t-il, sans la moindre difficulté.

Reduit par cette réponse, à tenir un langage peu conforme au désintéressement que j'avois toujours montré ; & bien éloigné de me prévaloir de la disposition où on étoit de me faire plaisir, je ne savois presque ce que je devois dire à l'Archevêque ; & je lui faisois un calcul de ma dépense aussi exact, que si j'avois eu à lui rendre compte de l'usage de son revenu. Edifié de mon peu d'avidité : » Vous parlez, me dit-il en riant, des » postes, du louage d'un appartement » dans un Hôtel à Paris, & d'autres » semblables détails, comme si vous a- » viez à ménager la bourse d'un simple » particulier. Soyez moins scrupuleux ,

„ & ne craignez point, qu'en exposant
„ naturellement vos besoins, on vous
„ soupçonne de les multiplier pour vous
„ enrichir. N'est-il pas juste, puisque
„ Leurs Majestés Cathol. veulent que
„ vous alliez en France, qu'Elles vous
„ mettent en état de faire le voyage sans
„ déranger vos affaires ? Laissez donc
„ là toutes vos délicatesses ; & écrivez-
„ moi ce soir une lettre, que je puisse
„ montrer à Leurs Majestés. Demain su-
„ rement, cette petite affaire sera reglée".

N'ayant rien à repliquer à ce que ce Prélat me disoit, je pris congé de lui, en le remerciant de la bonne volonté qu'il me marquoit ; & dès le soir, comme il me l'avoit ordonné, je lui écrivis le billet suivant, dont l'original se trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés, & dont j'avois gardé une copie.

MONSEIGNEUR,

JE vous avoue ingénuement, que je suis plus embarrassé de la proposition que vous avez eu la bonté de me faire ce matin, au sujet des appointemens qui peuvent m'etre nécessaires, tant pour mon voyage, que pour ma subsistance à Paris, que je ne le serois

ferois de répondre à toute autre question. Ce qui concerne l'intérêt, est pour moi une matiere que je n'aime point à traiter ; & je m'estimerois fort heureux de pouvoir servir Leurs Maj. pour rien, & sans autre motif que celui de mériter leur bienveillance. Puisqu'il faut cependant, MONSEIGNEUR, *obéir à l'ordre que vous m'avez donné, j'aurai l'honneur de vous dire, que mille à douze cens Pistoles me semblent suffisantes, tant pour les frais de mon voyage, que pour me faire vivre pendant tout un an, dans l'état de bienséance & de modestie où il me convient d'être à Paris : & comme au bout d'un an, je me remettrai dans le courant des petits revenus que je me suis reservés en entrant dans l'état Ecclésiastique, & que j'ai presque tous pris d'avance pour cette année ; Leurs Maj. pourront, comme il est juste, supprimer dans la suivante, ce qui peut leur paroître de trop dans ce dont je crois avoir besoin pour celle-ci : mes revenus alors suppléeront à ce retranchement. Voilà,* MONSEIGNEUR, *tout ce que je puis dire sur cet article ; reglez-le donc après cela comme vous le jugerez le plus à propos : tout ce que vous ferez sera reçu de ma part avec une entiere satisfaction. Le feu Roi* LOUIS XIV.

m'avoit donné à la mort de ma Mere, la moitié de ses appointemens de Dame du Palais de feu Madame la Dauphine. Si Leurs Majestés croyent qu'il convient que je fasse une démission de cette pension, pour que la reconnoissance que je dois avoir de ce bienfait, ne me gêne point dans les démarches que je pourrai avoir occasion de faire dans la suite pour leur service, j'exécuterai sur le champ ce qu'il leur plaira de m'ordonner. J'ai l'honneur d'être &c.

A *l'Escurial* ce Jeudi au soir
14. *Novembre* 1726.

L'archevèque d'Amida, après avoir reçu ce billet, s'acquitta exactement de ce qu'il m'avoit promis; & dès la nuit du même jour, c'est-à-dire après ètre rentré chez lui, il m'en écrivit un * datté d'une heure après minuit, par lequel il m'apprenoit que Leurs Majest. m'avoient accordé mille pistoles de gratification pour faire mon voyage. Cette nouvelle, qu'un de ses Secretaires vint me donner le vendredi

* On le trouve specifié avec la datte, dans la liste de mes papiers, faite par le Secretaire de la ville de *Douay*, quand ils me furent enlevés.

dredi matin, me causa beaucoup de joye. Mes ressources étoient épuisées : celles que je pouvois tirer de ma famille étant éloignées, il falloit beaucoup de tems pour les recevoir : & s'il est toujours triste par tout, d'être obligé de recourir aux expédients pour subsister ; cette peine devient infiniment plus sensible dans un pays étranger, où les ménagemens qu'on doit observer sont plus grands, & où la méfiance de ceux qui ont de l'argent ne l'est pas moins.

Très satisfait de me voir délivré de l'embarras où j'étois, j'allai remercier l'Archevêque d'Amida de la promptitude, & du succès de ses bons offices. Il ne les fit point valoir ; & il me dit au contraire, avec une franchise qui me surprit, (car elle n'est guere pratiquée dans les Cours, par les personnes qui veulent paroître avoir du crédit :) qu'entre le tems de proposer à Leurs Maj. de m'accorder une gratification, & celui de leur consentement, il ne s'étoit écoulé que celui qui leur avoit été nécessaire pour lire mon billet. „ Vous avez vu au surplus, ajou-„ ta-t-il, par celui que vous avez reçu „ de moi, qu'il ne faut ni remercier pu-„ bliquement Leurs Maj. de cette grace, „

„ ni encore moins en parler. Ainſi con-
„ tinuez à garder le ſilence ; & mettez
„ vous ſeulement en état de partir, quand
„ on vous avertira ".

Le long ſejour qu'on me voyoit faire à la Cour, ſans que je paruſſe ſonger à retourner à Madrid, devenoit peu à peu matiere de ſpéculation aux Courtiſans, & aux Miniſtres étrangers. Les uns & les autres commençoient à croire, ou qu'il s'agiſſoit de me donner quelque place conſiderable en Eſpagne, ou que la France me fourniſſoit plus d'occupation que je ne paroiſſois en avoir. Certains bruits ſourds ſe répandoient auſſi, que l'Arch. d'Amida & moi, étions dans une grande intelligence : & comme il étoit impoſſible, malgré les précautions que nous prenions pour cacher les conferences que nous avions de tems en tems, ce me ſemble, qu'il ne tranſpirât quelque choſe de ces relations ; les curieux dont les Cours ſont remplies, les interprêtoient ſelon leurs differentes idées, & tiroient de mon ſejour à la Cour, des conſéquences qui excitoient de plus en plus ſur mon ſujet, l'attention du public. Celle du Comte de Konikſeg à cet égard étoit extreme : & moins il trouvoit dans mes

mes difcours ou dans ma conduite dequoi confirmer l'opinion qu'il avoit, que la France fe fervoit de moi pour ménager fes intérèts en Efpagne; plus cet Ambaffadeur s'appliquoit à percer l'obfcurité dans laquelle il étoit perfuadé que je travaillois. Mais les foins & les peines qu'il fe donnoit, ne lui procurant aucune preuve de la certitude de fes foupçons; il crut que le meilleur moyen de couper court à toutes les difficultés qu'il rencontroit pour connoître ce qui me retenoit à la Cour, étoit de le demander à Leurs Maj. & à leurs Miniftres; & de les engager à s'expliquer fur cet article, en leur témoignant; que comme il ne paroiffoit pas vraifemblable que je fuffe depuis fi long-tems en Efpagne, fans autre deffein que celui d'y voyager; il n pouvoit s'empècher d'adhérer au jugement que le public portoit des motifs qui m'y retenoient, & de me regarder avec ce public comme un Miniftre fecret de la France.

Les fréquentes conferences que le Comte de Könikfeg avoit avec Leurs Maj., lui fourniffoient toute la facilité poffible d'obtenir l'éclairciffement qu'il cherchoit fur mon compte: Un jour donc qu'il

leur

leur témoigna son inquiétude sur mon long séjour à la Cour, & sur tous les bruits auxquels il donnoit sans cesse sujet ; Elles lui repondirent : que quoique ces bruits fussent bien mal fondés, ainsi qu'Elles l'en avoient déja assuré ; il suffisoit néanmoins qu'il en conçût le moindre ombrage, ou qu'il pût déplaire à l'Empereur, pour qu'elles me fissent dire de prendre le parti de me retirer : & qu'ainsi il pouvoit compter que dans peu je reprendrois le chemin de France.

Cette réponse, que Leurs Majestés & l'Ambassadeur de l'Empereur entendoient chacun en leur maniere, contenta ce Ministre. Il en fit même part à quelqu'un de ses confidens, pour qu'elle ne demeurât point secrette ; & ceux-ci, fideles à suivre ses intentions, la divulguerent avec tant de soin ; qu'au bout de très peu de jours chacun se dit à l'oreille, que Leurs Maj. devoient incessamment me donner ordre de retourner en France. Cette opinion (comme c'est l'ordinaire dans les Cours) fit aussi-tôt disparoitre la consideration avec laquelle j'avois été regardé jusqu'alors : chacun avoit au contraire un attention exacte de m'éviter ; & le bon homme

Marquis

Marquis de la Roche même, avec qui j'étois pourtant logé, la poussoit jusqu'au scrupule.

Une revolution si subite dans ma situation, me causant autant de peine que de surprise, j'écrivis à l'Arch. d'Amida, pour le supplier de m'apprendre ce qui pouvoit avoir donné lieu à ce changement; Leurs Majestés ayant eu la bonté de l'instruire de ce qui s'étoit passé entr'Elles & le Comte de Königseg sur mon sujet, & dans quel sens je devois entendre la réponse qu'Elles avoient faite à ce Ministre, l'Archevêque mit au bas de ma lettre * ces mots latins : *ne timeas, & non turbetur cor tuum*; & puis en Espagnol, de ne pas manquer de me rendre le soir dans le fonds du Chœur de l'Escurial, & non dans la Chapelle du Chapitre, où nous nous trouvions ordinairement, comme je l'ai dit.

Très-curieux de connoître l'espece de mystere, que le peu de mots que l'Arch. d'Amida m'avoit écrits, ne me devoiloit qu'imparfaitement; j'allai, quand la nuit

* Elle est dans le nombre de celles dont le procès verbal fait mention.

nuit fut venue, dans une Stalle du Chœur, attendre avec grande impatience, que le Prélat parût ; & m'étant avancé vers lui quand je le vis venir, nous sortimes l'un & l'autre de l'Eglise, & nous passâmes dans un des Cloîtres qui sont auprès du grand escalier. Celui qui nous l'éclairoit s'étant retiré, nous restames seuls tous les deux. L'Archevêque me raconta alors, ce que je viens de rapporter de la conversation du Comte de Konikség, avec Leurs Majestés ; & l'occasion qu'Elles avoient prise de faire passer le voyage qu'Elles vouloient que fisse en France, pour une marque de leur attention pour la Cour de Vienne. Il ajouta, que pour confirmer le Comte de Konikség dans cette opinion, il falloit que dans peu de jours je me disposasse de retourner à Madrid, & qu'il parût par mes discours dans cette Capitale, aussi-bien qu'à la Cour, jusqu'à ce que je partisse, qu'ayant fait un assez long séjour en Espagne, je songeois véritablement à retourner dans ma patrie. „ Peut-„ être, me dit-il encore, serez-vous „ pourtant obligé, avant que nous al-„ lions à Madrid, de faire ici un petit
„ voya-

„ voyage ; mais ſi Leurs Maj. le jugent „ néceſſaire, j'aurai ſoin de vous en don- „ ner avis. Adieu, je viens de vous „ prononcer l'arrêt de votre exil ; ſoû- „ tenés-le avec fermeté ". Cela ne ſera pas fort difficile, Monſeigneur, lui repondis-je, & je me ſens même un ſi grand fonds de charité, que je n'aurai ſurement nul beſoin de me faire violence, pour pardonner à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, la diſgrace qu'il m'attire : ainſi ſoyez bien perſuadé, que ſuivant fidelement votre avis, je jouerai à merveille mon perſonnage, & que je contribuerai de mon mieux au triomphe du Comte de Könikſeg.

Les courtiſans malgré toute la pénétration dont ils ſe piquent, ſont très-facilement les dupes des Princes & de leurs Miniſtres, quand ceux-ci jugent qu'il eſt néceſſaire de faire répandre certains bruits. Je ſuis convaincu auſſi, que c'eſt un eſpece d'amuſement pour les Souverains, de remarquer certains hommes, occupés ſans ceſſe du ſoin ſtérile de les étudier, annoncer avec un grand air de ſuffiſance & de myſtere, ce qui ſouvent eſt le plus éloigné de la vérité. Si mes conjectures à cet égard

ne ſont point fauſſes, je puis dire que ce qui ſe paſſa ſur mon ſujet à la Cour d'Eſpagne, dans le tems dont je parle, dut pluſieurs fois divertir Leurs Maj.; puis que les mêmes choſes qui ſervoient à perſuader le public, les Miniſtres étrangers, & principalement le Comte de Königſeg, qu'Elles m'avoient fait connoître qu'il étoit à propos que je retournaſſe en France, m'étoit au contraire une preuve ſinguliere de la confiance dont Elles m'honoroient.

La diſpoſition où étoient les eſprits en Eſpagne, & les apparences qu'il y avoit d'une prochaine rupture avec l'Angleterre, & par conſéquent avec la France; rendoient ſi vraiſemblable mon prochain départ, qu'il ne me fut pas difficile de faire croire à toute la Cour, que c'étoit tout de bon que je me diſpoſois à retourner en France. S'il reſtoit encore ſur ce ſujet quelques incrédules, les grands préparatifs de guerre qu'on faiſoit de toutes parts en Eſpagne, acheverent de les convaincre, que mon ſéjour dans ce Royaume ne pouvoit plus compatir avec les raiſons qu'on vouloit toujours croire qui m'y avoient attiré. Fidele, au ſurplus, à ſuivre ce

que

que l'Archev. d'Amida m'avoit dit, je n'avois garde de combattre ce préjugé; & je laissai débiter sans peine, que la retraite que je méditois, étoit une nouvelle preuve du crédit du Comte de Königseg. Je souscrivois le premier à cette opinion; & il arrivoit même qu'il m'échapoit de tems en tems dans le discours, quelques réflexions, qu'on pouvoit attribuer au secret dépit que j'en ressentois. Pour éviter néanmoins qu'il ne parût trop vif ou trop marqué, je jugeai qu'il convenoit de rester encore à l'Escurial deux jours, après la conversation que j'avois eue avec le Confesseur de la Reine. Je les passai dans une très-grande solitude: mon départ n'étoit plus un mystere; & il n'y a point de contagion qu'on fuye avec plus de soin dans une Cour, que la societé d'un homme dont on croit la présence désagréable au Souverain.

Quelque tems avant que je quitasse l'Escurial, le Duc de Bournonville étoit parti pour se rendre à son Ambassade de Vienne, chargé, disoit-on, de projets & de Négociations aussi importantes pour cette Cour-là, que pour plusieurs autres d'Allemagne & du Nord. On accorda

à ce nouvel Ambaſſadeur, pour le mettre en état de ſoûtenir ſon caractere avec dignité, douze mille piſtoles par an; autant pour ſon voyage, & trente mille pour ſon équipage: & comme il ſe ſentoit redevable de tout l'éclat qui l'environnoit, aux bons offices du Comte de Königſeg, & au zele qu'il montroit d'accroître de plus en plus, quand il ſeroit à Vienne, l'union de Leurs Maj. avec l'Empereur; il avoit fort affecté de manifeſter ce ſentiment à Madrid & ſur ſa route; & de donner une très-petite idée des ménagemens qu'on auroit déſormais en Eſpagne pour la France, & pour ceux dont cette Couronne ſe ſervoit pour travailler à la reconciliation.

Milord Harrington, qui, comme je l'ai dit, étoit parfaitement inſtruit des moindres particularités qui ſe paſſoient en Eſpagne, m'avertit en ami, qu'on lui écrivoit, que le Duc de Bournonville en paſſant à Pampelune, n'avoit pas manqué d'y parler, comme ailleurs, des grands effets que produiroit bien-tôt l'intelligence qu'il alloit affermir entre Leurs Maj. Imp. & Cath.; & qu'il m'avoit compris aſſez déſagréablement dans ſes prophéties, en aſſurant que j'aurois inceſſam-

incessamment l'ordre de sortir de Madrid. Ce pronostic d'Almanach ne m'allarma pas beaucoup ; mais je crus cependant devoir prendre quelques mesures, pour empêcher que le Duc de Bournonville, qui passoit à Paris, ne continuât d'y faire mon horoscope comme à Pampelune. Je priai donc l'Archev. d'Amida de considerer, qu'il importoit infiniment au succès de la commission dont j'allois être chargé en France, qu'il ne s'y répandit point des bruits désavantageux sur mon compte ; sur tout par un homme de la considération du Duc de Bournonville, qui, de plus, paroissoit honoré de la confiance de Leurs Majestés. Le Prélat entra à merveille dans mes raisons, & écrivit au Duc de Bournonville dans le sens dont je l'avois prié.

Je trouvai en arrivant à Madrid, que la nouvelle de mon prochain départ y étoit aussi publique qu'à l'Escurial. Plusieurs personnes de mes amis, ou de ma connoissance, vinrent chez moi pour me dire adieu, persuadées que je devois partir incessamment pour retourner en France ; & dans ce nombre fut Dom J. B. de Zuloaga, qui de son côté se disposoit

ſoit à retourner à Cadix. L'amitié qui s'étoit formée entre nous, l'utilité dont m'avoit été la ſienne, & l'idée bien fondée que j'avois de ſa probité & de ſa diſcrétion, ne me permirent point de lui cacher tout à fait ce qui ce paſſoit ſur mon ſujet. Je lui appris donc, que quoiqu'effectivement j'allaſſe en France, mon départ cependant ne devoit point être regardé comme un ſigne que Leurs Maj. fuſſent mécontentes de ma conduite; ni que leur reſſentiment contre la France eût augmenté au point de ne laiſſer aucune eſperance de le calmer. Je retourne dans ma patrie, ajoûtai-je, parce que Leurs Majeſtés jugent à propos que j'y faſſe actuellement un voyage, & qu'Elles croyent que je pourrai y être utile à leur ſervice; & je ne ſors point de leur Cour pour n'y plus revenir. Ainſi, Seigneur Dom Juan, comme de votre côté les affaires de votre Egliſe vous rappelleront ici vraiſemblablement, je me flatte que notre ſeparation ne ſera pas longue; & que l'abſence ne me ſera point perdre une amitié auſſi précieuſe que la vôtre. La confiance, continuai-je, avec laquelle je vous découvre ce véritable motif de mon

mon départ, doit ſervir de preuve que je ne mets aucune borne à celle que j'ai en vous: Je ſai Seigneur Dom Juan, combien elle eſt fondée, & avec quelle aſſurance on peut vous parler; & vous voyez auſſi par ma façon d'agir, le cas infini que je fais de votre prudence & de votre probité.

Dom Juan, après m'avoir marqué combien il étoit ſenſible au procedé que je continuois d'avoir avec lui, ajoûta: que quoiqu'effectivement il eût cru avec le Public, que Leurs Majeſtés m'avoient fait dire de me retirer, il avoit toujours cependant ſoupçonné, que dans tout ce qui ſe paſſoit ſur mon ſujet, il y avoit quelque myſtere; ſur tout depuis qu'il lui étoit revenu, que j'avois à l'Eſcurial de fréquentes conférences avec l'Archevêque d'Amida: qu'il apprenoit donc avec beaucoup de ſatisfaction, que ces conjectures étoient bien fondées. „ Mais, „ dit-il enſuite, partez-vous, chargé de „ la part de Leurs Maj. de faire quel- „ ques ouvertures pour la reconciliation, „ & pour engager la France à s'unir à „ elles & à l'Empereur? Ces deux cho- „ ſes ont ici une ſi grande liaiſon en- „ tr'elles, que j'ai peine à croire que

 „ l'une

„ l'une puisse réussir sans l'autre ; & si
„ vous avez la gloire de rétablir l'intel-
„ ligence & l'amitié entre les deux Cou-
„ ronnes, soyez assuré, quoique vous
„ en puissiez dire, que vous y joindrez
„ aussi celle de former une alliance en-
„ tre ces trois grandes Puissances ".

L'objet de mon voyage en France n'ayant alors nul rapport à celui que Dom Juan croyoit être le véritable, & le secret sur cet article là devant être fidelement gardé ; je me contentai de répondre, que je ne savois point encore s'il seroit question, ou non, d'entamer à Versailles la Négociation dont il me parloit ; mais que je souhaittois fort d'en être chargé, & encore plus de contribuer à une alliance aussi avantageuse à la Religion, que l'étoit celle des deux Couronnes avec l'Empereur.

Le ressentiment que Leurs Maj. Cath. montroient des démarches & des Ecrits de la Cour d'Angleterre, rendoit à Madrid la maison de Milord Harrington assez déserte ; cependant je ne laissois pas de la fréquenter à mon ordinaire. J'avois eu une explication là dessus avec l'Archevêque d'Amida avant de le quitter ; & il étoit convenu, que pour mieux

cacher

cacher au Comte de Konikſeg & au public, les vues qu'on avoit de ſe ſervir de moi en France, il étoit à propos que je paruſſe conſerver toujours les mêmes liaiſons avec Milord Harrington & l'Ambaſſadeur d'Hollande. Cette permiſſion me donnant donc une entiere liberté de les voir, j'allois chez eux fort ſouvent; & je remarquois, tant par leur converſation, que par ce qu'ils vouloient bien me communiquer; que les choſes s'aigriſſoient de plus en plus entre les deux Ligues de Vienne & d'Hanover. On ne voyoit point cependant, que ce fuſſent les prétentions que l'une de ces deux Ligues avoit à la charge de l'autre, qui fût le principe de cette animoſité: la ſeule pomme de diſcorde paroiſſoit la Compagnie d'Oſtende, & la queſtion de ſavoir, ſi l'Empereur avoit droit, ou non, de l'établir. Cet examen étoit facile à faire: mais les ſoupçons, les terreurs & les plaintes auxquelles il donnoit lieu, mettoient l'Europe dans un tel mouvement, que l'on avoit tout lieu de craindre, qu'il n'aboutît à y allumer une guerre générale entre toutes les Puiſſances qui la compoſent.

L'Espagne qui dissimuloit moins qu'aucune, les projets qu'elle méditoit contre l'Angleterre, ne doutoit point qu'ils ne fussent approuvés & soutenus par l'Empereur. Dans cette confiance, elle faisoit, tant en Andalousie que dans d'autres Provinces, des préparatifs qui annonçoient une prochaine rupture : & comme l'indigence donne toujours de l'humeur, mais principalement envers ceux qui la causent; celle de la Cour de Madrid se manifestoit, non seulement contre l'Angleterre, qui arrêtoit les Gallions, mais aussi par contre-coup contre la France & la Hollande, Alliées de cette Couronne : & selon l'inconséquence des démarches qui ont la passion pour principe, c'étoit précisément dans le tems que cette Cour faisoit agir les Nonces, comme je l'ai dit, pour porter Sa Maj. Très-Chrétienne à se détacher de la Ligue d'Hanover.

La premiere marque publique que la Cour d'Espagne commença à donner de sa mauvaise volonté contre les Alliés d'Hanover, fut une lettre que le Marquis de la Paz écrivit le 3. Novembre aux Ministres étrangers; & par laquelle, sous le prétexte de vouloir empêcher, disoit-il,

disoit-il, que la contagion qui regnoit dans le Levant, ne fût portée en Espagne, il déclaroit: que sur les avis que le Roi son Maître avoit reçus, qu'on admettoit dans les Ports de différents Souverains des vaisseaux venans d'un lieu suspect, S. M. informoit la France, l'Angleterre & la Hollande, que s'il venoit à sa connoissance, que ces Puissances reçussent dans les leurs des vaisseaux ou effets venans des païs infectés du Levant, ou de ceux où l'on ne prenoit aucune précaution, à cet égard; Elle leur interdiroit tout * commerce dans les Domaines & Païs qui lui appartenoient. A cette menace la Cour de Madrid joignit bien-tôt après quelque chose de plus marqué. Ce fut une ordonnance †, qui tendoit à frustrer la France & l'Angleterre, des avantages qu'elles retiroient du commerce des draps & des étoffes de soye, qu'elles faisoient passer en Espagne.

* Il est facile de remarquer, qu'on cherchoit des raisons pour rompre entierement le commerce avec ces Puissances.

† A la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives* N°. XXVIII.

La Hollande ne fut pas traitée plu favorablement que les deux Couronne d'Angleterre & de France ; & en atten dant qu'il se présentat des occasions plu importantes de mortifier cette Républi que, on saisit, à ce qu'il parut, ave autant de précipitation que de plaisir la suivante.

Les Etats Généraux ayant envoy une Escadre contre les Algeriens, sou les ordres du Vice-Amiral de SOM MERSDYCK ; ceux-ci ne jugerent poin à propos de s'exposer aux suites d'un guerre qui ne pouvoit que leur être fu neste, & ils conclurent un Traité d paix avec les Etats Généraux, qui fu signé le 8. Septembre 1726. Le Vice Amiral de Sommersdyck apres avoir ter miné heureusement la commission dont il étoit chargé, mit à la voile pour re tourner en Hollande ; & il dépêcha à *Malaga* le Capitaine WILD, pour y porter au Consul d'Hollande, qui y ré sidoit, le Traité qu'il venoit de con clure avec la Regence d'Alger, afin qu'il l'envoyat à l'Ambassadeur de la Ré publique qui etoit a Madrid. Ce Mi nistre fit part de cette nouvelle à la Cour d'Espagn , & celle ci fit compli

mens

menter l'Ambaſſadeur ſur la concluſion de cette paix. Mais en même tems, jugeant que ſuivant toute apparence, l'Eſcadre Hollandoiſe aborderoit dans quelque Port d'Eſpagne, elle envoya ordre aux Commandans des Places Maritimes, d'en faire ſortir les vaiſſeaux Hollandois, dès qu'ils y ſeroient entrés. Deux ou trois d'entr'eux étant donc venus dans la Baye de *Cadix*, le Gouverneur de la ville écrivit au Capitaine *Elias*, qui commandoit ces trois vaiſſeaux, la lettre ſuivante, par laquelle on verra, que la Cour d'Eſpagne ne diſſimuloit point les motifs qui l'avoient déterminée à faire cette démarche.

MONSIEUR,

*LEs Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ayant reſolu, il y a quelques années, d'envoyer une Eſcadre contre les Corſaires d'*Alger, *Sa Majeſté ordonna d'admettre dans les Ports les vaiſſeaux de cette Eſcadre, avec permiſſion d'y achetter, non ſeulement les vivres, mais auſſi tout ce qui pourroit contribuer à l'execution de leur entrepriſe : mais la guerre étant terminée avec les Al-*

*geriens, par la conclusion de la paix e cette Régence & les Seigneurs Etats néraux; Sa Maj. vient d'ordonner, d plus permettre, sous quelque prétexte qu soit, à cette Escadre, ou autres vaiss armés en guerre, d'entrer dans aucun Ports de sa domination. Je vous com nique ces ordres, * afin que faisant tention aux circonstances, & que je point le pouvoir de vous souffrir plus l tems dans cette Baye, vous ayez à retirer incessamment avec le reste de la Escadre. Je suis &c.*

A Cadix *le* 4. Novembre 172

Signé, Dom Antonio ALVARES BOHORQU

Quoiqu'on ne s'embarassât plus re à Madrid, comme on voit, de der certaines bienséances avec les P sances de la Ligue d'Hanover, les gociations, pour en détacher la Fra ne laissoient pas d'y aller toujours train, aussi bien qu'à Vienne, par l tre

* Ils étoient manifestement contraire l'Article 10. de la paix d'*Utrecht*.

tremiſe des Nonces ; & la Cour d'Eſpagne, qui alors ne doutoit jamais de rien, attendoit de grands fruits de leurs bons offices. Ce qui contribuoit à donner cette eſpérance, étoit l'idée dont on flattoit Leurs Maj. Cath. ; que le Cardinal de Fleury ne pourroit ſe diſpenſer, d'entrer dans les raiſons qu'Elles avoient de ſe plaindre de l'envoi d'une Eſcadre Angloiſe aux Indes, par le préjudice conſidérable que cauſoit au Commerce des François, le retardement de l'arrivée des Gallions. Les mêmes perſonnes ſuppoſoient qu'il étoit très-poſſible, de faire regarder à ce Cardinal la démarche des Anglois comme un véritable manque de bonne foi ; & de le diſpoſer par là à rompre, ou au moins à diminuer beaucoup, l'étroite intelligence de la France avec l'Angleterre.

Pour fortifier encore cette opinion, on faiſoit conſiderer à Leurs Maj. Cath., que les diverſes tentatives de l'Empereur, pour entamer une négociation particuliere avec la France, ſembloient préparer les eſprits dans ce Royaume à favoriſer ce changement ; puiſqu'elles contribueroient à diſſiper les ſoupçons que les Miniſtres du Roi Très-Chrètien paroiſ-

soient avoir, des desseins de Sa Maj. Imp. Cet obstacle levé, disoit-on, la confiance que l'Empereur marquera ensuite à la France, en l'invitant de se rendre médiatrice des différens qu'il a avec les Puissances maritimes, ne peut manquer d'engager cette Couronne, à ne point rejetter de semblables avances, dont elle verra d'ailleurs que dépend sa reconciliation avec l'Espagne.

Pour donner encore plus de poids à ce raisonnement & à ces esperances, on débitoit comme un fait certain, que l'Abbé * GUALTIERI, qui venoit porter la barrette au nouveau Cardinal de Fleury, étoit chargé par le Pape, d'appuyer fortement à Versailles les démarches des Nonces; de solliciter cette Eminence, à travailler à réunir les Princes Cath., & à donner par cet ouvrage un nouveau lustre à sa dignité,

à

* Il arriva à *Paris* le 27. Octobre 1726, & le 3. il fut à *Fontainebleau*, y porter la Barrette au nouveau Cardinal de FLEURY, à qui le Roi fit la Ceremonie de la donner le 5 Novembre. On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. XXIX, le compliment que ce Cardinal fit ensuite à Sa Majesté.

à ſon Miniſtere, & à ſon zele pour l'Egliſe. Enfin les ſecrets partiſans que le Cardinal de Fleury avoit à Madrid, déſirant ardemment, qu'un renouvellement d'intelligence entre ce Miniſtre & Leurs Majeſtés Cath., leur procurât les moyens de jouer un rolle conſiderable, aſſuroient poſitivement : que toute la Nation Françoiſe ſouffroit impatiemment, de voir préférer l'alliance de l'Angleterre à celle de l'Eſpagne : que le Cardinal de Fleury, ſecrettement attaché à Leurs Maj. Cath., avoit les mêmes ſentimens, & ſe prèteroit par conſéquent volontiers aux expédiens que les Nonces lui propoſeroient pour réunir les deux Couronnes, dès qu'ils ne l'expoſeroient point à manquer trop viſiblement à la bonne foi envers l'Angleterre.

Ces diverſes réflexions, que ceux qui vouloient plaire en Eſpagne faiſoient paſſer pour très-judicieuſes & très-ſolides, flattoient beaucoup Leurs Majeſt. Cath.. Elles attendoient avec impatience, d'apprendre l'effet qu'auroit produit la lettre que le Nonce Aldobrandini, qui réſidoit à leur Cour, avoit écrite à Mr. Maſſei, Nonce à Paris ; & comptant preſque d'avance qu'il ſeroit con-

fortune à leurs desirs. Elles se faisoient un plaisir sensible de voir l'Angleterre exposée, sans presque aucun Allié, à toutes les suites de leur ressentiment. Il s'en falloit cependant beaucoup qu'on fût disposé en France à favoriser ce projet, & à se séparer de la Ligue d'Hanover. On y regardoit au contraire comme très suspect, tout ce qui partoit des deux Cours de Vienne & de Madrid; & les ouvertures qui venoient de leur part pour prévenir la guerre, comme des ruses, qui ne tendoient qu'à gagner du tems, pour se mettre mieux en état de l'entreprendre & de la soutenir, & pour jetter quelque méfiance entre la France & l'Angleterre afin de les désunir.

Cette idée qu'on avoit également à Versailles & à Londres, redoubloit l'attention qu'on y avoit, de se communiquer fidèlement ce qui pourroit donner lieu à une telle mésintelligence. Mr. *Horace* WALPOLE, surveillant fort assidu du Cardinal de Fleury, avoit grand soin d'éclairer de près toutes ses démarches; & quoique le Cardinal eut un penchant singulier à se conduire secrettement en tous ses partis, & a le secret pour cela de

certains

certains agents subalternes, dont il pût sans risque avouer, ou désavouer les menées; comme il ne craignoit rien tant que d'être surpris dans ces routes souterraines, & que d'ailleurs ce qui se passoit par le canal des Nonces ne pouvoit être susceptible de cette mysterieuse obscurité; il communiqua la lettre de Mr. Aldobrandini à Mr. Horace Walpole, & il se fit en même tems un mérite auprès de ce Ministre & du Roi d'Angleterre, de ne leur laisser rien ignorer sur cet article.

L'unique but où tendoit la lettre du Nonce d'Espagne, étoit d'engager le Roi Très-Chrét. à rompre, non seulement l'alliance qu'il avoit faite avec l'Angleterre, mais même à se déclarer contre cette Couronne. Cette proposition achevant de faire connoitre à Mr. Horace Walpole toute l'étendue du ressentiment de l'Espagne contre Sa Maj. Britannique; il jugea en Ministre habile, que le meilleur moyen de le rendre inutile, étoit de se servir avec tant de dexterité de l'ascendant qu'il avoit pris sur l'esprit du Cardinal, qu'il pût l'engager d'ôter lui-même toute esperance à Leurs Maj. Cath. de détacher la France

de

[redacted]

de ſes Alliés ; à leur dévenir par conſéquent entierement ſuſpect, & à s'impoſer la néceſſité de rompre entierement les ſecrettes liaiſons, qu'il conſervoit toujours avec la Cour de Madrid.

Pour exécuter ce project, Mr. Horac Walpole, qui connoiſſoit à merveille l caractere timide & irréſolu du Cardinal, & combien ce Miniſtre étoit ſuſceptibl de vanité ; commença par faire l'élog de la bonne foi & de la droiture qu'o remarquoit dans tout ce qui partoit d lui, & qu'il venoit de prouver encor par la communication des Lettres d Nonce d'Eſpagne. Il pria enſuite l Cardinal de conſiderer, que pluſieur Puiſſances conſiderables de l'Europe ſem bloient attendre, d'être inſtruites de l reſolution qu'il prendroit au ſujet de deux Traités d'Hanover & de Vienne pour y conformer la leur. Il ajouta que le Roi ſon Maître avoit toujour conſtamment rejetté les differentes pr poſitions, que les deux Cours de Vienn & d'Eſpagne avoient faites à ce M narque, par la haute idée qu'il avo de la fidélité de Sa Maj. Très-Chrét. obſerver les Traités : que par les juſt meſur

mesures qu'il avoit prises pour faire avorter, dans le Nord comme dans le Sud, les desseins de ces deux Cours, il avoit procuré à la France, & même à l'Europe entiere, la conservation de la tranquillité dont elles jouissoient : que S. M. B. après un tel service, avoit donc droit de compter sur les assurances réitérées, que le Cardinal lui avoit données en entrant dans le Ministere, & tout nouvellement encore ; que le Roi de France ne se départiroit jamais de l'alliance qu'ils avoient contractée ensemble ; qu'Elle étoit aussi persuadée que ces assurances étoient sinceres, & que par conséquent Sa Maj. Très-Chrèt. ne se laisseroit point gagner par toutes les propositions artificieuses, que les deux Cours de Vienne & de Madrid faisoient sans cesse, pour parvenir à leurs fins particulieres: Que lui Ambassadeur, supplioit enfin son Eminence, de considerer, que les vues de ces deux Cours étoient aussi contraires au bonheur de la France qu'à celui de l'Angleterre ; & qu'elles tendoient uniquement à vouloir dominer sur toutes les autres Puissances de l'Europe. Mr. Walpole pour mieux arriver à son but dit encore au Cardinal, que quoique

nêreux, elle ne paroissoit au
occupée qu'à susciter de toutes
ennemis à la France, & qu'à
pandre des bruits dans toute
tendants à detacher les Alliés
Couronne : que quoique son
tres persuadé de la fausseté de c
ils ne laissoient pas cependant
ver creance dans quelques esp
sons du Parlement d'Angleterr
donner lieu à des soupçons tr
res aux interets de Sa Maj. B
bien des affaires generales : qu
mes bruits tenoient aussi en s
Puissances qui etoient disposées
au Traité d'Hanover, & favori
consequent infiniment les vues
de Vienne & de Madrid : qu

& par tout, de concert avec ses Alliés ; & en un mot de faire avec eux cause commune.

Le Cardinal, qui ne pouvoit se départir de l'idée qu'il avoit, que par la disgrace du Duc de Bourbon, le principal obstacle à la reconciliation étoit levé ; auroit bien voulu que l'Ambassadeur d'Angleterre, rendant ses sollicitations moins pressantes, lui laissât le tems & la liberté de se servir de la médiation des Nonces, pour entamer une Négociation reglée avec la Cour d'Espagne, sans que l'Angleterre pût s'en offenser. Mais c'étoit précisément ce que Mr. Walpole vouloit empêcher, & comme le Cardinal craignoit de son côté qu'en continuant de ménager l'Espagne, il ne tombât dans l'inconvénient de se voir trahi par cette Couronne, & abandonné par celle d'Angleterre ; forcé de prendre un parti, il choisit celui de se tenir attaché à la Ligue d'Hanover ; sur la fidélité de laquelle il crut devoir d'autant plus surement compter, qu'elle se trouvoit dans une dépendance absolue de la France.

Cette résolution étant donc prise, le Cardinal réitera à Mr. Walpole les assurances

ſurances qu'il avoit déja ſouvent données, d'agir en tout de concert avec le Roi d'Angleterre; de ſoûtenir hautement les intérêts de ce Monarque; & en un mot de ne laiſſer aucune eſperance à la Cour d'Eſpagne, de faire changer de ſentiment au Roi Très-Chrêt.

Afin de prouver après cela par des effets la ſincerité de ſes promeſſes, le Cardinal convint avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, que le Comte de Morville écriroit au Nonce conformément à ce qu'ils venoient de projetter. Voici la lettre de ce Secrétaire d'Etat, au Miniſtre de Sa Sainteté, du 17. Octobre 1726.

MONSIEUR,

A*Yant communiqué à l'Ambaſſadeur d'Angleterre la lettre que Votre Excellence a reçue du Nonce en Eſpagne, il nous a dit qu'il n'avoit aucune nouvelle de ce que l'Amiral* Hoſier *avoit fait en Amerique; mais que tout ce qu'il pouvoit apprendre là-deſſus, étoit, que puiſque S. M. C. demandoit une prompte ſatisfaction de ces prétendues hoſtilités, dont il ne ſavoit rien, il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner à connoitre, que Mr.* Stanhope *s'etant plaint à*

S. M

M. C. de l'affront fait en Espagne à l'Ambassadeur, & aux Sujets de S. M. Britannique, il n'avoit pu obtenir jusqu'à présent, n seulement la reparation exigée, mais me une réponse cathégorique; que les Esgnols étoient les premiers qui avoient violé foi des Traités en plusieurs occasions, ssi que cela étoit démontré dans ce Méire délivré au Ministere Espagnol, par le lonel Stanhope; qu'il écriroit à sa Cour ur l'informer du contenu de la lettre du nce en Espagne, & qu'il nous communueroit la réponse.

C'est pourquoi S. M., qui ne veut rien re que de concert avec le Roi de la Gran-Bretagne & ses Alliés, a jugé à propos ttendre ce que ce Prince répondra au ntenu de la lettre de Mr. Aldobrandini. *ais elle voit en même tems avec chagrin, e le Roi Cath., au lieu d'avoir recours x moyens pacifiques, menace de faire la erre; & s'exprime en des termes si ougeans contre le Ministere Anglois, qu'il ible que son dessein est de forcer les Anis à en venir à une rupture, dont les tes seroient, que malgré les sinceres intions de S. M. pour le maintien de la ix en Europe, Elle se trouvera obligée ssister ses Alliés, qui lui demanderont les*

secours

secours qu'elle s'est engagée de leur f en cas qu'ils soyent attaqués. Cepend M. est toujours très-disposée à entre toutes les voyes raisonnables d'accom ment ; & Elle persistera dans ces sent tant qu'elle ne sera pas forcée d'y ren pour satisfaire à ses engagemens. &c.

La copie de cette lettre ayant é voyée en Angleterre, on approuva coup la conduite qu'avoit tenu Mr. pole, pour déterminer le Cardinal à re écrire. Les ennemis du gouvern en ce pays-là, avoient tâché d'exc méfiance du public sur les suites troite Alliance qu'on avoit faite a France, par quantité de bruits, qu doient à faire regarder le Cardin Fleury, comme un partisan secre Cour d'Espagne. Le Ministere A eut grand soin de repandre la lett Comte de Morville, & de faire ap voir par ce moyen la fausseté de ce positions, & les bonnes intentio Cardinal. Pour engager au reste d en plus celui-ci, à rejetter avec fe les propositions de la Cour d'Esp. & pour le réduire à s'ôter tout-à fa

nème les moyens d'entretenir aucune
iaison avec elle, sans la participation de
'Angleterre ; on adressa à Mr. Walpole
une copie du Mémoire qu'on envoyoit
à Mylord Harrington en Espagne, dont
et Ambassadeur devoit se servir dans la
éponse qu'il feroit à la lettre du Marquis
le la Paz : & on enjoignit en même tems
à Mr. Walpole, qu'en communiquant
cette piece au Cardinal de Fleury, il en
prit occasion de solliciter ce premier Ministre, à soutenir ce qu'elle contenoit par
une nouvelle lettre.

Il ne fut pas difficile à Mr. Walpole
d'exécuter la commission qu'on lui donnoit. Il avoit par son assiduité, subjugué, pour ainsi dire, le Cardinal : &
indépendamment de cela, la lettre du
Comte de Morville annonçoit d'avance
la démarche que le Ministre Anglois souhaittoit qu'on fît. La proposition de
celui-ci ne trouva donc aucune resistance
de la part du Cardinal. Ainsi après avoir
fait part à cette Eminence, & au Comte
de Morville, du Mémoire qui étoit venu
d'Angleterre, ce dernier écrivit au Nonce
la lettre suivante.

MON-

A *Fontainebleau ce* 11. *Novemb.* 1726.

MONSIEUR,

V*Otre Excellence a vu, par la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le* 17. *du passé, les raisons qui empêchoient Sa Maj. de répondre cathégoriquement à la proposition, qu'on avoit conseillé au Roi d'Espagne de faire à Sa Maj. de se déclarer contre le Roi de la Grande Bretagne; sous prétexte que ce Prince, ayant le premier rompu la paix par les prétendues hostilités commises par l'Amiral* Hosier *en Amerique, la simple Alliance défensive que Sa Maj. avoit faite avec l'Angleterre & autres Puissances, ne pouvoit plus subsister.*

Quoique j'aye déja représenté à Votre Excellence, une partie des griefs que Mr. Walpole *a allegués au Roi son Maître contre la Cour de Madrid; Sa Maj. a néanmoins jugé à propos de s'en informer plus particulierement, afin de ne rien faire qu'après une mure & serieuse déliberation: sur quoi le Roi de la Grande Bretagne a fait communiquer à Sa Maj. le Mémoire qu'il envoyoit à Mr.* Stanhope, *contenant une exacte déduction de tout ce qui s'est passé*

depuis

puis le Traité de Vienne, & par misions l'on n'y a rapporté que des informations, le le Roi de la Grande Bretagne assure voir entre les mains.

Je ne dois pas cacher à Votre Excellence, le le Conseil de Sa Maj. fut extrêmement rpris à la vue des preuves, par lesquelles Maj. Britannique démontre que la Cour Espagne est la premiere, qui, par ses produres précédentes a fait une breche à la ix de l'Europe; & que c'est la dite Cour i a donné naissance à la crainte & à la fiance, qui sont capables d'allumer une uvelle guerre, à moins que l'equité & la eté du Roi Cath. n'y appliquent les remedes cessaires.

Je ne dois pas non plus cacher à Votre xcellence, que Sa Maj. est réellement reuise d'executer les engagemens qu'elle a conactés avec le Roi de la Grande Bretagne; rce que la sureté de son Gouvernement, ssi-bien que celle de ses Sujets, est actuelment attaquée par des projets dont il a s preuves, mais qu'il a differé de produi, uniquement dans l'esperance que l'on urroit procurer une reconciliation generale, qui pût dissiper tous les differents, cables d'allumer une nouvelle guerre.

C'est dans cette vue que le Roi a fait

tous

raisonnablement se flatter, que du Roi Cath., sa tendresse po Neveu, & toutes les preuves respect qu'il a reçu de tout Françoise, l'auroient facileme une reconciliation si juste & cependant Sa Maj. est contrain qu'elle n'a reçu du Roi son O refus, & les plus fortes marqu faite animosite.

Ce qu'il y a encore de plus c'est que dans le tems que le epuisé tout l'or & l'argent de so fournir des subsides immenses a etrangere, il se trouve redev de 80. millions à la France, cours que LOUIS XIV. *lui Terre & par Mer, pour affer*

ne se repentira jamais, d'avoir sacrifié ses biens & son sang pour un Prince du Sang de ses Rois, &, s'arrêtant seulement à ce qui concerne les Alliés de Sa Maj., dont les intérêts ne lui tiennent pas moins à cœur que les siens propres; je prie Votre Excellence de remarquer, que Sa Maj., indépendamment du Traité d'Hanover, s'étoit déja engagée par les Traités de la Triple & de la Quadruple Alliance, de secourir le Roi de la Grande Bretagne, en cas qu'il fût troublé dans ses Domaines; & de soutenir la République d'Hollande dans les droits qu'elle a obtenus par le Traité de Munster, dont elle a toujours été en possession, & que le Roi d'Espagne même a reconnu être certains & incontestables.

*Si Sa Maj. Cath. a depuis changé de sentiment, & si elle a jugé à propos de s'engager à maintenir la Compagnie d'*Ostende*, qu'elle avoit jugé peu de tems auparavant, être établie injustement, & contre les engagemens de la Couronne d'Espagne; Sa Maj. n'a aucune raison de suivre son exemple: & la fidelité avec laquelle le Roi de la Grande Bretagne a observé tous les points de l'Alliance contractée avec la France, oblige Sa Majesté à n'être pas moins fidele de son côté.*

C'est pourquoi Sa Maj. juge, qu'elle est obligée de se joindre à ses Alliés, pour demander à la Cour d'Espagne satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se sont déja plaints; & de déclarer à Sa Maj. Cath., que si, sous prétexte de ce qu'on dit avoir été entrepris en Amerique par l'Amiral Hosier, *ou pour quelqu'une des raisons alleguées à Mr.* Stanhope *par le Marquis* de la Paz, *dans sa lettre du* 30. *Septembre dernier, elle juge à propos d'en venir à une rupture avec le Roi de la Grande Bretagne, ou avec les autres Alliés de la France; Sa Maj. ne peut se dispenser, suivant ses engagemens, de les assister & défendre contre toutes les Puissances qui les attaqueront, & de faire avec eux une cause commune. Rien ne peut véritablement causer plus de peine à Sa Maj. que d'etre obligée d'en venir à cette extremité, & elle conjure le Roi Cath., de peser murement les suites funestes d'une guerre, qui ne peut être attribuée qu'au refus opiniâtre de Sa Majesté Cath., d'entrer dans aucune des mesures qui auroient pu procurer la reconciliation des deux Couronnes.*

Lorsque Votre Excellence envoyera à Madrid la reponse que j'ai ordre de vous remettre, vous ne pouvez donner de trop

fortes

fortes assurances, de la tendre amitié que Sa Majesté conserve pour le Roi son Oncle, & du sincere desir qu'elle a, de concourir à un accommodement général, de concert avec ses Alliés. Je suis &c.

Tout ce que contenoit cette lettre, avoit été concerté entre le Cardinal & Mr. Walpole, dans la ferme persuasion, que le Nonce l'enverroit en Espagne. Mais pour faire encore mieux sentir à Leurs Majestés Cath., l'étroite union & la fidele correspondance du Roi Très-Chrèt. avec le Roi de la Grande Bretagne, on jugea à propos d'envoyer à Mr. Walpole une copie de la lettre qu'on vient de lire. Le Comte de Morville fut encore chargé de ce soin; & voici sa lettre à l'Ambassadeur d'Angleterre.

À *Fontainebleau* le 11. *Novemb.* 1726.

MONSIEUR,

QUoique Sa Maj. eût déja été informée en général des griefs du Roi de la Grande Bretagne, elle en a eu néanmoins une connoissance plus étendue & plus particuliere, par le Memoire que Votre Excel-

au Roi de la Grande Bretagne
solution où est Sa Maj. d'accom
engagemens, dans toute leur ét
qu'elle regardera comme fait à
tout ce qui sera entrepris contr
la Grande Bretagne, & ses au
Mais pour donner une preuve
culiere à ce Prince de la confi
Maj., & du concert avec l
resolu d'agir, en tout ce qui c
interêts communs; il a plu à S
m'ordonner, d'envoyer à V.
copie de sa réponse à la Cour d
qui sera envoyée par le Nonce
Roi de la Grande Bretagne ver
que Sa Maj. persiste dans la de
ne entiere satisfaction pour ses
qu'elle ne laisse pas le moindre

 481

du 20. Septembre) le Roi de la Grande Bretagne ou ses autres Alliés sont attaqués ou molestés, Sa Maj. est résolue d'en faire cause commune avec eux, & de les assister, conformément aux engagemens dans lesquels Elle est entrée, & dont elle déclare qu'Elle ne se départira jamais. Ainsi V. Excell. peut assurer le Roi votre maître, qu'il n'arrivera à cet égard aucun changement, en aucun tems, ni sous quelque prétexte que ce puisse être. Je suis &c.

L'Ambassadeur d'Angleterre, très-satisfait d'avoir fait prendre au Cardinal des engagemens aussi forts, que ceux que contiennent les lettres que je viens de rapporter, & de lui avoir en même tems ôté la facilité d'entretenir toute relation clandestine avec la Cour d'Espagne, informa Milord Harrington du succès de ses démarches; & après avoir adressé à ce Ministre les Pieces ci-dessus, tranquille sur ce qui se passeroit désormais en France, il partit pour se rendre à Londres, afin d'y recevoir les applaudissemens, que sa sage & prudente conduite méritoit.

La Cour d'Espagne, qui ne doutoit point, que les propositions qu'elle avoit

faites à celle de France, par l'entremiſe des Nonces, ne duſſent déterminer le Cardinal de Fleury à rompre avec l'Angleterre, fut étrangement ſurpriſe, lorſque Mr. Aldobrandini vint à l'Eſcurial, rendre compte de ce que Mr. Maſcci lui écrivoit. Le reſſentiment le plus vif contre le Cardinal de Fleury, ſucceda à l'idée qu'on avoit donnée à Leurs Maj. Catholiques de ſon zele pour leurs intérêts. Elles ne diſſimulerent point non plus, à quel point elles étoient bleſſées des expreſſions dont s'étoit ſervi le Comte de Morville dans ſa lettre à Mr. Maſcci. Il n'en fallut pas davantage aux Courtiſans, pour aſſurer que ce Miniſtre, vendu à la Couronne d'Angleterre, avoit pouſſé ſa reconnoiſſance & ſon attachement pour elle, juſqu'à oublier totalement, en ſa faveur, les égards & le reſpect qu'il devoit à Sa Maj. Cath.

Milord Harrington, qui avoit des eſpions juſques dans l'intérieur du Palais, fut bien-tôt inſtruit de l'effet qu'avoient produit les lettres que Mr. Aldobrandini étoit allé communiquer à Leurs Majeſt. Comme je continuois, depuis mon retour à Madrid, de le voir à mon ordinaire, & qu'il m'avoit fait part de ce

que

que Mr. Walpole lui avoit écrit ; il m'apprit aussi l'aigreur & l'agitation qu'on voyoit dans les esprits à l'Escurial. Mais bien loin d'en craindre les suites, il me parut au contraire très-content de la sensibilité que la Cour d'Espagne marquoit, d'avoir perdu toute esperance de détacher la France de la Ligue d'Hanover. „ On a pris enfin, *me dit-il*, le „ véritable moyen de rendre inutiles tous „ les projets qu'on formoit ici & à „ Vienne, pour faire regarder cette Li- „ gue, comme étant à la veille de se „ diviser, & pour faire cesser les bruits „ qu'on répandoit à cet égard de tous „ côtés. Les relations que le Cardinal „ de Fleury entretenoit avec cette Cour, „ quoique bonnes dans leur principe, „ commençoient cependant à tirer à „ conséquence, & à favoriser autant les „ vues de l'Empereur, qu'Elles étoient „ contraires aux mesures que prend le „ Roi mon Maître, pour engager quel- „ ques Puissances du Nord & de l'Ita- „ lie, à accéder au Traité d'Hanover. „ Il étoit donc tems de faire voir à ces „ Puissances, que le Cardinal agit de „ bonne foi avec nous ; & je ne doute „ point, que quand la démarche qu'il

„ vient de faire parviendra à leur c
„ noissance, elle ne contribue beauc
„ à leur faire prendre une résolut
„ favorable ".

Milord Harrington me parla enfi
de la Lettre qu'il venoit d'écrire
Marquis DE LA PAZ, sur le Mém
qu'on lui avoit envoyé de sa Cour
comme il m'en donna une copie,
cru convenable de la placer parmi
Pieces Justificatives qui sont à la fin
ce volume *, pour servir de preuv
plusieurs faits dont j'ai eu occasion
parler.

Cette Lettre arriva à l'Escurial, p
qu'en même tems que Mr. Aldobran
avoit été y communiquer celles que
rapportées. Elle acheva de mettre
comble au ressentiment de la Cour d
pagne contre la France & l'Anglet
Les reproches (véritablement un
crûs) que ces deux Couronnes faiso
de concert à Leurs Maj. Cath., d'a
manqué de bonne foi & de fidélité,
l'observation des Traités, leur paru
si injurieux, qu'Elles prirent la ré
tion de s'en procurer une satisfac

* N°. XXX.

éclatante. Mais comme il étoit bien difficile qu'Elles exécutassent seules un tel projet, le Marquis de la Paz eut de fréquentes conferences avec le Comte de Konikseg, pour l'engager à solliciter vivement l'Empereur d'entrer dans les vues de Leurs Majestés Cath. & d'y faire entrer, s'il étoit possible, les Puissances de l'Empire & du Nord.

Tant de vivacité ne plaisoit guere au Ministre Imperial. Il voyoit à la vérité avec plaisir, la reconciliation des deux Couronnes s'éloigner de plus en plus, & sa Cour, par conséquent, toujours en état de profiter des libéralités de l'Espagne : mais il savoit en même tems, que l'Empereur, en Prince sage, ne vouloit point allumer une guerre dans l'Europe, qui ne pouvoit que lui devenir fatale. Les réponses qu'il faisoit au Marquis de la Paz, ne répondant donc point à l'attente ni aux desirs de Leurs Majestés Cath. ; il parut sur la fin du voyage de l'Escurial, que le crédit & l'ascendant que la Cour de Vienne avoit acquis sur celle d'Espagne, souffroit quelque diminution. Le Comte de Konikseg, qui remarquoit ce changement de plus près que personne, mais

 qui

qui vouloit le cacher au public, jugea à propos, pour se donner le tems d'attendre de nouvelles instructions de sa Cour, d'aller à Madrid, sous le prétexte des préparatifs de son entrée, qui étoit fixée au retour prochain de Leurs Maj. dans cette Capitale.

La circonstance de son départ, & du refroidissement qu'on témoignoit pour la Cour Imperiale, rendant apparemment celle d'Espagne moins scrupuleuse sur tout ce qui pouvoit donner quelque ombrage à ce Ministre; l'Archev. d'Amida m'écrivit de revenir à l'Escurial: & dès la premiere visite que je rendis à ce Prélat, il m'apprit, que Leurs Maj. Cath. vouloient me parler; & que suivant toute apparence, ce seroit le lendemain qu'elles me feroient cet honneur. Mon retour à la Cour, précisément dans le tems que l'Ambassadeur de l'Empereur venoit d'en partir, donna lieu à beaucoup de raisonnemens. Il s'y disoit à l'oreille, qu'on commençoit à découvrir que la Cour de Vienne ne songeoit qu'à amuser & qu'à tirer de l'argent: & comme le public ne pouvoit se défaire de l'idée, que j'étois secrettement chargé de ménager les intérêts de la France; les

les uns ſoupçonnoient, que j'étois venu à l'Eſcurial pour tâcher de mettre à profit une pareille découverte ; & d'autres, que c'étoit au contraire pour prendre congé de Leurs Majeſtés. L'attention & la curioſité des Courtiſans, pour découvrir le véritable ſujet de mon voyage, augmenterent bien davantage, lorſqu'ils ſurent que j'avois eu l'honneur de parler en particulier à Leurs Maj. : mais comme toutes leurs obſervations portoient à faux, ils reſterent toujours dans la même incertitude.

Ce fut la veille que la Cour devoit retourner à Madrid, que le Marquis de la Roche eut ordre de m'avertir de me rendre le ſoir chez Leurs Majeſtés, & qu'il m'introduiſit dans leur cabinet à leur retour de la chaſſe. L'objet qui donnoit lieu à cette audience, auſſi intereſſant pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, qu'il étoit flatteur pour moi, m'annonçoit d'avance l'agréement avec lequel elle ſe paſſeroit, & je ne fus point trompé dans mon attente. Ce Prince & cette Princeſſe me parlerent avec autant de confiance que de bonté, ſur le choix qu'ils avoient fait de moi, pour me charger de la commiſſion importante & dé-

Le Roi me dit ensuite ,
rois remettre un Ecrit , *qu*
roit suffisamment , comme je
tois , pour agir selon ses vu
chiffre pour pouvoir lui re
en sureté de mes démarche
que je repliquai alors , qu
ce chiffre , je le suppliois de
que j'en composasse un moi
seroit aussi simple qu'inintell
autre qu'à Sa Majesté ; El
proposition , & Elle me di
feroit savoir quand il seroit
je lui fisse présenter ce chiffre.

Le Roi & la Reine , aprè
pliqué leurs intentions , r
les assurances de bienveuillan
té qu'ils m'avoient d'abord
comme je me baissois pou

„ fille auroit sept ans accomplis, on „ célébreroit ses fiançailles avec le Roi „ de France; & le Courier suivant nous „ apprend, qu'on la fait partir pour re„ venir ici. Est-il surprenant que le „ Roi & moi, ayions été offensés d'un „ pareil procedé; & le plus simple par„ ticulier qui en éprouveroit un pareil, „ y seroit-il insensible ?"

Cette faute, lui répondis-je, ne sauroit, Madame, être imputée à la Nation Françoise, qui conserve pour Vos Maj. autant d'attachement que de respect; & le départ de l'Infante a causé autant de chagrin à toute la France, qu'elle avoit montré de joie à son arrivée. Ce dernier sentiment se renouvelleroit bien vivement, Madame, dans la Nation Françoise, par le retour de la bienveuillance de Vos Maj. pour elle; & si vous permettiez Madame, que je fusse porteur de cette nouvelle, Vos Maj. apprendroient bien-tôt la joye que tout le Royaume de France en ressentiroit.

„ Il n'est point tems, *me repliqua la* „ *Reine*, *de parler de cela.* Vous savez „ ce que l'Archevèque d'Amida vous a „ dit de notre part sur cet article; & „ le Roi & moi comptons que vous „ suivrez exactement nos intentions.

„ Ren-

„ Renfermez - vous donc uniquement „ dans ce qui fait le sujet de la com„ mission dont nous vous chargeons ; „ & comme vous continuerez de voir „ l'Archevêque d'Amida à Madrid, il „ vous fera savoir ce que nous pour„ rons avoir peut-être encore sujet de „ vous faire dire, avant votre départ".

Au sortir du cabinet où j'avois eu l'honneur de parler à L. M., je trouvai l'Arch. d'Amida, qui attendoit le tems où la Reine le feroit appeller. Sa curiosité sur ce qui venoit de se passer, l'ayant engagé à me prendre en particulier pour m'en demander des nouvelles, j'en rendis un fidele compte à ce Prélat. Je lui parus en même tems très sensible aux bontés que Leurs M. venoient de me marquer; & je le priai, quand il en trouveroit l'occasion, d'assurer de nouveau le Roi & la Reine, du zele & de la fidélité avec laquelle je tacherois d'exécuter tous les ordres dont ils m'avoient honoré.

Le lendemain, qui étoit le 28 Novembre, toute la Cour partit pour retourner à Madrid, & je m'y rendis également avec le Marquis de la Roche, chez qui j'avois encore logé pendant le petit séjour que j'avois fait à l'Escurial

PIECES

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *II.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON.

N°. I. *pag.* 73. *de ce Tome* II.

MEMOIRE *presenté le* 1. *Avril* 1726. *aux Etats Généraux par le Marquis de* St. PHILIPPE, *Ambassadeur d'Espagne.*

LE soussigné Marquis de S. Philippe, Ambassadeur d'Espagne, par ordre exprès du Roi son Maître, expose à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a vû leur reponse donnée le 24. Janvier dernier, au Secretaire d'Olivier, alors chargé des affaires de la Couronne auprès de Mrs. les Etats Généraux. Le Roi y a lu avec plaisir les expressions de l'amitié sincere de Vos Seigneuries pour Sa Majesté, & combien elles paroissoient portées à conserver la paix & la tranquillité de l'Europe; c'est l'unique objet de tous les mouvemens que le Roi se donne pour parvenir à un but si salutaire, & n'en laisser aucun doute à Vos Seigneuries.

Leur repugnance néanmoins à admettre la médiation de Sa Majesté entre l'Empereur & Mrs. les Etats Généraux, donne des raisons suffisantes pour s'en desister, & ne plus parler d'une négociation à entamer sur la Compagnie d'Ostende.

Il est évident que l'independance souveraine seroit blessée, s'il falloit rendre compte à

quelque Potentat que ce fût, des privil
autres facilitez pour le Commerce, qu'u
narque accorde dans son Royaume, à c
nation ou sujets d'un autre Monarque o
ce; comme personne n'ignore que cela
Domaine absolu de la Souveraineté,
cela dépend de son libre arbitre, on s
si que Sa Majesté n'a signé aucun tra
ne s'est pas engagée de refuser aux uns
veurs qu'elle donne aux autres, parce
se priveroit par-là de cette liberté abs
si essentielle. Sur ce principe incontes
le Roi croit s'être servi de son droit le
quant, après la conclusion de la paix d
ne, Sa Majesté a accordé des privileges
facilités aux sujets de l'Empereur, avec
elle est si étroitement liée.

Cependant, la droiture des intentions
mon Maître, qui n'envisage que le bie
mun, comme un objet préferable à to
tre reflexion, veut de son côté, cette foi
tenter les souhaits de Vos Seigneuries,
terposer ses bons offices auprès de Sa
Imperiale, pour terminer Vos griefs, &
si on ne pourroit pas trouver les ex
propres à éviter une rupture.

Le soussigné declare derechef, que
son Maître, persistant dans le sentim
prendre de concert avec Mrs. les Eta
néraux, les mesures convenables au m
du repos universel, Sa Majesté s'att
trouver les mêmes dispositions en Vo
gneuries; qu'Elles correspondront à la
idée qu'Elle a de leur grande pruden
qu'Elles attribueront cette déclaration,
à son desir ardent de prévenir les host

qu'au cas particulier qu'Elle fait de votre amitié. Fait à *La Haye*, ce 1. Avril, 1726.

Signé le Marquis de St. PHILIPPE.

N°. II. *pag.* 138.

DISCOURS *du Roi Très Chrêtien, prononcé dans le Conseil le* 16. *Juin* 1726.

IL étoit tems que je prisse moi-même le Gouvernement de mon Etat, & que je me donnasse tout entier à l'amour que je dois à mes peuples, pour marquer combien je suis touché de leur fidelité.

Quelque sensible que je sois au zéle qu'a montré mon cousin le Duc de Bourbon dans les affaires dont je lui avois confié l'administration, & quelqu'affection que je conserve toujours pour lui, j'ai jugé necessaire de supprimer & d'éteindre le titre & les fonctions de principal Ministre.

J'ai déja donné ordre de faire part à mon Parlement de Paris, de la resolution que j'ai prise de prendre en main le Gouvernement de mon Royaume; & la même chose sera faite à l'égard de tous mes autres Parlemens: j'en ferai instruire par des Lettres circulaires tous les Gouverneurs & les Intendans de mes Provinces, & j'en ai fait donner part aussi à tous mes Ministres dans les Cours étrangeres. Mon intention est, que tout ce qui regarde

les fonctions des charges auprès de ma fonne, foient fur le même pied, qu étoient fous le feu Roi mon Bifaïeul. choifi à la place du Sr. Dodun, qui m'a mandé la permiffion de fe retirer, le Sr. letier-des-Forts pour remplir la place de trolleur Général de mes Finances, & le de Breteüil m'ayant demandé la même miffion, j'ai nommé Mr. le Blanc à fa cl de Secretaire d'Etat de la Guerre.

Les confeils fe tiendront exactement les jours qui y font deftinez, & toutes l faires s'y traiteront à l'ordinaire: à l'égar graces que j'aurai à faire, ce fera à moi l'on parlera, & j'en ferai remettre le Mer à mon Garde de Sceaux, à mes Secret d'Etat & au Controlleur de mes Finances

Je leur fixerai des heures pour un tr particulier, auquel l'ancien Evêque de F affiftera toujours, auffi bien qu'aux autres tails, dont differentes perfonnes ont foin vertu des charges qu'elles rempliffent. En je veux fuivre en tout, le plus exactement me fera poffible, l'exemple du feu Roi Bifaïeul.

Si vous penfez qu'il y ait quelqu'autre fe de plus à faire dans ces premiers mom vous pouvez le propofer avec confiance j'attends de votre zele pour mon fervice, vous me feconderez dans le deffein où je de rendre mon Gouvernement glorieux, e rendant utile à mon Etat & à mes Peup dont le bonheur fera toujours le premier de mes foins.

N°. III. *pag.* 175.

MEMOIRE *présenté au Roi de Suede par Mr.* **POINTZ**, *Envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, pour proposer l'accession au Traité d'Hanover.*

SIRE.

LE soussigné, envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Maj. Britannique, a reçû ordre de representer à Votre Maj. que le Serenissime Roi son Maître, est toujours attentif à conserver le repos du Nord & à assurer le bonheur de la Suede contre quelques entreprises, dont il la croit encore menacée : dans cette vûë, d'abord après avoir conclû l'alliance defensive de l'année passée, pour marquer sa consideration particuliere envers V. M. & le Royaume de Suede, il ordonna au soussigné de se joindre aux Ministres de ses Alliez, en communiquant ledit traité à V. M. & en l'invitant de la maniere la plus cordiale d'y vouloir acceder, afin de renouer & de resserrer les liaisons de l'amitié commune ; & de procurer par-là un appui plus solide & plus stable pour la sureté de la Suede, dans une conjoncture où presque toutes les Puissances de l'Europe songent à s'affermir par de nouveaux engagemens.

Sa Maj. s'est crûe fondée de demander cette marque de l'amitié de Votre Maj. non seulement par l'intérêt qu'elle prend au bonheur

d'une Nation toujours Alliée très-étroitement avec sa Couronne, & qui a soutenu autrefois avec tant d'eclat, & de gloire, l'equilibre du Nord & la cause Protestante dans l'Empire ; mais aussi par les grandes & onereuses depenses auxquelles Sa Maj. Brit. & ses Royaumes se trouveroient obligés, si la Suede, faute des precautions necessaires, demeuroit exposée aux desseins dangereux de ses Voisins. Mais nonobstant toutes ses avances d'amitié & de consideration distinguée envers la Couronne de Suede : Sa Maj. ne peut pas s'empêcher de se plaindre amiablement à V. M. que la conduite de cette Couronne n'a pas repondu pleinement jusqu'ici, aux bonnes intentions & aux justes esperances de Sa Maj. ; puisque, loin de voir accepter ces offres d'amitié avec un empressement mutuel, elle a eu le déplaisir de voir trainer cette négociation au delà de six mois, par les délais, dont on ne comprend pas la raison : & quoique ce Traité ne puisse justement offenser personne, que ceux qui cherchent des prétextes pour troubler la tranquillité publique ; les articles auxquels on trouve le plus à redire, étans dressés sur le modele, & presque dans les termes de plusieurs anciens Traités de la Couronne de Suede : néanmoins, on a vû former tant de difficultés & d'exceptions contre son contenu, que si les Commissaires de V. M. ont ordre d'y insister, la negociation pourra bien tomber d'elle méme, sans donner à V. M. la peine d'un refus direct.

En attendant, on a vû la Couronne de Suede prendre de nouveaux engagemens avec d'autres Puissances, qui, si l'on en doit juger par l'expé-

l'expérience des tems passés, n'ont ni le même intérêt, ni le même pouvoir, ni les mêmes inclinations de secourir la Suede, dont la Couronne de la Grande Bretagne a toujours été en possession, & dont elle a donné en plusieurs rencontres des preuves connues & réelles. De plus on a vû conclurre les nouveaux * engagemens, non seulement sans aucune restriction; mais avec tant de facilité & d'empressement, que nonobstant que la Couronne de Suede ait déclaré, par un Traité signé dans l'an 1720. qu'il etoit même alors de notorieté publique, qu'au préjudice des Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, la Religion Protestante étoit tellement opprimée & persécutée en plusieurs endroits, au dehors & au dedans de l'Empire Romain, qu'il étoit fort à craindre, qu'on ne détruisît entierement cette Religion; néanmoins on n'aprend pas que cette Couronne

* *Il vouloit parler du traité d'Alliance défensive conclu à Stockolm entre la Suede & la Russie le 22. Fevrier 1724. auquel l'Empereur accéda le 26. Avril 1726. on publia alors en Espagne, que les deux Cours de St. Petersbourg & de Stockholm s'étoient unies à celles de Vienne & de Madrid; mais cependant il n'en étoit rien, comme on le vit bientôt après, & l'Empereur témoigna même peu de satisfaction des restrictions que la Suede mit à sa ratification de ce traité qu'elle envoya à Vienne: cette Couronne déclarant qu'elle ne vouloit se mêler en aucune maniere, ni des affaires de la Compagnie d'Ostende, ni des démêlés qui pourroient naître par rapport aux successions eventuelles en Italie, des Duchés de Toscane & de Parme.*

ne ait insisté, dans ses nouveaux engagemens, sur le moindre redressement de ces griefs, ni qu'elle en ait excepté les suites des cas de secours, qu'elle s'est obligée de fournir, qui vont au delà du double de ce que les Commissaires de V. M. nous ont offert, par raport au Traité d'Hanovre.

Quoique ces longs délais & cette partialité de conduite envers des Puissances, qui, selon les apparences & selon plusieurs avis dignes de foi, ne veulent pas trop de bien à la Couronne de la grande Bretagne, ni à la succession Protestante, dont V. M. s'est renduë garante, eussent justement pû rebuter les bonnes intentions de Sa Maj. envers la Suede; néanmoins la constance de son amitié a été telle, que de peur que la Couronne de Suede, par les délais qu'elle a apporté d'elle-même à cette accession, ne se trouvât exposée en attendant à quelque danger, Sa Maj. pour montrer par avance son exactitude à remplir ses engagemens, & son attention à secourir la Suede, a bien voulu faire anticiper à cette Couronne les fruits de l'accession, en envoyant ici une puissante Escadre, sans en avoir été requise, & en ordonnant à son Amiral de se rendre ici en personne pour assurer V. M. tant par lettre que de bouche, de l'amitié & de la droiture des intentions du Serenissime Roi son Maître; & en même tems de s'informer si V. M. se croioit en quelque danger immediat par l'armement de ses voisins, & dans ce cas-là de concerter des mesures plus précises avec V. M. & ses Ministres, pour la défense & l'avantage de la Suede en vertu du plein pouvoir dont l'Amiral se trouvoit muni pour cet effet: mais comme pendant le sejour dudit

dudit Amiral à Stockholm, il a plu à V. M. de faire favoir au fouffigné, par une reponfe gracieufe par écrit, que V. M. ayant une Alliance defenfive avec la Ruffie, ne fe croyoit pas en danger de ce côté-là, l'on fe promet de l'équité de V. M. que fi, par l'éloignement de la Flotte Britannique, & faute des mefures prifes à tems, il arrivoit dans la fuite quelque malheur à la Suede, l'on ne voudra pas, comme quelques uns ont fait très-injuftement en d'autres conjonctures, l'imputer au défaut d'ordres néceffaires pour l'Amiral de Sa Maj. ni au manque de fon inclination pour executer fes ordres avec fidélité & exactitude.

Et puifque la faifon de l'année & les conjonctures des affaires, rendent important à Sa Maj. & à fes Alliés, auffi bien qu'à la Couronne de Suede, de favoir au plûtôt à quoi l'on fe doit tenir de part & d'autre, le fouffigné a reçu ordre de fupplier V. M. encore une fois, de vouloir bien, felon fa fageffe & fa prévoyance ordinaire, faire une attention férieufe aux offres amiables de Sa Maj. & aux veritables intérêts de la Suede; & de nous accorder une réponfe finale par rapport à l'acceffion fufdite, qui ne donne pas lieu aux Alliés d'Hanovre de fe croire amufez par une negociation infructueufe. J'ai reçu ordre en même tems de déclarer qu'il n'y a rien au monde que le Sereniffime Roi mon Maître fouhaite plus ardemment, que de fe voir étroitement uni avec cette Couronne pour le repos du Nord, pour la libre navigation de la Mer Baltique, pour le bien de la Caufe

Protestante & pour l'avantage reciproque des deux Royaumes.

Mais si V. M. avertie à tems des dangers apparens qui menacent ces biens inestimables de quelque atteinte, ne trouve pas de sa convenance de prendre les liaisons nécessaires pour s'y opposer, Sa Maj. se croira excusée devant Dieu & devant tout le monde impartial, si elle se trouve obligée, quoiqu'à son grand regret, de prendre ses mesures ailleurs, pour obtenir les mêmes fins salutaires par tous les moyens justes & convenables, & si dans ce cas-là, au lieu d'aller au devant des souhaits & de la requisition de la Suede, elle se contente, pour l'avenir, de remplir ses engagemens envers cette Couronne dans les propositions & dans les tems marqués par les traités, & selon que l'amitié reciproque de la Couronne de Suede & ses soins à concourir à sa propre conservation, pourront justifier cette depense auprès du grand Conseil de Sa Maj. & de la Nation Britannique, qui en a fourni tant de fois les moyens, sans que la grande Bretagne ait jamais reclamé jusqu'ici l'assistance de la Suede, & sans qu'elle se trouve à present dans aucune probabilité de la devoir reclamer pour l'avenir.

Mais le Serenissime Roi mon Maitre, veut toujours mieux esperer de l'amitie de V. M. & de la sagesse d'un Conseil aussi eclairé que celui de Suede: Sa Maj. ne peut pas encore s'imaginer que la contrainte des dangers, puisse passer pour une raison valable de ne se pas affermir contre ces memes dangers; ni que l'esperance vague & incertaine de quelque avantage à venir, que la Couronne, dont on les attend, n'ose pas avouer, puisse etre une rai-

son

ſon pour rejetter l'amitié de ces Puiſſances, qui ſeront toujours le ſoutien le plus ferme de tous les avantages preſens & futurs de la Suede; ni enfin que des promeſſes imaginaires & peut-etre inſidieuſes, puiſſent être miſes en balance contre un ſubſide clair de près de cent mille Ducats par mois, que V. M. ſera fondée, par l'acceſſion de reclamer en cas d'attaque, avec un ſecours encore plus conſidérable, ſelon l'exigence du danger; & cela promis par des Puiſſances qui ſe trouvent en état de bonifier leurs engagemens, ſans être obligées de rechercher leurs reſſources ailleurs que chez elles, & qui ont un interêt, non occaſionel mais conſtant, de vouloir du bien à la Suede.

Le ſouſſigné eſpere que V. M. reſléchiſſant gracieuſement ſur ce que deſſus, voudra bien à la fin l'honorer d'une réponſe favorable, qui étant le fruit d'une conſideration ſi mure, puiſſe jetter les fondemens d'une liaiſon éternelle & indiſſoluble, en attendant il a l'honneur de ſe recommander très-humblement à la Protection & à la Bienveuillance de Votre Majeſté.

A Stockholm, ce 4. Juin 1726.

Signé POINTZ.

NB. Ceux qui déſireroient d'avoir une plus parfaite connoiſſance de ce qui ſe paſſa dans le Nord à l'occaſion de ce Mémoire, peuvent lire divers Ecrits, qui ſe trouvent dans une brochure imprimée en 1726. *à* Cologne *ſans nom d'Imprimeur. On y trouvera:* Reflexions ſur le Memoire de Mr. POINTZ par une perſonne deſintereſſée. Remarques ſur la diverſité des opinions au ſujet de l'acceſſion de la Suede au Traité d'Hanover. Lettre inſtructive ſur les affaires du Nord &c.

N°. IV.

N°. IV. & V. *pag.* 182.

LETTRE *du Roi de la Grande Bretagne a l'Imperatrice de Russie.*

GEORGE, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne. A la Très-Haute, Très-Puissante & Très-Illustre Princesse, notre Très chere Sœur, la Grande Dame CATHERINE, Czarienne & Grande Duchesse de toute la Grande, Petite & Blanche Russie, seule Monarque de Moscovie, &c. &c. &c. Salut, Bonheur & Prosperité.

TRES-HAUTE, TRES-PUISSANTE, & TRES-ILLUSTRE PRINCESSE,

COMME Votre Majesté ne pourra pas disconvenir, que les grands preparatifs de Guerre qu'elle fait en tems de Paix, tant par Mer que par Terre, ne nous donnent de grands & justes sujets d'ombrage, aussi bien qu'a nos Alliez dans ces quartiers; vous ne serez pas surprise, de ce que nous avons envoye une forte Escadre de nos Vaisseaux de Guerre dans la Mer Baltique, sous le commandement de notre Amiral le Chevalier Charles Wager, pour obvier aux dangers qui pourroient naitre d'un armement si extraordinaire.

Votre Majesté sait fort bien, combien nous avons souhaité de conserver, non seulement la tranquillité publique dans l'Europe, mais aussi de vivre dans une parfaite & bonne intelligence,

ce, & de cimenter une ferme & durable amitié entre notre Couronne Royale de la Grande Bretagne & celle de Russie.

Nous n'avons pas manqué de donner dans toutes les occasions, des marques convaincantes de ces intentions pacifiques & amiables: & Votre Maj. doit fort bien se souvenir d'une preuve évidente de cela, lorsque nous déclarames d'être prêt & disposé d'entrer, conjointement avec notre bon Frere le Roi de France, en alliance avec feuë Sa Maj. votre Seigneur & Epoux, à des termes & des conditions qui pourroient s'accorder avec la paix du Nord, & qui fussent compatibles réciproquement avec les intérêts, la dignité & l'honneur des Parties contractantes. Nous ne doutions pas que de cette sorte une sincere réconciliation entre nous & feu votre Epoux, ne pût être ajustée, & une entiere amitié & bonne harmonie établie entre nos Domaines & Peuples, pour leur avantage mutuel, & que de même la Paix & la tranquillité du Nord, seroit affermie sur de solides & durables fondemens.

Pour parvenir à ces grandes & bonnes fins, & conformément aux intentions de feuë Sa Majesté, desquelles le Ministre de Sa Majesté Très-Chrét. avoit fait des rapports souvent réïterés; on fit, de concert avec la Cour de France, le plan d'un Traité, qui fut envoyé à feuë Sa Majesté, pour son approbation & consentement final. Mais la perfection de ce bon & souhaitable ouvrage, fut prévenue par la mort soudaine & inopinée de feuë Sa Majesté.

Cepen-

Cependant, comme nous gardions toûjours les mêmes bonnes intentions, pour conserver la Paix du Nord, & pour renouveller notre ancienne amitié avec la Couronne de Russie; Nous fimes, d'abord après l'avenement de Votre Maj. au Trône, declarer conjointement avec Sa Majesté Très Chrét. que nous etions disposé à conclure & finir le Traité susmentionné, ne doutant en aucune façon, que V. M. n'acceptat volontiers une proposition si manifestement avantageuse à ses Domaines & Sujets, & qui tendoit si fort à la conservation de la Paix publique : mais il faut que nous avouïons d'avoir eté touché sensiblement, de voir nos attentes nullement accomplies, par la maniere dont on répondit aux offres obligeantes & amiables qu'on fit de notre part, puis qu'après un long & vain delai, nous trouvâmes que les Ministres de V. M. insistoient sur des changemens dans le Traité projetté, qui ne concernoient pas les interêts de l'Empire de Russie; & qui etoient, non seulement contraires aux engagemens solennels auxquels nous & S. M. T. C. nous sommes obligés envers d'autres Puissances, mais qui auroient envelopé toutes les Couronnes du Nord, dans de nouveaux troubles & confusions.

Nous ne pouvons non plus cacher à V. M. la surprise extrême où nous sommes, de ce que pendant que nous continuions les Negociations amiables, & que nous n'avons fait la moindre provocation de notre part, nous avons eté informé qu'on prenoit des mesures à votre Cour en faveur du Prétendant à notre Couronne, & qu'on donnoit de grands encouragemens à ses Adherans.

Après

Après ce que nous venons de repréſenter, V. M. ne ſera pas ſurpriſe, que nous étant obligé indiſpenſablement à pourvoir à la ſureté de nos Domaines, de ſatisfaire à nos engagemens avec nos Alliés, & de maintenir la tranquillité publique dans le Nord, qui, à ce qu'il ſemble, eſt fortement menacée par les préparatifs que V. M. vient de faire ; nous ayions crû néceſſaire d'envoyer une forte Eſcadre de nos Vaiſſeaux de guerre dans la Mer Baltique, & que nous ayions donné ordre à notre Amiral, qui la commande, de tâcher de prévenir de nouveaux troubles dans ces quartiers, en empêchant la Flotte de V. M. de ſortir, en cas que vous perſiſtiez dans votre réſolution de la mettre en Mer, pour exécuter les deſſeins que vous pourriez avoir en vue.

Mais comme nous ſommes fermement intentionné de vivre en paix & en amitié avec V. M. nous ſouhaitons de tout notre cœur, que V. M. reflêchiſſant ſérieuſement ſur le véritable intérêt de ſon Peuple, lui veuille permettre de jouir des bénédictions de cette Paix, qu'il a achetée au prix de tant de ſang & de tréſors, ſous la conduite de feue S. M. & que plutôt que d'entrer dans des meſures, qui, inévitablement plongeroient la Ruſſie dans une Guerre, & tout le Nord dans une confuſion ; V. M. veuille donner des preuves convaincantes à ſon Peuple & à tout le monde, de ſon inclination pour la Paix, & de ſa bonne diſpoſition à vivre en repos avec ſes Voiſins.

Sur

dans sa Lettre, de choses dont nous auri lieu de nous plaindre avec beaucoup de tice.

Il est inutile d'alleguer ici l'amitié sin que S. M. Impériale notre Seigneur & E de glorieuse mémoire vous a portée; & l la terre sait combien cette amitié vous utile & avantageuse; V. M. Royale n'i pas non plus, de qu'elle maniere elle en en échange avec mon dit Seigneur & E & que par une grandeur d'ame, S. M. a mieux aimé dissimuler sur tout cela d'entreprendre la moindre chose, qui au donner atteinte à l'amitié constante qui jours subsisté entre la Russie & la G Bretagne. Sadite M. Imp. n'a jama donner des preuves plus convaincantes intentions sinceres, à conserver cette amitié, qu'en acceptant généreusement l offices, offerts par Sa M. le Roi de l pour le rétablissement d'une parfaite gence avec V. M. Royale, & en se rant résolue & disposée à vouloir, non ment ensevelir dans un oubli eternel les injures reçûes de V. M. quoique avoir méritées, mais aussi d'entrer, à d ditions raisonnables, avec elle, & Couronne de France, dans un enga plus étroit & dans une alliance detent

Les conditions proposées par Sadite té Imp. à la requisition du Roi de Fi n'ont pas seulement été trouvées ju le commencement, mais S. M. Très-C fait espérer plus d'une fois, que tou que ses conditions pourroient fort bie conciliées avec les Engagemens pris

avec V. M. & d'autres Puissances, arroient de même, à l'egard de cette , être ajustées & reglées selon l'equijustice, pour l'affermissement entier anquillité du Nord : & par consequent ont pas des conditions nouvelles ; mêmes que V. M. Royale fait tant retensement : & puisque dans la derronde qui nous a et communiquée du la France, V. M. declare elle-même equitable, il est bien sensible, que bstant V. M. ne rejette pas seuleus les moyens amiables & equitables ulter, mais qu'elle veuille nous obliccepter des conditions directement opnotre interêt, & qui plus est, à noiour & reputation, & même à la jusous ne pouvons croire par ces circonsque les Ministres de V. M. ayent eu ntion serieuse de conclure cette allianque l'envoi de l'Escadre des Vaisseaux te, accompagnée des ordres qui ne quo faire entrevoir une interruption , & la naissance de nouveaux trou.s le Nord, n'est qu'une suite de l'aque quelques-uns de vos Ministres ignée par tout, & publiquement conpendant tant d'années. La chose idemment par le fait que V. M. al& nous met encore à charge au sujet ndant. Vos Ministres ont fort bien que toutes les raisons par eux allequi sans cela ne regardent pas proles interêts de la Grande-Bretagne ; sont plutôt entierement opposées aux lonnels qui subsistent entre la Gran-

de

Nous souhaitons que le Tout-Puissant vous donne une parfaite santé, & un regne toujours heureux. *A St. Petersbourg le 14. de Juin 1726. & en la seconde année de notre Regne*

De V. M. R. la très affectionnée Sœur.

CATHERINE.

Et plus bas, COMTE GOLOFKIN

N°. VI. & VII. *pag.* 184.

MEMOIRE *présenté à l'Imperatrice de Russie par Mr de* WESTPHALEN *Ambassadeur du Roi de* Dannemarck *à* Petersbourg.

LES grands armemens que la Russie a fait depuis quelques années dans la Mer Baltique, & particulierement ceux de cette année, qui surpassent de beaucoup les precedens, même ceux qui ont été faits du tems de la Guerre de Suede, sont d'une telle nature dans toutes leurs circonstances, que toutes les Puissances voisines ont lieu de s'en inquieter & d'exiger à cet égard des assurances qui puissent les calmer.

L'alliance perpetuelle conclue en 1709 entre le Roi mon Maitre & le feu Czar Pierre I pour procurer le bien & l'avantage des Royaumes & pays reciproques, est d'une telle nature, que le Roi mon Maitre, se fondant sur les principes de l'équité & du véritable interet de la Russie, n'a rien à craindre de toutes les machinations des mal intentionnés;

contrai

contraire Sa Maj. au lieu de s'attendre à toutes sortes de marques d'amitié de la part de Votre Maj.; cependant comme Votre Maj. n'a donné aucune part au Roi mon maître, du sujet de l'armement extraordinaire des Vaisseaux de Guerre, Galeres, Galiottes à Bombes & autres Bâtimens, de la marche de divers Regimens destinés à être embarqués, de la grande quantité de Biscuit qui a été cuit, & de tant d'autres preparatifs de Guerre qui ont été faits, ainsi que cela se pratique entre des puissances voisines, avec lesquelles on veut vivre en bonne amitié, & qu'on est même obligé de le faire entre des alliés comme le Roi mon maître & Votre Maj.; que d'ailleurs, le bruit s'est répandu généralement à Petersbourg, à Revel, à Riga & presque par tout, que les armemens de Votre Maj. regardent le Royaume de Dannemark, & que cela se debite même ouvertement depuis longtems du côté du Duc d'Holstein tant ici qu'en Suede, à Vienne, à Hambourg, à Lubec & de tous côtés; que de plus, diverses Puissances voisines, en avertissant le Roi mon maître de ces grands armemens maritimes, lui ont conseillé d'être sur ses gardes; & que Sa Maj. a été informée, que ceux qui ont le plus d'influence à la Cour de Russie, & dont les Conseils ne sont que trop écoutés, ont pour vue principale de troubler pour toujours la bonne harmonie, qui a subsisté depuis si longtems entre le Dannemark & la Russie, & qui en dernier lieu a procuré tant d'avantages aux deux Royaumes, particulierement à la Russie, voulant sacrifier à leurs vues ambitieuses les véritables intérêts

du Dannemark, & de la Russie, les
& armer l'un contre l'autre.

Tout cela joint à plusieurs autres c
tances non moins importantes, que je
sous silence pour bonne raison, obligent
mon maitre à faire cesser ses craintes
incertitude par rapport aux vues & d
des grands armemens de V. M. qui augm
d'année en année ; pour cet effet, le Re
maitre a jugé à propos de m'ordonner
sément de représenter très respectueusem
d'une maniere convenable à V. M. da
audience particuliere tout ce que j'ai
té ci-dessus, & l'inquiétude de Sa Maj
égard ; d'assurer en même tems V. M. d
tention invariable du Roi mon maitre
vre toujours en bonne amitié & union
V. M. conformément à l'Alliance perp
conclue en 1709. entre V. M. & le Re
maitre, & de serrer de plus en plus les
de cette amitié pour le bien & l'avant
ciproque des deux Royaumes ; & de
der à V. M. ce que le Roi mon maitr
attendre de l'amitié & bonne volonté
M. & si Votre Maj. est aussi dans la
tion d'observer le contenu de ladite
ce de 1709.

Voilà ce que j'ai ordre exprès de p
& déclarer très-respectueusement à V.
priant de donner là dessus une déclara
réponse, qui puisse entierement tranquilli
prit du Roi mon Maitre touchant l'in
& les desseins de V. M. j'espere que V.
fera aucune difficulté de donner une telle
ration, d'autant plus qu'elle est conforme

té & à l'usage établi entre de bons voisins & alliés. Dans cette attente &c.

Signé WESTPHALEN.

REPONSE *de l'Imperatrice de* Russie *au précédent Mémoire*.

SUR la répresentation faite à Sa Maj. Imp. du contenu du Mémoire que Mr. Westphalen, Conseiller d'Etat & Envoyé extraordinaire du Roi de Dannemark a donné par écrit suivant l'ordre exprès qu'il en avoit reçu.

Sa Maj. Imp. fait savoir à Mr. l'Envoyé extraordinaire, que la demande faite à Sa Maj. étant entierement hors d'usage entre les Têtes couronnées, elle n'a pû que lui paroitre fort étrange, & d'autant que Sa Maj. Imp. croit qu'il ne seroit pas de la bienséance, qu'elle se mêlat des affaires des autres Puissances, ni qu'elle demandat raison au Roi de Dannemark des préparatifs que Sa Maj. Danoise fait tous les ans, aussi Sa Maj. Imp. ne se croit-elle pas obligée de rendre compte de ses actions, ni à Sa Maj. Danoise ni à d'autres; indépendamment de cela, Sa Maj. Imp. veut bien notifier au Roi de Dannemark par les présentes, que les préparatifs de Guerre qu'elle fait dans la Mer Baltique, n'ont d'autre but que de se maintenir en état, suivant l'exemple du feu Empereur son Epoux, de pouvoir donner à ses Alliés les secours nécessaires, & de remplir les engagemens dans lesquels elle est entrée avec eux, comme aussi de défendre sa Personne, ses Royaumes & sujets contre toutes surprises ennemies, & de pouvoir s'oppo-

ser avec vigueur à ceux qui voudroient lui chercher querelle. Telle a été la véritable intention de Sa Maj. Impériale qui n'a dû causer d'ombrage à aucune autre Puissance, & dont on a eû aussi peu de raison de s'allarmer, que de prendre en mauvaise part que Sa Maj. Imp. songe à affermir la tranquillité dans le Nord, & à assurer le repos de ses Royaumes & sujets, & qu'elle prenne pour cela les mesures convenables.

Au surplus, Sa Maj. Imp. fait aussi savoir à Mr. l'Envoyé extraordinaire, qu'elle se trouve obligée de demander au Roi de Dannemarck, si elle ne doit pas regarder comme une rupture ouverte, la démarche extraordinaire & inouïe, que Sa Maj. Danoise a faite d'envoyer une Escadre de ses vaisseaux de Guerre jusques dans la Rade de Sa Maj. Imp. devant Revel, de l'y avoir jointe à l'Escadre Angloise, & de l'y avoir fait rester jusqu'à présent sans en avoir donné préalablement aucune connoissance à Sa Maj. Imp. ce qu'on auroit dû faire néanmoins conformément à l'usage & à la raison, si l'on ne vouloit pas que cette Escadre fût regardée comme ennemie, non plus que celle du Roi de la Grande Brétagne, qui a tenu la même conduite en l'envoyant dans la Mer Baltique. Mr. l'Envoyé extraordinaire est requis, au nom de Sa Maj. Imp., de procurer au plûtôt là dessus une déclaration précise du Roi son Maître, & de la communiquer à Sa Maj. Imp. afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires pour sa fureté, & pour la conservation du repos dans le Nord. Quant au reste Sa Maj. accorde à Mr. le Conseiller

feiller d'Etat & Envoyé extraordinaire sa faveur Impériale.

N°. VIII. *pag.* 185.

ORDONNANCE *de l'Imperatrice de Russie en faveur des négocians Anglois répandus dans ses Etats.*

CATHERINE, par la grace de Dieu, Impératrice de toutes les Russies &c.

SAVOIR faisons par les Présentes à tous & à chacun à qui il appartient : que le Roi de la Grande Bretagne ayant envoyé dans la Mer Baltique une forte Escadre, qui a jetté l'ancre à peu de distance de notre Port de Revel ; nous ne pouvons envisager cette conduite offensive, à laquelle nous n'avons néanmoins donné aucune occasion à Sa Maj. Britannique, que comme l'avant-coureur de quelques hostilités contre nous, & par conséquent du trouble du repos public dans le Nord ; & d'autant que les Marchands de la Grande Bretagne, qui négocient dans nos Etats, auroient lieu de craindre qu'une telle conduite de Sa Maj. Brit. contre nous, si elle étoit suivie de quelque acte réel d'hostilité, pourroit exposer leurs Personnes, leurs vaisseaux & leurs effets dans notre Empire à de grands dangers, & causer leur ruine totale ; nous voulons bien leur déclarer ; que quoique Sa Maj. Brit. agisse si offensivement contre nous, pour exciter de

 nouveaux

nouveaux troubles dans le Nord, nou
mes au contraire sincerement résolue d
tenir soigneusement la bonne amitié & .
pondance, qu'il y a eu depuis tant d'ann
tre les Empires de Russie & de la (
Bretagne au grand avantage des deux N
& d'accorder aux Marchands de la (
Bretagne qui négocient dans nos Etats
seulement la liberté du Commerce sans
préjudice, trouble ou empêchement, m
si de les faire jouir de toutes les fave
pables de l'augmenter, & conformémer
conservation inviolable de la bonne ha
qui a régné entre les deux Etats: Et
faire voir à toute la terre, & partic
ment à la glorieuse Nation Brit. la si
de nos intentions, établie si avantageu
depuis tant d'années entre les deux Em
nous avons jugé à propos de déclarer
quement notre intention à cet égard, é
surer, par les présentes, tous les Marcha
Négociants de la Nation Brit. en géné
chacun en particulier, que quand mê
Maj. Brit. ou l'Escadre qu'elle a envoyé
la Mer Baltique, entreprendroit quelqu
tilité contre nous, lesdits Marchands
gociants n'en recevront néanmoins aucu
judice, ni dommage de notre part, s
leurs personnes, biens & effets, non
qu'en leurs vaisseaux arrivans, ou partai
telle sorte qu'ils pourront à l'avenir, com
présent, continuer librement leur comme
navigation selon leur bon plaisir, &
grand avantage, sans aucune crainte, ni
çon, ainsi que toutes les autres Nations
lesquelles nous vivons en bonne amitié;

plus nous leur accorderons en toute occasion notre gracieuse protection, en cas qu'ils ne s'en rendent pas indignes par une conduite suspecte. En foi de quoi nous avons signé cette favorable déclaration, de notre propre main, & l'avons faite publier en la maniere accoutumée, afin qu'un-chacun en soit informé. *Donné à* Petersbourg *le* 2. Juillet 1726.

CATHERINE.

N°. IX. *pag.* 187.

TRAITE *fait entre le Roi de la Grande Bretagne, & le Landgrave de Hesse-Cassel.*

APRES que la déclaration du Roi de la Grande Bretagne, faite au Landgrave de Hesse-Cassel, eût été acceptée & approuvée à Cassel le 25. Janvier 1726. par son Altesse Sérénissime, Sa Maj. Brit. ayant approuvé les conditions spécifiées dans la susdite déclaration, a ordonné à son principal Secretaire d'Etat & Conseiller privé, le Vicomte Townshend soussigné, d'entrer en négociation avec le Ministre de Sadite Altesse Sérénissime le Major Général Diemar, & de dresser une convention en dûë forme, sur le pié de ladite déclaration, qui, ayant conferés ensemble là-dessus, sont convenus au nom du Roi & du Landgrave de Hesse-Cassel susdits, des articles suivans.

Art. I. Son Altesse le Landgrave de Hesse-Cassel tiendra prêt pour le service de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne un corps de 12000. hommes, savoir, 8000. Fantassins & 4000. Chevaux: lequel corps sera employé lorsque Sa Maj. le requerra, dans tous les lieux où il en sera besoin, & toutes les fois que le cas de l'Alliance defensive concluë à Hanovre le 3. Septembre dernier le demandera.

II. Comme Sadite Altesse n'a pas présentement un corps de 12000. hommes effectifs sur pié, elle sera obligée de lever immédiatement ce qui manque, pour rendre ce corps là complet & en état de marcher. Elle sera aussi tenuë à maintenir, à ses propres fraix, ledit corps de Troupes pendant le terme de deux ans entiers, pour être toujours prêt à entrer en campagne, & au moment que Sadite Maj. le requerra pendant ledit tems.

III. Le Ministre dudit Landgrave, ayant représenté que Sadite Altesse son Maitre, pour rendre ledit corps complet, comme il est mentionné ci-dessus, seroit obligée de lever au delà de 3000. Fantassins & plus de 2000. Chevaux, & de pourvoir de chevaux la plûpart des Cavaliers qui n'en sont pas pourvus; Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, en considération de la très-grande dépense que ledit Landgrave est obligé de faire pour ces levées d'hommes & de chevaux, pour monter les Cavaliers susdits, & pour l'entretien dudit corps pendant le tems qu'il ne sera pas employé dans son service, payera audit Landgrave la somme de 125000. livres Sterling, en deux payemens, savoir, 75000. livres après la ratification

tion des présentes conventions & 50000. livres au mois de Fevrier 1729.

IV. Mais au cas que Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne eût besoin dudit corps de troupes avant ledit mois de Fevrier, Sa Maj. payera à Son Altesse le Landgrave, ladite somme de 50000. livres Sterling, pour le moins deux mois avant que lesdites troupes commencent à marcher.

V. Lorsque lesdites troupes entreront au service de Sadite Maj. le Roi de la Grande Bretagne, elles seront sous son commandement & entierement à sa disposition, pour être employées là où la nécessité de ses affaires, & le cas de l'Alliance défensive concluë à Hanovre le 3. Septembre dernier le requerra.

VI. Pour ce qui regarde les subsides, le payement & l'entretien des susdites troupes, lorsqu'elles seront prises au service de Sadite Maj. comme il est dit ci-dessus, le tout sera reglé sur le pié de la convention faite à Londres le 13. Fevrier 1702.

VII. S'il arrivoit que Sadite Altesse le Landgrave fût attaqué ou inquieté en haine d'avoir fourni le susdit corps de troupes, Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne ne manquera pas d'assister puissamment ledit Landgrave, afin de mettre fin à cette attaque ou molestation.

VIII. Cette convention sera ratifiée, & la ratification d'icelle sera changée de part & d'autre aussitôt qu'il sera possible, après la signature des présentes.

En temoignage de quoi, nous, les Ministres dudit Roi & dudit Landgrave, étant suffisamment autorisés à ce sujet, avons signé la

présente convention & apposé les ca
nos armes,

Fait à Westminster *le* 12. Mars

Signé TOWNSHEND & D

N°. X. *pag.* 220.

LETTRE *du Marquis* DE LA P
Milord HARRINGTON, *A*
deur d'Angleterre à Madrid,
de l'Escadre de l'Amiral JENN

MONSIEUR,

LE Roi a lû la réponse que V. E.
te le 27. du courant, à la Lett
vous avois écrite le même jour, par
S. M., pour vous demander quelles
les intentions de S. M. Brit., & les de
l'Escadre commandée par l'Amiral *Jenni*
s'est fait voir sur la Côte de *St. Ander*
passa pour entrer dans le Port de *S.*
sous prétexte de faire aiguade. Sa Ma
formée, par la Lettre de V. Exc. qu'
aucun ordre du Roi son Maître, de
déclaration cathégorique que S. M. de
V. Exc.; & qu'Elle n'oseroit prendre
compte de la faire, quand même El
instruite des véritables intentions de
Brit. par rapport aux opérations de
cadre: mais que si S. Maj. l'agréoit,
dépêcheroit un Courier à Londres a
susdite Lettre, afin de recevoir, sans

tems, les ordres de sa Cour en conformité; Sa Maj. pouvant s'assurer, jusqu'à ce que le Courier soit de retour, que le dit Amiral n'aura fait ni déclaration, ni protestation, que conformément à ses instructions & aux véritables intentions de S. M. Brit. Sa Majesté, informée de tout ce que dessus, souhaitte que V. Exc. dépêche, comme elle le propose, un Courier à Londres; ensorte que, comme Sa Maj. l'espere, Elle puisse être informée des intentions distinctes de S. M. Brit., de la destination, & des desseins de la dite Escadre, commandée par l'Amiral Jennings. Sa Majesté souhaitte en même tems, d'être informée de ceux de l'Escadre destinée pour les Mers de l'Amerique: car si, comme on l'a dit, l'une & l'autre ne sont destinées qu'à assurer le Commerce de la Nation Brit., Sa Majesté ne l'a ni troublé, ni inquiété jusqu'à présent; & il a été permis aux sujets d'Angleterre, de le faire librement dans tous les Domaines de Sa Majesté: sinon que l'on a empêché suivant les Traités, le commerce illicite aux Indes Occidentales, où il est défendu à toutes les Nations, par les loix de l'un & de l'autre Royaume, & en vertu des conditions & articles des Traités de Paix, & de Commerce avec l'Angleterre. Ensorte que ce prétexte étant sans fondement, Sa Maj. Brit. peut rappeller l'Escadre qu'Elle a envoyée en Amerique pour la sureté du Commerce; puisque Sa Maj. ne l'a pas troublé jusqu'à présent, ni ne le trouble & ne l'interrompt pas actuellement. Sa Maj. espere une réponse sincere & cathégorique de S. M. Brit. sur ces deux articles, sur laquelle Sa Maj. puisse se régler

dans les résolu 'Elle ra. En attendant cette tion positive & sincere des desseins de l u & de l'autre Escadre, Sa Maj. a j à pos d'ordonner à tous les Comman Côtes & Ports de la Peninsule, de au entrer en aucun Port de toute l'E susdite Escadre, ni en tout, ni en p e; & qu'au cas qu'Elle voulût prendre de l ou des provisions, ils lui permettent de le r avec quelques chaloupes seulement. C ce dont Sa Maj. m'a commandé d'inform V. Exc.; & en même tems je lui envoye rdre pour les Postes, afin que rien ne l pêche de dépêcher d'abord son Courier. Je suis toujours aux ordres de V. Exc. &c. *St. Ildephonse ce 19. Août* 1726.

N°. XI. *pag.* 222.

ACCESSION *des Etats-Généraux des Provinces-Unies au Traité d'*Hanover.

COMME Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse, tant pour serrer les nœuds de l'étroite union qui subsiste entr'Elles, que pour la fureté de leurs propres Royaumes & Etats, aussi-bien que pour la conservation de la paix & de la tranquillité publique, ont jugé à propos de faire entr'eux une Alliance, dont le Traité a été conclu à Hanover le 3. Septembre 1725., avec trois articles

articles ſéparés, leſquels ont été communiqués à Leurs Hautes Puiſſances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas, par le Sr. Marquis de *Fenelon*, Ambaſſadeur de France; par le Sr. *Finch*, Envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, & par le Sr. *Mennhertshagen*, Envoyé extraordinaire du Roi de Pruſſe; qui, au nom des Rois leurs Maitres conjointément, ont invité les dits Seigneurs Etats Généraux, d'accéder à ce Traité & aux Articles ſeparés, conformément à ce dont ils étoient convenus dans le ſeptième Article du même Traité, lequel avec les Articles ſont ici de mot à mot inſérés:

Fiat inſertio.

Et comme les dits Seigneurs Etats Généraux, après avoir vu & examiné ce Traité & ſes Articles ſéparés, ont témoigné qu'ils ſont entierement ſenſibles à l'honneur que Leurs dites Majeſtés leur ont fait, par une invitation ſi prompte & ſi obligeante, d'accéder à cette Alliance; & qu'ils reconnoiſſent en même tems les ſoins qu'Elles ont eus en faiſant ce Traité, tant pour la conſervation du repos public en général (ſans lequel celui de leur République ne peut être aſſuré) qu'en particulier pour le maintien de ſon Commerce, ſans lequel elle ne peut point ſubſiſter: Et comme ils ont ajouté, qu'ils ſont pleinement convaincus, que le but de cette Alliance ne tend nullement à donner la moindre atteinte à aucun Traité ou Alliance précédente, contractée, ſoit par eux, ou par l'un d'eux, avec d'autres

d'autres Princes ou Etats, mais que plutôt l'intention est de les corroborer ; & que le grand but de cette Alliance tend uniquement à se lier plus étroitement ensemble, sans offense de qui que ce soit, pour la garantie, la protection, & le maintien de tous les Etats, pays & villes, tant en dedans que déhors de l'Europe, dont chacun des Alliés sera actuellement en possession au tems de la signature de cette Alliance, aussi bien que des droits, immunités & avantages, & en particulier ceux qui regardent le Commerce, tant dedans que déhors de l'Europe, dont chacun des Alliés jouit au tems de la signature de cette accession.

De plus, les dits Seigneurs Etats Généraux étant dans une ferme persuasion, qu'en accédant au dit Traité d'Hanover, l'on n'exige pas d'eux la garantie générale des Traités de *Westphalie* & d'*Oliva*, dont il est fait mention dans l'Article 5. du Traité d'Hanover, & dans le premier des Articles séparés, à laquelle garantie générale ils ne se sont jamais engagés ; mais que leur garantie à cet égard s'étend uniquement aux droits & possessions, que les Hauts Alliés, ou quelqu'un d'eux, ont acquis par ces Traités, & dont ils jouissent au tems de la signature, & au cas du Traité des dites possessions & droits, & que c'est là l'intention de Leurs Majestés.

Quant aux affaires de *Thorn*, dont il est fait mention dans le premier des Articles séparés du Traité d'Hanover, ils s'engagent seulement, d'employer, conjointement avec les Hauts Contractans, leurs offices amiables, pour obtenir une raisonnable satisfaction, &

repara-

reparation des infractions qui pourroient être faites au Traité d'Oliva ; & en cas que ces amiables offices fussent sans effet, & qu'on trouvât nécessaire de faire quelque chose de plus, alors ils auront en cela une pleine liberté dans leurs délibérations, sans être obligés à rien de plus qu'aux bons offices, à moins qu'ils n'y donnent un nouveau consentement.

Enfin, puisque cette Alliance, entr'autres, a pour but l'établissement d'une entiere confiance entre les parties contractantes, les Seigneurs Etats Généraux supposent, que les Alliés se communiqueront mutuellement en toute confidence leurs pensées, sur les voyes & moyens qu'on jugera les plus efficaces en cas de besoin, pour conserver & maintenir les possessions & droits susmentionnés, tant par rapport au Commerce, qu'autres, tant au dedans que dehors de l'Europe.

Et comme dans la persuasion & ferme confiance, que c'est-là le véritable but & intention de leurs dites Majestés, les dits Seigneurs Etats Généraux, pour donner une marque de leur desir, de s'unir étroitement avec Elles, & de la haute estime qu'ils ont pour leur amitié & Alliance, ont resolu d'accéder au Traité & aux Articles séparés ci-dessus insérés; & à cet effet, ils ont nommé les Sieurs *Chrétien Charles* Baron de LINTELO, Seigneur d'*Ellé*, Baillif à *Lochum* & Drossart de *Bedevors*; *Arnold de* ZUYLEN de NIEVELT, ancien Bourguemaistre & Sénateur de la Ville de *Rotterdam*, Ruart de la Terre de *Putten*, Baillif & Dyckgraaft de *Schieland*; *Yuan van* HOORNBEECK, Conseiller Pension-

Pensionnaire des Etats de la Province de *Hollande* & de *Westfrise*, Garde du Grand Sceau & Sur-Intendant des Fiefs de la même Province; *Nicolas Henri* NOBY, ancien Bourguemaistre de là Ville de *Thalen*; *Gerart Godart* TATE *van* AMERONGE, Chevalier de l'Ordre Teutonique, Commandeur du même Ordre à *Doesbourg*, elû dans le Conseil premier membre des Etats de la Province d'*Utrecht*, Grand-Veneur de la même Province; *J. Abraham van* SCHURMAN, Bourguemaistre & Sénateur de la Ville de *Slot*; *Everard* ROUSSE, Bourguemaistre de la Ville de *Deventer*; & *Lambert Henry* EMMER, Sénateur de la Ville de Groningen: tous Députés à l'Assemblée des dits Seigneurs Etats Généraux, de la part des Etats de *Gueldre*, de *Hollande* & de *Westfrise*, de *Zeelande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, d'*Overyssel*, de *Groningue* & *Ommelanden*; & les ont munis d'un Plein-Pouvoir, pour convenir de cette accession avec les Sieurs Marquis de FENELON, Plénipotentiaire de Sa Maj. Très-Chrétienne, FINCH Plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, & de MEYNHERTZHAGEN Plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de Prusse, pareillement munis de pleins pouvoirs.

Lesquels ayant conferé ensemble, sont convenus de la maniere suivante, que les dits Seigneurs Etats Généraux accéderoient, ainsi que les dits Seigneurs Députés & Plénipotentiaires ont déclaré d'acceder en leur nom, & de leur part, au dit Traité & Articles séparés; les obligeant envers leurs dites Majestés à tout ce qui y est contenu, tout de même

comme

comme s'ils avoient contracté avec Elles dès le commencement : & que Leurs Majestés avouant leur but & intention être tels qu'il est exprimé cy-devant, accepteront l'Accession de LL. HH. PP., ainsi que les dits Srs. Ambassadeurs Ministres & Plénipotentiaires ont déclaré d'accepter, au nom & de la part de leurs dites Majestés, cette Accession; les obligeant envers LL. HH. PP. à tout ce qui est contenu dans le dit Traité & Articles séparés, tout de même comme si Elles avoient contracté avec Leurs Majestés dès le commencement.

Le secours que donneront Leurs Hautes Puissances en cas de besoin, n'ayant pu être réglé dans le Traité, on est convenu qu'il sera de 4000 hommes d'Infanterie, de 1000 de Cavalerie. En élucidation de l'Article sixieme du Traité, il est déclaré, qu'après l'expiration des quinze années, y mentionnées, le tout retombera dans les termes des Traités précédens, qui subsisteront entre les Hauts Contractans, & spécialement dans les termes de la stipulée Alliance de l'an mille sept cent & dix-sept.

Ce présent Traité, pour l'accession des Etats Généraux, sera approuvé & ratifié par Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse; & par les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas: & les ratifications seront fournies ici à la Haye dans l'espace de deux mois, du jour de la signature du présent, ou plutôt s'il est possible. En foi de quoi Nous soussignés, constitués Plénipotentiaires à l'effet des précédentes, & munis des Pleins Pouvoirs de Leurs Majestés le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande

Grande Bretagne, & le Roi de Prusse; & les dits Seigneurs Etats Généraux : avons signé le présent Traité, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, ce 9. d'*Aoust* 1726.

étoit Signé

(L. S.) Le Marquis de FENELON.
(L. S.) W. FINCH.
(L. S.) C. C. de LINTELO
(L. S.) A. van ZUYLEN van NYVELT.
(L. S.) H. van HOORNBEEK.
(L. S.) N. I. H. NOBY.
(L. S.) A. van SCHUURMAN.
(L. S.) Everard ROUSSE.
(L. S.) L. H. EMMEN.

ARTICLE SEPARÉ ET SECRET.

LES Seigneurs Etats Généraux ayant représenté, qu'il pouvoit arriver des cas, où, en haine de l'accession signée ce jourd'hui, ils pourroient être attaqués ou troublés, de maniere, qu'ils seroient obligés d'avoir d'abord recours à la voye des Armes pour leur défense, & qu'alors le tems nécessaire pour attendre le succès des offices qui auront été employés, & après lesquels seulement leurs Alliés sont obligés de leur fournir les secours stipulés par l'Article troisieme du Traité d'Hanover, pouvoit leur causer un préjudice considérable, & les laisser exposés aux attaques les plus vives sans les secours des Princes leurs Alliés. Leurs Maj. Très-Chrétienne, Britannique & Prussienne, pour donner aux Etats

Etats Généraux une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elles prennent à la conservation de leur République, ont bien voulu s'engager & promettre, que dans les cas susdits, qui mettroient la dite République dans un danger évident, Elles fourniront les secours stipulés par l'article troisieme, susmentionné; même sans attendre le succès des offices & des instances qu'Elles auroient commencé à employer auprès de l'aggresseur, pour procurer la satisfaction ou reparation requise.

Cet Article demeurera secret, & aura la même force, que s'il avoit été inséré, de mot-à-mot, dans le Traité conclu & signé aujourd'hui: il sera ratifié de la même maniere, & les ratifications en seront échangées dans le même tems que le Traité.

En foi de quoi Nous soussignés, Plénipotentiaires, en vertu des Plein-pouvoirs de Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse; & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies: avons signé le présent Article, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust* 1726.

Signé comme cy-dessus

DECLARATION.

COMME dans le quatrieme Article du Traité signé à Hanover le 3. Septembre 1725., entre Leurs Majestés, le Roi-Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse, il est parlé, entr'autres cas y mentionnés, de l'examen de ce qui seroit propre

propre à maintenir l'équilibre de l'E
qu'il est nécessaire de conserver pour
de la paix en général : les Députés
tats-Généraux des Provinces-Unies,
sentement des Ministres des trois P
contractantes ; ont reservé, que Le
jestés venant à juger nécessaire, de c
ensemble, & avertir les dits Seigneur
Généraux, sur des points qui auront
jet le maintien d'un équilibre dans l'
les Seigneurs Etats-Généraux conser
sur tout ce qui leur seroit proposé à ce
la même liberté qu'ils ont eue avant
cession au dit Traité, sans que par l
cession, ils fussent tenus de prendre
mesures, dont ils ne demeureront po
cord.

Cette Déclaration sera ratifiée de l
maniere, & les ratifications en seront
gées dans le même tems, que celles
té. De quoi Nous soussignés constitu
nipotentiaires, en vertu des Pleins-
de Leurs Majestés, le Roi Très-Chré
Roi de la Grande Bretagne, & le
Prusse ; & les Seigneurs Etats-Génér
Provinces-Unies : avons signé la prése
claration, & y avons fait apposer le
de nos Armes. Fait à *La Haye*, le
1726.

Signé comme ci-dessu

QUOIQU'IL soit clair & incont
que Leurs Hautes Puissances le
Géneraux des Provinces-Unies des P
par le cinq & sixieme Article du T

Munſter de l'an 1647, entre l'Eſpagne & la République des Provinces-Unies, ont acquis un droit, qui exclut les ſujets des Pays-Bas Autrichiens, auſſi-bien que tout autre Païs qui a fait alors partie de la Monarchie d'Eſpagne, de la Navigation & du Commerce aux Indes, dans les limites des privileges ou Octrois que les dits Seigneurs Etats-Généraux ont accordé à leurs Compagnies des Indes d'Orient & d'Occident; & que, par conſéquent, ce droit tombe notoirement dans la garantie des droits, à laquelle les Alliés ſe ſont mutuellement obligés, par l'Article deuxieme du Traité conclu à Hanover le 3. Septembre 1725. : Néanmoins, pour ôter là-deſſus tout ſujet de doute & de ſcrupule, les Souſſignés Ambaſſadeurs, Envoyés extraordinaires, Plénipotentiaires de Leurs Majeſtés, Très-Chrétienne, & Britannique, à la requiſition des ſouſſignés Députés Plénipotentiaires de Leurs Hautes-Puiſſances, ont bien voulu déclarer, comme ils déclarent par ces préſentes, au nom & de la part de Leurs Majeſtés, que le ſuſdit droit, reſultant des Articles cinquieme & ſixieme du Traité de Munſter, eſt compris ſous les droits que les Alliés garantiſſent dans l'Article ſecond du Traité de Hanover; & que ſi, à cauſe de l'exercice de ce droit, ou en haine de cette Alliance, il arrivoit quelque brouillerie, & que S. M. Impériale, contre toute attente, voulût ſuſpendre ou retenir le payement des ſubſides, dûs à la République pour l'entretien de ſes troupes dans les Places de la Barriere, ou le payement des intérêts & Capitaux hypothequés ſur divers fonds aſſignés par Sa

Maj.

Maj. Imp. pour fu ... ayement, ou voulût user de quelque ... de represailles ou voyes de ... l'intention de Leurs Majestés ... que ... Alliés protégeront & maintiendront ... Seigneurs Etats-Généraux, confor ... à l'Alliance à laquelle ils ont accédé aujou ... ui; & se concerteront, sans aucun ret ... sur les moyens les plus efficaces, ... plus propres à maintenir les dits S ... Etats-Généraux dans ce droit, & dans ... xercice de ce droit, & les garantiront de toutes les suites qui en pourroient résult ... sans pourtant que l'on puisse proce ... aux voyes de fait contre la Compagnie ... ns ... es Indes, ou ailleurs, avant que ... ... contractantes de cette Alliance se soient ... ncertées là-dessus.

Cet Article séparé ... ra la même force que s'il avoit été inseré de mot-à-mot dans le Traité conclu & signé ce jourd'hui. Il sera ratifié de la même maniere, & les ratifications en seront échangées, dans le même tems que le Traité. En foi de quoi Nous soussignés, constitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Majestés le Roi Très-Chrétien, & le Roi de la Grande Bretagne; & des Etats-Généraux, avons signé le présent Article, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust* 1726.

Signé comme cy-dessus.

D ...

DECLARATION.

LES Députés des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, ayant communiqué aux Ministres de Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse, la résolution prise par Leurs Hautes Puissances, d'accéder au Traité d'Hanover, sur l'invitation qui leur en avoit été faite par les dits Ministres; & ayant ajouté, qu'eux Srs. Députés étoient munis d'un Plein-Pouvoir, & qu'ils étoient prêts à proceder à la conclusion & à la signature du Traité & des Articles séparés, dressés sur cette accession: le Sr. Marquis de FENELON Plénipotentiaire de S. M. Très-Chrét., & le Sr. FINCH Plénipotentiaire de S. M. Britannique, ont déclaré, que de même ils étoient prêts à conclurre & signer. Mais le Sr. MEYNHERTZHAGEN, Ministre de S. M. Prussienne, ayant dit, qu'il n'avoit point encore reçû les ordres, ni le Plein-Pouvoir du Roi son Maitre au même effet; les Ministres Plénipotentiaires de Leurs Maj. Très-Chrétienne & Britannique, comme aussi les Députés & Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux, considerant qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & que tout ultérieur délai qu'on apporteroit à perfectionner l'accession de la République au Traité d'Hanover, ne pourroit être que très desavantageux au but qu'on s'est proposé dans ce Traité; & en même tems, n'ayant aucun lieu de douter, que S. M. le Roi de Prusse n'autorisa aussi son Ministre pour la signature du Traité,

té de l'Accession, & A ticles sépa c'est par cette confi........., & dans ferme confiance, qu'ils ont procédé à l gnature du p Traité & des Article parés; laiss n ace ouverte pour le M tre de S. le Roi de Prusse, pour f de même, aussitôt qu'il aura reçu son l Pouvoir.

Cependant il a été convenu & stipulé cet Article séparé, que si, contre toute a te, Sa Maj. le Roi de Prusse ne prenoi cette résolution, le dit Traité, & les cles séparés, ne laisseroient pas d'avoir effet, & d'être exécutés par les Puiss contractantes dans toutes leurs Clauses, manière qu'il a été stipulé, & que les cations en seront échangées dans le marqué.

En foi de quoi, Nous soussignés, conf Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pou de Leurs Maj. le Roi Très-Chrétien, Roi de la Grande Bretagne; & des Seign Etats-Généraux: avons signé le présent cle, & y avons fait apposer le Cachet d Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust* 1

Signé comme cy-dessus.

N°.

N°. XII. *page* [illegible]

LETTRE de Mr. le Comte de [illegible] VILLE, *Ministre & Secretaire d'État*, à Mr. le [illegible]

à Versailles le [illegible]

J'AI envoyé [illegible] au Conseil [illegible] concernant les [illegible] être enregistrée & [illegible] par Mr. le premier Président [illegible] Mr. le Procureur-Général [illegible] cet enregistrement [illegible] les pièces de cette [illegible] de la Commission [illegible] par les [illegible] extrêmement [illegible] cette Déclaration [illegible] en leur faveur [illegible] ai rendu au Roi [illegible] Sa Majesté a [illegible] Elle n'a point [illegible] de leur Seigneur [illegible]

té de l'Accession, & d Articles sépa
c'est par cette confi......., & dans
ferme confiance, qu'ils ont procédé à
gnature du pré : Traité & des Article
parés; laissant u ace ouverte pour le l
tre de S. M. le Roi de Prusse, pour
de même, aussitôt qu'il aura reçu son
Pouvoir.

Cependant il a été convenu & stipul
cet Article séparé, que si, contre toute
te, Sa Maj. le Roi de Prusse ne preno
cette résolution, le dit Traité, & les
cles séparés, ne laisseroient pas d'avoir
effet, & d'être exécutés par les Puiss
contractantes dans toutes leurs Clauses,
maniere qu'il a été stipulé, & que les
cations en seront échangées dans le
marqué.

En foi de quoi, Nous soussignés, cons
Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Po
de Leurs Maj. le Roi Très-Chrétien,
Roi de la Grande Bretagne; & des Seig
Etats-Généraux : avons signé le présent
cle, & y avons fait apposer le Cachet
Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aoust*

Signé comme cy-dessus.

N°.

N°. XII. *pag.* 118.

Lettre *de Mr. le Comte de* Morville, *Ministre & Secretaire d'Etat, à Mr. le Maréchal* du Bourg.

à *Versailles* le 26. Juin 1724.

J'AI envoyé par ordre du Roi, *Monsieur*, au Conseil supérieur à Colmar, une Déclaration concernant les Religionnaires, pour y être enregistrée & publiée: & j'ai été informé, tant par Mr. le premier Président, que par Mr. le Procureur-Général de ce Conseil; que cet enregistrement y avoit été fait; mais que les sujets de cette Province qui sont profession de la Confession d'Augsbourg, & qui y sont autorisés par les Traités de Paix, s'en trouvent extrêmement allarmés, sous prétexte que cette Déclaration ne contient aucune exception en leur faveur. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi en présence de Mgr. le Duc, Sa Majesté a ordonné de vous écrire, qu'Elle n'a point prétendu les troubler dans l'exercice de leur Religion, dont Elle désire leur laisser une entiere liberté, ainsi qu'ils en ont joui avant cette Déclaration; & maintenir à leur égard les Traités dans lesquels ils se trouvent compris, & auxquels il n'a jamais été dérogé. Vous aurez donc pour agréable, de notifier dans l'étendue de votre Commandement, quelles sont sur cela les in-

tentions de Sa Majesté, pour rétablir la tranquillité de ceux de cette Religion, qui auroient pû prendre vainement l'allarme; & de vous concerter à cet effet avec Mr. De HARLAY, à qui j'écris par cet ordinaire sur le même sujet. Je suis véritablement, &c.

Signé MORVILLE.

N°. XIII. *pag.* 119.

ARRET *du Conseil d'Etat du Roi.*

LE Roi étant informé, qu'il a été répandu dans le Royaume, & même envoyé dans les pays étrangers, grand nombre d'Exemplaires imprimés sans permission, d'un Arrêt de son Parlement de *Metz* du 8. Juin dernier, qui a ordonné la suppression d'un Livre, composé par le Pe. *Mathieu* PETITDIDIER, Religieux Benedictin de la Congregation de *St. Vanne*, dans lequel a été interessé le Requisitoire de son Procureur-Général au dit Parlement: Et que dans les dits Exemplaires, le texte original du dit Requisitoire auroit été alteré, en ce que le dit Sr. Procureur-Général, en parlant des Déclarations de Sa Maj. des 5. Juin 1719. & 4 Aoust 1720. auroit dit, qu'elles avoient été données pour faire cesser le scandale que causoient les dernieres contestations; & qu'à la place de ce dernier terme, on auroit malignement substitué celui de Constitutions, ce qui forme un sens non seulement contraire au respect

respect dû à des Bulles & Constitutions reçues par tous les Archevêques, & la plus grande & plus saine partie des Evêques de France, & autorisées par les Declarations du feu Roi, & celles de Sa Majesté enregistrées dans toutes les Cours, mais même tout à fait opposée aux intentions de Sa Majesté, & à l'esprit de ces Declarations. Et Sa Maj. voulant, qu'une entreprise aussi temeraire ne demeure pas impunie : Oui le rapport, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné, & ordonne, que les Exemplaires du dit Requisitoire, alterez & imprimez sans permission, seront & demeureront supprimez, & à cet effet rapportez par ceux qui s'en trouveront saisis, aux Greffes des Srs. Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume. Ordonne en outre Sa Majesté, que par le Sr. d'Ombreval, Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, & par le Sr. De Creil, Intendant de Justice, Police & Finance à Metz, que Sa Majesté a pour ce commis, il sera informé contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs des dits Exemplaires alterez & falsifiez, pour leur Procès leur être par eux fait & parfait dans les formes ordinaires, suivant la rigueur des Ordonnances. Enjoint Sa Majesté, tant aux dits Srs. d'Ombreval & de Creil, qu'aux Srs. Intendans & Commissaires départis, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'execution du présent Arrêt, lequel sera lû, publié & affiché par tout où il appartiendra. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 12e. jour d'Aoust, 1724.

Signé FLEURIAU.

N°. XIV. *pag.* 119.

PREAMBULE *de l'Edit du Roi, né à* Chantilli *au mois de* J 1724.

LOUIS &c. A tous présens & à salut. Un des plus grands abus qu besoins des dernieres guerres ayent intr dans l'Etat, est le grand nombre d'Off la plus part d'un prix peu considerable donnent la Noblesse à ceux qui en sor vêtus, & à toute leur postérité. Le fe notre très-honoré Seigneur & Bisayeul ne les avoit établis que parce qu'il y été contraint par la nécessité des affaires avoit supprimé une partie depuis la p mais l'état de ses Finances ne lui avoi permis de porter ses vues plus loin. A sent que, nos Finances étant dans une tion plus heureuse, nos principaux soi tendent qu'à rétablir l'ordre & la regle toutes les parties de notre Etat; rien ne a paru plus digne de notre attention, nombre excessif de nos Conseillers-Secre en notre grande Chancellerie, & les Pr ges de Noblesse accordés aux Officiers Chancelleries près nos Cours, & aux G Scel des Chancelleries Présidiales. Ce nombre d'Offices qui donnent la Nobles dont plusieurs n'ont qu'une très-modiq nance, est un mal réel dans l'Etat, qui

que également les principaux Corps dont il est composé. Il est en particulier très préjudiciable à la Noblesse, par l'augmentation considérable du nombre, qui en diminue toujours le lustre, & par la qualité des sujets qui sont à portée de se la procurer. Le bas prix de grand nombre des Offices de Chancelleries près nos Cours, & Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales, fournissant aux gens d'une fortune médiocre les moyens de se procurer la Noblesse, & à une postérité nombreuse, qui se trouve sans biens pour en soutenir le titre, & dans l'impossibilité par ce même titre, de prendre, pour subsister, des Emplois qui auroient été convenables à leur premier état, & à la situation présente de leur fortune. Cela ôte une infinité de sujets à l'Agriculture & au Commerce, & en diminuant considérablement le nombre des taillables, rejette sur les plus malheureux le fardeau entier des impositions, qui en seroit infiniment moins pesant, s'il étoit plus partagé, & si ceux qui seroient en état d'en supporter la part la plus considérable, n'eussent pas ce moyen de s'y soustraire. Et comme le Privilege de Noblesse attribué à nos Conseillers-Secretaires en notre Grande Chancellerie, est aussi ancien que leurs Offices, & qu'à l'exemple des Rois nos Prédécesseurs, nous aurons toujours une attention singuliere à conserver leurs privileges dans toute leur intégrité ; Nous nous contenterons, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué en différentes occasions, d'en diminuer le nombre, en les reduisant à deux cent quarante, qui est le nombre fixé par l'Edit du mois d'Avril 1672, au lieu de trois cent quarante

qu'ils sont aujourd'hui : Et nous trouvèrons, dans les offres qui nous sont faites par nos Conseillers-Secretaires reservés, pour reunir à leur Corps la Finance des dits Offices supprimés, les secours nécessaires pour le remboursement des dits Offices supprimés. Et à l'égard des Officiers des Chancelleries près nos Cours, & des Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales, Nous supprimerons le Privilege de Noblesse au premier degré, qui leur avoit été accordé, en conservant néanmoins le privilege de Noblesse à ceux qui se trouveront Titulaires des dits Offices, après soixante années d'exercice de Pere en Fils, & dans la personne desquels les soixante années se trouveront accomplies & revolues. Et nous conserverons aux Titulaires de ces Offices tous les avantages & exemptions personnelles dont jouit la Noblesse de notre Royaume, pour en jouir par eux tant qu'ils seront revêtus des dits Offices, ou même pendant leur vie, lorsqu'après vingt années de service, Nous voudrons bien leur accorder Lettres d'honneur à cet effet. Et quoique ces Privileges que Nous leurs voulons bien conserver, qui leur procurent l'exemption de Taille, qui leur avoit même été ôtée par la Déclaration du 4. Octobre 1698, soient d'ailleurs assez considerables, pour qu'il ne fût pas nécessaire de leur accorder une indemnité de ceux que nous leur retranchons aujourd'hui; Nous voulons bien cependant leur accorder cent vingt mille Livres de nouveaux gages, par augmentation à ceux dont ils jouissent à présent, à repartir entr'eux au *pro rata* de ceux dont ils jouissent à present : Ce qui montera, à peu de chose près,

à la moitié au par dessus des gages dont ils jouissent actuellement. Et en prenant les Fonds suffisans à cet effet, dans le benefice qui nous revient de partie des gages de nos Conseillers-Secretaires en la Grande Chancellerie, supprimés par le présent Edit, Nous parviendrons aussi à faire un arrangement aussi utile à l'Etat, sans qu'il soit à charge à nos Finances & à nos Peuples.

A ces causes &c.

N°. XV. *pag.* 127.

Lettre *de Mr. le Duc de* Bourbon *à Mr. le Premier Président du Parlement de* Paris.

à Fontainebleau le 25. Septembre 1725.

Je vois avec une douleur infinie, que le Peuple n'a point encore recueilli le fruit des differens ordres que j'ai donnés pour lui procurer de prompts soulagemens. Son état m'afflige sensiblement. Mais comme la disette qu'il éprouve, prend son origine dans les suites d'une année stérile, à laquelle ont succedé les dérangemens des saisons, & d'autres accidens que toute la prudence humaine ne pouvoit pas prévoir, il ne m'est pas possible de rien ajouter à mes ordres, ni aux précautions que j'ai prises, & dont vous êtes informé. Le succès de leur exécution fera cesser les murmures du peuple. Je lui pardonne des plaintes injustes, parce qu'elles naissent de ses

nuux, que la misere trouble la raison, & qu'il n'est pas à portée de juger, avec quelle attention je travaille à le soustraire à de terribles conjonctures, dont je suis pénétré au de-là de toutes expressions.

Mais je ne vous dissimulerai point, combien je suis indigné contre quelques membres du Parlement, qui ne peuvent ignorer la pureté de mes intentions, qui savent les motifs de vos Assemblées, & qui cependant portent l'audace & la temerité, jusqu'à parler contre leur connoissance, & par des discours également faux & séditieux, nourrissent les clameurs d'un peuple mal informé: Eux que les sermens & les charges, dont ils ont l'honneur d'être revêtus, engagent plus particulierement à soutenir l'autorité du Roi, & à maintenir la regle & la tranquillité publique.

J'ai donné des ordres très précis, pour connoître ceux qui tiennent une conduite si punissable, & leur licence sera suivie d'un juste châtiment.

Ce que je vous marque n'est point un mistere, & vous pouvez rendre ma lettre publique.

A l'égard de ce que vous mandez, que l'on ne peut punir les Marchands de blé, ni les Boulangers, par le besoin que l'on a d'eux, je trouve qu'il est bien triste de n'oser sévir contre des malversations si dangereuses. C'est cependant un soin qui vous regarde, & je crois que vous devez, au moins par vos discours, apprendre au Public les motifs, qui empêchent la punition de leur criminelle manœuvre. En mon particulier, j'appuyerai de toute l'autorité convenable, les remedes qui me

me seront indiqués par l'Assemblée à laquelle vous présidez.

J'ai examiné avec beaucoup d'attention, le Mémoire que Mr. le Procureur-Général m'a envoyé; & j'ai donné des ordres en conformité à Mr. DODUN, qui est allé à Paris pour regler toute chose de concert avec vous. Comme il est au fait de la matiere, il aura soin d'éviter les inconveniens dont votre Lettre fait mention, &c.

N°. XVI. pag. 128.

LETTRE de Mr. le Duc de BOURBON à Mr. l'Abbé de MONTGON.

à Paris le 18. Aoust 1721.

JE crois que vous ne doutez pas Monsieur, que je n'aye été bien aise d'avoir occasion de vous faire plaisir, & de vous faire connoître que je n'oublie point mes amis. Je suis persuadé, que votre éloignement n'a point diminué l'attachement que vous avez toujours eu pour moi; comme votre absence n'a point alteré l'amitié que j'ai pour vous. Je souhaite que vous soyiez content, & que Mr. LE BLANC fasse droit à ma priere, en vous faisant payer de votre pension. Je profiterai, je vous assure, avec plaisir, de toutes les occasions qui se pourront présenter, de vous donner des preuves de mon estime, & que je vous aime toujours.

L. H. DE BOURBON.

N°. XVII. pag. 386. & 387.

ACCESSION de l'Empereur au Traité de Stockholm.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, le Pere, le Fils & le Saint Esprit.

SOIT notoire à tous, & un chacun, à qui il appartient ou pourroit en quelque maniere appartenir, d'autant que Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. a été invitée depuis long-tems par les Ministres de Suede & de Russie, d'entrer dans le Traité d'alliance défensive, conclu à Stockholm le 22. de Fevrier l'an 1724. entre lesdites Cours, comme aussi dans l'article secret audit Traité, tendant à maintenir & affermir la paix & la tranquillité du Nord, & d'assister lesdits alliés de ses conseils & secours; Sa Maj. Imp. & Cath. ayant toujours à cœur la tranquillité publique de l'Europe en général, & celle du Nord en particulier, avoit résolu il y a déja long-tems d'entrer dans cette alliance défensive; ainsi Sa Maj. Imp. & Cath. portée par son attachement & son attention sincere aux intérêts de l'Univers & en particulier du Nord, a reçu favorablement cette amiable invitation, en sorte que depuis long tems elle a résolu d'acceder au susdit Traité, comme si elle avoit été dès le commencement une des Hautes Parties Contractantes, c'est pourquoi Sa Maj. Imp & Cath.

Cath. a commis & muni des pleins-pouvoirs nécessaires les soussignés ses Conseillers privés, pour traiter, conformément à cette résolution, de cette accession avec les Ministres des susdites Cours, munis aussi des instructions & pleins-pouvoirs nécessaires, & en conséquence pour dresser un instrument ou acte dans les formes, dont les Plénipotentiaires respectifs sont convenus, ainsi qu'il s'en suit, après avoir conféré ensemble, & échangé leurs Pleins-Pouvoirs.

Les Ministres Plénipotentiaires de Sa Maj. Imp. & Cath. déclarent, certifient & promettent en son nom, que Sa Maj. Imp. & Cath. pour elle, & pour ses héritiers legitimes & ses successeurs, prend part & entre dans le susdit Traité d'Alliance de Stockholm, & dans l'article secret; que Sa Maj. Imp. & Cath, comme *pars compaciscens*, se joint & s'allie par le present acte d'accession avec leurs Maj. confédérées de Suede & de Russie, & qu'elle s'oblige & s'engage à elles & à leurs légitimes héritiers & successeurs, tant en commun qu'en particulier d'observer & d'éxécuter les conditions, clauses & conventions de cette alliance toutes en général, & chacune en particulier, telles qu'elles sont contenuës & exprimées dans ledit traité, & dans l'Article secret, & ce pour tous les Royaumes, Pays & Seigneuries qu'elle possede, & si le *casus fœderis*, ou quelque cas demandant l'éxécution de sa promesse, & de la garantie stipulée dans le traité arrivoit, de donner douze mille hommes d'Infanterie, & quatre mille de Cavalerie; & quant aux Vaisseaux, on conviendra ensemble d'une compensation, tout ce que Sa

 Maj.

Maj. Imp. & Cath. promet d'exécuter même maniere & avec la même fidelité, titude & sincerité, que si elle avoit été le commencement une des parties contr tes, & comme si elle avoit conclu, arr signé lesdites conditions, promesses & Ar avec lesdites deux Puissances alliées ou chacune d'elles séparément.

De même & d'autre part les Plénipote res de Leurs Maj. de Suede & de Russi en leur nom admis, reçu & compris Maj. Imp. & Cath., dans la pleine & er Alliance du Traité de Stockholm, & de ticle secret; comme en vertu du present té, ils y admettent, reçoivent & com nent Sa Maj. Imp. & Cath., ses héritiers gitimes & successeurs, promettant que tes deux Maj., & chacune d'elles en par lier, feront jouir ensemble ou en particu Sa Maj. Imp. & Cath., ses Royaumes, I & Seigneuries de toutes les conditions, les & promesses en général & en particu contenu dans ledit Traité d'Alliance.

Les Commissaires Impériaux, & les M tres Plenipotentiaires, Suedois & Czarie promettent que le present instrument, & d'Accession, d'entrée, d'admission & d'acc tion dressé dans la forme dont on est venu, sera ratifié par Sa Maj. Imp. & C & par Leurs Maj. Suedoises & Czarienne que les actes publics de ratification seron changés ici à Vienne dans trois mois, ou tôt si faire se peut, à compter de ce jou en foi de quoi &c. Fait à *Vienne* en *Aut.* le 16. *Avril* 1726.

Pie.

ier Article séparé, de la ratification de la Suede.

ıoique par l'Article IV. du Traité d'Al-
ɜ défenſive, conclu le 22. Fevrier 1724.
la Suede, & la Ruſſie, auquel il a plu
Maj. Imp. & Cath. d'acceder ſuivant la
ır de l'acte d'Acceſſion, dreſſé, & ſigné
ſſus par les Miniſtres Impériaux, & de
e que par les Miniſtres Plénipotentiaires
uede & de Ruſſie, il ſoit ſtipulé, eu é-
à la Paix, & à la tranquillite publique,
i après la concluſion, & la ratification de
'raité, il arrivoit par cas fortuit, ou con-
oute attente, que les Pays, Domaines &
inces de l'un des contractans vinſſent à
attaqués en Europe, par les Armes de
ļue Prince Chrêtien, ſur quelque prétexte
ce puiſſe être, ſoit pour des prétentions
:nnes ou nouvelles; l'autre des contractans
ı en avoir été requis ſeroit indiſpenſable-
: obligé de fournir le ſécours promis, aux
itions, & en la maniere dont on eſt con-
par l'Article IV. & ſuivans: néanmoins
été convenu entre Sa Sacrée Maj. Roya-
: Suede, & Sa Sacrée Maj. Imp. par cet
le ſéparé, que ſi par cas fortuit, il vient
lever des troubles contre l'Empereur, ou
ltalie, ou en quelqu'autre Etat hors de
ope, Sa Sacrée Maj. Royale de Suede
ın Royaume, ne ſeront point obligés d'y
dre part, ni d'envoyer en des Pays ſi éloi-
les ſécours ſtipulés d'ailleurs par le ſuſd.
:é.

ıreillement à l'égard des diſputes élevées
à

à l'occasion de l'établissement de la Compagn d'Ostende, il est expressément reservé à S Sacrée Maj. Royale de Suede, & à son Ro aume en vertu de cet Article séparé, que elle, ni son Royaume n'y prendront part qu'autant que leurs bons offices pourront êt agréables & acceptés.

Second Article séparé.

D'autant que dans l'Alliance défensive, con clue le 22. Fevrier 1724. entre la Suede & Russie, & à laquelle Sa Sacrée Maj. Imp. Royale Cath. accede aussi présentement, il e stipulé, & pourvu au paragraphe 16. que l precedents Traités doivent rester en toute leu force; comme n'étant nullement contraires la susdite Alliance, & que Sa Maj. Royal & le Royaume de Suede, n'ont pas moin fortement à cœur que Sa M.j. Imp. & Cat de prendre soin que les Traités de Paix d Westphalie & d'Oliva, subsistent toujours e leur entier sans aucune infraction; pour ce raisons on est convenu de part & d'autre pa cet Article séparé, de déclarer & de stipule expressément, qu'au cas que la Paix publiqu fut effectivement troublée & enfreinte, c qu'à Dieu ne plaise, à l'occasion des susdit Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, & d'autres fondés sur ceux ci qui n'auroient pa été entierement observés & cultivés, comme il auroit été convenable, à l'egard des points concernants la Religion, & que l'un & l'a tre des Hauts Contractants se trouvat impli qué dans ce trouble, alors les cas imprévu & inopinés de cette nature, ne devront en

aucune

aucune maniere être regardés, & encore moins soûtenus, comme compris dans cette Alliance.

N°. XVIII. *pag.* 391.

MEMOIRE *présenté aux trois Etats de la Diete du Royaume de Suede, assemblée en 1723, par le Corps des Paysans avec la Reponse des dits Etats.*

ENTRE toutes les choses qui semblent devoir être mises en deliberation dans cette Diete, le Corps des Paysans a cru qu'il seroit utile, & même necessaire pour le bien du Royaume, qu'on commençât, & insistât, pour que Sa Majesté notre très-gracieux Roi fût revêtu, & possedât la puissance & l'autorité Royale, telle que les Rois ses prédecesseurs l'ont eue, selon les anciennes Loix & Constitutions du Royaume: ensorte cependant, que toute Souveraineté qui suppose un pouvoir sans bornes, en soit entierement & en toute maniere exceptée, comme une chose préjudiciable & très pernicieuse à un Royaume, & avec raison maudite & detestée. Et quoi que notre Etat soit dans ce sentiment, afin que la force & la puissance du Gouvernement & du Royaume puissent par là être remis dans une meilleure situation; notre Etat cependant n'a ni voulu ni pu rien résoudre de stable, avant que d'avoir (pour le maintien de la bonne union & de la confiance) proposé cette affaire importante à l'Etat des Bourgeois,

&

Et des Payſans de propoſer
Bourgeois par leur Mémoire, eſ
& d'une conſéquence à être t
derniere attention, ſur tout en
garde & touche ce qui eſt déj
les Actes publics; & que les Et
gés d'examiner d'un conſeil una
doit en quelque maniere faire
gement: l'Etat des Bourgeois n
quer là-deſſus, avant que de l'
niqué aux autres Etats, & con
ſur ce qu'il y auroit à faire.

REPONSE DES TROIS

Les trois premiers Etats du
trouvé à propos, de donner à
ſans leur avis commun ſur un
derniere importance. Les dits
d'autre but que le bien du Roy
nion des Concitoyens, ſe flat

infinie, veuille nous garantir d'un mal si funeste, & nous accorder son esprit de paix.

L'Etat des Paysans a insinué depuis peu à celui des Bourgeois un Mémoire, dont ceux-ci ont fait part à la Noblesse & au Clergé. Après une mure délibération, le dit Mémoire a paru à ces trois Etats d'une très-grande conséquence, & capable de commettre au hazard le bien du Royaume; puisqu'il parle d'un changement dans le Gouvernement.

Par la confiance entiere que les Etats ont dans l'intégrité des Paysans, ils se sont aisément persuadés, qu'en cette occasion, l'intention des Paysans a été meilleure que n'auroient été les suites de leur proposition, si elle eût été écoutée : ce qui donne lieu de croire, que d'autres par imprudence, ou par malice, peuvent les avoir portés à faire cette démarche, dont ils ne connoissent pas assez les suites eux-mêmes.

En effet, en voulant remettre l'autorité Royale sur le pié qu'elle a été autrefois selon les anciennes loix du Royaume, les Paysans n'ont pas fait assez d'attention au passé. Personne n'ignore, que par de telles menées, & précisément par l'explication des anciennes Loix, le pouvoir absolu, que l'on craint & déteste si fort à présent, s'est insensiblement introduit: les Dietes des années 1680 & 1682 ne prouvent que trop cette triste vérité.

Si, sous un si beau prétexte de rétablir les anciennes Loix, nous suivions les mêmes anciennes maximes, quel moyen d'en éviter les inconvéniens? On en prit alors occasion, de jetter parmi nous une pomme de discorde, qui, quelque belle qu'elle parût, ne laissa pas de

de nous agacer les dents, d'une maniere qui se fait encore sentir. Tout le Corps s'en est trouvé si fort affoibli, que ce seroit jetter le Royaume dans un péril manifeste, si l'on rouvroit une playe si mal fermée. En un mot, chaque Etat du Royaume en a ressenti des maux si violens, & de si funestes suites, que ce seul souvenir nous doit rendre plus circonspects.

De plus, l'Etat des Paysans n'a qu'à se rappeller, que dans les dernieres Dietes, les Etats du Royaume ne se sont portés à établir les Loix fondamentales, & la forme du Gouvernement d'à présent, que pour avoir éprouvé, par une triste expérience, combien peu les anciennes Loix étoient propres, & suffisantes, à nous garantir du pouvoir absolu. Par conséquent, on doit regarder non seulement comme très dangereux, mais aussi comme un espece d'attentat contre notre liberté, tout changement en des choses si murement digerées, & si sagement etablies. D'un autre côté, on a d'autant plus sujet de craindre ces sortes de tentatives, que le propre intérêt des Paysans. . . . . (*On a supprimé dans la Copie, sur laquelle celle-ci est faite, certaines expressions, apparemment trop fortes pour devenir publiques*); & qu'ils s'embarrassent très peu, pourvu qu'ils y trouvent leur compte, du péril où ils exposent le Royaume : peril d'autant plus évident, que si une fois les digues qu'on a opposées à la Souveraineté venoient à se rompre, tous les efforts qu'on pourroit faire ensuite pour arrêter un torrent si impétueux, seroient inutiles. Nous ne faisons que d'entrer dans la liberté. Si ce qui

vie-

vient d'être établi dans une Diete, étoit changé & aboli par celle qui suit, non seulement nous donnerions à nos voisins, & aux Puissances étrangeres, des impressions peu avantageuses à notre égard; mais nous commettrions encore infailliblement le bien de tout le Royaume; & ce seroit une légereté qu'on nous pourroit reprocher avec raison, que de donner la moindre atteinte aux conventions, qui doivent garantir notre liberté & notre bonheur.

C'est par ces considérations, que les trois Etats sont fortement résolus, de ne pas changer le moindre point de la forme du Gouvernement, qui a été si bien digéré, si unanimément reçu, & si formellement établi par les sermens les plus solemnels.

De plus on est persuadé, que de telles propositions ne peuvent être agréables à Sa Majesté notre très-clément Roi, qui, avant de monter sur le Trône, a déclaré ses intentions dans l'Acte d'assurance donné aux Etats du Royaume, par ces paroles vraiment Royales & dignes de la grandeur d'ame de cet auguste Prince.

Tous ceux qui habitent ce Royaume, tant Suédois qu'étrangers, de quelque condition & qualité qu'ils puissent être, qui seroient assez mal avisés pour vouloir apporter du changement aux Articles sus-mentionnés, dans le dessein d'étendre l'autorité Royale au-delà des bornes qui y sont prescrites, me feroient un sensible déplaisir & encourroient ma disgrace.

Ajoutons y encore les gracieuses assurances que ce Grand Prince a adressées à tous les Etats, à l'ouverture de la présente Diette.:

Les

Les Etats du Royaume peuvent se reposer entierement sur les assurances données par Sa Maj. & sur son serment Royal, qui, par aucun endroit, ne sera jamais violé.

Nous en devons à Sa Maj. l'amour le plus tendre, joint à la plus vive reconnoissance; & la postérité lui en doit un souvenir glorieux.

Toutes ces raisons ont paru, à la Noblesse, au Clergé & à la Bourgeoisie, de la derniere force & évidence; & elles ne le paroitront pas moins à leurs bons Compatriottes les Paysans, dès qu'ils y auront reflechi avec l'attention nécessaire. Les trois Etats ne s'attendent donc pas moins de la probité & du zele de leurs bons Compatriottes les Paysans, qu'étans pleinement convaincus des funestes suites qu'auroit pû produire la proposition qu'ils ont faite, si elle eut été écoutée, ils voudront bien, à l'avenir, ne plus prêter l'oreille à des propositions si dangereuses; mais au contraire, pour marquer leur sincérité, découvrir les personnes qui pourroient avoir été assés méchantes pour vouloir abuser de leur ingenuité, & de leur simplicité; d'autant plus que, par les Loix du Royaume, ceux qui ouvertement ou clandestinement, trament quelque chose pour abolir ou changer la forme du Gouvernement, sont déclarés perturbateurs du repos public, & doivent être punis comme traitres du Royaume.

Soyons donc, chers Concitoyens, toujours extrêmement unis, comme membres d'un même corps: soyons pour jamais unis à maintenir notre liberté. Au reste les trois autres Etats assurent celui des Paysans de toute bienveuillance

veuillance & d'une affection constante, leur souhaittant la benediction Divine & toutes sortes de prospérités.

De la part de la Noblesse.
S. LAGERBERG, Marechal de la Ville.
De la part du Clergé
T. RUDEN Evêque *de Lincoping.*
De la part de la Bourgeoisie.
BUNGE Bourguemaistre de *Stockholm.*

N°. XIX. *pag.* 396.

HARANGUE *prononcée devant l'Empereur* PIERRE I. *par le Grand-Chancelier Compte de* GOLOFKIN *le* 22 *Octobre* 1721.

Ce sont les seules Actions éclatantes de Votre Maj. & les soins infatigables avec lesquels Elle s'est toujours appliquée aux affaires d'Etat & de Guerre, qui nous ont délivrés des ténebres de l'ignorance, & mis sur le Théatre du monde à la vue de tout l'Univers : desorte que de rien que nous étions nous sommes devenus quelque chose, & que nous nous trouvons presentement au rang des Peuples policés, & en relation avec eux. Où trouverons-nous donc assés d'éloges pour exalter duement les merites de V. Maj., qui nous a procuré une Paix si glorieuse & si avantageuse pour son Empire ? Mais comme nous savons que V. Maj. ne se plait pas à

ces

de PIERRE LE GRAND, P
PATRIE, ET EMPEREUR
LES RUSSIES. Celui d'*Emp*
il y a quelques siecles, aux Il
cêtres de V. Maj., par l'Em
MAXIMILIEN I.; & plusi
attribuent même actuellement
Maj. Celui de *Grand*, que V.
quise par ses Actions heroiqu
été donné dans plusieurs écrits
pour ce qui regarde le Titre
Patrie, nous avons jugé à pre
ner à V. Maj. comme étant n
Dieu nous a accordé dans sa b
nous l'ayions mérité. Nous l
à l'exemple des anciens Senat
mains, lesquels avoient coutu
ce nom à ceux de leurs Mon
toient rendus fameux par des
ses, & par leurs bienfaits enver
ainsi nous nous trouvons enga
dresse paternelle de V. Maj.,

N°. XX. XXI. & XXII. *pag.* 401.

MEMOIRE *présenté au Roi de la Grande Bretagne, par Mr.* WESSELOFSKI *Ministre du* * *Czar* PIERRE I., *le* 25. *Decembre* 1719.

SIRE,

SA Majesté Czarienne, mon Très-Auguste Maître, étant toujours porté d'un désir sincere de cultiver constamment une bonne intelligence avec Votre Majesté, se trouve obligé de lui donner part des avis qu'elle a reçu, que V. Maj. est entrée l'été dernier avec la Suede dans des Traités entierement opposés aux engagemens que V. Maj. a pris avec Sa Maj. Czarienne, par le Traité de l'Alliance mutuelle de l'année 1715.

Par ce Traité, Sire, V. Maj. comme Electeur de *Brunswick Lunebourg* s'est engagée, non seulement à ne point faire de paix avec la Suede, sans la participation, & encore moins à l'exclusion de Sa Maj. Czarienne, mais à employer tous les moyens possibles, pour tâcher de lui procurer par une paix générale la cession de l'*Ingrie*, de la *Carelie*, de l'*Estonie* avec la Ville de *Revel*, & toutes ses dépendances, & à ne se point opposer, ni

* *Il n'avoit point encore pris le Titre d'Empereur.*

ni directement ni indirectement, aux autr
conditions que Sa Maj. Czarienne ftipuleri
encore à la paix génerale avec la Suede;
Maj. s'eft obligée d'ailleurs par ce Trait
d'appuyer comme Roi d'Angleterre les int
rêts, & de feconder les vues de Sa Maj. Cz
rienne en toute rencontre; comme Sa M
Czarienne s'eft obligee de fa part, par le m
me Traité, de procurer à V. Maj. la poff
fion des Duchés de *Bremen* & de *Verden*.

Sa Maj. Czarienne a accompli fidelement
fon côté les conditions, & V. Maj. en a
prouvé l'utilité, par l'acquifition du Duché
Bremen & de la Principauté de *Verden*;
quoi V. Maj. n'auroit point pu parvenir,
Sa Maj. Czarienne n'avoit employé tous
foins & fes follicitations les plus vives aup
de Sa Maj. Danoife, pour la porter à fe
faifir en faveur de V. Maj., d'une conqué
auffi précieufe. On ne peut pas difconven
que ces follicitations n'ayent été efficaces;
Roi de Dannemarck n'y a condefcendu qu'
confidération de Sa. Maj. Czarienne, ce q
a ajouté aux Etats de V. Maj. en Allemagn
une poffeffion qui eft fi fort à fa bienféan

Des preuves fi évidentes que Sa Maj. Cz
rienne a donné à V. Maj., de la fincérité
fes intentions pour vos intérêts, Sire, & po
l'agrandiffement de Votre Maifon, devoie
faire efperer à Sa Maj. Czarienne quelque
connoiffance de V. Maj.

Rien n'étoit plus naturel que de s'attend
de V. Maj., du moins au reciproque, par
religieufe obfervation du même Traité qui l
a procuré des avantages fi confidérables.

Cepe

Cependant, Sire, Sa Maj. Czarienne se ouve entierement frustrée de son attente ; & lui est très-sensible de se voir obligée, de ire aujourd'hui par ce Mémoire, des représentations à V. Maj., sur la maniere dont V. Iaj. s'est séparée de son Alliance, & comien peu de sujet Sa Maj. Czarienne lui a onné d'en user ainsi à son égard.

V. Maj. ne s'est point contentée de faire our elle une paix particuliere, à l'exclusion u Czar mon Maître : elle a détaché encore e l'Alliance avec lui, Sa Maj. Prussienne, . Sa Maj. le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe : Elle les a compris dans cette aix séparée, & elle a conclu comme Roi de i Grande Bretagne avec la Reine de Suede, ne Alliance par où elle s'est engagée, à lui onner assistance par des subsides d'argent, z par un bon nombre de Vaisseaux de Guerre ontre Sa Majesté Czarienne.

. Les Rois de la Grande Bretagne, Prédécesseur de V. Maj., ont de tout tems fait état e l'amitié & de la bonne intelligence, établies ntre les Couronnes de la Grande Russie & e la Grande Bretagne, en vue des avantages considérables que leurs Royaumes en tiroient, par un commerce lucratif & profitable à leurs sujets.

Le Roi GUILLAUME avoit des engagemens avec la Couronne de Suede, de l'assister éellement, en vertu d'un Traité d'Alliance léfensive : rien ne l'a cependant pu détermier à se déclarer contre Sa Maj. Czarienne, u commencement de la présente Guerre du Nord.

Ce Grand Prince, qui reconnoissoit qu'il convenoit au bien & à l'interêt de ses Royaumes, de conserver la bonne intelligence avec la Grande Russie, se borna aux bons offices qu'il employa pour pacifier le Nord, & on ne doit point douter qu'ils n'eussent produit leur effet, si la Couronne de Suede y avoit apporté les mêmes facilitez, que ce Prince trouvoit dans Sa Majesté Czarienne.

La Reine ANNE de glorieuse memoire, a suivi des traces si pleines de sagesse & de prudence: quoiqu'elle s'interessât par des bons offices en faveur de la Maison Ducale d'*Holstein*, elle ne sortit point des voïes amiables, tout le monde qui en a jugé sainement les a applaudi, & les Royaumes en ont profité.

Si les Princes qui ont porté la Couronne de la Grande Bretagne avant V. Maj. qui n'avoient aucune obligation particuliere au Czar mon Maître, l'ont cependant si bien ménagé, par la seule consideration de l'avantage, & du veritable interêt que la Nation Britannique trouvoit dans la bonne correspondance avec l'Empire Russien, Sa Maj. n'etoit-elle pas bien fondée à s'attendre, que V. Maj. le digne Successeur de ces grands Monarques, ne dédaigneroit point de les imiter, & qu'il suivroit leur exemple, puisque tant de raisons personnelles que V. Maj. a, & que ses Predecesseurs n'avoient pas, de cultiver la bonne amitié avec Sa Maj. Czarienne, pouvoient servir de puissants motifs, pour porter V. Maj. à tâcher de les surpasser à cet égard.

Sa Maj. Czarienne avoit d'autant plus de raison de s'y attendre, Sire, que non seulement Elle ne vous a jamais donné sujet, de

lui

son côté, de sortir des maximes que les Rois Prédécesseurs de Votre Maj. ont jugé bonnes, & qu'ils ont trouvé à propos de suivre avec Sa Maj. Czarienne; mais au contraire, pour peu que V. Maj. y fasse reflexion, Elle trouvera, que la conduite que Sa Maj. Czarienne a tenue constamment envers V. Maj., lui a été très-utile, & qu'elle a dû la convaincre de la sincerité de ses bonnes intentions envers V. M.

Que V. Maj. daigne rappeller toutes les avances, que le Czar mon Auguste Maître, a faites pour fortifier & cimenter de nouveau, l'ancienne union des deux Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, par de nouvelles liaisons, plus étroites & plus fortes.

Lorsque V. Maj. demanda en l'année 1714, que Sa Maj. Czarienne voulût bien envoyer à Londres son Ambassadeur le Prince KOURAKIN; avec quelle facilité le Czar mon Maître n'entra-t-il point dans les vues de V. Maj., & ne fit-il point tout ce qui lui étoit possible, pour condescendre aux desirs de V. Maj., lorsqu'elle lui fit proposer par un des premiers du Ministere Anglois de ce tems-là, un projet de Traité de perpétuelle Alliance défensive, & de garantie, pour la succession de la Couronne Britannique établie dans la Ligne Protestante, & d'un Traité de Commerce & de Navigation, où V. Maj. & la Nation Britannique devoient trouver des avantages solides & perpétuels?

La mémoire de tout ce qui se passa en ce tems-là, est, à ce sujet, tant en Angleterre qu'en Hollande, encore trop fraiche, pour

qu'il soit besoin d'en rappeller toutes les particularités. Les principaux Ministres d'à présent, qui sont auprès de V. Maj., ne les ignorent point. Ils ont été souvent employés, à assurer les Ministres de Sa Maj. Czarienne, du desir qu'avoit V. Maj. de conduire un si bon & si salutaire ouvrage à sa fin, & de le consommer. Sa Maj. Czarienne le souhaitta également : Elle y apporta toutes les facilités qu'on pouvoit attendre d'Elle.

Cependant cet ouvrage desiré d'abord avec tant d'empressement par V. Maj. & qui devoit produire en effet des avantages si solides à la Nation Britannique, & lui procurer de si grandes préferences à toutes les autres nations dans son Commerce, resta imparfait.

L'intérêt de la Noblesse de *Mecklenbourg* vint à la traverse; cet intérêt, si étranger à la Couronne de la Grande Bretagne, forma des incidens qui firent évanouir toutes les apparances d'un heureux succès de cette Negociation.

Ce fut par là, que tous les empressemens qu'on avoit marqués pour faire des Alliances avec Sa Maj. Czarienne, se rallentirent & se changerent tout d'un coup en animosités, en aigreur & en haine.

L'on vit aussitôt les Ministres de Votre Maj., remplir les Cours étrangeres d'insinuations sinistres, agir contre les intérêts de Sa Maj. Czarienne, & donner toute sorte de fausses interprétations à ses intentions : on se donna de grands mouvemens pour lui enlever ses amis, & pour lui susciter des ennemis. Que ne fit on point pour brouiller Sa Maj. Czarienne avec la Cour de Vienne, &

pour

pour detourner la Cour de Dannemarck des mesures prises alors avec Sa Maj. Czarienne, pour les operations de la guerre contre la Suede? Et ne fut-on pas sur le point en 1716., lorsque Sa Maj. Czarienne se trouva à *Copenhague*, de faire agir l'Amiral NORRIS hostilement contre la flotte de Sa Maj. Czarienne & contre ses troupes de debarquement, si Sa Maj. Danoise avoit voulu seulement y consentir?

Il falloit des preuves pour colorer un si grand changement de conduite, & un procedé si extraordinaire qu'on tenoit avec Sa Maj. Czarienne, pour disposer le Public à croire qu'il y avoit de fortes raisons d'en user ainsi. On répandit parmi la Nation Britannique, & on fit semblant de le croire, que Sa Maj. Czarienne entretenoit correspondance avec le Prétendant, pour le faire monter sur le Trône de la Grande Bretagne.

Toutes les assurances, SIRE, que Sa Maj. Czarienne fit donner à V. Maj., par le Memoire que j'eus l'honneur de lui présenter en 1717. ont pu convaincre V. Maj., & tout le monde raisonnable, que jamais ce dessein ne lui est venu en pensée, & que ces imputations étoient fausses & sans fondement.

Quand il y a eu des avances de ce côté-là, Sa Maj. Czarienne les a rejettées avec fermeté, sans y faire même de réponse, & sans permettre à ses Ministres d'entrer en aucune communication avec les adhérens de cette personne.

Mais pour couper la racine à tous les soupçons, de quelque nature qu'ils fussent, Sa Maj. voulut bien ne point faire attention au

préjudice, que la conduite qu'on tenoit égard depuis quelque tems avoit apporté affaires, & oublier l'injure qu'on avoit fa droiture & à fa grandeur d'ame. E facrifia le reffentiment, au defir qu'elle de conferver la bonne harmonie entre les Couronnes de la Grande Ruffie & de la de Bretagne; & Elle offrit à V. Maj., miner avec Elle tous les differens qu'il roit y avoir, & de rétablir la confia une bonne correfpondance.

Votre Majefté fait, que le Confeiller d'Etat de Sa Maj., M. de T o l s t rendit auprès de V. Maj. à Hanover av te commiffion; que les démarches & fres que fit Sa Maj. Czarienne, pour les Négociations d'Alliance, étoient rables; & que rien n'étoit capable d'e pêcher l'heureux fuccès, fi le même de la Nobleffe de Mecklembourg, n'av nouveau ruiné les apparances qu'il y av pouvoir réuffir.

Le Czar mon Augufte Maitre, con nouvelles efperances, de former une & folide union entre les deux Monar lorfque V. Maj. envoya auprès de lui dant fon fejour en Hollande, les M Plenipotentiaires, Mrs. de W i t w & l'Amiral N o r r i s. Mais les Minift Sa Maj. Czarienne furent à peine en conference avec ceux de V. Maj., q efperances s'évanouirent, parce qu'ils connoitre, qu'ils n'avoient aucune prop à faire: & lorfque ceux de Sa Maj. C ne en firent, qui tendoient au retablif de la bonne harmonie, & d'une part

ſincere Alliance, les Miniſtres de V. Maj. ſe contentérent, de prendre ces propoſitions *ad referendum*; déclarants qu'ils n'étoient point munis d'ordres pour cet effet.

Sa Majeſté Czarienne reçut en même tems des avis, qui lui dévelopercnt, quels pouvoient être les motifs du procedé qu'on tenoit envers Elle. Elle fut informée des Négociations ſecrettes entamées par quelque Miniſtre de V. Maj., pour une paix particuliere avec la Suede. Cela diſpoſa Sa Maj. Czarienne, à écouter de ſon côté pareillement, les propoſitions que quelques Miniſtres de la Suede, qui ſe trouvoient en ce tems-là en Hollande, firent pour entrer en négociation de paix.

Leurs Maj. le Roi de Pologne & de Pruſſe, eurent pour lors les mêmes vues; & ils aſſurerent Sa Maj. Czarienne, qu'ils vouloient prendre, de concert avec Elle, des meſures pour le bien commun. Leurs diſpoſitions engagerent Sa Maj. Czarienne, à s'expliquer ſur les diſpoſitions de la Suede, & à faire connoitre qu'elle étoit diſpoſée à entrer en Négociation: on convint d'un lieu pour le congrès, qui fut l'Isle d'*Aland*.

Sa Maj. Czarienne, qui n'a jamais perdu de vue le but d'une paix générale, fit part de la réſolution du feu Roi de Suede, auſſi-tôt qu'on l'eut reçue, tant à V. Maj. par ſon Réſident le Sieur WEBER, qu'à Sa Maj. le Roi de Dannemarck par ſon envoyé extraordinaire à *Petersbourg*. Faiſant aſſurer Vos Maj., que leurs Miniſtres ſeroient admis au Congrès, ſi Elles étoient dans l'intention d'entrer dans cette Négociation, conjointement avec Sa Majeſté Czarienne.

de Alliance entre les deux Couronnes d
Grande Russie & de la Grande Bretagne,
le ordonna à ses Ministres, de mettre e
les mains du Resident de V. Maj., un pr
de Traité d'Alliance défensive & de garan
conforme à celui qui étoit sur le tapis
l'année 1716.

Pouvoit-on donner des preuves plus cl
& plus fortes que celles-là, que Sa Maj.
rienne n'avoit aucun dessein, ni même la
sée, de rien entreprendre contre le Gou
nement de V. Maj.; puisque bien loin
faire quelque chose qui y tendit, Elle ne
choit qu'à s'attacher à V. Maj. & à se l
elle pour l'affermissement de son Trône
pour le garantir à sa Royale postérité ?

Cependant, SIRE, quoique le Résiden
Votre Maj. envoya ce projet à votre C
bien loin de faire connoître qu'on y eut
quelque attention, l'on n'y a pas seulem
fait réponse; & au lieu d'éprouver, que
Maj. fut portée à correspondre à toutes
démarches prévenantes de Sa Maj. Czarie
pour rétablir la bonne harmonie, Sa Maj.
rienne reçut de différens endroits des av
gues de foi, que la nombreuse Escadre
voyée par V. Maj. dans la Mer Baltique,
le commandement de l'Amiral NORRIS
toit destinée pour secourir la Suede, & de
se tourner contre Sa Maj. Czarienne

La nouvelle d'un dessein si contraire
engagemens de V. Maj., surprit Sa Maj.
rienne. Elle ne pouvoit point se persua
qu'Elle eût rien de semblable à craindre
Allié, qu'Elle avoit comblé de tant de b
faits; ni des forces maritimes de la Gr

B.

Ces avances faites par Sa Maj. Czarienne, & sa droiture, portérent des Princes étrangers, affectionnés au bien commun, à interposer leurs bons offices pour le rétablissement de la bonne intelligence entre le Czar & Votre Majesté.

Dans cette vue, Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc d'Orleans, Régent de France, fit faire l'hiver dernier quelques propositions à Sa Maj. Czarienne. Elle les embrassa d'abord avec plaisir; & pour témoigner qu'elle étoit dans la meilleure disposition d'en venir à une conclusion, Elle envoya à son Ministre en France des pleins pouvoirs, pour entrer en négociation sur ce sujet.

Mais à peine l'ouverture de ces propositions fut-elle faite, qu'on les laissa encore tomber, & qu'on remarqua que V. Maj. n'y étoit point inclinée. Sa Maj. Czarienne crut que l'affaire alloit se remettre sur pied, lorsque V. Maj. envoya son Résident Mr. Jefferys à la Cour de Sa Maj., & que V. Maj. la fit assurer par mon canal, qu'il lui feroit des propositions d'Alliance: mais on fut fort surpris, qu'au lieu d'en faire lui-même, il demanda à son arrivée, quelles étoient celles qu'on avoit à lui faire?

Sa Maj. Czarienne étoit en droit de prétendre & d'exiger, qu'on lui tint la parole qu'on lui avoit donnée; & que puisqu'on l'avoit fait assurer que ce Ministre venoit pour proposer, il le devoit faire par quelque ouverture. Cependant Sa Maj. voulut bien encore passer par dessus cette difficulté: & pour donner une nouvelle preuve de la sincérité de ses intentions, pour l'établissement d'une soli

Guerre à la flotte Suedoise, & d'agir contre Sa Maj. Czarienne. En effet, cette Escadre Angloise, ainsi combinée avec la Suedoise, fit voile vers les *Scheeren* de Suede; mais il étoit trop tard pour exécuter leur dessein: la saison déja avancée, avoit déja mis fin aux operations de la Campagne de Sa Maj. Czarienne; elle étoit rentrée dans ses Ports avec sa flotte, & ses galeres. Sa Maj. Czarienne fut informée peu de tems après, par les Plénipotentiaires au congrès d'*Aland*, des lettres que l'Ambassadeur de V. Maj. en Suede, le Lord CARTERET & l'Amiral NORRIS avoient écrites, pour lui offrir sa médiation; & des raisons que ses Plénipotentiaires eurent de les rejetter. Elles venoient de Ministres qui n'étoient en aucune maniere accrédités auprès de Sa Maj. Czarienne, & elles étoient conçues en des termes Imperiaux, & qui ne convenoient point d'être employés avec un grand Monarque.

Votre Maj., qui sait si bien ce qui est dû aux Souverains, quand il s'agit de traiter avec eux, peut juger, par tout ce qui s'est passé dans cette rencontre, si la maniere dont les Ministres de V. Maj. en ont usé envers Sa Maj. Czarienne, en lui offrant votre médiation, SIRE, a été conforme à l'amitié qui a subsisté de tout tems entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne; & si une mediation offerte avec des circonstances si peu équitables, peut être envisagée comme impartiale, de dire à un Souverain, avec une espece d'empire & de menace, comme les Ministres de V. Maj. l'ont écrit à Sa Maj. Czarienne, qu'il doit finir la guerre, pour se met-

tre.

tre en etat d'obtenir par ce moyen une paix raisonnable; & de lui proposer la médiation d'une Puissance, dans le même tems qu'on lui apprend, que cette même Puissance est entrée en Alliance, & qu'elle a pris, de concert avec son ennemi, des mesures contre lui : ce n'est point souhaiter de l'engager à la paix; c'est plutôt chercher des prétextes d'une rupture, & de l'en menacer.

Sa Maj. Czarienne ne sauroit croire, que V. Maj. ait ces vues-là : elles sont trop opposées au véritable intérêt de la Grande Bretagne, & à l'idée que le Czar, mon très-Auguste Maitre, a de l'équité & de la grandeur d'ame de V. Majesté.

Il ne paroit point, quels pourroient être les motifs assez importans, de rompre aujourd'hui, sans aucune raison juste & légitime, les anciennes liaisons d'amitié entre les deux Couronnes, & la bonne correspondance, entretenue & cultivée de tout tems par des soins reciproques.

Ces liaisons ont toujours été pour la Nation Britannique une source d'avantages considerables dans son commerce : les guerres en interrompent le cours & la sureté : les calamités publiques, & une infinité de maux en sont les suites inevitables.

Sa Maj. Czarienne souhaitte de les prévenir par tous les moyens qui dépendront d'elle. Mon très-Auguste Maitre est encore dans les mêmes dispositions où il a toujours été, d'entretenir inviolablement une bonne intelligence avec V. Maj. & la Couronne de la Grande Bretagne, & d'en cultiver l'amitié.

cune entreprise, ni contre la flotte du Czar, ni contre les troupes de débarquement ; il n'y eut aucun concert formé pour cela ; & on ne sauroit comprendre, ce que veut dire l'Auteur du Mémoire, quand il insinue, qu'on fut sur le point de faire agir hostilement l'Amiral Norris contre la flotte de Sa Maj. Czarienne, lorsqu'elle se trouvoit à Copenhague. On ne doit mettre en avant de telles accusations, que lorsqu'on est en état de les bien prouver. Si le Czar a eu de pareils soupçons, ils ne sont fondés sur aucun fait dont Sa Maj & ses Ministres ayent la moindre connoissance : car il est à croire qu'on n'affecte de les publier dans le Mémoire, que pour faire oublier les desseins que la conduite du Czar donna lieu de lui imputer alors. Car s'il est vrai qu'il les ait formé, & qu'étant allié intime du Roi de Dannemarck, il ne médita pas moins que de se rendre maitre du *Sund* & de *Copenhague*, (au lieu de faire la décente en Scanie, dont on avoit amusé le public pendant quelque mois,) il est naturel qu'on tâche de donner là-dessus le change au public, & d'ôter de l'esprit de telles idées, par des récriminations destituées de tout fondement : & si le Czar a eu effectivement de pareils desseins, il se peut qu'il n'ait été retenu de les executer, que par la juste crainte, que la flotte de Sa Maj. ne s'y opposât ; ce qu'elle n'auroit pas manqué de faire dans un tel cas. Et ne seroit-ce point le ressentiment qu'a eu le Czar, de voir avorter un si grand projet par l'apprehension de la flotte Angloise, qui l'a si fort aliené de Sa Maj. depuis ce tems là, auquel on peut marquer le commencement de cette

animo-

pliquée, à suivre les maximes de ses Prédécesseurs; & principalement celles, qui tendent à la maintenir en paix & en amitié avec les autres Puissances de l'Europe, & à cultiver le Commerce avec elles pour l'utilité réciproque. Elle a fait paroître en particulier un desir sincere de bien vivre avec le Czar, quoique la Couronne de la Grande Bretagne n'eût point d'engagement formel avec ce Prince, & on peut attribuer aux avances que Sa Maj. a faites pour rechercher son amitié, ce ressentiment du feu Roi de Suede contre Elle, dont on a vu les effets en plusieurs occasions.

Ce fut pour établir solidement la bonne correspondance avec le Czar, que Sa Maj. souhaitta de faire avec lui un Traité de Commerce. Il est vrai que le Prince KOURAKIN se rendit ici pour cette Négociation au commencement de l'année 1716. : mais au lieu de répondre aux avances de Sa Maj., on mit en avant plusieurs difficultés, qu'il seroit trop long de rapporter ici; & en particulier on refusa aux sujets du Roi, la liberté de trafiquer à *Casan* & à *Astracan*: privilege qui leur avoit été accordé par les Prédécesseurs de Sa Maj. Czarienne. Mais ce qui fit principalement échouer la Négociation, c'est qu'on ne voulut jamais entendre de la part du Czar, à conclurre le Traité de Commerce, sans conclurre en même tems une Alliance, à laquelle on donnoit une telle étendue, qu'elle n'auroit pu manquer d'engager la Couronne de la Grande Bretagne, dans une rupture avec la Couronne de Suede son ancienne Alliée, dont la destruction seroit également incompatible.

avec

avec le repos & la balance de l'Europe, & avec le soutien de la Religion Protestante, auquel Sa Maj., par tant de raisons de conscience & d'Etat, se trouve obligée de contribuer de tout son pouvoir. L'Article VII. de ce projet d'Alliance, qu'on met * ici, fait voir

---

* Copie de l'Article Sept du Projet d'Alliance proposé par le Prince Kourakin en 1716. & qui dans toutes les Négociations qui ont été depuis sur le tapis, a toujours été mis de la part du Czar comme, *conditio sine qua non*

ARTICLE VII.

Sa Majesté Britannique promet & s'oblige de son coté, que dans la Négociation de la paix avec la Couronne de Suede, elle veut comme un bon allié, assister Sa Maj. Czarienne de tout son pouvoir & de tout son crédit, pour qu'en vertu de cette paix là, la Couronne de Suede cede & laisse en propriété à Sa Maj. Czarienne & à ses Successeurs, les Provinces qui sont actuellement sous la domination de Sadite Maj. Czarienne, savoir l'Ingrie, la Livonie, l'Estonie & la Carelie avec toutes leurs dépendances, nommément la Ville de Wibourg, & si Sa Maj. ou ses Successeurs viennent à être attaqués ou troublés dans ses Provinces & Places, Sa Maj. Britannique s'oblige pour elle & pour ses Successeurs, de les assister à ses propres dépens deux mois après la requisition faite, de quinze Vaisseaux de ligne, qui serviront dans l'endroit où Sa Maj. Czarienne le desirera, & ladite Flote devra agir sous les ordres de Sa Maj. Czarienne & de son Amiral.

voir qu'on démande à Sa Maj. non seulement la garantie de tant de Provinces que le Czar a conquises sur la Suede, (sans une grande partie desquelles il n'est pas possible que cette Couronne puisse subsister,) mais qu'on prétendoit aussi l'assistance d'une flotte Angloise, pour agir directement contre la Suede ; & même que cette flotte fût sous les ordres du Czar & de ses Amiraux : ce qui étoit pour la Grande Bretagne la chose la plus impraticable & la plus odieuse. D'où il paroit, que Sa Maj. ne pouvoit prendre de tels engagemens, sans rendre toute paix & tout accord avec la Suede absolument impossibles, puisqu'il auroit fallu garantir au Czar des Provinces, dont cette Couronne ne pouvoit pas se passer : outre que par ces engagemens, Sa Maj. se seroit attirée sur les bras, les Puissances interessées à la conservation de la Suede, & obligée par des Alliances & par des garanties d'y tenir la main. Puissances dont l'amitié étoit d'ailleurs si nécessaire au Roi, pour faire réussir, de concert avec elles, les grands projets qu'il avoit formés pour la tranquillité de l'Europe. On laisse à penser s'il étoit possible, que Sa Maj. (quelqu'envie qu'Elle eût de s'assurer l'amitié du Czar) l'achettat par de pareils sacrifices.

Ce sont là les raisons qui firent échouer au mois de Fevrier 1716. la négociation du Traité de Commerce, & non pas l'affaire de *Meklembourg*, qui n'arriva qu'au mois d'Octobre suivant. Quelque interessé que fût le Roi, comme Electeur, à ce dernier évenement, tout le monde sait qu'il n'y prit aucune part en qualité de Roi. Le Chevalier Norris ne fit aucune

d'Août 1717. Les papiers de ce Ministre ont fait voir, à quoi tendoient ces conférences, & que l'invasion de l'*Ecosse* devoit suivre immédiatement la conquête de la *Norwege*; de sorte qu'il n'est pas surprenant que le Czar ne se soit point mis en peine d'empêcher cette conquête, ni de secourir le Roi de Dannemarck dans un si pressant besoin. Enfin on a été informé des propositions qu'il a fait faire plus que d'une fois à la Cour d'Espagne, pour la faire entrer dans une Alliance offensive contre Sa Maj. en faveur du Prétendant. Le Roi, sans se laisser rebuter par de tels procédés, tachoit par toutes sortes de voyes de se concilier l'amitié du Czar: il lui avoit envoyé pour cet effet au mois d'Août 1717. l'Amiral NORRIS & le Sieur WHITWORTH, qui lui étoient connus, & que Sa Maj. croyoit lui devoir être agréables; mais tout fut accroché de nouveau par la proposition de cette Alliance, dans laquelle on savoit que le Roi ne pouvoit jamais entrer, & qu'on rendit encore plus impossible, par la condition qu'on persista à vouloir y insérer, que l'Escadre Angloise seroit sous les ordres des Amiraux du Czar.

Quoique dans une telle situation des affaires, Sa Maj. eût lieu de croire, que le Mémoire qui lui fut présenté par le sieur Résident, l'été de l'an 1718, (dans lequel on faisoit mention du penchant du Czar à vivre en amitié avec Elle) n'étoit qu'un artifice destiné à cacher les négociations & les intrigues dont

de ce Prince a eu le cou coupé, & sa sentence fut exécutée à Stokholm *le 2. Mars* 1719.

dont on vi... de parler; cependant, pour n'avoir aucun reproche à se faire, Sa Maj. en prit occasion d'envoyer le Sieur J E F F R E Y S à Petersbourg en qualité de Resident; & même Elle ordonna à l'Amiral N O R R I S de s'y rendre avec lui. Cet Amiral ayant déja fait voile à la Mer Baltique pour retourner en Angleterre, lorsque le sieur Jeffreys arriva à Copenhague; celui-ci poursuivit seul son voyage. Il ne négligea rien pour profiter des bonnes dispositions, dans lesquelles on l'avoit assuré qu'il trouveroit le Czar. Mais il parut bientôt, que ce n'étoit encore qu'un amusement; puisque, au lieu de lui faire des propositions, on lui en demanda; & que lorsqu'il parla de rétablir l'ancienne amitié, & de conclurre un Traité de Commerce, on lui dit qu'il falloit auparavant songer à une Alliance, & à un plan d'operations de guerre contre la Suede: propositions, qu'on savoit bien ne pouvoir pas être admises par un Ministre de la Grande Bretagne.

Enfin, lorsque les entreprises concertées à *Aland* avec le Baron de G O R T Z, eurent été entierement renversées par la mort du Roi de Suede, le Czar ne trouvant, dans la Princesse qui lui a succedé, aucune inclination à poursuivre des plans si injustes & si dangereux, forma le dessein de l'y reduire par la force, & par des excès dont il se trouve peu d'exemples. Occupé de cette idée, il s'allarma de la flotte que Sa Maj. étoit obligée d'envoyer tous les ans dans la Mer Baltique, pour proteger le Commerce de ses sujets: il demanda d'une maniere imperieuse & menaçante à quoi elle étoit destinée; & il écrivit à l'A-

miral

miral Norris en des termes, auxquels la Couronne de la Grande Bretagne n'eſt point accoutumée.

Cependant à tout ceci, le Roi n'a oppoſé que les voies de la douceur & de la médiation; l'ayant fait offrir au Czar par le Lord CARTERET & par l'Amiral NORRIS: mais le Czar trouva à propos de ne pas recevoir leurs lettres, ſous pretexte qu'ils n'étoient point accrédités auprès de lui; pretexte ſur lequel les autres Puiſſances en guerre contre la Suede, n'ont fait aucune objection, quoiqu'elles fuſſent dans le même cas.

Comme on ne cherche point à aigrir les choſes, on ne parle point ici des mauvais traitemens faits aux ſujets de Sa Maj. dans les Etats du Czar; des Matelots Anglois forcés à ſervir ſur la flotte Ruſſienne; des Artiſans à qui on refuſe la liberté de retourner dans leur patrie; des Marchands arrêtés ſans cauſe; & des Vaiſſeaux ſaiſis & confiſqués injuſtement avec leur cargaiſon.

Sa Maj. perſiſte dans les mêmes ſentimens de moderation envers le Czar; ſouhaittant de vivre avec lui en bonne amitié & intelligence, & de pouvoir le diſpoſer à retablir la tranquillité dans le Nord. C'eſt dans cette vue, qu'Elle lui renouvelle l'offre de ſa mediation; eſperant qu'Elle ne voudra pas être le ſeul Prince de l'Europe, qui s'oppoſe à un deſſein ſi juſte & ſi ſalutaire. On peut dire que rien n'eſt plus conforme à ſes véritables intérêts, puiſqu'il s'agit de lui procurer une paix, qui lui aſſure une partie conſiderable de ſes conquêtes. Sa Maj. eſpere qu'un Prince auſſi éclairé que le Czar, conſentira, non ſeule-

feulement pour le bien général de la paix, à moderer fes prétentions; mais qu'il reconnoîtra auffi, qu'il eft plus digne de fa prudence, de s'affurer, par des bons Traités, & par le confentement des autres grandes Puiffances, des païs auffi confiderables que ceux dont on efpere pouvoir lui procurer la ceffion de la part de la Couronne de Suede, que d'expofer aux événemens d'une guerre, qu'il fera obligé de foutenir feul, tous les fruits de fes heureux fuccès. La Suede ne doit ni ne peut lui ceder *Revel*: mais il refteroit pourtant au Czar, après avoir rendu cette Place, d'autres Ports, & une grande étendue de côtes dans la Mer Baltique.

La complaifance que le Roi veut avoir, d'être médiateur d'un Traité, qui procureroit au Czar de pareils avantages, eft une preuve invincible de la difpofition où eft Sa Maj. de bien vivre avec lui; & fi le public peut trouver quelque chofe à blâmer dans cette conduite, ce feroit, qu'au fentiment de bien des gens, on pouffe la complaifance trop loin. Si le Czar, après de telles offres, perfifte à ne vouloir pas rendre *Revel*, il ne fera qu'allarmer par là toutes les Puiffances, & il en réunira la plus grande partie contre lui.

Le defir fincere que le Roi reffent, de voir établir une paix générale, & fon empreffement à fe réunir pour cet effet avec le Czar, portent Sa Maj. à lui donner dans cette occafion des confeils d'ami, & à l'exhorter à y faire une férieufe attention.

Que fi malheureufement, & contre toute attente, les avances & les bonnes intentions du Roi, devenoient infructueufes par le refus du Czar;

Czar ; & que Sa Maj., en vertu des engagement où elle est entrée avec la Suede (lesquels Elle est bien résolue de soutenir) se trouve obligée de prendre des mesures désagréables à Sa Maj. Czarienne, Elle aura la consolation de n'avoir rien négligé, pour prévenir les fâcheuses suites qui en pourroient resulter. Fait à Witehal le 12. Fevrier 1720.

Signé STANHOPE.

PLAN *concerté entre le Baron* GORTS *& Mr.* OSTERMAN *second Plénipotentiaire du Czar, pour la paix entre ce Prince & le Roi de Suede.*

PREMIEREMENT.

LE Czar promet & prend sur soi, de faire exécuter au pied de la lettre le Traité d'Alt Ranstadt ; ensorte que la République de Pologne ne fera plus aucune difficulté de reconnoître à l'avenir le Roi Stanislas pour le légitime Roi, & de le recevoir en cette qualité. Pour cet effet, le Czar envoyera au printems prochain en Pologne, une armée de quatre vingt mille hommes au moins. Sa Majesté Suedoise, pour appuyer ce projet, passera en Allemagne en même tems, avec une nombreuse armée, qui agira de concert avec celle du Czar, dans la même vue. Et au cas que quelque Puissance voulût prendre part aux affaires de Pologne, & empêcher le rétablissement

 ment de la paix d'*Alt-Ranstadt*, leurs Maj. Suedoise & Czarienne s'engagent, à ne point mettre bas les armes, que le Roi STANISLAS ne soit effectivement remonté sur le Trône de Pologne : Elles s'engagent à l'y maintenir de toutes leurs forces, & à conserver la Republique Polonoise, dans la paisible & entiere liberté d'élire ses Rois.

II. Sa Maj. Czarienne se porte médiateur entre Sa Maj. Suedoise & le Roi de Prusse, pour rétablir la bonne intelligence entre ces deux Princes ; & en conséquence, Sa Maj. Czarienne mettra tout en usage, pour accommoder à l'amiable, les différens concernant *Stettin*, & les terres qu'il possède en *Pomeranie* : comme aussi touchant la démolition de *Wismar*. Mais si le Roi de Prusse refusoit de donner au Roi de Suede, une satisfaction raisonnable sur Stettin & son district, les deux parties contractantes agiront de concert, pour procurer au Roi de Prusse un autre équivalent à sa convenance, sans qu'il en coute rien à la Suede. En échange le Roi de Prusse seroit obligé, de restituer à la Couronne de Suede, Stettin & la partie de la Pomeranie qui lui a appartenu ; de garantir le Traité qui interviendra entre la dite Couronne & le Czar ; & de conclurre avec eux une Alliance défensive, selon le plan formé à ce sujet : & cette Alliance avec la Prusse sera conclue à la satisfaction reciproque des parties, deux mois après l'échange des ratifications du Traité entre la Suede & la Moscovie.

III. Le Czar trouve non seulement juste, que pour les Païs & Provinces considerables que le Roi de Suede lui cede, il ait ailleurs

une satisfaction & un équivalent conven
mais il s'oblige même de les lui procure
en cas qu'un équivalent de la *Norwege* ac
mode le Roi de S de, le Czar travailler
voie de à l'ex ution de ce projet.
Roi de Sue v : passer en Allemagne
un corps de q ante mille hommes, le
y joindra vi ou vingt-cinq mille hom
de l'armée qu'il aura en Pologne : il les
tiendra à ses dépens ; & ils agiront sou
ordres du Roi de Suede, pour l'executi
plan qu'il aura formé. Que si quelqu'
Puissances veulent s'y opposer, le Czar
gage d'agir contre elles avec toutes ses f
stipulant néanmoins, que l'équivalent q
Roi de Suede prendra sur le Dannemarc
pourra consister en aucun païs de ce cô
de la Mer Baltique. Les operations d
se feront de concert entre les deux Puiss
contractantes, & le Czar promet de jo
toutes ses forces maritimes à celles
Suede.

IV. Le Czar promet & s'engage, d'agir
toutes ses forces pour contraindre le Roi
gleterre comme Electeur, non seuleme
restituer *Bremen* & *Veberden* au Roi de
de; mais aussi à lui donner une satisfa
convenable pour les dommages qu'il a
fert : & s'il arrive que la Couronne d'A
terre veuille s'y opposer, les deux parties
tractantes promettent d'unir leurs forces
tre elle, & de ne point mettre bas le
mes, que cette restitution & satisfaction
yent été réellement obtenues sur Hanove
cas néanmoins que le Roi de Suede v
avant l'échange des ratifications dispens

Czar de cette obligation; Sa Maj. Czarienne promet & prend fur foi, de difpofer le Duc de *Mecklenbourg* à ceder volontairement & à perpétuité au Roi & à la Couronne de Suede, le Duché de Mecklembourg & fes dépendances, moyennant un équivalent convenable que le Czar promet de procurer au Duc: & comme il ne pourroit fe trouver que du côté de la Pologne, le Roi de Suede s'engageroit d'en effectuer l'exécution; & en ce cas, les pactes de familles héréditaires qu'il y a entre les maifons de Pruffe & de Mecklembourg, auroient lieu à l'égard de l'equivalent qui feroit donné au Duc de ce nom.

V. Au furplus, les deux parties contractantes inviteront les autres Puiffances, à entrer dans ce Traité d'Alliance; & elles entretiendront avec elles une bonne amitié, confiance & voifinage.

NB. On peut juger par ce que contiennent ces articles, & par les projets du Baron de G O R T S, *dans lefquels entra auffi le Cardinal* A L B E R O N I, *quelles revolutions feroient arrivées en Europe, fi le Roi de Suede* C H A R L E S XII. *eût vécu.*

N°. XXIII. *pag.* 402.

TRAITE *conclu à Vienne le 6. Au* *1726. entre l'Empereur des Romains* *l'Imperatrice de Russie.*

OMMÈ le repos public & le bien toute l'Europe requierent, que l'anci ami qui a constamment régné, entre 'a de Sa Sacrée Maj. Impériale Catholique; & de Sa Sacrée Maj. Russi soit renouvellée & re rée plus oi : par une nouvelle Alli ce : Sa Maj. Impériale & Catholiq comme Souverain des Royaumes & Provin hereditaires, & Sa Sacrée Maj. de toutes Russies, pour avancer un Ouvrage si salu re, ont choisi leurs Ministres Plénipotent res cy-dessous nommés : savoir, Sa Sacrée Imp. & Cath., Son Altesse le Prince EU NE DE SAVOYE ET DE PIEMONT, C seiller Actuel & Intime de Sa dite Maj. I & Cath., Président de son Conseil de Gue son Lieutenant Velt-Maréchal du St. Emp Romain, & Vicaire Général de ses Royaum & Etats en Italie, & Chevalier de la Toi d'or : L'Illustrissime & Excellentissime Seign *Philippe Louis* Comte de ZINZENDOR Tresorier hereditaire du St. Empire Roma Baron d'*Ernstbrun*, Seigneur de *Gföell*, *Se vitz*, *Porlitz*, *Calrwald*, *Stecken*, *Schrift* & Burgrave de *Reineck*, Grand Ecuyer he ditai

 ореditaire, & Echanſon de la haute & baſſe Autriche ſur l'Anaze, Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Maj. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Grand Chancelier de la Cour: L'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Seigneur *Gundacre Thomas* de STAREMBERG, Comte du St. Empire Romain, de *Schaumberg*, *Vaxenberg* &c., Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Sacrée M. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, Maréchal hereditaire de la haute & baſſe Autriche: L'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Seigneur Erneſt de WINDISGRATS, Comte du St. Empire Romain, Baron de *Walkſtein*, de *Walle*, Grand Ecuyer hereditaire de *Stirie*, Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Preſident du Conſeil Aulique de l'Empire; & l'Illuſtriſſime & Excellentiſſime *Frederich Charles* Comte de SCHÖNBORN, *Buchheim* & *Wolfsthall*, Baron du St. Empire Romain, de Reichelberg, & Comte de *Wieſentheid*, Grand Echanſon hereditaire de la haute & baſſe Autriche, au-delà & en-deça de l'Anaze, Conſeiller Actuel & Intime de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., & Vice-Chancelier du St. Empire Romain: Et de la part de Sa Sacrée Maj. de toutes les Ruſſies, le Très-Illuſtre Seigneur Louis LANCZINSKI, de *Lanczin*, ſon Chambellan & ſon Miniſtre à la Cour Imperiale: leur ayant ordonné d'agir entr'eux, de traiter & de ſigner une Alliance propoſée; leſquels, après avoir tenu diverſes Conferences, deliberé de part & d'autre, & communiqué leurs Pleins-Pou-

 voirs

vous, sont convenus de l'Alliance, des Articles & Conditions suivantes.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura & demeurera entre Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., ses Successeurs & heritiers, & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, ses Successeurs & heritiers, une amitié veritable, perpetuelle & constante; & elle sera si sincerement cultivée entr'Elles, que l'une s'appliquera à procurer le bien de l'autre, & à éloigner tout ce qui tourneroit à son desavantage, & qu'Elles travailleront de concert à tout ce qui pourra tendre à leur bien commun, & tourneront, outre cela, toutes leurs vues, pour faire ensorte que la Paix, heureusement établie en Europe, y soit conservée & maintenue.

II. D'autant que Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. a accedé au Traité de Paix conclu à Neustadt le 30 Août 1721 entre les Couronnes de Russie & de Suede, de même qu'à l'Alliance entre les mêmes Couronnes conclue à Stockholm le 22 Fevrier 1724 & les parties contractantes se proposant de resserrer plus étroitement les noeuds de leur amitié par la presente Alliance; Sa Maj. de toutes les Russies accede dans cette louable vue au Traité de Paix conclu à Vienne le 30 Avril 1725 entre Sa Maj. Imp. & Cath. & le Serenissime Roi d'Espagne PHILIPPE V, & s'engage & promet de maintenir & garantir ce Traité de Paix, dans tous les Articles & Conditions, de la même maniere & avec la même fidelité, que si Elle en eût été, dès le commen-

mencement du dit Traité une des parties contractantes, & cela à l'égard de tous les Royaumes & toutes les Provinces possédés actuellement par Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. pour soi & ses Successeurs, & dont la possession lui est confirmée suivant la teneur de l'Article XII. de cette même Paix: ensorte que s'il arrivoit, qu'à l'occasion de cette Paix conclue avec l'Espagne, ou pour quelqu'autre raison que ce soit, Sa Maj. Imp. & Cath. fut attaquée par qui que ce soit, ou que l'on entreprit quoi que ce soit à son préjudice; en ce cas Sa Maj. de toutes les Russies promèt & s'engage, d'envoyer exactement à Sa Maj. Imp. & Cath., non seulement les secours promis cy dessous à l'Article VI. de cette Alliance; mais aussi, les affaires & la necessité le requerrant, de déclarer la Guerre à l'Agresseur, d'agir de concert contre le dit agresseur par la voye des Armes, & de ne point faire la paix avec lui, sans avoir auparavant obtenu reparation des injustices & dommages, & sans un entier consentement de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath.

III. D'un autre côté Sa Maj. Imp. & Cath. réciproquement prend sur soi la garantie de tous les Royaumes, Provinces & Etats, possedés en Europe par Sa Maj. de toutes les Russies: & si Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, pour quelque cause que ce soit, est attaquée hostilement par qui que ce soit; alors Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. promet reciproquement, non seulement de lui envoyer exactement les secours ci-dessous stipulés dans l'Article VI. de ce Traité; mais aussi, les affaires & la nécéssité le requerrant, de décla-

rer la guerre à l'agreſſeur, d'agir d'un
mun conſentement, & de ne point faire l
ſans avoir raiſon des dommages, & ſan
entiere approbation de Sa Sacrée Maj. de
tes les Ruſſies.

IV. En vertu de cette Confederation &
tié, les Princes contractans promettent re
mander ſérieuſe à leurs Miniſtres re
dans les Cours Provinces étrangere
conferer amiab t enſemble ſur les a
qui ſe preſenteront; de s'entr'aider conj
ment à ſoutenir les intérêts de l'un
l'autre, & de travailler d'un effort comn
à tout ce qui pourra tourner à l'avanta
leurs Principaux.

V. Nulle des deux parties contractantes
cordera refuge, ni ſecours, ni protecti
leurs ſujets & Vaſſaux rebelles: & ſi
vient à découvrir quelques deſſeins ou m
nations qui ſe trameroient contre l'autre
deſavantage, elle en donneroit d'abord
munication à l'autre d'une maniere du
convenable; & l'on travaillera, par le ſe
& les efforts de l'Alliance, à les prevenir
les renverſer.

VI. Pour ce qui regarde les ſecours mu
qu'on doit ſe donner, on eſt convenu
l'Empereur, en cas que qui que ce ſoit
ſous quelque pretexte que ce ſoit, faſſ
Guerre à Sa Sacrée Maj. de toutes les
ſies, dans les Royaumes, Provinces &
qu'elle poſſede en Europe, lui envoyera
ſecours de 30000. hommes; ſavoir 20000.
fanterie & 10000. Chevaux: & Sa Sacrée
de toutes les Ruſſies, promet d'envoyer le
me ſecours tant d'Infanterie que de Cava

Sacrée Maj. Imp. & Cath. en cas de
re. A l'égard de la subsistance des subsi-
roupes auxiliaires, les Parties contractan-
nt conviendront incessamment entr'elles.

II. Or, comme à l'occasion d'une guerre,
arroit arriver, qu'il conviendroit aux
parties de repousser l'ennemi commun
eurs propres Provinces; en ce cas on dé-
era en commun, de quelle maniere cela
urra le mieux effectuer.

III. Si par hazard Sa Sacrée Maj. de tou-
les Russies, prenoit la resolution d'équi-
une flotte de Vaisseaux de guerre contre
nnemis, & de l'employer du consentement
a Maj. Imp. & Cath., on promet une re-
e assurée à cette flotte, non seulement
tous les Ports de l'Empereur; mais aus-
ns tous ceux de Sa Sacrée Maj. Cath.,
dans l'Océan que dans la Mediterranée:
au nom du Sérenissime Roi d'Espagne,
accedera pleinement au Traité d'aujour-
i, & qui a donné pour cet effet ses ins-
tions à son Ministre résident à Vienne.

X. Comme la Paix & la tranquillité du
aume & de la Republique de Pologne, sont
à cœur à Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath.,
été convenu d'inviter le Roi & le Royau-
de Pologne, à acceder à cette Alliance.

. Mais si le Royaume de Pologne n'y ac-
e pas, cependant le Roi de Pologne, com-
Electeur de Saxe, sera, du consentement
Sérenissimes Contractans, amiablement in-
à l'Accession de cette Alliance.

II. Et comme la pai entre le Roi & le
aume de Suede, & entre le Roi & le Ro-
ne de Pologne, n'est pas encore entiere.

ment bien affermie, (ce qui cependant se peut faire par la mediation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies;) Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. travaillera & employera volontiers ses bons offices, pour que cet Ouvrage si salutaire soit entierement accompli, par la mediation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, suivant la teneur de la Paix de Neustadt.

XII. A l'égard du Sérénissime Prince le Duc de *Slesvik Holstein*, Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. déclare, & promet de faire ce que Son Al. Royale souhaitte, & à quoi elle est engagée comme garant du Traité de Travendal, tant par rapport aux Sérénissimes Rois de Dannemarck & de Norwege, qu'aux autres Rois & Princes étrangers qui se sont chargés de la même garantie du susdit Traité: & comme il s'est fait, sur ce sujet, une Convention particuliere entre les parties contractantes, elle sera tenue comme inserée dans le present Traité.

XIII. On donne une année de tems à tous ceux qui voudront acceder au Traité d'Alliance.

XIV. Le present Traité sera ratifié par les Princes contractans dans l'espace de trois mois, & les Ratifications seront échangées ici à Vienne en la maniere accoutumée.

En foi de quoi les susdits Ministres Plénipotentiaires ont signés, de leur propre main, le present Acte, expedié sur deux exemplaires de la même teneur, & y ont apposé le Cachet de leurs Armes. Fait à *Vienne* le 6. *Aoust*. 1726.

Suoeni

EUGENE DE SAVOYE.
Philippe Charles Comte de
ZINZINDORF.
Gundacre, Comte de STAREMBERG
Frederich - Charles Comte de
SCHÖNBORN.
Louis LANCHINSKI
de *Langsin*.

N°. XXIV. *pag.* 418.

MEMOIRE *présenté au Roi d'Espagne par Milord* HARRINGTON *Ambassadeur d'Angleterre à* Madrid *le* 25. *Septembre* 1726.

SIRE,

LE Soussigné Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Maj. Britannique, ayant donné part à sa Cour des lettres dont les Copies vont cy - jointes, & qui ont été écrites par Mr. le Marquis DE LA PAZ, & par lui le 27 & 29 Août, au sujet de l'Escadre Britannique qui est venue sur les côtes d'Espagne; reçut hier, par un Courier Extraordinaire, ordre de représenter là - dessus à V. M., que le Roi son Maitre a été très surpris, tant du stile, que de la substance des susdites lettres de Mr. le Marquis de la Paz, dans lesquelles on s'est servi d'expressions, & on a fait des demandes qui ne sont point ordinaires

dinaires entre les Ministres des Princes, qui vivent en amitié ensemble; & que le Roi ne peut pas concevoir, comment V. M. a pû s'allarmer, de ce que la flotte du Chevalier JENNINGS a paru sur les côtes de St. *Ander*, puisque Mr. le Marquis de la Paz lui-même avoue, que l'Amiral, dès qu'il fut arrivé, avoit assuré les Gouverneurs Espagnols, qu'il n'étoit point venu dans l'intention de commettre aucune hostilité, mais comme ami, & dans des dispositions pacifiques, ayant été porté sur les côtes par les vents contraires, & par la nécessité d'y faire de l'eau.

Le Roi mon Maître, SIRE, n'est pas moins surpris, que V. M. puisse Elle-même ignorer les raisons, & n'être pas convaincue de la nécessité où s'est trouvée Sa Majesté, de faire ces armemens, voyant les engagemens dans lesquels sont entrées depuis quelque tems quelques autres des Puissances considérables de l'Europe, & dont Sa Majesté s'est plainte tant de fois & si hautement; les armemens & équipemens de mer qui se sont faits dans la plupart des Ports d'Espagne; les préparatifs de guerre, & le mouvement d'un nombre considérable de troupes Espagnoles vers la partie des côtes de ce Royaume, qui est la plus à portée, & la plus commode pour exécuter quelqu'entreprise sur les Etats de Sa Majesté; les grandes espérances des Emissaires & des Adhérans du Prétendant, qui se sont vantés publiquement des secours qu'ils recevroient de ce côté là; la confiance qu'ils avoient, & qui a clairement paru dans la conduite peu mesurée & indiscrette de quelques uns d'entr'eux, qui ont été depuis peu reçus & favorisés à

Madrid

Madrid : Cela joint aux intrigues qu'on a entretenues, avec les raisons que Sa Majesté a, de soupçonner les mauvais desseins qui avoient fait envoyer l'année passée les trois Vaisseaux de *Petersbourg* à *Cadix*, & de là à *St. Ander*; la connoissance qu'eut S. M. l'hyver dernier, par l'aveu du Ministre d'Espagne, qu'il y avoit une Alliance offensive entre les Cours de Madrid & de Vienne, & que par un des Articles de cette Alliance, on s'oblige d'employer la force ouverte pour faire rendre Gibraltar à l'Espagne, quoique S. M. possede cette place par un droit légitime; les grands subsides qui ont été fournis à la Cour Impériale, & qu'on ne voit fondés sur aucune Alliance qui ait encore été rendue publique; les infractions notoires que les Garde-Côtes Espagnols font depuis longtems par rapport au Commerce & à la navigation des sujets de S. M. dans les Indes Occidentales, infraction dont on s'est si souvent plaint, sans voir la moindre apparence de satisfaction ou de reparation à cet égard : Toutes ces choses, SIRE, jointes ensemble, suffisent pour faire connoitre clairement, les raisons qui ont porté S. M. à prendre les mesures qu'Elle a cru convenables; & equipper les differentes flottes qui ont été mises en mer; & les sujets de S. M. auroient une juste raison de se plaindre, si l'on n'avoit pas pris soin de la sureté du Royaume, & de leurs droits, qu'ils voyent menacés & en danger. C'est pourquoi, SIRE, S. M. s'attend qu'on laissera entrer, & qu'on recevra les Vaisseaux de Guerre dans les Ports d'Espagne, de la maniere, & conformément à ce qui a été reglé par les differens Traités

qui,

qui subsistent actuellement entre les deux Nations. Le dit Ambassadeur a aussi ordre de se servir de cette occasion, pour témoigner à V. M. la surprise où est le Roi, qu'on n'ait encore offert aucune satisfaction, sur la maniere extraordinaire & insoutenable dont on a agi, lorsqu'on tira par force de son Hôtel le Duc de Ripperda : procedé dont il se plaignit il y a quelque tems, au nom, & par ordre de S. M. Et finalement, il a ordre de dire, que le Roi n'est pas moins surpris de l'affront fait au Consul de S. M. qui reside à St. *Sebastien*, qu'on a ob é de quitter son poste, en le forçant d'al *Salamanque* contre le droit des gens, & contre la teneur des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes. A *Madrid* ce 25. *Septembre* 1726.

Signé W. STANHOPE.

N°. XXV. & XXVI. *pag.* 421.

REPONSE *du Marquis de la Paz, au précédent Mémoire de Milord* HARRINGTON.

MONSIEUR,

CONFORMEMENT à ce que Votre Excellence me marque par sa lettre du 25. du courant, j'ai remis entre les mains du Roi mon Maitre, le Mémoire qu'elle adresse à Sa Maj. en exécution des ordres du Roi de la Grande Bretagne votre Maitre, que V. Excellen-

Excellence a reçu par le Courier qu'elle avoit envoyé à Londres, & qui en est revenu le 24. lesquels ordres servent de reponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire par ordre de Sa Maj. le 17. & le 19, du mois dernier, dont les copies avec la reponse du 17. du même mois, que vous avez fait, servent de baze & de fondement à ce Mémoire; Sa Maj. l'a examiné, Monsieur, avec attention; elle esperoit de recevoir de la Cour Britannique une reponse plus claire, plus positive & plus suffisante; néanmoins, elle n'a été ni surprise ni étonnée de voir cette continuation de mauvaises dispositions & intentions, que le Ministere Anglois a fait connoître depuis quelque tems par ses procedés, & quoiqu'on tâche de les couvrir de pretextes & de paroles pleines d'amitié, qu'on n'a pas même épargné cette fois-ici, on ne s'est servi cependant au lieu d'une ouverture & d'une explication sincere & amiable, telle qu'on l'avoit demandé sur la destination des Escadres commandées par les Amiraux Hosier & Jennings, & envoyés dans la Mer des Indes Occidentales, & sur les côtes de la Peninsule, que de nouveaux tours & de pretextes specieux, en accumulant des plaintes qui n'ont point de fondement, & qui sont tout-à-fait contraires à la candeur & à la bonne foi que Sa Maj. Cath. observe exactement envers ses amis & alliés; & que suivant ainsi le vrai genie du present Ministere Anglois, on ait cherché & avancé des pretextes & raisons imaginaires; & outre qu'on a fait sonner bien haut, pour persuader le Parlement Britannique, des dangers chimeriques qui menaçoient la Couronne d'Angle-

d'Angleterre, & la Nation Angloise, afin de l'obliger & de la déterminer à donner son consentement à l'armement de diverses Escadres peu nécessaires, & d'une si grande dépense; nonobstant cela, Monsieur, il a plu à Sa Maj. de m'ordonner de déclarer à Votre Excellence, ce que la force de la vérité & la droiture de ses intentions présente à son esprit sur les craintes que Sa Maj. Britannique découvre qu'elle ressent, de la conduite de cette Cour.

On allegue en premier lieu, Monsieur, que l'on a fait des armemens dans les Ports d'Espagne, cependant il est constant comme il est notoire à tout le monde, qu'on ne fait aucun préparatif qui puisse donner la moindre appréhension à l'Angleterre; au lieu que l'empressement, & l'application extraordinaire avec lesquels on a équipé, Monsieur, dans les Ports d'Angleterre diverses puissantes Escadres, donnoient bien plus de lieu & de fondement à Sa Maj. de présumer que ces préparatifs menaçoient ses Royaumes & ses Domaines, suivant l'opinion générale, & le bruit qui en étoit répandu par toute l'Europe; & qui ne fut que trop averé dans la suite, par la route que les mêmes Escadres prirent vers les Royaumes de S. M. en Europe, & aux Indes Occidentales.

Il en est de même de ce qu'on a avancé par rapport au mouvement d'un nombre considerable de troupes du côté des côtes les plus voisines de la Grande Bretagne, avec cette difference cependant, qu'à cet égard la plainte du Roi mon Maitre, est beaucoup mieux fondée & justifiée, puisque ce fut

rivée de l'Efcadre Angloife devant le Port de St. Ander, qui troubla la tranquillité & donna atteinte à la bonne foi, fur laquelle on fe repofoit; comme cela eft évident, par le peu de précautions prifes dans ces endroits, où il n'y avoit que des garnifons précifément néceffaires, lefquelles à caufe de tant d'exemples font renforcées ordinairement en tems de paix, pour garantir les places deftinées pour bâtir des Vaiffeaux contre toute furprife & infulte.

Quant au grief que S. M. a favorifé & fuporté le Prétendant, on ne pourra jamais prouver que le Roi mon Maître ait entretenu intelligence avec lui, ou donné aucune affiftance pour feconder fes deffeins & appuyer fes prétentions fur la Couronne d'Angleterre; & la conduite qu'a obfervé le Roi mon Maître, avec les mêmes Emiffaires, que Votre Excellence indique obfcurément dans fa repréfentation, eft une preuve authentique de la bonne foi & de la fincere amitié de S. M. envers le Roi de la Grande Bretagne; mais fi les Partifans du Prétendant ont repandu dans le monde des bruits finiftres & contraires, S. M. ne peut pas en répondre ni les prendre fur fon compte.

On ne fauroit non plus comprendre, Monfieur, fur quoi on peut fonder des fuppofitions d'un mauvais deffein & des intrigues fecrettes, parce qu'on a admis dans les Ports d'Efpagne trois Vaiffeaux Marchands de Mofcovie, qui, felon la liberté accordée à toutes les autres Nations amies, étoient entrés à Cadix, & pafferent enfuite à St. Ander, pour faire leur commerce; & il faut être naturellement

bien

bien ſoupçonneux & craintif, pour s'alla
d'un procedé auſſi innocent.

A l'égard de la fauſſe confidence que le de Ripperda fit l'hiver dernier à Votre E lence, qu'il y avoit déja une Alliance offe conclue avec l'Empereur, pour recouvrer braltar: S. M. I. a déja fait déſabuſer ſuff ment Sa Maj. Britannique ſur ce point, qu'on étoit ſeulement convenu de traite deſſus, & que l'Empereur faiſoit de gra promeſſes pour l'évacuation de cette plac laquelle ni S. M. ni la Nation Eſpagnol pourront jamais reconcer.

On ſait les ſommes conſiderables qu Maj. Britannique a dépenſées & emplo dernierement en France, en Pruſſe, en de, en Hollande & ailleurs, pour parven ſes fins & pour faire réuſſir ſes Négociati ſans que juſqu'à préſent le Roi mon Maitr jamais eu la curioſité de ſavoir les motif ces dépenſes; ainſi on trouve d'autant étrange que Sa Maj. Britannique dem qu'on lui rende compte, des ſubſides qu Roi mon Maitre peut envoyer ou non à l pereur.

La plainte qui regarde la conduite des des-côtes, dont les expeditions ſont regar comme une atteinte donnée au commerc aux traités, eſt à tous égards la plus in qu'on puiſſe former, puiſque ces Vaiſſeau n'ont fait autre choſe que de remplir leur voir, & d'empêcher autant qu'ils pouvoi le commerce clandeſtin & illicite de toute Nations dans les Indes Occidentales, qui eſt ſi fort deffendu par divers Traités ſo nels auxquels on a contrevenu juſqu'à pre

au préjudice de S. M. & de ses droits, qu'on a fraudé avec tant d'injustice dans ses Etats, sans qu'il soit connu que Sa Maj. Britannique ait apporté le moindre remede pour empêcher ses sujets, & ceux des autres Puissances, d'aborder dans ces endroits là.

Votre Excellence a conclu sa representation par une autre nouvelle surprise de Sa Maj. Britannique, de ce qu'on ne lui a pas encore donné satisfaction sur l'enlevement du Duc de Ripperda de la maison de Votre Excellence; mais comme cette résolution du Roi mon Maître a été bien preméditée & trouvée juste devant Dieu & les hommes, & entierement conforme au droit des gens, on ne peut pas l'envisager, & alleguer comme une violation ni du caractere de Votre Excellence, ni de la protection que donnent les armes * de la Grande Bretagne, attendu les raisons que Sa Maj. a bien voulu communiquer au public, par une lettre circulaire qu'elle m'ordonna d'écrire à tous les autres Ministres dans les Cours Etrangeres, & principalement dans celle de Londres, pour faire part à Sa Maj. Britannique de ce fait, & aux autres Ministres Etrangers qui resident dans cette Cour là; ensorte que S. M. ne voit pas, Monsieur, qu'il soit nécessaire de parler d'avantage de cette affaire là, puisque ce n'est plus un objet d'accommodement tel qu'on le prétend.

Au surplus afin que les effets puissent mieux justifier la conduite de S. M. & que par le même

* *Les Ministres Etrangers à Madrid, mettent les armes de leurs Souverains sur les portes de leurs Hôtels.*

même moyen on puiffe former un jugem
jufte des intentions du Roi de la Grande
tagne, & de l'expedition de fes Efcadres
Roi mon Maitre m'ordonne d'envoyer à V
Excellence une copie ci-jointe des avis
thentiques qu'on reçut de la Havane, depu
tems que Votre Excellence a délivré fa re
fentation, pour faire connoitre fi la cond
de l'Amiral Hofier & de fon Efcadre à P
Bello, eft digne d'un Prince qui affure
vouloir maintenir la bonne correfpondar
comme le fait Sa Maj. Britannique, &
fe plaint fi fort des infractions faites pa
Roi, fans cependant pouvoir prouver la m
dre hoftilité, inattention ou démarche con
re à une bonne intelligence: Ces faits fuppo
Monfieur, obligeront Sa Maj. Cath. à p
dre des mefures conformes à fon honneu
à la dignité de fa Couronne, auffi-bien
la fureté de fes Etats, & de fes Sujets
moins que Sa Maj. Britannique ne veuille
ner & procurer fans délai, les juftes fati
tions & reparations qu'on demande. Je fui
A *St. Ildephonfe* ce 30. *Septembre* 1726.

Signé Jean Baptifte ORENDAIN

DECLARATION *de* Dom Diego
mos, faite par devant les Alcaldes
la Ville de la Trinidad *de* Cuba
date du 28. *Juillet* 1726.

LES Juges firent d'abord comparoitre
vant eux Dom *Diego* de *Ramos* Hab
de cette Ville, & paffager dans le Batim
ment

mentionné dans le Procès, & lui déférerent le ferment qu'il prêta fuivant les Loix au nom de Dieu notre Seigneur & de la fainte Croix ; & l'ayant interrogé fur le fujet dont il s'agiffoit, il dépofa ce qui fuit.

Qu'il étoit à *Porto-bello* dans le tems qu'on apperçut en Mer douze Vaiffeaux de Guerre *Anglois*, ce qui arriva le Dimanche de la Sainte Trinité de cette préfente année ; que de ces Vaiffeaux il y en avoit quatre de ligne & huit Fregates : que le même jour le Préfident de *Panama* qui étoit à *Porto-bello*, ayant appris qu'ils avoient jetté l'ancre à *Baftimentos*, y avoit envoyé un Meffager, pour fe plaindre au Commandant en chef, & lui demander pourquoi il étoit fur cette Côte ; qu'il lui avoit répondu le lendemain, qu'il étoit venu par ordre de fon Souverain, pour convoyer le Vaiffeau *Anglois* licencié qui étoit avec les Gallions : Cette réponfe avoit été apportée par quelques *Anglois* de la dite Efcadre, parmi lefquels étoit un des Facteurs de *Cartagene*, de l'*Affiento* de *Negros*, dans un bateau qui entra dans le Port, & qui en étant requis, declara, qu'il n'y avoit point de Guerre entre les deux Couronnes ; que le Vaiffeau *Anglois* licencié & un Paquetbot, qui étoient dans le Port, leur avoient été délivrés ; que le Préfident, voyant qu'ils ne s'en alloient pas, leur envoya demander pourquoi ils reftoient à l'ancre fur la Côte ; qu'ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient partir fans un nouvel ordre de leur Souverain ; que quatre de ces douze Vaiffeaux faifoient la garde depuis *Baftimentos* jufqu'à *Tsla/uerte*, fur la Côte de *Cartagene*, hors de la vue de terre ; & que les

les *Anglois* toutes les fois qu'il leur plaisoit, alloient à *Porto-bello* dans leurs chaloupes, & s'y promenoient sans témoigner aucun égard pour le Président, ou le General & l'Amiral des Gallions; & qu'ayant rencontré sur la Côte de *Porto-bello* une *Belandre* qui venoit de *St. Esprit*, ils l'arrêterent & ouvrirent les lettres qu'ils rendirent ensuite toutes ouvertes, & laisserent ensuite aller la *Belandre*, après lui avoir demandé si l'on avoit des nouvelles de Mr. *Castaneta*, & s'il étoit arrivé d'*Espagne* avec l'Escadre qui étoit attendue dans l'*Amérique Espagnole*; que les provisions manquant à *Porto-bello* on y avoit tenu un Conseil de guerre, dans lequel il avoit été résolu de demander passage à l'Escadre *Angloise*, pour pouvoir envoyer des Barques *Espagnoles* chercher des provisions à *Cartagene*, & les transporter à *Porto-bello*; que le Commandant *Anglois* leur avoit accordé le passage qu'ils demandoient, à condition que ces Barques n'auroient que le lest ordinaire, sans être chargées d'argent ni de fruits; en un mot, que tous les mouvemens de ladite Escadre *Angloise*, marquoient la Guerre; que la derniere chose que le déposant vit le même jour qu'il partit de *Porto-bello* pour cette Ville, en compagnie de douze *Belandres* & de deux Convois *Espagnols*, destinez pour *Chagre*, & chargez de marchandises que l'on avoit debarquées des Galions, pour être transportées à *Panama*; c'est qu'un des Vaisseaux *Anglois* de ligne, qui étoit le plus en dehors, fit voile vers lesdits Bâtimens, qui, sur cela, retournerent promptement à *Porto-bello*, où la plupart entrerent, & le reste passa tout près du Vaisseau qui les laissa

laissa poursuivre leur route, après quoi il se mit sous le Canon du Château, d'où ensuite il remit en Mer ; que la *Belandre* où le déposant étoit, poursuivit sa route, & qu'il n'en savoit pas davantage: Que tout ce qu'il a déclaré est véritable & de notorieté publique, sous un serment dont la sainteté & l'importance pour le service de Sa Majesté, lui furent representées, dans le même tems qu'on lui déféra ce serment qu'il a prêté, déclarant qu'il étoit agé de trente quatre ans; & il l'a signé avec les Juges, *Bernardo Fernandes*, *Diego Ramos*, devant moi *Sebastien de Cala*, Notaire public.

N°. XXVII. *pag.* 426.

TRAITE *de* Wusterhausen *entre l'Empereur & le Roi de Prusse, signé le* 12. *Octobre* 1726., *tel qu'on le publia dans ce tems-là.*

IN NOMINE DOMINI, AMEN.

CUM tam justum tamque naturale nihil sit inter Principes, quàm acquisita sibi jura possessionesque, Regna insuper, Provincias ac Ditiones, sive armis occupatas, sive successionis vel alio quovis jure possessas conservare, cumque propterea ad id assequendum nihil magis proficuum utileve esse videatur, quàm fœdera inire &c.

ARTI-

Articulus Primus.

Per hoc itaque fœdus, in quo nihil aliud quàm fuorum Regnorum, Provinciarum Ditionumque fecuritatem, Principes contractantes quærunt, nec non totius univerfæque Europæ pacem ac tranquillitatem; fua facra Regia Majeftas Borulliana pollicetur fuæ Sacræ Cæfareæ & Catholicæ Majeftati manutentionem, feu garantiam, quoad ordinem fucceffionis, in omnibus totius Europæ Regnis, Provinciis & Ditionibus hæreditariis Domûs Auftriæ, eo modo & ordine, quo fua facra Cæfarea & Catholica Majeftas ordinavit in Primo Articulo fecreto hujus tractatûs five fœderis, nec aliter, nec alio modo : adeo ut fi quis in hoc fuæ Sacræ Cæfareæ & Catholicæ Majeftati qualibet de caufa armis fe opponere tentaret, tunc non folum Sua Sacra Regia Majeftas Borulliana auxilia, quæ infra in articulo feptimo hujus tractatûs five fœderis ftipulata funt, irrefragabiliter præftabit; verùm etiam, fi res & neceffitas poftulabunt, aggreffori bellum indicet eo modo & forma, & fecundum leges & conventiones quæ in articulo fecreto hujus tractatûs feu fœderis exprimuntur, nec pacem cum illo inibit, nifi fervatis quæ in eodem articulo declarantur.

II. E contra Sua Sacra Cæfarea & Catholica Majeftas promittit ac pollicetur Suæ Sacræ Majeftati Borullianæ, garantiam feu manutentionem omnium Regnorum, Provinciarum ac Ditionum, ab eâdem Suâ Sacrâ Majeftate Borulliana in Europâ poffeffarum : adeòve, fi quis, quâcumque de causâ, eandem fuam Sacram

Sacram Borussianam Majestatem armis hostiliterve infestaret, tunc Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas, non solùm auxilia quæ infrà in dicto articulo septimo ab eadem promissa sunt, Serenissimo Regi Borussiæ transmittet; verùm etiam, si necessitas & res id postulabunt, aggressori bellum declarabit eodem modo, de quo in dicto articulo secreto inter eamdem Suam Sacram Cæsaream & Catholicam Majestatem & eumdem Serenissimum Regem Borussiæ conventum est, nec pacem cum illo inibit, nisi juxta conditiones & leges eodem dicto articulo declaratas.

III. Insuper Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas promittit & spondet, se omnes suas curas, omniaque studia & officia conversuram ut nulla supersit supra *Berghæ* & *Juliaci* Ducatibus difficultas, omnesque prætentiones componantur, atque qui impræsentiarum adsunt prætensores, omnibus suis prætensis juribus renuntient, eaque æquo animo cedant Suæ Sacræ Borussianæ Majestati: adeò ut post mortem Serenissimi Electoris Palatini Serenissimus Rex Borussiæ solus & pacificus possessor dictorum ducatuum in futurum dicatur & sit, absque eo quòd nullus eorum, seu quilibet alius illi imposterùm audeat aut possit Berghæ & Juliaci Dominium controvertere & disputare.

IV. Eodem modo Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas pollicetur se omne studium, omniaque officia apud Excellentissimum Principem de Sulczbach interpositurum, ut spatio sex mensium à die conclusionis seu signaturæ præsentis tractatûs, præfatus Princeps omnibus & singulis prætentionibus super Ducatum Berghæ & Ravensthenii in favorem Serenissimi Regis Borussiæ renunciet, adeò ut post mortem

præfati Serenissimi Principis Electoris, statim Serenissimus Rex dicti Ducatûs liberam & absolutam possessionem absque ullâ difficultate seu impedimento capere possit.

V. Si verò intra dictum spatium sex mensium sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas efficere non poterit, ut præfatus Excellentissimus Princeps de Sultzbach dictam cessionem seu renunciationem in favorem dicti Serenissimi Regis Borussiæ faciat, tunc eadem sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas promittit ac se obligat, se liberum dominium, absolutamque possessionem in aliâ quacunque ejusdem valoris ditione ex iis quas ipsè impræsens in Regnis & Provinciis Sacri Romani Imperii possidet, eidem Serenissimo Regi Borussiæ tradituram.

VI. In compensationem verò omnium quæ à suâ Sacrâ Cæsareâ & Catholicâ Majestate promittuntur, Serenissimus Rex Borussiæ non solùm ea quæ superiùs in articulo primo hujus tractatus seu fœderis promissa sunt, quæque inferiùs in articulis subsequentibus promittuntur, ipsæ Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestati præstabit, verùm etiam ad omnia ea quæ in articulis secretis conventa sunt, se obstringit, & præsertim ad ea quæ in tertio secreto articulo continentur; idque eodem modo, tempore & forma quæ ibidem expressa reperiuntur.

VII. Quod autem ad auxilia inter se mutuò præstanda attinet, sua Sacra Majestas Borussiana promittit ac sese obligat in casu belli, id est, in casu quo sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas a quovis qualibet de causa armis infestetur, se eidem suæ Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestati indefatigabiliter transmissuram decem aut duodecim millia Militum, id-

que

que secundùm contingentias, occasiones & casus qui in secundo articulo secreto continentur & explicantur, & eodem modo & ordine de quo in dicto articulo secreto agitur. Eodem modo, in casu quo Serenissimus Rex Borussiæ à quovis qualibet de causa armis infestetur, eumdem paremque auxiliorum Militumque numerum sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas eidem Serenissimo Regi Borussiæ juxta contingentias, occasiones & casus in dicto articulo secreto expressos, eodemque modo & ordine, de quo ibidem agitur, mutuò invicemque irrefragabiliter præstare spondet. Cæterum Principes contractantes, pro eo quod spectat ad sustentationem præfatarum copiarum auxiliarium, mutuo se obligant ad id quod satis expressè in eodem dicto articulo secreto conventum est.

VIII. Quia vero sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas die 6. Augusti hujus anni 1726. fœdus inivit Viennæ cum suà Sacra totius Russiæ Majestate, quod pariter totius universæque Europæ bonum respicit, ideò Serenissimus Borussiæ Rex eidem dicto tractatui seu fœderi Viennæ inter easdem concluso accedere intelligitur, idque consensu partium contractantium, non secùs, nec alio modo, ac si dictus tractatus de verbo ad verbum præsenti tractatui insertus foret, volentibus Principibus contractantibus, ut omnia ea quæ in eodem tractatu seu fœdere continentur, eamdem vim habeant, ac si ad unguem hic expressa reporirentur.

IX. Quod attinet ad ratificationem præsentis tractatus seu fœderis, Principes contractantes spatium sex mensium decernunt; id autem intelligi volunt, non à die conclusionis seu signa-

turæ præsentis tractatus seu fœderis inc dum esse, sed solùm à die quo sua Sacr sarea & Catholica Majestas præfatam ren tionem seu cessionem jurium in favorem nissimi Regis Borussiæ ab altèfato Excelle mo Principe de Sultzbach reportaverit, defectu hujus dictæ renunciationis seu c nis jurium, à die quo sua Sacra Cæsar Catholica Majestas tradiderit Serenissimo Borussiæ liberum dominium absolutamque sessionem in aliâ quàcunque ejusdem v ditione in iis quas ipse impræsens in R & Provinciis Sacri Romani Imperii possi ut suprà in articulo quinto hujus tractatı prellium est, quo tempore ratificationun trumenta Viennæ commutabuntur. Si ve tra dictum spatium sex mensium sua Cæsarea & Catholica Majestas præfatam re ciationem seu jurium cessionem a dicto cellentissimo Principe de Sultzbach in fav Serenissimi Regis Borussiæ reportare non rit, vel in ejus defectum æquivalens, u pra dictum est, præstare recusaverit, eo Serenissimus Rex Borussiæ declarat & inte præsentem tractatum seu fœdus, nullam nullumque robur habiturum esse, eodem sus modo, ac si nunquam factum conclu ve fuisset, jamque nunc pro tunc de nu te præsentis tractatûs protestatur.

In quorum fidem præfati Ministri Ple tentiarii præsentem tractatum seu fœdus d ci ad amussim copiâ exaratum atque co tum, propriis manibus subscripserunt, sig que appositis muniverunt.

Actum *Westerdomi* die 12. *Octobris* 1

NB. Pendant que le Comte de SECK DORF *négocioit cette convention avec le*

de Prusse (*car tout se passa entre ce Prince & ce Général, sans que les Ministres de Sa Majesté y eussent que très peu de part*), *le Baron de* MARDEFELDT, *Ministre Prussien à* Petersbourg, *y conclut avec l'Imperatrice Catherine le* 10. *d'Aoust, un Traité d'Alliance défensive, ou plutôt de garantie; dans lequel les deux Puissances, après s'être garanties mutuellement les Etats dont ils étoient en possession, stipulent les secours qu'elles se donneroient, en cas que l'une ou l'autre fût attaquée. On comprend aisément, que ce furent les demêlés que le Roi de Prusse avoit alors avec les Polonois & les Lithuaniens, tant par rapport à* Elbing, *qu'aux griefs de Religion & aux enrollemens forcés, qui donnerent lieu à cette Négociation de la part de la Cour de Berlin. Du côté de celle de Petersbourg, guere plus d'accord avec les Polonois, soit par rapport à la* Courlande, *soit par rapport aux prétentions respectives: en sorte que l'on n'avoit pû convenir de rien avec les Ministres Polonois de la part de ces deux Cours, ni avant la Diete de* Warsovie, *ni avant la résomption de celle de* Grodno. *Comme ce Traité est entierement particulier, nous nous contenterons d'en mettre ici un Article secret.*

ARTICLE *secret du Traité d'Alliance défensive, conclu à* St. Petersbourg, *entre l'Imperatrice de Russie & le Roi de Prusse, le* 10. *d'Août* 1726.

SA Maj. Imp. de Russie déclare, qu'Elle, aussi bien que d'autres Puissances, se trouve dans un engagement d'assister son très cher gendre Son Altesse Royale le Duc de *Sleswick-*

 Holstein

Holstein, pour obtenir une ſatisfaction équi
ble au ſujet de ſon ancien patrimoine le
ché de *Sleswick*, uſurpé ſur lui depuis
ſieurs années par la Couronne de Dannem
& du grand dommage qu'il en a ſouffert
que par conſéquent elle ſonge abſolument
quelle maniere remplir effectivement cette
gation où elle ſe trouve.

Et comme Sa Maj. Pruſſienne ſera bie
ſe à l'avenir, de même que par le paſſé,
S. A. R. le dit Duc ſoit, ſans plus de dé
délivré des inconveniens qu'il a ſouffert
qu'ici; auſſi employera-t-elle encore de ſon
té ſes bons offices, par tout où il ſera
venable, afin que Son A. R. le dit Duc,
vienne le plûtot poſſible à un accommoden
raiſonnable & ſatisfaiſant à ce ſujet.

Mais en cas qu'on ne puiſſe pas obten
but déſiré par des repréſentations amiabl
& que S. A. R. le dit Duc ſoit d'inten
de ſolliciter des ſecours plus efficaces, &
s'en ſervir actuellement; dans ce cas, Sa.
Pruſſienne promet, qu'elle obſervera une e
te neutralité, & ne ſe déclarera point co
S. A. R. D'un autre côté, S. A. s'offre
ne point inſiſter davantage ſur cette reſe
tion qu'Elle a interpoſée auprès de Sa
Imp. des Romains, au ſujet de l'inveſti
du Diſtrict de *Stettin*; mais plutôt à s'en
ſiſter entierement.

Sa Maj. Imp. de Ruſſie, en vertu de
Article ſéparé, ſe charge auſſi de diſpoſer
le Duc, ſuivant cette ſtipulation, qu'il an
le & caſſe effectivement la dite reſervation.

En foi de quoi on a expedié, ſigné, ſc
& échangé deux exemplaires de même ten
de cet Article ſecret, qui ſera du même p

voir & effet, que s'il avoit été inféré mot à mot dans le Traité principal conclu ce jourd'hui.

Fait à *St. Petersbourg* le 10. d'*Août* 1726.

N°. XXVIII. *pag.* 461.

ORDONNANCE *du Roi d'Espagne pour défendre l'entrée des draps & étoffes de soye.*

D'AUTANT que j'ai été informé, que les fabriques de soye & autre étoffes à *Valence*, *Grenade*, *Tolede* & *Saragosse*; & celles des draps fins, moyens & communs, qui se font à *Segovie*, *Guadalaxara*, *Valdemoro*, *Sarragosse*, *Texil*, *Bejar* & autres Places, ont été poussées jusqu'au point d'en pouvoir fournir une quantité suffisante pour l'usage de mes Royaumes; & comme cela tend à mon grand avantage, & à celui de mes sujets en général; j'ai jugé à propos d'ordonner, pour contribuer à l'avancement & à la perfection de ces ouvrages, que tous mes sujets, sans aucune exception, de quelque état & condition qu'ils puissent être, ne devront à l'avenir employer & porter, que des étoffes de soye & des draps qui se fabriquent en Espagne: Voulant bien néanmoins accorder à ceux qui ont des meubles & habits des fabriques étrangeres, le terme de six mois, à compter du jour de la publication de ce Décret, pour s'en défaire: Déclarant en outre, qu'il me sera très agréable, que l'on s'empresse à employer les étoffes & draps d'Espagne avant l'expiration de ce

terme, afin que cet exemple engage un cun à se conformer promptement à mor cret ; enjoignant de proceder, après l'e tion de six mois, contre les infracteu dit Décret, de quelque état & condition puissent être, avec toute la rigueur des & statuts de mes Royaumes &c. Dor *St. Laurent* le 10. *Novembre* 1726.

Signé Moi le Roi.

Et plus bas, Dom Paschal de Villa Ca

N°. XXIX. *pag.* 466.

Compliment *du Cardinal de* Fl ry *à S. M. Très Chrétienne, après reçu d'Elle la Barrette.*

SIRE,

La nouvelle dignité dont je viens hommage à V. M. quelque grande soit en elle-même, m'est encore infinimen precieuse parce que je la tiens uniquem sa main, & si je l'ose dire, parce qu'el lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-n Qu'il me soit permis, Sire, de publi jourd'hui ce que la bonté de votre cœu avoit inspiré en ma faveur, dans un te vous n'etiés pas encore le dispensateur de ces : non seulement, vous m'avies destin tre nomination au Cardinalat, sans que se jamais pris la liberté de vous en p mais vous avés encore, sans me le dire

r

mandé avant le terme ordinaire, que cette grace me fut accordée.

J'avoue, Sire, qu'il y a peut-être quelque retour secret de complaisance sur moi-même, en apprenant au public cette marque d'attention de V. M. si favorable pour moi; mais ne serois-je pas aussi, avec raison, taxé d'ingratitude, si je n'annonçois pas à la France qu'il y a en vous un fonds de bonté, de sentimens, & je ne crains point de le dire, de reconnoissance, qui doit faire la plus douce consolation de vos sujets ?

La Majesté du Trône, attire naturellement le respect; les grands talens des Princes, excitent l'admiration; leur Puissance inspire la crainte: mais c'est la bonté, la douceur, l'humanité qui les rend maîtres des cœurs; & qu'est-ce que les François ne sont pas capables d'oser & de faire, de souffrir même, quand ils se croyent aimés de leurs Maîtres ?

Les Nations de l'Orient rendent à leurs Souverains un culte presque égal à celui de la divinité: Parmi celles de l'Europe il y en a qui veulent gouverner leurs Rois; d'autres, quoique très-attachées à eux, & très-fideles, les respectent encore plus qu'elles ne les aiment: mais le caractere propre des François c'est l'amour pour leur Roi, le desir de lui plaire, de le voir, d'en approcher, d'en être aimé.

Votre Maj. a reçu des marques de cet amour dès sa plus tendre enfance: ils vous ont aimé, Sire, avant que vous fussiez en état de les aimer vous-même.

Leur consternation dans vos maladies, a été égale à celle d'une famille, qui eut tremblé pour celui qui en faisoit le soutien; & les marques de leur joye pour votre guérison, ont

f. 5, été

terme, afin que cet exemple engage un cha cun à se conformer promptement à mon Décret; enjoignant de procéder, après l'expiration de six mois, contre les infracteurs du dit Decret, de quelque état & condition qu'il puissent être, avec toute la rigueur des Loix & statuts de mes Royaumes &c. Donné à *St. Laurent* le 10. *Novembre* 1726.

Signé Moi le Roi.

Et plus bas, Dom Paschal de Villa Campa

N°. XXIX. *pag.* 466.

Compliment *du Cardinal de* Fleury *à S. M. Très Chrétienne, après avoir reçu d'Elle la Barrette.*

SIRE,

La nouvelle dignité dont je viens rendre hommage à V. M. quelque grande quelle soit en elle-même, m'est encore infiniment plus precieuse parce que je la tiens uniquement de sa main, & si je l'ose dire, parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même. Qu'il me soit permis, Sire, de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous avoit inspiré en ma faveur, dans un tems où vous n'etiés pas encore le dispensateur des graces: non seulement, vous m'avies destiné votre nomination au Cardinalat, sans que j'eusse jamais pris la liberté de vous en parler; mais vous avés encore, sans me le dire, d manu

..., ENTRE
...enus de
...ent pour

...OPE,
...TON,
...spagne,
...du 25.

Lettre que
...écrire le
...réponse à
...; j'ai re-
...moigner à
... de
qu'il a de
...pliquée si
... foi, sur
... des armé-
...gne s'étoit
... réponse
... Roi mon
... de mon
déterminer
recours à
..., pour
qui lui a-

... desir aussi
sincere

été portées à des excès qui ont preſque paſſé quelque fois les bornes de la modération.

Avec quelles acclamations vos fideles peuples n'ont-ils pas reçu la déclaration que V. M. a faite de vouloir prendre en main le gouvernement de ſon Royaume ? & de quel heureux avenir ne ſe croyent-ils pas en droit de ſe flatter, quand ils voyent ſe développer de plus en plus en V. M. les grandes qualités de ſon Auguſte Biſayeul, que vous vous êtes propoſé pour modele ? Un eſprit d'ordre & de juſtice, une conception à laquelle rien n'échape, un ſecret impénétrable, une droiture de jugement. un accès doux & facile, jamais d'impatience, ni jamais un mot, un ſeul mot de fâcheux pour perſonne, un éloignement de luxe en tout genre; mais ce qui eſt infiniment au deſſus de tout, un attachement invariable à la Religion, & un reſpect pour nos ſaints myſteres, qu'aucune diſtraction étrangere, ni les mauvais exemples ne peuvent interrompre.

Voilà, Sire, ce qu'on admire déja en votre Maj. & qui fonde la juſte eſperance que vos ſujets ont, de vous voir un jour égaler nos plus grands Rois.

Rien n'eſt plus dangereux, ni plus difficile à ſoutenir qu'une grande attente; mais j'oſe aſſurer qu'il ne tiendra qu'à V. M. de ne point tromper la notre; puiſſiés-vous, Sire, la remplir dans toute l'etendue que le demandent nos beſoins ! puiſſions-nous avoir la conſolation de voir retracer, en votre perſonne ſacrée, la ſageſſe du Roi votre Biſaieul dans l'art du gouvernement ! toute la bonté du Dauphin votre grand-pere, & la pieté de votre auguſte pere ! Ce ſera, Sire, la recompenſe la plus touchante pour moi que je puiſſe jamais recevoir

de

de mon respectueux, & s'il m'est permis de parler ainsi, de mon tendre attachement pour Votre Majesté.

N°. XXX. *pag.* 488.

LETTRE *du Colonel* STANHOPE, *à présent Lord* HARRINGTON, *Ambassadeur d'Angleterre en Espagne, au Marquis* DE LA PAZ, *du* 25. *Novembre* 1726.

MONSIEUR,

AYANT envoyé à ma Cour la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le trente de Septembre dernier, en réponse à mon Mémoire du 24. du même mois; j'ai reçu ordre du Roi mon Maître, de témoigner à votre Excellence sa surprise du contenu de cette lettre, & l'extrême chagrin qu'il a de voir, qu'après que Sa Maj. s'est expliquée si clairement, & avec tant de bonne foi, sur les raisons qui l'ont portée à faire des armemens de mer, dont le Roi d'Espagne s'étoit plaint; Sa Maj. Cath., au lieu d'une réponse directe, claire & satisfaisante, que le Roi mon Maître attendoit sur les divers articles de mon Mémoire, se soit cependant laissé déterminer à éluder cette réponse, & à avoir recours à des avis venus des Indes Occidentales, pour s'exempter de donner la satisfaction qui lui avoit été demandée.

Comme le Roi mon Maître a un desir aussi

sincere qu'ardent, de maintenir la bon
respondance avec l'Espagne; il auroit s
de tout son cœur, que la conduite
Maj. Cath. dans cette occasion, ne l'
mis dans l'indispensable necessité de l'
dans son véritable jour & avec toutes
constances, par rapport à Sa Maj., dep
tablissement de l'etroite union qui subs
tre l'Empereur & l'Espagne; par le re
ple & tout nud de ce qui s'est passé,
roitra évidemment que Sa Maj. Cath.,
le tems qu'elle est entrée dans des
mens avec la Cour de Vienne, n'a
qu'une occasion favorable, pour rompr
Sa Maj., pour attaquer ses Etats, & p
cher de placer le Prétendant sur le Tr
la Grande Bretagne.

Les Traités de Vienne ne furent pas
conclus, que le Duc de *Ripperda* prit l
té de tenir publiquement des discours
çans, & de faire des reflexions de la p
la plus insolente sur Sa Maj. & ses
J'en fis mes plaintes: mais bien loin q
de *Ripperda* reçut la moindre reprim
cette occasion, une partie de ce qu'il a
vance fut en même tems confirmé par
mande peremptoire de *Gibraltar*, co
dans la lettre que le Marquis de G
m'ecrivit le 13. Juillet 1725, par or
Roi d'Espagne. Il etoit declaré formel
dans cette lettre, que la continuation
liance, & du commerce d'Angleterre ave
pagne, dependoit absolument de la rest
immediate de *Gibraltar*. Cette declarat
confirmée par les discours que la Reine
l'honneur de me tenir elle même, dan

ii

audience que j'eus peu de tems [illegible]
Maj. Cath.

Il ne peut y avoir de preuves [illegible]
l'approbation que leurs Ma[illegible]
conduite du Duc de Ripperda [illegible]
honneurs auxquels Elles [illegible]
confiance qu'elles mirent en [illegible]
Madrid; & ce qu'il avoit [illegible]
par rapport à *Gibraltar*, fut [illegible]
que, depuis ce tems-là, on prit [illegible]
pour confirmer ce qu'il y avoit [illegible]
voir, que le Roi mon Maître [illegible]
ses Etats, & le Prétendant [illegible]
de la Grande Bretagne. [illegible]
personne de distinction, avec [illegible]
avoit fait une connoissance la plus [illegible]
dant son séjour à Vienne, fut envoyé [illegible]
Madrid, avec des lettres de créance [illegible]
tendant, & eut de fréquentes [illegible]
les Ministres d'Espagne, qui [illegible]
avec lui, formerent des projets [illegible]
les Etats de Sa Maj.: & pour exécuter [illegible]
on fit des préparatifs conformes [illegible]
: on envoya un corps de troupes [illegible]
Galice & de *Biscaye*; & les bâtimens [illegible]
puis été envoyés d'Espagne aux Indes [illegible]
tales, aussi-bien que les vaisseaux [illegible]
tiens, qui étoient alors en Espagne [illegible]
servir au transport de ces troupes [illegible]
it plu à Votre Excel. de soutenir [illegible]
eaux Moscovites n'avoient entrepris [illegible]
que pour trafiquer; Sa Maj. a cependant [illegible]
d'hui entre les mains des preuves [illegible],
qu'ils ont été équipés aux dépens des adhérans
du Prétendant, & envoyés exprès de Moscovie
pour s'en servir dans une expédition contre Sa
Maj.: & c'est par cette raison qu'ils furent en-
voyés

sinceres qu'ardent, de maintenir la bonne correspondance avec l'Espagne; il auroit tout de tout son cœur, que la conduite d Maj. Cath. dans cette occasion, ne l'eu mis dans l'indispensable necessité de s'e dans son veritable jour & avec toutes le circonstances, par rapport à Sa Maj., depu tablissement de l'etroite union qui subsist tre l'Empereur & l'Espagne; par le reci ple & tout nud de ce qui s'est passé, i roitra évidemment que Sa Maj. Cath., d le tems qu'elle est entrée dans des en gemens avec la Cour de Vienne, n'a att qu'une occasion favorable, pour rompre Sa Maj., pour attaquer ses Etats, & pou cher de placer le Pretendant sur le Trôn la Grande Bretagne.

Les Traités de Vienne ne furent pas p conclus, que le Duc de *Ripperda* prit la té de tenir publiquement des discours i lens, & de faire des reflexions de la ma la plus insolente sur Sa Maj. & ses A j'en fis mes plaintes, mais bien loin que de *Ripperda* reçut la moindre reprimand cette occasion, une partie de ce qu'il av vancé fut en même tems confirmé par l mande peremptoire de *Gibraltar*, cont dans la lettre que le Marquis de *Gra* m'écrivit le 11 Juillet 1725, par ordr Roi d'Espagne. Il etoit declaré formelle dans cette lettre, que la continuation d france, & du commerce d'Angleterre avec pagne, dependoit absolument de la restitution immediate de Gibraltar. Cette declaratio confirmée par les discours que la Reine n s'honnoroit de ne tenir elle-même, dans

qui

[illegible]STIFICATIVES No XXX [illegible]

ence que fort peu de tems après de leurs Cath.

ne peut y avoir de preuves plus fortes de robation que leurs Maj. ont donnée à la luite du Duc de Ripperda, que les grands neurs ausquels Elles l'élevérent, & l'entière iance qu'elles mirent en lui à son retour adrid, & ce qu'il avoit déclaré à Vienne rapport à [illegible], fut vérifié, en suite, depuis ce tems là, on prit des mesures confirmer ce qu'il y avoit dit aussi; là, que le Roi mon Maître seroit chassé de Etats, & le Prétendant placé sur le Trône a Grande Bretagne. Pour cet effet, une nne de distinction, avec qui ce Ministre t fait une connoissance la plus intime pen son séjour à Vienne, fut envoyée de Rome adrid, avec des lettres de créance du Pré-ant, & eut de fréquentes conférences avec Ministres d'Espagne, qui, conjointement lui, formerent des projets pour envahir tats de Sa Maj. ; & pour exécuter ce dessein, fit des préparatifs conformes à ces projets, t envoya un corps de troupes sur les côtes de e & de Biscaye, & les bâtimens qui ont de- été envoyés d'Espagne aux Indes Occiden-, aussi bien que les vaisseaux de guerre Russ., qui étoient alors en Espagne, devoient t au transport de ces troupes. Car quoiqu'il lu à Votre Excel. de soutenir, que les Vais-x Moscovites n'avoient entrepris ce voyage pour trafiquer, Sa Maj. a cependant aujour-i entre les mains des preuves incontestables, s ont été équipés aux dépens des adhérans Prétendant, & envoyés exprès de Moscovie s'en servir dans une expédition contre Sa; & c'est par cette raison qu'ils furent en-

voyés

voyés de *Cadix* à *St. Ander*, afin d'y être prêts pour cette expédition. Rien n'a empêché l'exécution de cette entrepriſe, que les vigoureuſes réſolutions du Parlement, & les préparatifs qu'il a mis Sa Maj. en état de faire pour s'y oppoſer.

A l'égard de l'alliance ſecrette offenſive, dont Mr. de *Ripperda* me fit la decouverte l'hiver paſſé, non ſeulement à moi, mais à l'Ambaſſadeur d'Hollande; quoique votre Excel. juge à propos d'appeller cette decouverte une fauſſe confidence, cependant on en laiſſe le libre jugement à toute perſonne impartiale, qui voudra ſeulement remarquer, que celui qui avoit déclaré à deux Ambaſſadeurs qu'il y avoit réellement une alliance ſecrette offenſive, etoit actuellement premier Miniſtre de S. M. Cath. qui l'avoit honoré de ſon entiere confidence: que c'eſt lui qui avoit fait lui-même les Traités de Vienne, & qui par conſequent ſavoit, mieux que qui que ce ſoit, la verité de ce qu'il diſoit aux Miniſtres des deux Puiſſances conſiderables à qui il donnoit audience; qu'il n'a jamais nié d'avoir fait une telle declaration, lorſqu'on en a parlé publiquement; & qu'il n'a jamais été deſavoué en cela par le Roi ſon Maitre, qui l'a continué long-tems après dans le miniſtere, avec la même confiance & la même autorité; en un mot, que cette decouverte d'un Traité ſecret offenſif, n'a jamais été alleguée pour une des cauſes de ſa diſgrace.

L'etabliſſement que l'Empereur a fait d'une Compagnie des Indes Orientales à *Oſtende*, qui porte le commerce de cette ville aux Indes Orientales, en violant les Art. V. & VI. du Traité de *Munſter*, & de divers autres Traités qui ſubſi-

subsistent actuellement, est un acte offensif, auquel la Grande Bretagne & la Hollande ont eu, & ont encore, le droit de s'opposer par la force ouverte, & même d'avoir recours à l'assistance de leurs Alliés, pour s'y opposer avec d'autant plus de succès. Il paroît que ç'a été là la pensée de Sa Maj. Cath., par les représentations réiterées, faites aux Médiateurs par les Ministres au Congrès de Cambray, aussi bien que par le Mémoire que le Marquis de *Pozzo-bueno* présenta à Londres le 16. Avril 1724. Dans le Mémoire il avance entr'autres choses, que si, après tout ce qui a été représenté à Sa Maj. Imp. de la part des Etats Generaux des Provinces-Unies, secondé de la maniere la plus forte par les Hauts Alliés, la cession des Pays-Bas venoit à être confirmée par l'Espagne, sans se réserver expressément le droit exclusif sur la navigation aux Indes en général & sans exception, la conséquence seroit, que les Etats Generaux seroient fondés en droit à demander satisfaction à l'Espagne, pour avoir fait par-là une grande infraction au Traité de *Munster*; & de plus étant hors d'état de jouir des effets dudit Traité à cet égard, ils seroient dégagés de l'obligation réciproque de s'abstenir de la navigation aux Indes Espagnoles. Ainsi Sa Maj. Cath. regardoit alors l'établissement de cette Compagnie comme une chose si contraire à la foi des Traités, qu'elle insista fortement que cette affaire fût portée au Congrès, pour faire en sorte que la dite Compagnie fût abolie.

Cette démarche est d'autant plus digne d'observation, que Sa Maj. Cath. fit de son propre mouvement, & qu'elle envoya le susdit Mémoire tout dressé au Marquis de *Pozzo-bueno*,

comme

comme ce Ministre le déclare lui-même au commencement de sa lettre au Duc de *Newcastle*, dattée du 16. Avril 1724. Dans cette même lettre, qui accompagnoit le Memoire, le Marquis de *Pozzo-bueno* dit, entr'autres choses: *que Sa Maj. a resolu de solliciter d'autant plus les Puissances mediatrices, qu'Elle est persuadée qu'elles y sont également interessées. Dans cette vue Elle a trouvé à propos de m'ordonner, de représenter en son nom ces allégations bien fondées, & d'avoir l'honneur de faire des instances auprès de Sa Maj. Brit., pour la porter à envoyer des ordres à ses Plénipotentiaires au Congrès de Cam*bray, *afin qu'ils insistent avec ceux de Sa Maj. sur l'abolition de la dite Compagnie; & que de concert ils s'opposent à son établissement, comme étant très-préjudiciable, & d'une si pernicieuse conséquence à ses interêts, aussi-bien qu'à ceux des Puissances médiatrices.*

L'indulgence que la Grande Bretagne & la Hollande ont eue jusqu'à présent, pour ne point employer des moyens de force dans cette occasion, ne peut ni ne doit être interpretée comme un abandon de leur droit; puisque leur patience dans une affaire où elles sont si essentiellement interessées, n'est provenue que de leur moderation, & d'un desir de tenter toutes les autres voyes, avant que d'en venir à de pareilles extrémités. Cependant ces deux Puissances ont été si chagrinées d'acquiescer à l'établissement de cette Compagnie, qu'elles ont fait souvent de fortes représentations sur ce sujet à la Cour Imperiale, & en dernier lieu à celle d'Espagne. Comment donc Sa Maj. Cath. a-t-Elle pu accorder sa protection à cette Compagnie, & lui ceder des priviléges dans le commerce, contre ses Traités avec la Grande Bretagne & la Hollande, jusqu'à déclarer

ment

ne sa resolution pour la soutenir dans tout é-
ement ? C'est pourtant ce qui paroit claire-
t, par la réponse que Sa Maj. Cath. me fit,
que je souhaitois de savoir, si, en cas que
pereur ne voulût point consentir à une pro-
ion pour ajuster cette affaire, que le Roi
pagne avoit trouvé lui-même raisonnable, Sa
Cath. voudroit alors se desister de soutenir
pereur dans cette pretention. La réponse du
d'Espagne fut: *qu'il ne pouvoit pas dire cela ;*
: qu'il devoit sentir son engagement avec l'Em-
r. Cette resolution de S. M. Cath. est aussi
ente par sa lettre aux États Généraux, &
a declaration que le Marquis de *St. Philippe*
a Hollande, que Sa Maj. Cath. regardoit tout
ui seroit entrepris contre la Compagnie d'Ost-
e, comme fait à Elle-même. Sa Maj. Cath.
ouvoit faire une declaration de cette nature
aucune autre vue, que celle de forcer la
ide Bretagne & la Hollande à se soumettre à
pereur sur ce sujet; ou dans l'intention d'en
r à une rupture avec S. M. : car le Roi d'Es-
e devoit prevoir facilement, que dès le mo-
: qu'il etoit entre dans des engagemens si of-
fs avec l'Empereur, pour le maintien de ce
nerce, l'Angleterre & la Hollande auroient
ême droit d'agir & de demander du secours à
Allies contre l'Espagne, qu'Elles avoient
avant contre l'Empereur seul.
: refus que l'on a fait, de laisser entrer dans
orts d'Espagne aucun vaisseau de l'Escadre,
nandee par le Chevalier *Jean Jennings*, quoi-
cet Amiral eut donne auparavant les plus
les assurances aux Gouverneurs de tous les
, devant lesquels il a paru, qu'il venoit com-
mi, & avec des intentions pacifiques ; & l'en-
nent violent du Duc de Ripperda de ma mai-
son,

[illegible]
Maj., ne peuvent être regardés
actes d'hostilités réitérés : à qu
comme une nouvelle preuve d'h
contre les Alliés de Sa Maj., l'
né le 4. Octobre dernier aux v
Hollandois, qui étoient dans le
d'en sortir dans l'espace de 24. h
ne raison. Pour justifier cette v
verneur déclara de plus, qu'il
pour ne permettre à l'avenir à
guerre Anglois ou Hollandois
Port.

A l'égard de ce que votre E
dans sa susdite lettre, de l'argen
dre du Roi, en France, en Ho
& en Prusse, Sa Maj. est dans
extraordinaire, de voir, que le
Puissances d'un tel rang, & d'u
sidération en Europe, n'a pas
mettre à couvert d'une si injuste
famation, & il n'est pas concev

ice se plaint dans sa lettre, Sa Maj. n'ayant
aucun avis de pareilles actions de cet Ami-
dont on se plaint, ne peut rien dire sur ces
; mais elle s'étonne de voir, que la Cour
agne fasse des plaintes de cette nature,
ue malgré les fréquentes représentations que
aites, Elle n'a pas trouvé à propos de mettre
ux brigandages & aux hostilités ouvertes,
lepuis quelque tems ont été commises pres-
tous les jours par les Espagnols dans ces
tiers-là; ni de donner au Roi la moindre sa-
ction des dommages causés à ses sujets par
olation de tous les Traités; dommages en si
d nombre, & si considerables, que ce trai-
ent de la part de Sa Maj. Cath., auroit suffi-
nent justifié les mesures les plus vigoureu-
que le Roi auroit pu prendre pour les repa-
& certainement, quoiqu'en envoyant une Es-
e aux Indes Occidentales sous le commande-
t de l'Amiral *Hosier*, on ait eu en vue de pro-
r le commerce & les effets des sujets de Sa
., cependant, comme cette Escadre doit res-
lans ces mers, il est aisé de concevoir, que
onduite de l'Amiral *Hosier* à l'avenir, doit
réglée sur celle de l'Espagne.
ar ce recit véritable & impartial de ce qui
passé entre les deux Cours, il paroitra, non
ement, combien on a fait tort au Roi mon
tre; mais aussi combien grande a été sa mo-
tion & son amour pour la paix, en s'abste-
: de témoigner son ressentiment de ces infrac-
s notoires des Traités, des dangereux pro-
formés contre sa personne & ses Etats, & des
ilités commises contre ses sujets: ce qui cer-
ement lui donnoit un plein droit de se servir,
seulement de tout le pouvoir que Dieu a mis
e ses mains, mais aussi de recourir à ses Al-
liés,

liés, pour être prêts à remplir leurs engagemens avec lui ; ce que la presente conduite & les déclarations de la Cour d'Espagne rendent inévitable.

Mais comme Sa Maj., par un desir sincere de conserver la paix publique, s'est jusqu'à present contentée de se mettre en état de défense, en faisant par mer des armemens, qui pussent réellement garantir ses sujets & ses Etats de toute insulte & entreprise, & prévenir l'exécution de tous les desseins & projets, qui menaçoient la sureté & les intérêts de ses Royaumes & de ses Alliés, aussi-bien que la tranquillité générale de l'Europe ; Sa Maj. Cath. peut être assurée, que si Elle est disposée à donner satisfaction, & à faire reparation à Sa Maj. Britannique & à ses Alliés, Sa Maj., conjointement avec eux, est encore disposée de son côté à faire tout ce qui peut contribuer au rétablissement de cette bonne correspondance, qu'elle a toujours souhaitté, & souhaitte encore de conserver & maintenir entre les deux Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne.

Voilà exactement, MONSIEUR, ce que j'ai eu ordre du Roi mon Maitre, de repondre à la letre de V. E. du 30. Septembre dernier. Je suis &c.
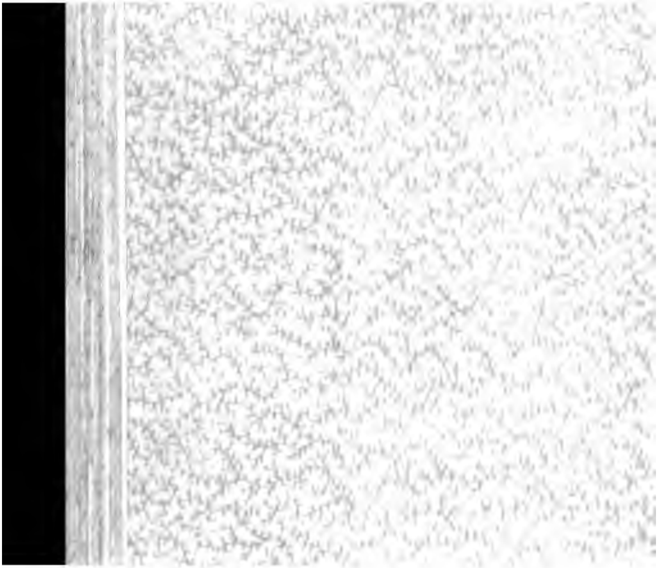
Fin du Second Tome.